



Bulletin

de la

Banque Nationale de Belgique

XLVI^e Année

Tome II N^o 5 - Novembre 1971

SOMMAIRE :

III Que faire face à la dérive vers les années 1930 ?
par Robert Triffin.

XXXVII Situation de l'économie belge et politique monétaire.

1 Statistiques.

127 Législation économique.

**133 Bibliographie relative aux problèmes économiques
et financiers intéressant la Belgique.**

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

QUE FAIRE FACE A LA DERIVE VERS LES ANNEES 1930 ?

par Robert TRIFFIN

Introduction.

A considérer le fil des événements, le contenu des décisions nationales et la succession de conférences trop peu fructueuses, on pourrait se demander aujourd'hui si les responsables et leurs conseillers négligent ce principe que le fonctionnement régulier des mécanismes de paiements est un élément essentiel du développement économique. La crise ouverte à la mi-août a dérégulé gravement l'organisation internationale de la monnaie, cette monnaie qu'Adam Smith déjà appelait la grande roue du système économique.

Or, l'accident circulatoire se produit — et ce n'est pas une coïncidence — au moment même où le patient présente de nombreux signes de faiblesse, témoignant d'un état de santé délicat.

Il n'y a aucune originalité à constater que le sous-emploi aux Etats-Unis et au Royaume-Uni coïncide avec un ralentissement de l'expansion intérieure au Japon et dans de nombreux pays européens et, il va de soi, avec une contraction du revenu réel des pays producteurs de matières premières dont le prix a déjà nettement baissé.

Il n'y a pas d'originalité non plus à constater, en outre, que, dispersés, les efforts des différentes nations pour redresser le niveau de l'emploi intérieur, pourraient s'inspirer de préoccupations à courte vue et que la tentation de recourir à des procédés dangereusement égocentristes serait de plus en plus grande.

Il est d'autant plus facile de caresser l'idée d'employer les remèdes qui gênent le voisin que l'ordre monétaire international relatif d'hier a fait place à une anarchie et que le prétexte monétaire de l'équilibre extérieur national est un pavillon commode pour couvrir d'autres objectifs.

Les actions à entreprendre de toute urgence apparaissent clairement si l'on accepte les trois thèses fondamentales suivantes :

1. La situation actuelle est *intenable* et risque, chaque jour davantage, de dégénérer en de désastreuses et contagieuses guérrillas monétaires et commerciales, réminiscentes des années 1930.

2. Un simple retour au passé est également *impensable*, pour des raisons politiques autant qu'économiques, *des deux côtés de l'Atlantique*.

3. Il est donc *indispensable* de négocier de toute urgence la mise en place des éléments fondamentaux d'un ordre monétaire international viable, tenant compte des réalités et des positions de force en présence. Ce nouvel ordre devra notamment s'inspirer des profondes différences qui caractérisent l'évolution présente et à venir de diverses régions économiques, et tout particulièrement de la Communauté Européenne, élargie par l'accession de nouveaux membres, dont le Royaume-Uni. Seule la mise en place rapide d'un Fonds européen de gestion des changes et des réserves — ou, suivant l'expression du plan Werner, de coopération monétaire — peut donner à la nouvelle Communauté Européenne l'instrument indispensable d'une politique cohérente et efficace, tant à l'intérieur de la Communauté que vis-à-vis du monde extérieur, et particulièrement de la zone dollar ⁽¹⁾.

I. La situation actuelle est intenable.

La situation que nous connaissons est intenable à deux titres. Tout d'abord, parce qu'intolérable dans son état actuel, mais plus encore parce qu'elle risque de pourrir rapidement en raison des réactions protectionnistes qu'elle ne pourrait manquer de déclencher, par une action en chaîne, dans les divers pays affectés par les incertitudes de change et restrictions aux échanges découlant des mesures prises par les Etats-Unis le 15 août et de leurs répercussions sur l'économie et la politique des autres pays.

Il serait tentant et aisé de tracer un parallèle entre les lendemains probables du 15 août 1971 et ceux — trop connus, hélas ! — du 21 septembre 1931 : formation de blocs monétaires poursuivant des politiques totalement différentes et contradictoires — déflation dans les pays du bloc-or de 1931 à 1935 et au-delà, relance interne dans les pays du bloc sterling, contrôles draconiens dans les pays de l'Europe centrale —, dévaluations concurrentielles dans de nombreux pays et, partout, restrictions commerciales et de change et effondrement du marché international des capitaux.

(1) J'invite le lecteur pressé, ou bien informé déjà des aspects généraux du problème, à concentrer l'attention sur la section III, B (pp. XXVI à XXXIII) de cette étude, que je considère comme la plus cruciale pour l'action.

Ces dangers ne sont que trop réels, mais des différences essentielles entre 1931 et 1971 sautent aux yeux. Certaines sont rassurantes. D'autres ne peuvent qu'aggraver les inquiétudes des milieux responsables qui parviennent à garder leur lucidité dans le chaos actuel.

Il est évident que le danger de politiques *voulues et systématiques* de déflation est pratiquement nul et que celui de dévaluations concurrentielles n'est pas immédiat, mais ceci n'est qu'un encouragement précaire, car les « politiques » risquent fort d'être partout frustrées et dépassées par des événements échappant au contrôle d'autorités nationales agissant séparément en ordre dispersé.

Les signes de ralentissement économique, voire de récession, se manifestaient dès avant le 15 août, et se multiplient depuis. Le recours aux politiques compensatoires de relance de l'économie interne est loin d'être aisé et assuré de succès, particulièrement dans les petits pays, fortement dépendants du marché extérieur. Ce recours risque de se manifester en partie par un sursaut de protectionnisme et de restrictions aux échanges et importations, visant tant à réserver le marché intérieur aux producteurs nationaux qu'à pallier les répercussions de la relance interne sur la balance des paiements et les réserves. Ces mesures sont contagieuses, appelant inévitablement des mesures de défense et de représailles qui aggravent les difficultés de chacun.

Plus angoissante encore pour les autorités monétaires est la disparition totale de tout instrument de règlements internationaux généralement utilisable et acceptable. Le dollar bénéficiait hier à cet égard d'un monopole quasi absolu, dépassant de loin le rôle de la livre sterling à la veille de septembre 1931. Le dollar est devenu soudainement une monnaie-papier, inconvertible non seulement en or, mais en autres devises, droits de tirage spéciaux, ou tout autre instrument généralement acceptable. Les banques centrales peuvent-elles se résigner à accroître encore les montagnes de dollars-papier déversés sur elles ? Si elles s'y refusent, qu'accepteront-elles en règlement de leurs excédents ultérieurs vis-à-vis non seulement des Etats-Unis mais d'autres pays ? Laisseront-elles, en refusant d'intervenir sur le marché des changes, apprécier leur monnaie par rapport non seulement au dollar, mais à d'autres monnaies se refusant à une telle appréciation ?

Le Secrétaire au Trésor, Mr. Connally, s'est exprimé en faveur d'un « clean floating » laissant les forces du marché déterminer les fluctuations de change, sans intervention des autorités monétaires et, *a fortiori*, sans contrôles des changes, techniques de double marché, etc. Il est douteux qu'une telle recommandation soit universellement suivie. Elle pourrait, en effet, entraîner des fluctuations de change sous-évaluant, et surtout surévaluant, la monnaie des divers pays sur le plan commercial. Pour ne citer qu'un exemple, les producteurs et les syndicats ouvriers permettraient-ils aux autorités monétaires de leur pays de laisser le cours de la monnaie s'apprécier considérablement, au cas où cette appréciation résulterait non pas de coûts et salaires excessivement concurrentiels, mais d'une inondation de capitaux spéculatifs ou chassés de leur pays par une politique de taux d'intérêt artificiellement bas ? L'opinion publique et les intéressés accepteraient-

ils la récession et le chômage découlant d'un « laisser faire » appliqué aux cours de change, dans un monde où ces cours sont vitalement affectés par de multiples interventions et décisions politiques, auxquelles aucun gouvernement ne pourrait et n'est prêt à renoncer.

Ces considérations expliquent les politiques de marche sur la corde raide suivies dans les principaux pays depuis le 15 août. Ces pays s'efforcent d'éviter des fluctuations de change jugées inacceptables, tout en cherchant en même temps à limiter leur accumulation de dollars-papier inconvertibles. Cette recherche de la « quadrature du cercle » ne peut qu'aggraver encore le recours en chaîne aux restrictions et contrôles des changes et du marché des capitaux.

Cette spirale désastreuse ne pourra être brisée que par des efforts conjugués de concertation des politiques nationales des principaux pays, restaurant un cadre communément accepté pour les transactions et les règlements internationaux.

II. Un retour au passé est impensable.

A. RETOUR A L'OR ?

L'accord est pratiquement général quant à l'impossibilité et l'indésirabilité de ressusciter un étalon-or pur, qui n'a d'ailleurs jamais existé que dans l'imagination des théoriciens. Point n'est besoin d'insister sur cette vérité d'évidence, unanimement reconnue aujourd'hui par les milieux académiques aussi bien que par les officiels responsables.

Quel que soit le niveau auquel on pourrait établir le prix officiel de l'or demain, les hasards de la production courante d'or, diminuée des achats privés de l'industrie, des arts, des dentistes, des thésauriseurs et des spéculateurs, ne pourraient, en aucun cas, servir de critère aux accroissements de réserves monétaires nécessaires pour soutenir l'expansion possible, mais non inflationniste, du commerce et de la production dans le monde. Ceci est évident au prix actuel de 35 dollars l'once, le stock mondial d'or monétaire n'ayant augmenté que de 6 milliards de dollars au cours des vingt dernières années (0,3 milliard par an), de 1 milliard de dollars au cours des dix dernières années (0,1 milliard par an) et ayant *diminué* en fait de 2 milliards de dollars au cours des cinq dernières années.

Il serait non seulement difficile, mais même impossible de choisir un autre prix (doublé ? triplé ? quadruplé ?) qui assurerait à l'avenir, sans modifications répétées de ce prix, une alimentation appropriée des réserves internationales. Et que dire des forces inflationnistes qu'une telle politique déclencherait dans l'immédiat, et du gaspillage de ressources auxquelles un meilleur emploi pourrait être donné que de creuser des trous dans la terre des pays producteurs d'or, et d'autres trous pour l'y enfouir, à Fort Knox et ailleurs ?

M. Rueff lui-même ayant renié son vieux rêve, qui donc songerait à lui rendre vie ?

B. RETOUR A UNE DEVISE DOMINANTE ?

Avant de chercher à instaurer de façon délibérée et quasi discrétionnaire un système international de paiements basé sur une monnaie nationale, qui serait élue monnaie dominante, il faut se demander comment sont nés, se sont développés et pourquoi se sont dégradés les deux systèmes de ce type que le monde a connus : le système sterling et le système dollar.

1. Naissance du système.

Le choix de l'étalon monétaire n'a jamais résulté dans le passé de décisions concertées des gouvernements. De multiples conférences échouèrent dans leurs efforts pour négocier un accord international consacrant soit le bimétallisme, soit l'étalon-or. Faute d'un tel accord, l'or prévalut largement dans les faits, mais uniquement comme moyen *ultime* de règlement et d'accumulation de réserves légales. L'évolution spontanée des paiements internationaux a imposé comme moyen généralisé de règlement, unité d'expression des contrats et réserve internationale de valeur, les monnaies des pays qui exerçaient une influence prédominante sur les échanges mondiaux et possédaient des marchés monétaires et financiers assez organisés pour s'acquitter des fonctions de banquier envers le reste du monde.

L'utilisation de telles monnaies — dites « monnaies clefs » — dans les contrats et règlements privés les imposa de plus en plus aux banques centrales elles-mêmes comme moyen d'intervention sur le marché des changes, visant à empêcher des fluctuations excessives et indésirables des cours de change. C'est par le canal d'une, ou de plusieurs, devises dominantes, généralement — ou régionalement — acceptées en échange de leur monnaie nationale, que les banques centrales conduisent, depuis plus d'un demi-siècle, leurs interventions de stabilisation sur le marché des changes.

Cette technique d'intervention est elle-même à l'origine d'une extension considérable de l'utilisation de devises dominantes, non plus seulement comme *fonds de roulement* pour ces interventions, mais aussi comme *actifs de réserves*, aux côtés de l'or, excédant de loin le niveau normal des fonds de roulement nécessaires. La livre sterling devint dans les années 1920 la monnaie dominante principale dans ces fonctions d'intervention et de réserves. Le dollar lui succéda après 1931 et surtout après la seconde guerre mondiale, et acquit en fait un quasi-monopole comme *monnaie dominante*, bien que la livre continuât à jouer également un rôle important à cet égard dans les pays de la zone sterling.

2. Développement et dégradation inévitable du système.

Les observations qui suivent révèlent un parallélisme frappant dans l'évolution historique de l'étalon-sterling après la première guerre mondiale et l'étalon-dollar après la seconde guerre. Cette évolution peut être décrite comme une pièce en trois actes.

Le *premier acte* est marqué par l'euphorie et l'irresponsabilité financière grandissante que suscite inévitablement le « privilège exorbitant » — suivant l'expression du Président de Gaulle — conféré au pays à monnaie dominante, c'est-à-dire la facilité dont il jouit de pouvoir faire régler en fait une fraction importante de ses déficits croissants, d'abord, par l'accumulation de sa devise nationale comme fonds de roulement par les particuliers, les entreprises et les banques commerciales du monde, ensuite, par la planche à billets des banques centrales étrangères.

Cette facilité se paie dès le *deuxième acte* par l'apparition de problèmes économiques, sociaux et politiques. Le financement étranger pousse à la surévaluation de la monnaie dominante : retour à la parité-or de 1913 par l'Angleterre en 1925, maintien de la parité-or du dollar en dépit des déficits croissants et de la dévaluation de nombreuses monnaies vis-à-vis du dollar, monnaie-ancre du système depuis la seconde guerre. Des secteurs importants de l'économie à monnaie de réserve perdent leurs marchés, et des ouvriers leur emploi, par suite d'un déplacement de la demande tant sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers, au profit de concurrents dont la monnaie est sous-évaluée par rapport à la monnaie dominante, ou — si l'on préfère — qui bénéficient de la surévaluation de cette dernière. Entreprises et syndicats se soucient peu que le déficit de la balance des paiements soit réglé par des pertes d'or, ou par l'accumulation de la monnaie du pays par les banques centrales étrangères. Ils s'irritent de la concurrence « déloyale » des pays à monnaie sous-évaluée, de la chute de leurs ventes et profits, de l'accroissement du chômage.

La récession tend à faire baisser les taux d'intérêt et une politique systématique de réduction de taux est indiquée pour relancer l'économie du pays à monnaie dominante. Mais elle aggraverait encore le déficit de sa balance des paiements. L'Angleterre maintint plus longtemps des taux d'intérêt élevés, face à un chômage alarmant à la veille de 1931, que les Etats-Unis, moins vulnérables économiquement et financièrement que l'Angleterre aux pressions extérieures. Le monopole du dollar était devenu, après la seconde guerre, plus absolu que celui de la livre autrefois. L'influence politique des Etats-Unis était — et reste — beaucoup plus grande. Et l'exemple de 1931 décourageait les responsables étrangers de réclamer des conversions en or que les Etats-Unis auraient été incapables d'honorer.

Si les banques centrales étrangères avaient réagi au problème dollar, comme elles le firent en 1931 au problème sterling, c'est en 1960 ou peu de temps après que la convertibilité du dollar aurait dû être suspendue. Le dollar ne

survécut dix ans de plus comme monnaie dominante que grâce à l'acceptation tacite de son inconvertibilité croissante *de facto*, que tous jugeaient de leur intérêt de ne pas forcer les Etats-Unis à proclamer *de jure*.

Au *troisième acte* du drame dollar, comme du drame sterling, les considérations de politique interne l'emportent sur les impératifs — politiquement plus faibles — de la balance des paiements et de la politique externe. La relance de l'économie est cherchée dans le recours à des mesures de protectionnisme et dans l'abaissement des taux d'intérêt. Le déficit croît verticalement avec les sorties de capitaux à la recherche d'intérêts plus élevés. Les banques centrales étrangères durent faire face, en 1970 et 1971, à une véritable inondation de dollars excédentaires et faire tourner leurs propres planches à billets pour les racheter au marché et préserver contre vents et marées la parité du dollar vis-à-vis de leurs monnaies, en application de l'article IV, section 4 (b), des statuts du Fonds Monétaire International.

A la différence de ce qui s'était passé en 1931, en Angleterre, professeurs et officiels américains proclamèrent à tous vents, dans l'avant-dernière scène du drame dollar, leur conviction de la nécessité d'un rajustement des changes, éliminant les déséquilibres créés par la sous-évaluation des monnaies fortes par rapport au dollar. Une telle propagande ne pouvait qu'accélérer le dénouement, en provoquant de vastes mouvements spéculatifs de fonds vers ces monnaies et, notamment, vers le mark allemand.

Les engagements-or des Etats-Unis envers les banques centrales étrangères augmentèrent dès lors de près de 20 milliards de dollars entre le 1^{er} janvier et le 15 août 1971, atteignant à cette date environ 43 milliards de dollars, c'est-à-dire plus de quatre fois le stock d'or total des Etats-Unis.

Le *tomber du rideau*, prévisible et prévu depuis des années, ne pouvait plus guère être retardé. Il eut au moins le mérite de forcer les autres pays, aussi bien que les Etats-Unis, à regarder la situation en face, et à reconnaître la faillite d'un système qui doit être réformé dans ses bases mêmes, et non pas simplement replâtré.

3. Vices fondamentaux de l' « étalon monnaie dominante ».

Un tel replâtrage serait difficilement négociable, eu égard au désenchantement des Etats-Unis aussi bien que des autres pays vis-à-vis de l'expérience désastreuse par laquelle ils viennent de passer. Les Etats-Unis rejettent comme « responsabilité insoutenable » et néfaste pour leur économie intérieure un mécanisme dénoncé par les autres pays comme « privilège exorbitant ».

Officiels aussi bien qu'académiques s'accordent aujourd'hui sur les vices fondamentaux et rédhibitoires de l' « étalon monnaie dominante ».

a) Aussi longtemps que la monnaie dominante reste convertible en or, en fait et non seulement en droit, la discipline de la balance des paiements reste dans l'arrière-plan, mais ne peut entrer en scène qu'au risque de provoquer des crises répétées et de plus en plus graves du système.

b) Si, d'autre part, ces dangers de crise sont palliés par l'inconvertibilité, de droit ou de fait, de la monnaie dominante, celle-ci est transformée en un instrument incontrôlable d'inflation mondiale. Le pays à monnaie dominante se trouve soustrait à tout mécanisme international d'ajustement. Le pays le plus riche et le plus capitalisé du monde voit ses déficits financés à jet continu par le système bancaire des pays étrangers, à un rythme qui atteint pour les Etats-Unis environ 1 milliard de dollars par an dans les années 1950, 2,5 milliards de dollars par an dans les années 1960 et 8,2 milliards de dollars (1,4 milliard de dollars *par mois*) pour les six premiers mois de 1971, soit un total de plus de 45 milliards de dollars de la fin de 1949 à la fin de juin 1971 ⁽¹⁾.

Tableau I.

Réserves brutes et nettes des Etats-Unis, 1949 - juin 1971
(milliards de dollars)

Source : *International Financial Statistics*.

	Fin de période					Change- ments de 1949 à juin 1971
	1949	1959	1969	1970	Juin 1971	
I. Réserves brutes	26,0	21,5	17,0	14,5	13,5	-12,5
dont : or	24,6	19,5	11,9	11,1	10,5	-14,1
II. Engagements extérieurs (-)	- 5,0	-15,3	-40,7	-42,4	-50,6	-45,6
vis-à-vis des :						
— Autorités monétaires (y compris allocations de D.T.S.)	-3,2	-10,6	-17,1	-25,3	-36,2	-33,0
— Banques commerciales	-1,8	- 4,7	-23,6	-17,1	-14,4	-12,6
III. Réserves nettes :						
— Autorités monétaires seulement ...	+22,8	+10,9	- 0,1	-10,8	-22,7	-45,5
— Y compris engagements liquides vis-à-vis des banques commerciales	+21,0	+ 6,2	-23,7	-27,9	-37,1	-58,1

Les dangers d'un tel système pour l'économie interne des Etats-Unis ont été décrits plus haut. Pour les autres pays, ce système soulève un problème fondamental, politique aussi bien qu'économique. Peuvent-ils se condamner à financer aveuglément, par la planche à billets de leurs banques centrales et

⁽¹⁾ Voir, par différences, ligne II du tableau I.

par l'expansion de crédits de leurs banques commerciales, la politique du pays à monnaie dominante, quelles que soient les objections que peut soulever cette politique chez eux? Le refus d'un tel abandon de souveraineté nationale à un pays étranger est parfaitement compris aux Etats-Unis qui ont conquis leur indépendance au cri de « No taxation without representation ! ».

Ce n'est pas à dire que les souverainetés monétaires nationales peuvent continuer à s'exercer effectivement de manière incompatible entre elles dans un monde de plus en plus interdépendant. Mais les limitations ou fusions de souverainetés que réclame de façon évidente le réalisme politique ne peuvent se concevoir qu'à travers des procédures permettant à chaque pays de faire entendre sa voix, et non par l'absorption pure et simple de toutes les souverainetés nationales par la *super-souveraineté* d'un pays à monnaie dominante.

c) Enfin, tant en régime de monnaie dominante convertible qu'en régime de monnaie dominante inconvertible, la création — ou destruction — de réserves mondiales est bien évidemment incapable de servir son objectif fondamental, c'est-à-dire l'ajustement du stock mondial de réserves au potentiel d'expansion de la production et du commerce dans le monde. L'accroissement du stock de devises dominantes dans les réserves mondiales est abandonné au hasard de fluctuations

Tableau II.

Composition des réserves monétaires mondiales, 1949 - juin 1971

(milliards de dollars)

Source : *International Financial Statistics*.

	Fin de période					Change- ments de 1949 à juin 1971
	1949	1959	1969	1970	Juin 1971	
1. Or	33,5	37,9	39,1	37,2	36,5	+ 3,0
2. Droits de tirage spéciaux	—	—	—	3,1	5,9	+ 5,9
3. Réserves au F.M.I.	1,7	3,3	6,7	7,7	6,9	+ 5,2
4. Devises :	10,4	16,4	32,3	44,4	55,5	+45,1
Dollars	3,2	10,1	16,0	23,9	34,3	+31,1
Sterling	6,9	7,0	9,0	6,6	6,8	- 0,1
Euro-dollars, etc.	0,3	-0,8	7,4	13,9	14,4	+14,1
Total ...	45,5	57,5	78,2	92,4	104,8	+59,3
Etats-Unis	26,0	21,5	17,0	14,5	13,5	-12,5
Autres pays	19,5	36,0	61,2	77,9	91,2	+71,7

plus désordonnées encore que celles du stock d'or monétaire. Les réserves de devises du monde — principalement dollars et sterling — ont varié au cours des dernières années de *moins* 350 millions de dollars en 1965 à *plus* 3,6 milliards de dollars en 1967, *plus* 12,1 milliards de dollars (1 milliard de dollars par mois) en

1970, et *plus* 20 milliards de dollars au cours des huit premiers mois de cette année ⁽¹⁾.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'un système permettant de telles absurdités est définitivement intolérable.

Mais que faire ? Par quoi le remplacer ?

III. Des réformes novatrices sont indispensables.

Il est impossible de réformer sans avoir au départ une vision généralement admise de l'objectif final vers lequel on tend.

C'est à tracer les contours de cet objectif final que nous consacrerons les pages suivantes.

Mais, ne nous nourrissons pas d'illusions ! La création d'un nouveau système monétaire mondial requerra de longs efforts et, par conséquent, du temps : la négociation des accords concrets indispensables à une réforme globale et leur ratification par les parlements nationaux exigeront de longs mois, peut-être des années. En outre, le succès de cette négociation est loin d'être assuré encore.

Or, nous l'avons dit, le cours des événements risque d'être tel que la détérioration des relations économiques entre les nations aille plus vite que les pourparlers concernant le système monétaire et handicape le résultat des efforts.

Aussi sommes-nous convaincu que, dans une première étape qui doit être réalisée, celle-ci, à bref délai, il faut être moins ambitieux et s'assigner des objectifs immédiats, plus limités, mais, partant, plus réalistes.

La réussite de cette première étape est fondamentale, car elle réintroduira dans les relations internationales une stabilité indispensable à la poursuite des négociations ultérieures en vue de réaliser l'objectif plus lointain. On montrera d'ailleurs que le mécanisme d'organisation partielle, ou plus exactement tripolaire, que nous envisageons comme probable dans l'immédiat, sera parfaitement compatible avec le fonctionnement ultérieur d'un accord plus vaste, à portée mondiale.

Nous consacrerons donc la fin de notre étude, avec l'intention de leur donner ainsi la vedette, aux actions qui s'imposent de toute urgence aux principaux pays et groupes de pays pour accélérer les négociations en cours et pour minimiser les dégâts qui pourraient résulter, dans l'intervalle, de la désunion de ces pays face aux problèmes immédiats et angoissants résumés dans la première section de la présente étude.

⁽¹⁾ Voir ligne 4 du tableau II.

A. UN ORDRE MONÉTAIRE MONDIAL.

Les discussions officielles qui se poursuivent sans interruption depuis plus de huit ans sur l'indispensable restructuration de l'ordre monétaire international ont enfin dégagé un degré surprenant d'accord quant aux lignes générales d'une telle réforme sur le plan mondial ⁽¹⁾.

Les aspects mondiaux des réformes à mettre en œuvre ont trait principalement :

1. à la composition des réserves mondiales dans l'avenir :
 - a) réserves au Fonds Monétaire International;
 - b) devises nationales;
 - c) or.
2. au mécanisme d'ajustement des balances de paiements nationales :
 - a) ajustements internes des politiques nationales de demande et de coûts;
 - b) ajustements externes par l'adaptation des cours de change.

1. Réserves au Fonds Monétaire International.

Les principales interventions aux discussions du Fonds Monétaire International, en septembre dernier, ne laissent aucun doute quant au rôle prépondérant et déterminant que devraient jouer les réserves auprès du Fonds Monétaire International dans le système monétaire international de l'avenir. Seule la création concertée de réserves monétaires mondiales, par accord entre pays participants, peut rendre possible, au niveau global, l'ajustement non inflationniste du stock mondial de réserves au potentiel d'expansion de l'économie et du commerce dans le monde. Tout le monde s'accorde aujourd'hui sur cette vérité d'évidence.

L'accord sur les droits de tirage spéciaux a ouvert la porte à la mise en œuvre d'un tel système, mais devra être complété et amélioré sur plusieurs points pour qu'il puisse donner les résultats escomptés. J'en citerai quatre, par ordre *croissant* d'importance et d'urgence.

a) Tout d'abord, la dénomination « droits de tirage *spéciaux* » serait absurde pour désigner l'instrument normal et généralisé de règlements internationaux et d'accumulation de réserves. Il serait souhaitable et possible de simplifier radicalement un maquis et une logomachie juridiques dans lesquels se perdent les experts eux-mêmes. Droits de tirage spéciaux, tranches-or, supertranches-or et même lignes de crédit formelles découlant d'accords dits de « stand-by » contribuent tous à un même résultat : assurer au pays détenteur la disposition inconditionnelle

(1) Voir en particulier les déclarations de MM. Schweitzer, Barber et Giscard d'Estaing à la dernière assemblée annuelle du Fonds Monétaire International.

de moyens de règlements internationaux que décrirait fort simplement le vocable de « dépôts de réserve » auprès du Fonds Monétaire International, exactement comparables aux dépôts que détient tout un chacun à son compte à vue dans une banque commerciale ou à la poste.

b) En second lieu, le nouvel instrument de réserves créé par accord international devrait être mis au service de *buts communément acceptés* par ses créateurs. Il s'agit, en fait, de revoir les modalités d'émission de ces instruments, car la façon de distribuer le montant global, dont la création a été admise, détermine les bénéficiaires de cette nouvelle monnaie. Ces instruments sont aujourd'hui alloués à tous les membres du Fonds, suivant une clef de répartition totalement arbitraire — leurs quotas — distribuant la part du lion aux pays les plus riches, et les miettes aux pauvres. Les États-Unis reçoivent à eux seuls une part pratiquement égale à celle distribuée entre les 80 à 90 pays du Tiers Monde dits « en voie de développement ».

Ce système de répartition aboutit à financer les déficits éventuels de tout pays, quelles que soient les politiques nationales qui sont à l'origine de ces déficits : déséquilibrantes ou détestables du point de vue des pays appelés à les financer, aussi bien que rééquilibrantes et acceptables pour tous les partenaires. C'est là une absurdité qui devra bien être corrigée un jour. La communauté internationale qui décide de la création de réserves fiduciaires internationales devrait aussi décider de leur utilisation la plus appropriée, pour des objectifs communément acceptés.

L'attention s'est surtout concentrée jusqu'ici sur un de ces objectifs seulement : l'aide financière au développement du Tiers Monde. Cette préoccupation est parfaitement légitime et mérite certes d'être incluse parmi les utilisations possibles et souhaitables du système. Le Fonds Monétaire International pourrait, à cet effet, utiliser une portion de la création de D.T.S. à l'achat d'obligations de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement, de l'Association Internationale de Développement, etc., permettant à ces institutions d'amplifier leur aide aux pays en voie de développement.

Il est cependant d'autres utilisations concevables des D.T.S. qu'il ne faut pas écarter. Citons, par exemple :

1) l'appui aux politiques de stabilisation monétaire et de rééquilibre des balances de paiements, qui reste au centre des responsabilités du Fonds Monétaire International;

2) la compensation, ou le « recyclage », de mouvements réversibles, mais déséquilibrants, de capitaux privés entre les principales places monétaires et financières, fonction qui a inspiré le système dit « Accords Généraux d'Emprunt » du Fonds Monétaire International;

3) à plus long terme, sans doute, lorsque les esprits auront eu le temps de se familiariser avec une proposition aussi iconoclaste, le financement d'autres

opérations d'organisations internationales — les Nations Unies, l'Organisation Mondiale de la Santé, etc. — méritant priorité, mais à court de fonds : lutte internationale contre la pollution, par exemple, etc.

Notons, en passant, que des utilisations à long terme — ou même à fonds « perdu » — ne sont nullement exclues, dès que l'on admet que les réserves *mondiales* ne peuvent que croître et n'exposent donc pas le Fonds Monétaire International au problème de liquidité qui se pose aux banques commerciales et même aux banques centrales. Ce principe est d'ailleurs consacré déjà dans le système actuel des droits de tirage, dont 75 p.c. ne doivent pas être « reconstitués ».

c) En troisième lieu, l'acceptabilité d'un tel système et des choix qu'impose ce vaste éventail de ses utilisations possibles soulève, il faut bien le reconnaître, deux problèmes politiques majeurs : le rôle dominant des Etats-Unis dans le système de votation du Fonds Monétaire International et le lien juridique créé — par inadvertance, sans doute — entre les droits de tirage spéciaux et la parité-or du dollar des Etats-Unis.

Les règles de votation du Fonds Monétaire International sont déterminées presque exclusivement par la part relative de chaque quota national dans le capital de l'institution. Mais le quota mesure, en fait, deux éléments totalement différents : le droit d'emprunt du pays et son obligation de prêter. Les pays industriels de l'Europe continentale sont, depuis de longues années, les principaux

Tableau III.

Positions créditrices ou débitrices (—) nettes et droits de vote au Fonds Monétaire International en août 1971

Source : *International Financial Statistics*.

	Millions de dollars	Pourcentages par rapport au total	Pourcentages par rapport au total des votes
1. Etats-Unis ¹	30	1	22
2. Royaume-Uni ¹	— 523	— 12	9
3. Europe industrielle	3.315	76	22
4. Canada	291	7	4
5. Japon	490	11	4
6. Autres pays développés	460	11	9
7. Pays en voie de développement	310	7	31
Total ...	4.373	100	100
Compensé par :			
1. Avoirs du F.M.I. en or et D.T.S.	5.159		
2. Moins : Profits non distribués	— 786		

¹ Compte tenu des placements et dépôts-or du F.M.I. aux Etats-Unis et au Royaume-Uni.

bailleurs de fonds du Fonds Monétaire International (75 p.c. du total en août dernier) mais ne détiennent que 22 p.c. des votes, contre 22 p.c. aux Etats-Unis dont la proportion de prêts est tombée à moins de 1 p.c., et 9 p.c. au Royaume-Uni, principal pays *débiteur* du Fonds (1).

L'accession du Royaume-Uni et d'autres pays à la Communauté Européenne — et, qui sait, de la République Populaire de Chine au Fonds Monétaire International — diminuera sans doute l'ampleur du problème, mais il serait certes souhaitable que les règles de votation du Fonds soient modifiées à l'avenir pour tenir plus largement compte — mais, bien sûr, non exclusivement — des contributions relatives réelles des divers pays au financement de l'institution.

Un second problème politique résulte de la définition-or des droits de tirage spéciaux et d'un dollar devenu inconvertible, non seulement en or, mais en droits de tirage ou tout autre instrument international de paiement. Aussi longtemps que les Etats-Unis peuvent maintenir la fiction juridique d'une *parité-or* (35 dollars l'once) à laquelle ils *ne vendent plus* d'or, les droits de tirage spéciaux restent équivalents au dollar et diminuent de valeur par rapport aux monnaies qui s'apprécient vis-à-vis du dollar.

La substitution des droits de tirage spéciaux à l'or comme clef de voûte du système impose que toutes les monnaies définissent leur parité et leur convertibilité par rapport aux droits de tirage spéciaux, comme « numéraire » international, plutôt que par rapport à l'or, et que cette convertibilité soit effective, plutôt que mythique comme c'est aujourd'hui le cas en ce qui concerne la convertibilité-or. Le concept même de parité devrait s'identifier avec le cours auquel chaque monnaie est *effectivement* convertible en droits de tirage, et vice-versa. Si un pays se trouve amené à modifier son cours effectif de convertibilité vis-à-vis d'autres monnaies — vers le haut comme vers le bas — il ne pourrait le faire qu'en modifiant en même temps sa « parité » vis-à-vis de l'unité D.T.S.

Le rétablissement — proche, il faut l'espérer — de la convertibilité du dollar et des autres monnaies aujourd'hui fluctuantes devrait impliquer une dévaluation — sans doute modeste : 5 p.c. par exemple — du dollar et des monnaies qui se lieront à lui, aussi bien qu'une hausse de certaines autres monnaies, en termes de D.T.S. Cette participation du dollar au réalignement du système de change est indispensable non seulement pour les raisons de moralité politique mises en avant par les « Neuf », mais surtout afin de manifester clairement la dissociation de l'unité D.T.S. du dollar et démontrer que le D.T.S. ne s'identifie pas aux monnaies appelées à se déprécier par rapport aux autres. C'est à cette condition seulement que les D.T.S. pourront gagner l'acceptabilité indispensable pour servir d'instrument normal d'accumulation des réserves par les autorités monétaires de chaque pays membre du Fonds Monétaire International.

(1) Voir tableau III.

d) Enfin, *et surtout*, la création du système des D.T.S. ne pourra porter ses fruits que si l'on précise en outre le rôle futur des instruments de réserves traditionnels — or et devises — dans le système monétaire international de l'avenir. On l'a bien vu, dès le lendemain même de l'accord sur les D.T.S. à Rio de Janeiro. Des conversions massives en or opérèrent en 1967 et 1968 une ponction alarmante sur les réserves monétaires mondiales. Et en 1970 et 1971, un véritable raz de marée inondait les réserves mondiales de dollars. L'un et l'autre de ces mouvements — et particulièrement le second — frustraient, à la base même, l'objectif essentiel de l'adoption des D.T.S., c'est-à-dire l'adaptation du stock mondial de réserves aux besoins reconnus de l'économie internationale, et sa dissociation des hasards gouvernant tant la production et la demande privée d'or que l'approvisionnement du monde en monnaies de réserve par le déficit des pays émetteurs, particulièrement les Etats-Unis.

2. Rôle des devises de réserve.

Il n'est guère possible cependant — ni d'ailleurs nécessaire — d'éliminer entièrement les monnaies nationales du système international de réserves. D'autant plus que, partout, les entreprises, les particuliers et les banques commerciales continueront à détenir des avoirs de transactions en des monnaies nationales et, en déplaçant leurs trésoreries, forceront les banques centrales à intervenir dans ces monnaies nationales. Les banques centrales doivent pouvoir disposer d'un instrument d'intervention sur le marché, contre lequel elles rachètent — en cas de déficits de la balance des paiements — et vendent — en cas d'excédents — leur monnaie nationale.

L'utilisation de devises nationales, largement traitées sur le marché par les banques commerciales et leurs clients, reste indispensable à cet effet et il est infiniment probable que le dollar continuera à jouer un rôle important — bien que non exclusif ⁽¹⁾ — dans ces transactions.

Ce que réclame l'élimination des vices signalés plus haut ⁽²⁾ de l'étalon dit « change-or » ou « monnaie dominante », c'est que ces détentions de devises nationales comme instrument *international* de réserves soient rapidement ramenées à ce rôle seul, c'est-à-dire au niveau des « fonds de roulement » indispensables pour financer les interventions de stabilisation des banques centrales sur le marché des changes.

Pour simplifier l'exposé qui suit, le besoin de fonds de roulement est estimé à 15 p.c. des réserves globales de chaque pays (approximativement égal à 5 p.c. de leurs exportations annuelles, en moyenne). Ce chiffre correspond à peu près à la proportion de devises traditionnellement maintenues en réserves

(1) Voir plus loin, p. XXX.

(2) Voir pp. IX à XII.

par les pays les moins enclins à accepter l'étalon devise dominante, c'est-à-dire la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse.

Tableau IV.

Plafonds illustratifs des fonds de roulement en devises

(milliards de dollars)

Source : *International Financial Statistics*.

	5 p.c. des exportations de 1970	15 p.c. des réserves à fin 1970	Montant effectif des réserves en devises à fin 1970
1. Etats-Unis	2,2	2,2	0,6
2. Royaume-Uni	1,0	0,4	1,2
3. Europe industrielle	5,5	5,8	18,0
4. Canada	0,8	0,7	3,0
5. Japon	1,0	0,7	3,2
6. Autres pays développés	0,9	1,3	5,0
7. Pays en voie de développement	2,7	2,7	13,4
Total ...	14,0	13,9	44,4

Je proposerais donc que les autorités monétaires de chaque pays *restent libres* de détenir en réserves des devises nationales jusqu'à 15 p.c. seulement de ses réserves globales. Tout excès de devises par rapport à ce plafond serait immédiatement versé au Fonds Monétaire International et crédité au compte de dépôt de réserve du pays auprès du Fonds ⁽¹⁾. A l'inverse, un pays dont les fonds de roulement en devises nationales se réduiraient à l'excès, du fait de ses paiements à l'étranger et des interventions de stabilisation des autorités monétaires sur le marché des changes, pourrait les reconstituer — en n'importe quelle(s) monnaie(s) qu'il souhaite, mais sans doute largement en dollars — jusqu'au plafond agréé de 15 p.c. de ses réserves globales, par tirages sur son compte de dépôt au Fonds Monétaire International.

Toutes devises nationales versées au Fonds, en application de ce système, seraient normalement débitées, à l'avenir, au compte de dépôt du pays émetteur. Ceci s'avérerait cependant infaisable, injuste et absurde pour les vastes montants de devises accumulés dans le passé, pendant plus d'un demi-siècle de fonctionnement de l'étalon de change-or. Les devises dérivant de cette accumulation *passée* seraient conservées comme placement à long terme par le Fonds Monétaire International. Idéalement et logiquement, ces placements devraient prendre la forme de rentes perpétuelles — ou « consols » — garanties contre toute fluctuation de change par leur dénomination en numéraire F.M.I., et payant un intérêt, à convenir. Le pays débiteur pourrait cependant amortir une partie

(1) Voir cependant plus loin, p. XXXI.

de sa dette consolidée par tirage sur son compte de dépôt, ou être requis par le Fonds Monétaire International de le faire, au cas où ses réserves globales augmenteraient sensiblement au-delà d'un niveau normal ⁽¹⁾. Ceci écarterait pour longtemps toute résurgence d'une pénurie de dollars ou de sterling au sens de l'article VII des statuts du Fonds.

Si les négociateurs ne pouvaient se mettre d'accord sur la technique de rentes perpétuelles, la consolidation proposée pourrait se faire alternativement sous forme d'obligations à longue échéance — entre 25 et 50 ans ? — demeurant sujettes toutefois à la procédure d'amortissements extraordinaires qui vient d'être suggérée. Les amortissements obligatoires qu'imposerait une telle solution devraient pouvoir être financés — ou plus que financés — par la différence des taux d'intérêt entre les obligations actuelles en devises non garanties et les obligations avec garantie de change contractées vis-à-vis du Fonds Monétaire International.

L'obligation de convertir en compte de dépôt au Fonds tout excès de devises au-delà du plafond convenu (15 p.c. des réserves globales ?) soulèverait d'évidentes objections, si le taux d'intérêt versé sur ces dépôts demeurait aussi faible que celui applicable aujourd'hui aux D.T.S. Le taux devrait être au moins doublé (3 p.c.), tout en demeurant plus faible que celui que rapporte aujourd'hui la masse des devises détenues dans les banques centrales et ne jouissant généralement pas de garanties de change.

Enfin, des précautions devraient être prises pour empêcher toute évasion du plafond convenu par des transferts excessifs de devises par une banque centrale à ses banques commerciales. On pourrait, pour commencer, adopter à cet effet une disposition similaire à celle introduite, dans le même but, dans l'Accord sur l'Union Européenne de Paiements ⁽²⁾, quitte à développer progressivement à la lumière de l'expérience des critères plus précis d'application.

3. Rôle de l'or.

Quant à l'autre instrument traditionnel de réserve, l'or, son rôle serait destiné à diminuer progressivement dans l'avenir, jusqu'au jour où la confiance totale dans le nouveau système international rendrait possible et souhaitable son élimination comme instrument de réserve.

Ce jour reste cependant lointain et des dispositions provisoires devront tenir compte des réalités présentes et des positions de négociation des divers pays à cet égard.

(1) Voir plus loin, p. XXIII.

(2) Titre I, article 4 (f) : « Chaque Partie Contractante s'engage à veiller à ce que des soldes anormaux en monnaies d'autres Parties Contractantes ne soient pas détenus par des banques autres que les banques centrales ou placés de façon qu'ils soient exclus du calcul des excédents et déficits bilatéraux ».

Chaque banque centrale pourrait rester parfaitement libre de conserver en réserves l'or qu'elle détient aujourd'hui, ou de l'échanger — en tout ou en partie, à sa propre convenance — contre une augmentation de son compte de dépôt au Fonds Monétaire International. Tous achats et ventes d'or par les autorités monétaires seraient toutefois canalisés à l'avenir par le truchement du Fonds Monétaire International, comme c'est déjà très largement le cas aujourd'hui.

Les avoirs-or du Fonds Monétaire International, qui se montent déjà aujourd'hui à 4,7 milliards de dollars augmenteraient inévitablement, et sans doute considérablement, dans les années à venir, à raison des trois types de transactions envisagées ci-dessous :

a) achats d'or au marché ou aux pays producteurs par le Fonds Monétaire International, au cas où le cours du marché tomberait au-dessous du prix officiel de l'or fixé par le Fonds;

b) libes versements d'or au Fonds Monétaire International, par les banques centrales préférant, à une détention stérile d'or, une augmentation de leur compte de dépôt, jouissant à la fois de garanties de change et d'un taux d'intérêt approprié;

c) ventes d'or par les pays débiteurs, obligés de le faire pour reconstituer leurs fonds de roulement ou leur compte de dépôt, à raison des déficits encourus dans leur balance des paiements.

On pourrait, en outre, envisager de donner au Fonds Monétaire International le droit de subordonner ses prêts éventuels — utilisation des « tranches-crédit » au Fonds — à un pays en déficit à l'obligation de se procurer une partie tout au moins des devises demandées au Fonds contre versements d'or, au cas où le pays en question détiendrait une proportion d'or dans ses réserves globales *supérieures* à la proportion moyenne (un tiers environ en juin 1971) des pays membres du Fonds.

Cet accroissement progressif des avoirs-or du Fonds Monétaire International lui permettrait, s'il le jugeait utile :

a) d'offrir aux pays dont la proportion d'or dans leurs réserves globales est la plus basse, le remboursement en or, s'ils le souhaitent, d'une partie de leur compte de dépôt;

b) de vendre — à profit — une partie de son or au marché, lorsque le cours excède sensiblement le prix officiel.

A plus long terme, le succès éventuel du nouveau système des comptes de dépôt faciliterait la liquidation progressive sur le marché privé des avoirs-or hérités du passé et devenus moins attrayants pour les banques centrales que la détention de dépôts de réserves au Fonds Monétaire International.

4. Ajustement des balances de paiements.

a) *Ajustements internes.*

L'équilibre des balances de paiements continuera certes à dépendre en ordre principal du succès des politiques nationales de demande et de coûts. Les politiques fiscales et monétaires devraient viser à ajuster les dépenses globales — privées et publiques, de consommation et d'investissement — à la capacité de production du pays *moins* les exportations de capitaux ou *plus* les importations de capitaux justifiées par le niveau relatif de développement du pays vis-à-vis du reste du monde. Quant aux politiques de prix et salaires, elles devraient viser à préserver l'équilibre concurrentiel des entreprises sur le marché international.

Un ajustement quotidien est évidemment hors d'atteinte à cet égard, pour de multiples raisons. L'augmentation ou la diminution des réserves internationales ont précisément pour but de pallier les fluctuations temporaires, normales et inévitables de la balance globale des paiements, sans devoir recourir à des mesures troublant l'équilibre interne de l'économie ou exagérément brutales et nocives pour les pays partenaires.

Des échecs occasionnels sont cependant inévitables dans la mise en œuvre de telles politiques d'ajustements internes. Le pessimisme que reflètent en ce moment la plupart des écrits des économistes est sans doute excessif — si l'on en juge à la lumière du passé — et dérive principalement des failles, dénoncées plus haut, de l'étalon devise dominante dans sa phase de déclin et d'agonie.

Il n'en reste pas moins vrai que les institutions devraient faciliter et accélérer, plus qu'elles ne le faisaient hier, les ajustements externes qui s'imposent finalement, dans le cas d'échec persistant des politiques d'ajustements internes et, notamment, en cas de disparités évidentes entre niveaux nationaux de coûts et de prix.

b) *Ajustements externes.*

A supposer même un succès total des efforts actuels de réajustement des cours de change et l'établissement d'une constellation plus réaliste, de nouveaux déséquilibres surgiront inévitablement à l'avenir, et devraient être corrigés plus rapidement que par le passé.

Les négociations en cours laissent prévoir à cet égard un certain degré d'assouplissement *permissif* du régime antérieur des parités. Les marges de fluctuation seraient légèrement élargies — jusqu'à 1,5 p.c. ou même 3 p.c. de chaque côté de la parité — *permettant* aux monnaies de monter ou de descendre, dans ces limites, en réponse aux pressions s'exerçant sur la balance des paiements. Certains prônent même des parités dites glissantes (« *crawling pegs* ») *per-*

mettant un ajustement lent et progressif des parités déclarées au Fonds Monétaire International.

Quel que soit le régime sur lequel on s'accorde finalement à cet égard, une simple *permission* ne suffira pas. Pour ne citer que deux cas entre bien d'autres, l'Allemagne et la France ont sans doute retardé à l'excès jusqu'à la fin de l'été et le début de l'automne de 1969 des réajustements qui leur auraient été non seulement permis, mais qu'on les implorait d'adopter pour remédier à des déséquilibres évidents. Le cas de la livre sterling de 1964 à novembre 1967 serait un autre exemple de la répugnance des autorités à se résigner aux adaptations de change rendues indispensables par l'échec persistant des politiques d'ajustements internes.

Quelques économistes — bien rares, il est vrai — voient une panacée dans le réajustement obligatoire et quotidien des cours de change, par l'abstention totale d'interventions des banques centrales sur le marché. Le marché lui-même déterminerait le niveau quotidien des cours de change librement fluctuants, au gré de l'offre et de la demande influencées par des spéculateurs présumés plus sages que les autorités monétaires du pays.

Une telle suggestion n'a — et pour d'excellentes raisons, me semble-t-il — aucune chance d'être adoptée. Elle sanctionnerait par la dépréciation de la monnaie et une hausse corrélative des prix, du coût de la vie et des salaires toute erreur inflationniste de la politique monétaire nationale. Mais la correction subséquente de telles erreurs, ou même l'acceptation de politiques déflationnistes, seraient incapables, dans le monde actuel, de faire *diminuer* les salaires. Elles seraient sanctionnées, non par une baisse des salaires, mais par la récession et le chômage.

Peut-on imaginer d'ailleurs que les secteurs directement influencés par la concurrence étrangère — industries exportatrices, notamment — permettraient aux autorités monétaires de leur imposer des pertes de marché — et le chômage à leurs ouvriers — si l'appréciation de la monnaie résultait d'entrées massives de capitaux dues à la spéculation ou à l'adoption de taux d'intérêt artificiellement bas par un autre pays ?

Appliquer les règles d'un « laisser faire » dogmatique au système de change est impensable dans un monde où aucun gouvernement n'accepterait de laisser aux seules forces du marché la détermination des taux d'intérêt et de renoncer à d'autres et multiples formes d'intervention dans les finances et l'économie du pays.

Ce n'est pas à dire que rien ne devrait être tenté pour induire les autorités monétaires à corriger un « déséquilibre fondamental » affectant gravement la balance des paiements et l'économie de leurs pays partenaires. Je proposerais, à cet égard, la règle de la « fourchette » autour de réserves monétaires normales, comme complément ou substitut à la « bande » proposée autour des parités agréées.

En bref, chaque pays serait invité à définir ce qu'il considère comme un niveau « normal » de ses réserves monétaires. Sa définition serait automatiquement acceptée par le Fonds Monétaire si elle correspondait à une proportion des réserves globales du monde, égale à l'importance relative du pays dans le commerce mondial. Il est remarquable de noter à cet égard que ces deux proportions sont en fait fort proches l'une de l'autre pour tous les groupes importants de pays, et ne diffèrent que modérément même pour plusieurs pays pris individuellement (voir tableau V, colonne 3). Certains ajustements devraient cependant être admis pour tenir compte notamment de la vulnérabilité des principales places financières aux déplacements soudains de capitaux.

Une fois définie, par accord mutuel, la part « normale » de chaque pays dans les réserves monétaires du monde, on laisserait à chaque banque centrale toute liberté d'intervention sur le marché des changes visant à maintenir ses cours à l'intérieur des marges de change agréées — et éventuellement élargies, ainsi que je l'ai noté plus haut. Mais si les excédents ou déficits persistants d'un pays poussaient ses réserves à plus de 25 p.c. au-delà ou en deçà des réserves « normales » agréées, le pays devrait entrer en consultation avec le Fonds Monétaire quant aux ajustements internes et/ou de parité jugés nécessaires au rétablissement de son équilibre ⁽¹⁾.

Au cas où ces consultations échoueraient et où l'écart par rapport à la « normale » atteindrait 33 p.c., le Fonds Monétaire serait habilité — *s'il le juge nécessaire* à la lumière d'autres critères complémentaires à faire entrer en ligne de compte — à interdire au pays toutes interventions sur le marché ayant pour effet d'augmenter au-delà de 33 p.c. l'écart de ses réserves par rapport au niveau normal agréé. Il pourrait aussi, au lieu d'interdire totalement de telles interventions, les limiter à un montant déterminé, ou aux montants nécessaires pour que le cours de change lui-même « glisse » (« crawl ») dans les limites permises, plutôt que de « sauter » de façon désordonnée.

En bref, la technique de la « fourchette » *imposerait* le recours aux adaptations de change prônées par de nombreux économistes, mais uniquement pour empêcher une exportation persistante et excessive de l'inflation ou de la déflation nationale vers les autres pays. Les banques centrales resteraient libres, au contraire, d'intervenir sur le marché, suivant leurs propres critères, aussi longtemps que les fluctuations de leurs réserves servent le but assigné à celles-ci, c'est-à-dire compenser des fluctuations temporaires et modérées de leurs balances des paiements.

Notons enfin que le système rétablirait une symétrie souhaitable entre pays créanciers et débiteurs, en imposant aux premiers une discipline à laquelle —

(1) Voir en outre p. XIX et note (2).

Tableau V.

Calcul illustratif de la fourchette

Source : *International Financial Statistics*.

	Importations en 1970		Réserves à fin 1970				Fourchette par rapport au niveau « normal »	
	(milliards de dollars)	(en p.c. du total mondial)	(en p.c. des importations)	« Normales »	Effectives	Différence	1/4	1/3
				(milliards de dollars)			(milliards de dollars)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
I. Total pour le monde	292,3	100,0	31,6	92,4	92,4			
A. Pays industriels	211,4	72,3	31,1	66,8	65,7	- 1,1	16,7	22,3
1. Europe	135,6	46,4	30,8	42,9	41,7	- 1,2	10,7	14,3
2. Autres	75,9	26,0	31,6	24,0	24,0	—	6,0	8,0
B. Autres pays développés	26,9	9,2	31,6	8,5	8,5	—	2,1	2,8
1. Europe	16,6	5,7	34,3	5,3	5,7	+ 0,4	1,3	1,8
2. Autres	10,3	3,5	27,2	3,2	2,8	- 0,4	0,8	1,1
C. Tiers Monde	54,0	18,5	33,7	17,1	18,2	+ 1,1	4,3	5,7
1. Amérique latine	16,9	5,8	33,7	5,4	5,7	+ 0,3	1,4	1,8
2. Moyen-Orient	7,9	2,7	39,2	2,5	3,1	+ 0,6	0,6	0,8
3. Autres pays d'Asie	19,0	6,5	26,8	6,0	5,1	- 0,9	1,5	2,0
4. Autres pays d'Afrique	10,0	3,4	41,0	3,1	4,1	+ 1,0	0,8	1,0
II. Groupe des Dix	199,78	68,2	31,3	63,1	62,6	- 0,5	15,8	21,0
Etats-Unis	42,46	14,3	34,1	13,2	14,5	+ 0,7	3,3	4,3
Royaume-Uni	21,73	7,4	12,9	6,8	2,8	- 4,0	1,7	2,3
Japon	18,90	6,5	25,4	6,0	4,8	- 1,2	1,5	2,0
Canada	14,52	5,0	32,4	4,6	4,7	+ 0,1	1,2	1,5
Allemagne	29,81	10,2	45,6	9,4	13,6	+ 4,2	2,4	3,1
France	19,11	6,5	26,3	6,0	5,0	- 1,0	1,5	2,0
Italie	14,94	5,1	35,6	4,7	5,3	+ 0,6	1,2	1,6
Pays-Bas	13,39	4,5	24,6	4,2	3,2	- 1,0	1,1	1,4
U.E.B.L.	11,36	3,8	23,9	3,5	2,8	- 0,7	0,9	1,2
Suède	7,01	2,4	11,4	2,2	0,8	- 1,4	0,6	0,7
Suisse	6,55	2,2	77,2	2,0	5,1	+ 3,1	0,5	0,7

Brève explication des calculs :

Colonne (3) = colonne (5) : colonne (1).

Colonne (4) = total 92,4 × colonne (2) = colonne (1) × total 31,6 p.c. à la colonne (3).

Colonne (6) = colonne (5) - colonne (4).

Colonne (7) = colonne (4) × 1/4.

Colonne (8) = colonne (4) × 1/3.

à la différence des seconds ⁽¹⁾ — ils peuvent, actuellement, se soustraire presque indéfiniment, en vendant au marché leur propre monnaie.

5. Mouvements de capitaux à court terme.

L'histoire des dernières années a démontré l'ampleur que peuvent prendre les mouvements de capitaux à court terme, mus par la spéculation sur les cours de change ou par la distorsion des taux d'intérêt entre les principales places monétaires du monde.

La gravité du problème était cependant due aux déséquilibres accumulés depuis des années dans la balance des paiements des deux pays à monnaie dominante — les Etats-Unis et l'Angleterre — et que ne permettrait plus la réforme du système international de réserves suggérée plus haut.

Le Fonds Monétaire International serait, d'autre part, beaucoup mieux armé que par le passé (voir plus haut, alinéa 3 de la page XIV) pour compenser par ses propres opérations de placements l'influence de tels mouvements réversibles de capitaux sur les réserves des pays membres.

Il n'en reste pas moins que certains efforts s'imposent pour orienter et encadrer l'excessive mobilité des capitaux liée au développement spectaculaire du marché des euro-devises et des grandes entreprises dites « multinationales ». On pourrait s'efforcer de conclure à cet égard des accords internationaux entre les principaux marchés financiers définissant certaines règles à appliquer tant à l'importation qu'à l'exportation de capitaux, sous le contrôle concerté des autorités des pays intéressés au problème.

Les opérations de crédit avec l'étranger — tant à l'actif qu'au passif — du système bancaire pourraient être soumises à certains plafonds, dépôts obligatoires à la banque centrale, taux d'imposition, etc. De même, on pourrait tenter de limiter, par accord mutuel, tous transferts massifs de capitaux par les grandes sociétés, sans rapport aucun avec la nature de leurs opérations industrielles, commerciales et financières.

Les suggestions récemment avancées dans *Note Economique* par le professeur Robert A. Mundell (« World Inflation and the Eurodollar ») méritent certes un examen approfondi. Il en est de même des suggestions, souvent répétées par Mundell et d'autres économistes, tant officiels qu'académiques, prônant une plus grande flexibilité des politiques budgétaires et fiscales comme instrument d'équilibre *interne* des économies, afin de permettre d'éviter des distorsions excessives et déséquilibrantes des taux d'intérêt entre les principaux marchés monétaires et financiers.

⁽¹⁾ Ceux-ci sont obligés de cesser leurs interventions sur le marché en vendant des devises pour racheter leur propre monnaie, lorsque leurs réserves monétaires s'amenuisent à l'excès jusqu'à être totalement englouties par leur défense d'un cours de change surévalué.

B. ACTIONS URGENTES SUR LE PLAN REGIONAL.

1. Pourquoi ?

Les réformes mondiales esquissées dans la section A ci-dessus n'épuisent pas la liste des actions à entreprendre, tant pour les faire aboutir que pour parer aux catastrophes imminentes dont tous les pays sont menacés. Quatre raisons principales dictent à cet égard l'impérieuse nécessité d'accélérer les efforts de coopération, voire d'intégration, monétaire plus étroite qui apparaissent politiquement possibles sur le plan régional, notamment dans une Communauté Européenne élargie.

a) La première et la plus évidente de ces raisons d'action immédiate réside dans le fait que des réformes d'une telle ampleur demanderont de longs mois pour être négociées et pour être ratifiées par plus de cent parlements nationaux. La situation actuelle, caractérisée comme *intenable* dans la première section de cette étude, menace de dégénérer rapidement en une série de « sauve-qui-peut » nationalistes, réminiscent des pires années qui suivirent le 21 septembre 1931.

Ce pourrissement ne peut être arrêté, ou même limité, que grâce à des accords à conclure de toute urgence, entre pays disposés à le faire, pour éviter une telle contagion. De tels accords seraient plus indispensables encore si les négociations en cours devaient échouer sur le plan mondial, et livrer chaque pays aux ravages et aux tentations de dévaluations concurrentielles, restrictions de change et de commerce, et représailles en chaîne, fatales pour chacun d'eux.

b) Les négociations à entreprendre peuvent être non seulement facilitées et accélérées, mais mieux équilibrées et plus efficaces dans la mesure où des accords de groupe peuvent être conclus entre pays déjà engagés dans un processus d'intégration régionale, en Europe et en Amérique latine notamment. De tels accords aideront à paver la voie vers des accords mondiaux indispensables et à assurer une gestion, plus acceptable à tous, des énormes responsabilités dont ils chargeront inévitablement le Fonds Monétaire International.

c) A plus long terme, une décentralisation, ou restructuration, de ces responsabilités apparaît indispensable à l'efficacité même des opérations du Fonds. Pourquoi devoir discuter et négocier entre plus de cent pays des problèmes qui n'affectent que certains d'entre eux et qu'ils sont disposés à résoudre sur le plan régional ?

Le recours à un forum mondial devrait être réservé aux problèmes insolubles sur le plan régional. Les difficultés de balance des paiements entre pays de la Communauté Européenne peuvent être réglées entre eux, tandis que le Fonds Monétaire International serait déchargé de responsabilités superflues, ce qui lui laisserait le loisir de se consacrer aux tâches que lui seul peut résoudre, c'est-à-dire les problèmes surgissant entre la Communauté Européenne, prise dans son en-

semble, et les autres pays ou groupes régionaux dans un monde dont toutes les parties sont interdépendantes.

Il en serait de même pour d'autres groupes de pays, tels les pays d'Amérique centrale, ceux des Andes, etc., et ceux du Comecon. Il n'est pas interdit de penser, en effet, qu'une telle restructuration et décentralisation du Fonds Monétaire International pourraient faciliter un jour la réintégration de ces derniers pays dans une communauté monétaire internationale moins marquée que dans le passé par le rôle d'une ou deux monnaies dominantes.

d) Cette décentralisation s'imposera enfin du fait des progrès qui seront réalisés dans les mois et les années à venir vers l'union monétaire par les pays qui ont proclamé leur volonté politique de parfaire une telle union. L'application progressive des décisions de la Conférence au sommet de La Haye aura à cet égard une importance capitale, étant donné le poids de la Communauté actuelle, et plus encore d'une Communauté élargie, dans l'économie, le commerce et les règlements internationaux.

2. L'avenir immédiat : Emergence probable d'un ordre tripolaire.

Les décisions américaines du 15 août bouleversent de fond en comble le cadre institutionnel dans lequel s'insèrent les politiques économiques et monétaires des plus de cent pays qui se partagent le monde. Leur adaptation forcée et leurs réactions — de coopération et de défense — à ces décisions n'attendront pas le parachèvement des négociations mondiales esquissées plus haut. Elles différeront aussi considérablement de pays à pays.

Il est infiniment probable que de nombreux pays en voie de développement, notamment en Amérique latine et en Asie, graviteront autour du dollar, formant une zone qui rappellera le bloc sterling qui suivit, voici quarante ans, la suspension de la convertibilité par l'Angleterre. Ces pays continueront à ancrer — même s'ils ne réussissent pas à stabiliser — leur monnaie sur le dollar, et à utiliser le dollar comme principale monnaie de règlements extérieurs, d'intervention sur le marché et d'accumulation de réserves monétaires. Il est fort possible que beaucoup d'entre eux préfèrent, même à long terme, préserver, voire institutionnaliser, leur appartenance à la zone dollar, plutôt que d'adopter les accords suggérés plus haut (voir section III, A) organisant le remplacement des réserves en devise dominante par des dépôts au Fonds Monétaire International.

Il est aussi probable que d'autres pays, en Europe, en Afrique, en Océanie, voire en Asie, s'orientent de même vers une association monétaire, de droit ou de fait, avec la Communauté Européenne élargie de demain.

Enfin, le Japon constitue à lui seul une troisième force monétaire. Il est peu probable qu'il se lie formellement à l'une ou l'autre des deux autres, et il n'est pas impensable qu'il attire dans son orbite certains pays d'Asie.

Au cours des nombreux mois qui s'écouleront encore avant le parachèvement des réformes mondiales et le rétablissement de parités durables au Fonds Monétaire International, la meilleure chance d'éviter un chaos et des guérillas monétaires désastreux pour tous, résidera, sans doute, dans une concertation politique étroite entre ces trois pôles monétaires. Notre espoir est que les Etats-Unis, le Japon et l'Europe arrivent, dans les plus courts délais possibles, à une stabilisation approximative, présomptive, et *de facto*, des cours de change entre eux. Cette stabilisation n'exclura sans doute pas une certaine flexibilité à l'intérieur de marges communément admises, ni même de nouveaux rajustements, moyennant consultations préalables, à la lumière des circonstances et de l'évolution de la balance des paiements.

Mais, à la différence de la zone dollar et du yen, il n'existe pas encore de monnaie européenne, ni même de véritable zone monétaire ou communauté monétaire européenne. Tel est le dernier problème qui me reste à aborder, et celui qui me paraît le plus crucial, le plus urgent, et le plus possible à résoudre, sans attendre ni le résultat final des négociations engagées sur le plan mondial, ni un accord entre Européens mêmes sur les étapes finales du plan Werner.

3. Esquisse d'un plan concret d'action immédiate par la Communauté Européenne.

a) Constellation de taux pivots intra-européens.

La première décision à prendre, celle qui conditionne tout le reste, est un accord urgent sur une constellation de cours de change entre les pays de la Communauté.

Un tel accord ne doit, et ne peut, aucunement être subordonné à un accord sur les cours de change européens vis-à-vis du dollar américain, ni de toute autre monnaie extérieure à la Communauté élargie, aujourd'hui en perspective. L'Angleterre devrait certes y être associée le plus rapidement possible.

Il importe, au départ, de voir clairement que les relations de change qui comptent le plus pour chacune des monnaies de la Communauté sont ses relations avec les autres monnaies de la Communauté, et non avec le dollar.

Les Etats-Unis n'absorbent que 7,5 p.c. en moyenne des exportations des pays de la Communauté actuelle, et l'hémisphère occidental tout entier 11,5 p.c., alors que les exportations vers les autres pays de la Communauté atteignent 49 p.c. et vers une zone européenne présomptive entre 70 et 75 p.c. (voir ligne I du tableau VI).

Ce qui importe donc avant tout aux pays de la Communauté, c'est l'établissement d'une constellation stable de cours de change entre les monnaies de la Communauté elle-même, et non vis-à-vis du dollar.

Tableau VI.

Pourcentages des exportations totales des pays européens en 1970 vers diverses zones monétaires prospectives

Origine \ Destination	Communauté actuelle	Communauté élargie	Europe O.C.D.E.	Europe O.C.D.E. et Afrique	Etats-Unis	Continent américain	Japon	Zone sino-soviétique	Reste du monde
I. Communauté actuelle	48,8	55,8	69,7	74,5	7,5	11,5	1,1	3,8	9,0
Allemagne	40,1	47,8	67,6	70,3	9,1	14,0	1,6	4,3	9,8
France	48,3	54,1	65,7	77,1	5,3	9,1	0,9	4,1	8,9
Italie	42,8	48,3	61,3	66,4	10,3	15,4	1,0	5,8	11,4
Pays-Bas	62,0	71,7	79,8	82,5	4,3	6,9	0,7	2,0	7,9
U.E.B.L.	68,6	74,3	81,5	84,3	6,0	8,1	0,7	1,7	5,3
II. Communauté élargie	42,8	51,7	66,1	71,0	8,2	12,6	1,2	3,8	11,4
III. Europe O.C.D.E.	41,1	51,7	66,1	70,9	8,1	12,7	1,2	4,4	10,8

Reconnaissons cependant que cette stabilité ne peut être déclarée prématurément irrévocable. Elle restera certes sujette à révision, eu égard aux incertitudes actuelles, à l'extérieur tout autant qu'à l'intérieur de la Communauté. Il ne peut s'agir en ce moment que d'établir — suivant le langage du récent accord monétaire entre les pays de Benelux — des « taux pivots » provisoires, plutôt que des parités définitives. Mais ces « taux » ne devraient être modifiés que par accord mutuel, ou en application de critères objectifs communément reconnus, tels par exemple des pertes ou gains de réserves, ou en application des accords de soutien monétaire à court terme ou de concours financier à moyen terme, pour des montants jugés manifestement excessifs soit par les pays créanciers, soit par les pays débiteurs.

b) *Règlements intracommunautaires.*

La marge totale des fluctuations permises entre monnaies de la Communauté serait limitée, comme il est déjà convenu en principe, à un maximum de 1,5 p.c. ou même 1 p.c. Les interventions destinées à maintenir ces marges ne se feraient, en principe, que dans les monnaies communautaires elles-mêmes. Fonctionnellement, la responsabilité principale de telles interventions devrait être assumée par le pays dont la monnaie tend à dépasser le plafond agréé, car ce pays peut toujours empêcher ce plafond d'être crevé en vendant *sa propre monnaie* en échange de la monnaie qui tend à tomber au-dessous du cours plancher.

L'obligation de remboursement du pays débiteur serait exprimée dans l'unité de compte communautaire, laquelle ne pourrait être modifiée que par décision — au vote qualifié — du Conseil de la Communauté, suivant la procédure déjà acceptée à l'initiative de l'ancien Accord sur l'Union Européenne de Paiements.

Ce remboursement pourrait être fait, soit à la demande du créancier, soit à l'initiative du débiteur, sous toute forme acceptable à l'un et l'autre. On peut concevoir, par exemple, un remboursement en or, en dollars ou en toute autre devise mutuellement agréée, aux cours prévalant sur le marché en l'absence de parités *effectives* de l'or ou de ces devises. Idéalement, cependant, le remboursement devrait être effectué par l'usage des droits de tirage normaux ou spéciaux au Fonds Monétaire International. *Il importe donc particulièrement, à cet égard, de définir de toute urgence les conditions d'utilisation pratique de cette procédure, aujourd'hui partiellement paralysée en conséquence des décisions américaines du 15 août.*

Inutile de dire d'autre part que le pays créancier pourrait préférer retarder ce règlement et conserver sa créance en unités en compte, et que le débiteur pourrait se prévaloir des accords existants de soutien ou de concours.

Enfin, il y aurait grand avantage à multilatéraliser ces procédures de crédit et règlement par la mise en place immédiate d'un Fonds européen, proposé à La Haye par le chancelier Brandt sous le vocable de Fonds européen des

réserves, rebaptisé Fonds européen de coopération monétaire dans le plan Werner, et organe de gestion concertée par le président Pompidou dans sa conférence de presse du 23 septembre dernier.

c) *Fonds européen de gestion des réserves.*

Toutes créances ou dettes entre banques centrales, résultant des opérations décrites au b) ci-dessus, seraient comptabilisées, en unités de compte, au crédit ou au débit d'un compte de dépôt de réserve maintenu par chaque pays auprès d'un Fonds ou organe commun.

Ces dépôts pourraient être alimentés en outre par des dépôts en monnaies nationales des pays membres concrétisant les lignes de crédit qu'ils se sont ouvertes mutuellement en application des accords de soutien monétaire et de concours financier.

On pourrait envisager en outre des dépôts en or ou devises tierces, soit à l'initiative du pays déposant, soit même — ce qui serait hautement souhaitable — pour une proportion agréée — 20 ou 25 p.c. au point de départ ? — des réserves-or et devises des pays membres. A la différence des dépôts en monnaies communautaires, ces dépôts ne pourraient être comptabilisés dans l'unité de compte, sauf négociations préalables de garanties de change en cette unité par le pays émetteur des devises déposées.

Enfin, le Fonds pourrait accepter des dépôts de pays non membres, à leur propre requête, et notamment des pays souhaitant s'associer *de jure* ou *de facto* à la zone monétaire européenne en gestation.

d) *Interventions sur le marché du dollar.*

Un tel Fonds pourrait dès lors servir d'organe commun d'intervention sur le marché du dollar, à des cours ou jusqu'à des montants globaux décidés par un Comité de gestion.

Un tel Comité serait en tout cas indispensable pour coordonner les interventions directes des banques centrales sur le marché du dollar, et assurer que le dollar ne fluctue que de façon parallèle vis-à-vis de toutes les monnaies communautaires.

Les cours d'intervention et leurs montants ne sont que l'avvers et l'envers de la même médaille. On peut concevoir que le Comité de gestion fixe des cours d'intervention présomptifs, subordonnés à certains plafonds quant au montant maximum des dollars qu'il serait nécessaire d'acheter — ou de vendre — pour maintenir ces cours. Il va sans dire que ces décisions devraient, dans toute la mesure du possible, être concertées avec le principal intéressé, les Etats-Unis, de façon à assurer la participation de ce pays lui-même à la stabilisation de sa

propre monnaie, et à éviter un retour au financement quasi illimité des déficits dollar par la planche à billets des autres pays (voir section II, B).

Certains pays ont évoqué le danger de voir entraîner leur monnaie dans une appréciation excessive vis-à-vis du dollar, en résultat de telles décisions communautaires de gestion.

Faisons observer tout d'abord que ces décisions seraient des décisions *communautaires*, auxquelles participeraient tous les membres de la Communauté élargie de demain. Aucune monnaie ne risquerait d'être entraînée vers le haut par la décision unilatérale du pays dont la monnaie est la plus forte.

Rappelons enfin les considérations mentionnées aux pages XXVIII et XXX et au tableau VI : le cours de change « pondéré » de chaque pays vis-à-vis du reste du monde dépend bien plus des cours de change intracommunautaires que des cours du dollar. Et la constellation intracommunautaire des changes doit pouvoir être modifiée, le cas échéant, à la demande d'un pays dont la balance des paiements se détériorerait à l'excès.

Conclusion.

Il resterait beaucoup à dire pour élucider les multiples aspects d'un problème aussi complexe. Mais le temps ne le permet pas. Il faut agir, sous peine de mourir. Les accords auxquels on doit parvenir demain seront certes imparfaits et devront, de toute façon, être révisés à l'avenir, à la lumière des progrès et des échecs que rencontrera une négociation mondiale, indispensable, mais condamnée à s'étaler sur de nombreux mois.

M'adressant principalement aujourd'hui aux autorités des pays de la Communauté, je ne puis que pousser un cri d'angoisse devant les atermoiements et les querelles qui paralysent depuis le 15 août la Communauté Européenne. Vous porteriez demain devant vos peuples, qui en subiraient les conséquences, les responsabilités effroyables d'une paralysie continue face au danger menaçant d'une rechute dans le protectionnisme « sauve-qui-peut » des années 1930.

Certains d'entre vous blâment les Etats-Unis de ne pas offrir des propositions claires quant à la reconstitution d'un ordre monétaire viable et acceptable par eux. Les Américains se plaignent de même de l'absence de toute initiative de la part des pays de la Communauté et, plus encore, de l'impossibilité où ils se trouvent de négocier efficacement avec une Communauté divisée.

Ce qui vous unit dépasse cependant infiniment ce qui peut encore vous séparer. Vous avez marqué votre accord sur les lignes essentielles du plan Werner. La crise ouverte depuis le 15 août vous impose simplement d'en accélérer les premières étapes.

Chacun trouvera sans doute boiteux, sur l'un ou l'autre point, les accords que j'ai eu la témérité de mettre en avant dans la dernière section de cette longue, mais trop brève, étude et tous ceux que l'on pourrait y substituer utilement. Que la Communauté que vous avez créée boite, s'il le faut, pendant les longs mois d'une dure négociation mondiale, mais qu'elle marche... ou même simplement qu'elle survive !

Bruxelles, le 3 novembre 1971.

*
* *

Table des matières

	pages
Introduction	III
I. La situation actuelle est <i>intenable</i>	IV
II. Un retour au passé est <i>impensable</i>	VI
A. Retour à l'or?	VI
B. Retour à une devise dominante?	VII
1. Naissance du système	VII
2. Développement et dégradation inévitable du système	VIII
3. Vices fondamentaux de l' « étalon monnaie dominante »	IX
III. Des réformes novatrices sont <i>indispensables</i>	XII
A. Un ordre monétaire mondial	XIII
1. Réserves au Fonds Monétaire International	XIII
2. Rôle des devises de réserve	XVII
3. Rôle de l'or	XIX
4. Ajustement des balances de paiements	XXI
a) Ajustements internes	XXI
b) Ajustements externes	XXI
5. Mouvements de capitaux à court terme	XXV
B. Actions urgentes sur le plan régional	XXVI
1. Pourquoi?	XXVI
2. L'avenir immédiat : Emergence probable d'un ordre tripolaire	XXVII
3. Esquisse d'un plan concret d'action immédiate par la Communauté Européenne	XXVIII
a) Constellation de taux pivots intra-européens	XXVIII
b) Règlements intracommunautaires	XXX
c) Fonds européen de gestion des réserves	XXXI
d) Interventions sur le marché du dollar	XXXI
Conclusion	XXXII
Tableaux :	
I. Réserves brutes et nettes des Etats-Unis, 1949 - juin 1971	X
II. Composition des réserves monétaires mondiales, 1949 - juin 1971	XI
III. Positions créditrices ou débitrices (-) nettes et droits de vote au Fonds Monétaire International en août 1971	XV
IV. Plafonds illustratifs des fonds de roulement en devises	XVIII
V. Calcul illustratif de la fourchette	XXIV
VI. Pourcentages des exportations totales des pays européens en 1970 vers diverses zones monétaires prospectives	XXIX

SITUATION DE L'ECONOMIE BELGE ET POLITIQUE MONETAIRE

Depuis la dernière chronique sur l'évolution économique et financière de la Belgique, publiée dans le *Bulletin* de mai 1970, l'économie belge, tout en se développant à un taux de croissance soutenu, a vu graduellement s'atténuer les pressions de la demande. Comme, de son côté, le potentiel de production s'est accru en raison des efforts de modernisation et d'extension, il en est résulté une détente entre l'offre et la demande, qui est de nature à modérer les pressions qui subsistent encore sur les prix et qui trouvent à présent essentiellement leur origine dans une poussée des coûts et des rémunérations.

Les épargnes financières, tant à court qu'à moyen et long terme, ont augmenté sensiblement et ont contribué à entretenir une grande aisance sur le marché. Celle-ci a été renforcée par un important afflux de fonds en provenance de l'étranger, déterminé au début de l'année par un endettement extérieur prononcé des banques et ensuite par des motifs de spéculation sur une réévaluation du franc belge.

Le 15 août, le gouvernement américain a suspendu la convertibilité du dollar en or et a pris des mesures protectionnistes qui risquent d'affecter le climat conjoncturel international. A la suite de la première décision, les autorités belges ont cessé de maintenir les cours des devises par rapport au franc belge dans les limites réglementées; seuls les cours du florin continuent, aux termes d'un accord conclu au sein de Benelux, à s'établir sur la base de la parité actuelle et à être contenus dans les limites de 1,5 p.c. par rapport à cette parité.

Compte tenu de ces divers développements, qui sont examinés plus en détail ci-après, la Banque a été amenée à adapter sa politique monétaire. Alors que celle-ci avait pour objectif, au cours de la période de surchauffe, de freiner les facteurs d'emballlement, la Banque a pu, à présent que les risques d'un excès inflationniste de la demande sur les marchés de biens et services se sont fortement atténués, assouplir sa politique.

Le niveau de l'activité économique.

Au cours de l'année 1971, l'économie belge a connu un lent mais persistant fléchissement de la conjoncture.

Selon les estimations les plus récentes, ce ralentissement graduel de l'expansion économique pourrait se traduire en 1971 par une croissance à prix constants du produit national brut de quelque 4 p.c., à comparer à un taux de 6,7 p.c. en 1969 et de 6,1 p.c. en 1970.

La croissance moins rapide de l'économie belge est confirmée par un certain nombre d'indicateurs économiques. C'est ainsi que le taux moyen d'utilisation des capacités de production a continué à se réduire, revenant de 84,6 p.c. à la fin de janvier à 83,8 p.c. à la fin de mai 1971 (un maximum de 87,6 p.c. avait été atteint à la fin d'octobre 1969). Pendant la même période, la proportion des entreprises travaillant à pleine capacité a été ramenée de 36 à 33 p.c.

Suivant les données de l'Institut National de Statistique, la production industrielle des six premiers mois de 1971 accuse un taux d'accroissement annuel de 3,3 p.c., contre 3,5 p.c. en 1970. D'après l'indice Agefi, qui se rapporte à une période plus récente, le taux annuel d'expansion a rétrogradé régulièrement au cours des neuf premiers mois de 1971. L'augmentation de la production d'électricité a été moins forte, son taux d'expansion étant ramené pour les huit premiers mois de 1971 à 6,8 p.c., contre 7,6 p.c. pour la même période de 1970.

Dans les entreprises participant aux enquêtes mensuelles de la Banque, la durée moyenne de l'activité assurée par le carnet de commandes s'est maintenue au niveau relativement élevé d'un peu plus de quatre mois. Le maintien de cette durée s'explique probablement par le fait que nombre d'entrepreneurs ont réagi à la modération de la demande, en ramenant leur production à un rythme moins élevé. La proportion des entreprises signalant l'insuffisance de la demande comme une cause limitant la pleine utilisation des capacités est passée de 46 p.c. des participants à la fin de janvier à 52 p.c. à la fin de mai 1971.

Dans le domaine de l'emploi, une atténuation des pressions apparaît dans les chiffres globaux, même si des tensions subsistent sur un plan local ou dans certains secteurs où la main-d'œuvre qualifiée est fort recherchée.

Ainsi, le taux dessaisonnalisé du chômage établi par rapport à la population active est remonté de 1,75 p.c. au premier trimestre de cette année à 1,82 p.c. au deuxième trimestre et à 1,93 p.c. au troisième trimestre. Parallèlement, le nombre d'offres d'emploi en suspens s'élevait à la fin de septembre 1971 à 12.500 unités, contre 23.800 unités un an auparavant.

Les résultats des enquêtes effectuées par la Banque abondent également dans le même sens. En effet, l'écart (exprimé en pourcentage du total des réponses pondérées) entre les réponses signalant l'intention des participants d'augmenter leur effectif ouvrier au cours des trois prochains mois et celles signalant l'intention de

réduire cet effectif a été ramené de 4 à 2 p.c. du premier au deuxième trimestre de 1971; au troisième trimestre, l'écart s'est renversé et est devenu négatif, soit - 2 p.c. Le manque de main-d'œuvre qualifiée invoqué comme cause de la sous-utilisation de la capacité de production est mentionné en mai moins souvent qu'en janvier (13 p.c. des entreprises, contre 15 p.c.).

Cette évolution moins favorable de l'activité et de l'emploi doit être rattachée à une modération de la demande totale dont les diverses composantes, à part les dépenses publiques, ont enregistré une progression moins rapide, ainsi qu'il ressort de l'analyse ci-après. Elle ne devrait pas manquer, à la longue, d'atténuer les pressions qui subsistent sur les prix et les rémunérations, qui subissent encore des ajustements dus à la fois à une poussée des coûts et à l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée.

Les prix et les salaires.

En matière de prix, les efforts du Gouvernement ont tout d'abord visé à brider les réactions de caractère spéculatif liées au passage à la taxe sur la valeur ajoutée et ont ensuite concouru à contenir la tendance à la hausse dans des limites compatibles avec un développement ordonné de l'économie.

Pendant les cinq premiers mois de l'année, la hausse des prix à la consommation s'est maintenue au-dessous de 4 p.c. par rapport aux mois correspondants de 1970. Depuis, et il s'agit là sans doute d'une évolution attendue en raison des nombreux ajustements consentis après le strict contrôle exercé au premier semestre, l'indice des prix a subi une légère tension; en septembre, il traduisait une hausse de 5,1 p.c. Les dernières indications semblent toutefois montrer un ralentissement de la hausse, le chiffre d'octobre, soit 5,2 p.c., étant pratiquement du même ordre de grandeur que celui de septembre.

Les prix de gros des produits industriels importés se sont tassés tout au long des premiers mois de l'année à la suite du fléchissement des prix de certaines

Tableau I. **Evolution récente des prix**
(taux annuels de variation)

	1970	1971					
		1er semestre	juillet	août	septembre	8e trimestre	octobre
<i>Produits industriels</i> ¹ :							
importés	+ 5,4	- 0,1	+ 1,3	+ 2,3	+ 0,8	+ 1,5	
indigènes	+ 6,2	+ 3,3	+ 2,9	+ 2,8	+ 2,5	+ 2,7	
matières premières	+ 6,6	+ 4,3	+ 2,8	+ 3,6	+ 2,1	+ 2,8	
finis	+ 6,2	+ 3,1	+ 2,9	+ 2,7	+ 2,5	+ 2,6	
<i>Produits agricoles</i>	- 0,3	- 5,7	- 6,9	- 0,8	+ 4,2	- 1,2	
<i>Prix à la consommation</i>	+ 3,9	+ 3,7	+ 4,2	+ 4,4	+ 5,1	+ 4,6	+ 5,2

¹ Les indices des prix de gros pour 1970 ont été corrigés pour permettre la comparaison avec ceux hors T.V.A. de 1971.

matières premières et produits de base; on constate, depuis juin, un léger relèvement et, à la fin de septembre, la hausse exprimée en taux annuel était de 0,8 p.c.

Suivant les résultats des enquêtes de la Banque, les prévisions de hausse des prix à la production continuent à l'emporter sur celles de baisse pour les industries manufacturières dans leur ensemble; toutefois, le nombre des entreprises prévoyant un mouvement à la baisse s'est accru ces derniers mois, principalement dans les industries de produits de base.

Le relèvement des salaires conventionnels dans plusieurs branches de l'activité et l'application avancée des clauses de liaison des rémunérations à l'indice des prix à la consommation au cours du premier semestre de 1971 ont amené les salaires (gains horaires moyens bruts) à progresser à un rythme annuel de 12,6 p.c., contre 10,8 p.c. à la fin de juin 1970. On notera qu'à la fin de décembre 1970, le taux annuel de progression s'élevait à 12,8 p.c.

De son côté, le montant des précomptes professionnels retenus à la source a augmenté à un rythme annuel voisin de celui de l'an dernier : pour les neuf premiers mois, le taux d'accroissement s'élève à 19,7 p.c., contre 19,3 p.c. l'an dernier. Compte tenu de l'incidence de la progressivité de l'impôt, dont l'effet est d'accroître le mouvement de hausse, on peut en déduire que la masse des rémunérations a continué de s'accroître cette année à peu près dans la même mesure que l'an dernier.

Les principales composantes de la demande.

a) La consommation des ménages.

La décélération de l'expansion conjoncturelle apparaît dans l'évolution récente des principaux indices disponibles des dépenses de consommation, qui représentent près des deux tiers de l'affectation du produit national brut.

Tableau II. Indicateurs de la consommation des ménages

	Durée assurée de l'activité dans les industries de biens de consommation (en mois)	Immatriculations de voitures	Ventes des grands magasins (indice corrigé)	Livraisons de tissus
1970 1 ^{er} trimestre	2,9	- 6,8	+ 5,0	- 0,8
2 ^o trimestre	2,9	- 18,4	+ 4,0	- 0,7
3 ^o trimestre	3,1	- 9,9	+ 5,2	+ 2,4
4 ^o trimestre	3,4	+ 28,1	+ 11,2	+ 11,4
1971 1 ^{er} trimestre	3,3	- 11,5	+ 0,7	+ 5,2
2 ^o trimestre	3,2	- 4,1	+ 4,7	+ 9,2
Juillet	3,1	- 11,0	n.d.	n.d.
Août	3,0	- 12,0	n.d.	n.d.
Septembre	2,8			
3 ^e trimestre	2,9			

On aurait pu penser qu'initialement l'affaiblissement de l'expansion de la demande de biens de consommation devait être considéré comme une réaction normale après les achats anticipés de la fin de 1970 en prévision de l'application de la taxe sur la valeur ajoutée. Toutefois, la persistance du phénomène laisse supposer qu'il s'agit bien d'un mouvement plus fondamental. Cette réserve des consommateurs est, en quelque sorte, la contrepartie d'une plus grande propension à l'épargne, ainsi qu'en témoigne l'augmentation prononcée des actifs financiers dont il est question ci-dessous.

La diminution des ventes de voitures neuves s'est traduite dans l'évolution des crédits finançant des ventes à tempérament et des prêts personnels accordés par les banques; pour le premier semestre de 1971, l'encours de ces crédits a accusé une légère diminution par rapport à celui atteint à la fin de décembre 1970.

b) *Les dépenses d'investissement.*

Au cours des deux dernières années, on a assisté à un effort considérable d'agrandissement et de modernisation des capacités de production, ainsi que le prouve l'importance des projets d'investissements qui ont bénéficié des lois d'expansion économique et qui se sont élevés respectivement à 54 milliards en 1969 et 72 milliards en 1970.

Dans la mesure où ces programmes sont encore en cours d'exécution, ils constituent incontestablement un facteur de soutien de l'activité en général. Par contre, avec leur achèvement, la situation pourrait se modifier, d'autant plus que les prévisions actuelles des entreprises en matière d'investissements ne paraissent guère très favorables.

En effet, selon la dernière enquête semestrielle de la Banque effectuée en septembre-octobre 1971 et portant sur les réalisations du premier semestre et sur les prévisions du second, les investissements en capital fixe des industries manufacturières, chimie y comprise, enregistreraient une légère diminution, exprimée à prix courants, de l'ordre de 4 p.c. par rapport au montant, fort élevé il est vrai, atteint en 1970.

La comparaison entre les prévisions pour l'année 1971 faites par les chefs d'entreprises au cours de l'enquête précédente en mars 1971 et l'évolution probable dégagée par l'enquête de septembre-octobre 1971 paraît indiquer que bon nombre d'industries ont revu à la baisse les projets d'investissements en capital fixe à exécuter en 1971. Il en a été de même de l'industrie des produits chimiques. Ainsi, pour l'ensemble formé de l'industrie des produits chimiques et des industries participant aux enquêtes de la Banque, il s'est produit au cours des six derniers mois un ralentissement de la propension à investir; ce dernier, encore modéré pour l'année 1971, serait appelé à se poursuivre en 1972 suivant les premières prévisions.

Significative de cette évolution est la régression de la proportion des entreprises ayant décidé d'étendre leurs capacités de production : cette proportion est revenue successivement de 30 p.c. en octobre 1970 à 25 p.c. en janvier 1971 et à 21 p.c. en mai dernier.

La perspective d'une demande moins soutenue dans les secteurs de la construction d'immeubles industriels, commerciaux et administratifs est aussi indirectement confirmée par les prévisions des entrepreneurs quant à l'effectif ouvrier qu'ils comptent employer au cours des trois prochains mois; en effet, depuis juin dernier et pour la première fois depuis plusieurs années, c'est une réduction des effectifs qui est annoncée dans ce secteur.

Dans la construction de bâtiments résidentiels, la demande évaluée sur la base des appréciations portées par les entrepreneurs sur l'état de leurs carnets de commandes, a accusé un net ralentissement à partir du quatrième trimestre de 1970. Quant aux durées assurées d'activité, elles ont particulièrement diminué pour les maisons construites en série. Pour l'ensemble des catégories de bâtiments résidentiels, les perspectives à court terme, du moins si on les juge sur la base des données prévisionnelles les plus récentes relatives à l'effectif ouvrier utilisé, apparaissent moins bonnes que précédemment.

La régression de la demande pour la construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels est reflétée aussi par l'évolution peu favorable des appréciations portées sur la durée moyenne assurée de l'activité dans l'ensemble du gros œuvre du bâtiment.

Tableau III.

Proportion des entreprises du gros œuvre du bâtiment jugeant la durée moyenne assurée de l'activité ¹

	supérieure à la normale	inférieure à la normale	Solde net
1970 1 ^{er} trimestre	20	29	- 9
2 ^e trimestre	20	29	- 9
3 ^e trimestre	23	29	- 6
4 ^e trimestre	10	39	- 29
1971 1 ^{er} trimestre	9	42	- 33
2 ^e trimestre	11	46	- 35
3 ^e trimestre	6	52	- 46

¹ Il s'agit de la moyenne des réponses des participants, pondérée pour tenir compte de l'importance respective des entreprises répondantes des secteurs des bâtiments non résidentiels et résidentiels.

En ce qui concerne les investissements en stocks, on peut considérer que l'incidence de l'application de la taxe sur la valeur ajoutée a porté essentiellement sur les produits finis, dont les stocks ont enregistré une diminution à la fin de 1970. Un mouvement de reconstitution des stocks est intervenu au début de cette année et il semble qu'on soit revenu à présent à une normalisation de la situation.

c) *Les dépenses publiques.*

Les finances de l'Etat ont, sur la base des réalisations des huit premiers mois de 1971, exercé une influence expansionniste plus forte sur l'économie qu'au cours de la période correspondante antérieure, comme il ressort du tableau IV qui tient compte des recettes et dépenses du Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale, ainsi que d'une rectification à l'endroit des opérations de la Poste, de manière à rendre les chiffres budgétaires de 1971 comparables à ceux de l'année précédente.

Alors que les recettes courantes ont progressé de 11,8 p.c., contre 12,1 p.c. en 1970, les dépenses ordinaires accusent un taux d'augmentation de 11,7 p.c., contre 7,8 p.c. en 1970.

Du côté des recettes, il convient cependant de noter que celles-ci ont subi l'effet du passage au régime de la taxe sur la valeur ajoutée, ce qui a provoqué un décalage dans la perception des impôts, et celui d'un glissement dans l'encaissement de la taxe de roulage; par ailleurs, une partie des droits de douane encaissés est, depuis 1971, cédée aux Communautés Européennes au titre de ressources propres.

Les dépenses extraordinaires aussi ont été élargies; sur la base des décaissements, elles se sont élevées pour les huit premiers mois de 1971 à 39,7 milliards, contre 30,8 milliards pour la période correspondante antérieure, ce qui représente une augmentation de 29 p.c., contre 6,2 p.c.

Compte tenu des soldes des opérations budgétaires et extrabudgétaires, ainsi que de l'amortissement de la dette publique, les besoins nets du Trésor se sont élevés, pour les huit premiers mois de 1971, à 15,7 milliards, contre 11,8 milliards en 1970. Selon les estimations initiales, le total des besoins nets pour l'ensemble de l'année 1971 atteindrait environ 30 milliards. Le montant définitif résultant des réalisations effectives pourrait cependant être nettement supérieur, en raison de l'incidence du versement d'une prime spéciale aux agents du secteur public, dépense qui n'était pas prévue initialement; en outre, diverses décisions prises dans le courant de l'année en vue de compléter le programme initial des investissements publics vont également se répercuter sur le montant des décaissements et sur celui des besoins nets.

Le tableau IV mentionne les moyens de financement auxquels l'Etat a eu recours pour couvrir ses besoins nets. En raison de l'abondance de fonds qui a prévalu sur le marché des capitaux et de l'augmentation sensible de l'épargne des particuliers sous forme d'achats d'obligations de l'Etat, les besoins du Trésor ont pu être largement couverts par le marché belge, qui, au total, a été, au cours des huit premiers mois de 1971, preneur de papier de l'Etat à concurrence de 41,2 milliards, contre 16,5 milliards pendant la période correspondante antérieure. Comme les besoins effectifs de financement pendant la période considérée se sont élevés à 15,7 milliards, le remboursement de la dette publique sur l'étranger a atteint 25,5 milliards.

Tableau IV.

Dépenses et recettes de l'Etat

(milliards de francs)

	Réalizations effectives 1			Prévisions initiales		Réalizations effectives 2	
	1968	1969	1970	1970	1971	1970	1971
	(8 premiers mois)						
I. Opérations budgétaires :							
1. Budget ordinaire :							
Recettes	238,8	266,3	299,5	290,5	318,9	199,5	223,1
Dépenses	243,9	271,4	293,9	290,3	318,7	192,0	214,4
Solde ...	- 5,1	- 5,1	+ 5,6	+ 0,2	+ 0,2	+ 7,5	+ 8,7
2. Solde du budget extraordinaire ³	- 41,7	- 45,7	- 48,8	- 49,7	- 53,7	- 30,5	- 39,4
3. Solde des opérations extrabudgétaires	- 3,0	+ 0,3	- 1,6			- 2,4	+ 2,1
4. Déficit de trésorerie (4 = 1 + 2 + 3)	- 49,8	- 50,5	- 44,8	- 49,5	- 53,5	- 25,4	- 28,6
5. Amortissement de la dette publique	+ 15,7	+ 22,4	+ 21,0	+ 22,5	+ 23,5	+ 13,6	+ 12,9
6. Besoins nets (6 = 4 + 5)	- 34,1	- 28,1	- 23,8	- 27,0	- 30,0	- 11,8	- 15,7
II. Couverture des besoins nets de financement	+ 34,1	+ 28,1	+ 23,8	-	-	+ 11,8	+ 15,7
1. Recours de l'Etat au marché belge	+ 37,8	+ 23,0	+ 34,2	-	-	+ 16,5	+ 41,2
dont : organismes monétaires	(+ 27,4)	(+ 15,0)	(+ 14,9)	-	-	(+ 7,7)	<i>p</i> (+ 14,6)
2. Recours de l'Etat aux marchés étrangers ...	- 3,7	+ 5,1 ⁴	- 10,4	-	-	- 4,7	- 25,5 ⁵

¹ Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées.

² Y compris les recettes et dépenses du Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale. Pour rendre les chiffres de 1970 comparables à ceux de 1971, on a diminué les recettes totales de 1970 du montant des recettes de la Poste; les dépenses ont été réduites à due concurrence.

³ Y compris les dépenses du Fonds des Routes.

⁴ Après déduction de 0,7 milliard (réévaluation du mark allemand).

⁵ Après déduction de 0,3 milliard (réévaluation du franc suisse).

Les montants repris ci-contre ont trait aux opérations de l'Etat et du Fonds des Routes; ils ne comportent pas les besoins de financement des autres pouvoirs publics, pour lesquels on ne dispose actuellement que de données fragmentaires. On peut toutefois admettre que ces besoins accuseront aussi en 1971 une progression, en rapport avec l'important programme de travaux publics financés par les Intercommunales.

L'importance des dépenses publiques prévues pour l'équipement et la modernisation de l'infrastructure du pays est d'ailleurs mise en relief par la croissance des engagements repris au programme d'investissements publics. Si l'on tient compte des dépenses débudgétisées prévues pour les travaux financés par les Intercommunales E3, E5, E39, E9 et E40, ainsi que pour le Canal Albert et celui reliant Bruxelles au Rupel, ces engagements devaient déjà, selon les prévisions initiales, atteindre 72,4 milliards pour l'année 1971, contre 62,1 milliards en 1970, soit une augmentation de 16,6 p.c., contre seulement 4,4 p.c.; or, en cours d'année, 14,8 milliards d'engagements supplémentaires s'y sont ajoutés.

A en juger d'après les indications actuellement disponibles, les finances publiques continueront d'exercer sur l'économie un effet expansionniste en 1972. Le budget ordinaire serait déposé en équilibre à 357,8 milliards, soit 12,2 p.c. de plus que les prévisions initiales pour 1971.

A l'extraordinaire, le programme des engagements, secteur débudgétisé compris, s'établirait à 89,3 milliards; si ce montant est en augmentation très forte par rapport aux 72,4 milliards de prévisions initiales pour 1971, il peut toutefois, compte tenu de l'évolution des coûts, être considéré comme à peu près équivalent aux réalisations probables de 1971, qu'on situe actuellement à 87,2 milliards.

On ne dispose pas de renseignements précis au sujet de l'évolution des dépenses des pouvoirs subordonnés, mais la décentralisation opérée et l'accentuation du rôle attribué à des organes régionaux ne donnent aucun fondement à une perspective de ralentissement de la croissance des dépenses de l'ensemble des pouvoirs publics autres que le pouvoir central.

Au total, contrairement à celle des autres composantes de la dépense globale, l'évolution de la dépense des pouvoirs publics ne constituera donc vraisemblablement pas un facteur de ralentissement de l'expansion en 1972.

d) *Les relations économiques avec l'étranger.*

Après avoir enregistré un léger relèvement à la fin de 1970 et au début de 1971, l'inscription des commandes en provenance de l'étranger accuse pour l'ensemble des industries manufacturières une tendance à la diminution.

Cette évolution se reflète d'ailleurs dans le développement moins rapide des exportations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise qui, pour les neuf

premiers mois, ont progressé au taux annuel de 4,5 p.c., contre 17 p.c. pour la période correspondante de l'année antérieure, 15,3 p.c. pour 1970 et 23,3 p.c. pour 1969.

Le fléchissement de la demande et aussi la faiblesse de certains prix à l'exportation ont surtout affecté les secteurs de la sidérurgie et des métaux non ferreux, dont les ventes à l'étranger ont enregistré des reculs parfois sensibles. Par contre, les exportations des autres secteurs ont encore progressé de 9,2 p.c. pour les sept premiers mois de 1971.

Les chiffres globaux des exportations sont influencés par les cours mondiaux des matières premières qui font l'objet de travaux à façon en U.E.B.L., notamment le cuivre. Or, les variations du prix de ce métal n'ont pas d'incidence directe sur l'évolution de l'activité en Belgique, consistant en travaux de raffinage en vue de réexportations. Pour les huit premiers mois de 1971, le taux d'expansion des exportations, après élimination du cuivre, s'établit à 5,9 p.c., contre 17,1 p.c. pour la période correspondante de l'année antérieure.

Le ralentissement du rythme des échanges de l'U.E.B.L. avec l'étranger s'est également manifesté dans les importations quoique à un degré moindre que dans les exportations. Par rapport à la période correspondante de l'année précédente, les importations ont augmenté en valeur de 10,1 p.c. pour les neuf premiers mois de 1971, contre 13,6 p.c.

Cette progression moins rapide est due surtout à une diminution des importations de métaux non ferreux, dont la valeur a fléchi en raison, notamment, de la baisse déjà mentionnée des cours mondiaux des matières premières, en particulier du cuivre. Si on élimine les importations de cuivre, le taux d'expansion des importations s'établit à 14,8 p.c., contre 12,4 p.c. pour les huit premiers mois de 1970.

En ce qui concerne la répartition géographique des échanges, on relève, pour les neuf premiers mois de 1971, une progression des exportations de 4,1 p.c. vers la France et de 5,7 p.c. vers la République fédérale d'Allemagne; par contre, les exportations enregistrent une diminution de 5,8 p.c. vers l'Italie et un statu quo vers les Pays-Bas. Vers le Royaume-Uni, les exportations sont en augmentation de 8,9 p.c. Quant aux livraisons aux Etats-Unis, elles ont augmenté de 38,5 p.c., en raison surtout des ventes de produits sidérurgiques, en anticipation de grèves possibles dans la sidérurgie américaine.

Du côté des importations, c'est en provenance de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas que l'on relève les taux d'accroissement les plus élevés, soit respectivement 19,7 et 20 p.c. pour les neuf premiers mois. Les taux de progression des importations en provenance de l'Italie et de la France s'établissent respectivement à 14 et 10,4 p.c. Toujours pour les neuf premiers mois de 1971, les importations en provenance du Royaume-Uni ont progressé de 20,7 p.c., tandis que celles en provenance des Etats-Unis, en forte augmentation en 1970, ont diminué de 11,5 p.c.

Au total, la balance commerciale mesurée par les statistiques douanières, pour les neuf premiers mois, s'est soldée par un déficit de 13,4 milliards. Celui-ci contraste avec l'excédent de quelque 22 milliards enregistré par la statistique de la balance des paiements au titre des transactions sur marchandises autres que les opérations d'arbitrage. La divergence est due à certaines caractéristiques techniques des deux séries statistiques et aussi à des variations dans les délais de paiement; or, il est certain que les règlements ont été influencés par les remous sur les marchés des changes, qui ont dû provoquer au cours de la période considérée une modification dans le terme des paiements en faveur de l'U.E.B.L. De plus, les statistiques douanières ont pu être influencées depuis le début de l'année par l'incidence de divers facteurs, notamment la suppression du contrôle douanier à la frontière entre la Belgique et les Pays-Bas.

Le solde total des opérations courantes, qui comprend aussi les paiements au titre des services et des transferts, a accusé pour les huit premiers mois de l'année un excédent de 26,2 milliards, contre 26 milliards pour la même période de 1970; l'excédent total de la balance des paiements, y compris les mouvements de capitaux et les erreurs et omissions, s'est élevé à 19,1 milliards, contre 16,8 milliards ⁽¹⁾.

Ce solde courant positif de 26,2 milliards a été compensé par des mouvements de capitaux tant privés que publics et par des variations dans les réserves de change. Ainsi, pour les huit premiers mois considérés, les mouvements de capitaux recensés comme tels dans la balance des paiements ont laissé un déficit de 8,9 milliards (contre - 6,6 milliards en 1970); compte tenu aussi des erreurs et omissions (+ 1,8 milliard, contre - 2,6 milliards), les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ⁽²⁾ se sont accrus de 19,1 milliards. Cet accroissement se retrouve pour la totalité à la Banque, puisque celle-ci a vu ses avoirs extérieurs nets augmenter de 22,6 milliards (contre + 6,6 milliards en 1970). Si l'on fait abstraction des créances commerciales sur l'étranger financées par la Banque, les autres avoirs extérieurs nets, qui constituent les réserves de change proprement dites de la Banque, ont augmenté de 23,1 milliards. La différence entre ce chiffre et les 19,1 milliards précités, soit 4 milliards, représente la diminution des avoirs extérieurs nets des autres organismes monétaires, c'est-à-dire les opérations en capital qui s'effectuent par l'intermédiaire des actifs et passifs des banques essentiellement. Pour donner une vue complète de l'ensemble des mouvements de capitaux, le tableau V fait apparaître les opérations précitées à côté de celles recensées comme telles dans la balance des paiements.

Pour les huit premiers mois de 1971, les entrées de capitaux privés ont été substantielles et se sont élevées à 24,3 milliards, contre des sorties de 3,7 milliards pour la période correspondante de l'année antérieure. L'excédent net de 1,3 milliard au titre d'opérations en capital recensées comme telles dans la balance des

⁽¹⁾ Cf. « Statistiques », tableaux IX.

⁽²⁾ Y compris le refinancement en dehors de ces organismes de créances commerciales sur l'étranger.

paiements recouvre en fait des mouvements importants dans les deux sens, à savoir, d'une part, des entrées de capitaux étrangers (21,5 milliards) au titre, principalement, d'investissements directs en U.E.B.L. et, d'autre part, des sorties également importantes de capitaux belgo-luxembourgeois (20,2 milliards) dans lesquelles sont inclus les achats de valeurs mobilières étrangères.

Tableau V.

Opérations en capital

(milliards de francs)

	recensées comme telles dans la balance des paiements		effectuées par l'intermédiaire des actifs et passifs des organismes monétaires		Total	
	(1)		(2)		(3) = (1) + (2)	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971
	(8 premiers mois)					
Secteur privé	- 6,0	+ 1,3	+ 2,3	+ 23,0	- 3,7	+ 24,3
Secteur public ¹	- 0,6	- 10,2	- 4,8	- 19,0	- 5,4	- 29,2
Total ...	- 6,6	- 8,9	- 2,5	+ 4,0	- 9,1	- 4,9

¹ Etat, autres pouvoirs publics, organismes publics d'exploitation et intermédiaires financiers du secteur public.

Quant aux opérations en capital effectuées par l'intermédiaire des actifs et des passifs des banques, elles ont donné lieu à d'abondantes entrées nettes de fonds (23 milliards). Ces apports se sont reflétés essentiellement dans la diminution des avoirs sur l'étranger des banques correspondant à leurs engagements nets en devises envers les autres résidents que le secteur public, dans l'augmentation des dépôts en francs des non-résidents auprès des banques et dans la diminution des positions propres au comptant à la hausse en devises des banques.

Pour la période étudiée, les opérations en capital du secteur public se sont soldées par un déficit de 29,2 milliards en 1971, contre 5,4 milliards en 1970. Dans ces montants sont comprises les opérations effectuées par l'intermédiaire des passifs extérieurs des banques. Ces opérations correspondent aux mouvements de fonds que ces organismes procurent au secteur public, en s'endettant eux-mêmes envers l'étranger. Elles se sont traduites au cours de la période considérée par une diminution des engagements des banques envers l'étranger correspondant à leurs créances en monnaies étrangères sur le secteur public. Cette évolution traduit l'ampleur croissante des remboursements de dettes auxquels l'Etat a procédé sur les marchés étrangers.

L'évolution des crédits.

L'encours des crédits utilisés accordés par les intermédiaires financiers aux entreprises et particuliers s'est accru de 26,5 milliards au cours du premier semestre de 1971, contre 23,8 milliards au cours de la période correspondante de l'année

précédente. En valeur relative, l'accroissement est le même pour les deux périodes, à savoir 3,9 p.c.

Ce taux relativement faible faisant suite à un développement encore marqué au cours de la seconde moitié de 1970, s'inscrit dans le contexte conjoncturel général décrit ci-avant.

Les besoins de crédit des entreprises ont été influencés en particulier par la réduction de leurs créances nettes sur l'étranger. Le passage de la taxe de transmission au régime de la taxe sur la valeur ajoutée a également, dans une certaine mesure, favorisé leur trésorerie.

L'appel au crédit par les particuliers a souffert du recul enregistré par les ventes de voitures neuves, et plus généralement de l'affaiblissement de l'expansion de la consommation, ainsi qu'il a déjà été signalé plus haut. La situation observée dans la construction de bâtiments résidentiels a dû également peser sur la demande de crédit hypothécaire des particuliers.

Ainsi qu'il ressort du tableau VI, la ventilation des crédits selon les organismes dispensateurs fait apparaître, pour le premier semestre de 1971 par rapport à la période correspondante de l'année antérieure, un accroissement absolu moindre dans les banques et les caisses d'épargne privées et supérieur dans les intermédiaires financiers du secteur public et la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

Tableau VI.

Encours utilisés des crédits aux entreprises et particuliers
(variations en milliards de francs)

	Banques	Banque Nationale de Belgique	Inter-médiaires financiers du secteur public	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	Caisses d'épargne privées	Total
1967 ¹	+ 25,9	+ 0,3	+ 20,5	+ 6,0	+ 8,1	+ 60,8
1968 ¹	+ 25,7	- 0,3	+ 21,8	+ 9,2	+ 5,1	+ 61,5
1969	+ 10,5	+ 0,6	+ 25,7	+ 12,8	+ 8,5	+ 58,1
1970	+ 25,2	- 0,2	+ 24,8	+ 6,4	+ 8,5	+ 64,7
1969 1 ^{er} semestre	+ 14,8	- 0,2	+ 8,7	+ 3,4	+ 4,5	+ 31,2
2 ^e semestre	- 4,3	+ 0,8	+ 17,0	+ 9,4	+ 4,0	+ 26,9
1970 1 ^{er} semestre	+ 11,5	- 0,9	+ 10,2	- 0,4	+ 3,4	+ 23,8
2 ^e semestre	+ 13,7	+ 0,7	+ 14,6	+ 6,8	+ 5,1	+ 40,9
1971 1 ^{er} semestre	+ 10,6	- 0,7	+ 11,3	+ 2,5	+ 2,8	+ 26,5

¹ Compté tenu des effets venus à échéance le dernier jour de 1967 et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un dimanche.

Dans les banques, l'expansion des crédits a atteint 10,6 milliards, contre 11,5 milliards au cours du premier semestre de 1970, ou, en valeur relative, 4,6 p.c., contre 5,6 p.c. Ce sont surtout les crédits à court terme qui ont moins progressé que les autres.

L'encours utilisé des crédits accordés par les institutions publiques de crédit s'est accru de 11,3 milliards, contre 10,2 milliards au premier semestre de 1970, ce qui représente en valeur relative une augmentation pratiquement égale de l'ordre de 4,8 p.c. Cette évolution s'explique par les prélèvements destinés à financer des investissements en cours et par des niveaux relativement soutenus de l'activité dans le secteur de la construction sociale.

L'augmentation de 2,5 milliards observée au cours du premier semestre de 1971 dans les crédits accordés par la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite se rapporte essentiellement à des crédits consentis à des fins professionnelles.

Après des caisses d'épargne privées, l'expansion des crédits utilisés a augmenté au cours du premier semestre de 1971 de 2,8 milliards, soit 3,3 p.c., contre 3,4 milliards ou 4,5 p.c. au cours de la période correspondante de l'année antérieure. Ce rythme moins rapide résulte à la fois d'une augmentation ralentie des crédits accordés par les caisses d'épargne privées spécialisées dans le crédit agricole, et d'un affaiblissement de la demande de crédits pour l'acquisition ou la construction d'immeubles d'habitation.

Les actifs financiers.

La constitution par les particuliers et les entreprises d'actifs financiers sur la Belgique et l'étranger sous les formes recensées ci-après a atteint 115,7 milliards au cours des huit premiers mois de l'année, contre 76,9 milliards au cours de la période correspondante de l'année antérieure.

Cette augmentation est à mettre en rapport avec l'affaiblissement de la propension à consommer, le recul des créances commerciales sur l'étranger et le ralentissement de l'expansion des dépenses d'investissement.

La formation des épargnes financières en francs belges a accusé une augmentation marquée : la masse des nouveaux actifs s'est élevée à 103,1 milliards, contre 69,2 milliards au cours des huit premiers mois de 1970.

L'accroissement plus rapide des actifs financiers à court terme a surtout porté sur les encaisses en monnaie fiduciaire et sur les dépôts en carnets ou livrets d'épargne; par contre, on note une progression nettement moins marquée pour les dépôts à terme. Ces évolutions s'expliquent sans doute en partie par les réductions apportées à la fin de 1970 et au début de 1971 à la rémunération des dépôts à terme, alors que celle des dépôts en carnets ou livrets a été maintenue à son maximum antérieur. Il est possible également que l'augmentation des avoirs monétaires soit liée dans une certaine mesure à la constitution d'encaisses de précaution, en raison des perspectives économiques moins certaines.

En ce qui concerne les actifs à moyen et long terme, la progression à un an de distance est substantielle à la fois pour les dépôts à plus d'un an et pour les bons de caisse et obligations.

L

Quant aux actifs financiers en devises, on relève un recul des dépôts en devises et un accroissement des placements en valeurs mobilières étrangères.

Tableau VII.

Actifs financiers

(milliards de francs)

	1969	1970	1971
	(8 premiers mois)		
<i>En francs belges :</i>			
a) à court terme :			
Encaisse monétaire :			
— monnaie fiduciaire	+ 1,9	+ 2,1	+ 7,3
— monnaie scripturale	- 2,6	+ 8,9	+ 11,6
Dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	+ 7,8	- 0,9	<i>p</i> + 25,5
Autres dépôts à un an au plus	+ 11,3	+ 19,0	<i>p</i> + 8,3
dont : dépôts à terme et à préavis ...	(+ 9,9)	(+ 17,1)	<i>p</i> (+ 6,5)
Total ...	+ 18,4	+ 29,1	<i>p</i> + 52,7
b) à moyen et long terme :			
Dépôts à plus d'un an	+ 3,2	+ 4,2	+ 8,4
Obligations et bons de caisse	+ 25,0	+ 35,9	<i>p</i> + 42,0
Total ...	+ 28,2	+ 40,1	<i>p</i> + 50,4
<i>Total général des actifs financiers en francs belges</i>	+ 46,6	+ 69,2	<i>p</i> + 103,1
<i>En monnaies étrangères :</i>			
Dépôts en devises	+ 5,9	- 1,3	- 1,0
Achats nets (+) ou ventes (-) de valeurs mobilières étrangères par des résidents	+ 11,6	+ 9,0	<i>p</i> - + 13,6
<i>Total des actifs financiers en monnaies étrangères</i>	+ 17,5	+ 7,7	<i>p</i> + 12,6
<i>Total général</i>	+ 64,1	+ 76,9	<i>p</i> + 115,7
dont : actifs à court terme	(+ 24,3)	(+ 27,8)	<i>p</i> (+ 51,7)
actifs à moyen et long terme	(+ 39,8)	(+ 49,1)	<i>p</i> (+ 64,0)

Les mesures de politique monétaire.

Si les premiers mois de 1970 furent caractérisés par un certain relâchement des tensions conjoncturelles, par contre, au cours du dernier trimestre de l'année, les tendances inflationnistes reprenaient de la vigueur, en Belgique comme dans d'autres pays européens. Le phénomène fut renforcé, notamment en ce qui concerne l'évolution des prix, par l'introduction, au 1^{er} janvier 1971, de la taxe sur la valeur ajoutée. Il se recommandait dès lors à ce moment de maintenir en place le dispositif anti-inflationniste et de procéder tout au plus à quelques assouplissements dans le domaine du crédit.

La politique monétaire devait contribuer, d'autre part, à créer les conditions nécessaires pour assurer la couverture des besoins importants de financement des pouvoirs publics.

Enfin, en vue d'éviter une amplification des entrées de fonds en provenance de l'étranger, qui n'avaient déjà que trop tendance à se développer en raison des incertitudes monétaires internationales, il convenait de ramener les taux d'intérêt à court terme à un niveau inférieur à celui prévalant sur le marché des euro-monnaies.

La recrudescence des tensions conjoncturelles s'est révélée de nature passagère et a fait place, dans le courant du premier trimestre de 1971, à une nouvelle détente de la demande, qui persistait encore à la fin du troisième trimestre. De même, les craintes d'une rupture brutale d'équilibre des prix paraissent à présent devoir être écartées. Certes, les pressions sur les coûts demeurent fortes et provoquent encore des ajustements de prix vers le haut, particulièrement au stade de la consommation. Ce phénomène échappe toutefois à l'influence directe de la politique monétaire.

Sur le plan financier, la formation des épargnes en francs belges a été très substantielle en 1971. La situation d'ample liquidité qui en a résulté a entretenu une tendance à la baisse des taux. Elle a également permis au Trésor d'assurer sans difficulté le placement de ses emprunts à long terme.

Par des remboursements d'une partie de sa dette extérieure, le Trésor a contribué à atténuer l'incidence sur les liquidités internes de l'afflux important de devises. De son côté, l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change a été amené, à la suite de la décision prise au début du mois de mai 1971 par les autorités allemandes de laisser flotter le mark allemand, à prendre un certain nombre de mesures qui ont eu pour effet, en particulier, de renforcer la séparation entre les deux marchés des changes, à savoir le marché réglementé et le marché libre, et à ne plus admettre le paiement d'intérêts sur les comptes convertibles étrangers. Enfin, comme il a déjà été mentionné, les devises étrangères cotées sur le marché réglementé des changes, à l'exception du florin, ne sont plus, depuis le 23 août dernier, contenues dans des limites de fluctuation. Une des conséquences de cette situation est que pour les devises considérées l'offre et la demande s'équilibrent au niveau des cours du marché, sans intervention de la Banque et que l'incidence sur la création de liquidités internes par cette dernière d'un afflux de devises n'est plus à redouter.

On ne peut écarter le risque de voir la tendance conjoncturelle à la modération être encore renforcée dans les prochains mois par les répercussions des mesures décidées en août 1971 par le président Nixon, en particulier l'imposition d'une taxe spéciale à l'importation, dont l'effet combiné avec celui des modifications des cours de change pourrait ralentir le développement du commerce international.

C'est dans ce contexte général qu'il convient de placer les mesures de politique monétaire prises en septembre par la Banque et qui sont décrites ci-après.

a) *La politique des taux d'intérêt.*

Le taux d'escompte de la Banque, qui avait été porté à 7,5 p.c. le 18 septembre 1969, a été maintenu à ce niveau jusqu'au 21 octobre 1970. Par après, il a été abaissé de 2 p.c. en quatre étapes, chacune de 0,5 p.c. Ces réductions ont été opérées respectivement le 22 octobre et le 10 décembre 1970, ainsi que le 25 mars et le 23 septembre 1971. Pendant le même temps, le taux des avances a été ramené de 9,5 à 7 p.c.

Si la réduction intervenue le 25 mars dernier était encore dictée par le souci d'éviter que le marché monétaire ne fût rendu plus liquide à la suite de nouveaux apports de fonds à court terme en provenance de l'étranger, la décision prise en septembre dernier est motivée avant tout par des considérations d'ordre conjoncturel et aussi par le fait qu'entre-temps les taux d'intérêt sur le marché avaient accusé une baisse relativement marquée.

Cette tendance à la baisse apparaît clairement à la lumière de l'évolution des taux repris au tableau VIII.

Tableau VIII.

Taux d'intérêt
(moyennes mensuelles)

	Certificats du Fonds des Rentes	Acceptations bancaires non visées à 90 jours	Argent au jour le jour ¹
1970 Décembre	7,25	6,84	5,55
1971 Janvier	7,22	6,81	4,84
Mars	5,53	5,61	2,66
Juin	5,15	4,80	2,64
Juillet	5,27	5,09	4,80
Août	5,19	4,94	3,61
Septembre	4,97	4,79	3,88
Octobre	4,83	4,80	3,28

¹ Moyennes pondérées des taux journaliers moyens.

La baisse s'est également concrétisée dans une adaptation graduelle des taux des divers actifs financiers (¹). Les taux des actifs financiers non monétaires à court terme autres que ceux des dépôts en livrets ou carnets ordinaires, plus sensibles aux évolutions à l'étranger, ont été parmi les premiers à s'aligner et à subir la baisse, après la hausse marquée qu'ils avaient connue depuis 1969. Le repli des actifs financiers à moyen et long terme s'est réalisé plus tardivement et, comme d'habitude, a revêtu une ampleur plus réduite.

La baisse des taux de la Banque, appuyée par une réduction des taux créditeurs bonifiés par les intermédiaires financiers, a entraîné d'abord un recul des coûts des crédits en francs belges, principalement à court terme, et ensuite, dans une mesure moindre, un abaissement du coût des crédits à moyen et long terme.

(¹) Des indications au sujet des taux des diverses catégories d'actifs financiers figurent dans les tableaux XVI-2 et XIX de la partie « Statistiques » du *Bulletin*.

b) *La politique d'escompte.*

Les plafonds de réescompte et de visa, instaurés le 1^{er} mai 1969 comme un instrument permanent de politique monétaire, ont été adaptés à l'évolution de la situation dans l'optique d'une action modératrice sur l'expansion des crédits et en tenant compte de l'élargissement prononcé de la capacité de prêt des banques, qui résultait des surplus de la balance des paiements.

Fixés en fonction d'un pourcentage de ses moyens d'action, les plafonds de réescompte et de visa de chaque banque, calculés selon la formule générale, ont été ramenés en plusieurs étapes de 10 p.c. à la fin de mai 1970 à 8 p.c. à la fin de mai 1971. Les mêmes réductions ont été appliquées proportionnellement aux plafonds forfaitaires.

Cette réduction ne signifie nullement que le montant global des plafonds de l'ensemble des banques ait été abaissé de 20 p.c. En effet, pour les banques auxquelles s'applique la formule générale, les encours de référence ont été augmentés, dans le cadre de l'adaptation trimestrielle des plafonds à l'expansion des moyens d'action; pour les banques qui trouvent avantage dans la formule forfaitaire, un ajustement de 15 p.c. a été opéré à la fin de juillet 1970.

A la fin d'octobre 1971, le montant global des plafonds atteignait, ainsi qu'on peut le constater à la lumière du tableau IX, 36,6 milliards, contre 38,6 milliards à la fin de mai 1970. A la même date, les plafonds étaient utilisés à concurrence de 25,9 milliards, de sorte que la marge disponible s'élevait à 10,7 milliards. Il importe toutefois de noter que cette marge disponible, qui a varié depuis la fin de mai 1970 entre 7 et 15 milliards, ne reflète pas comme tel le degré de liquidité des banques, ni les possibilités d'appels supplémentaires au prêteur en dernier ressort, sous la forme de remise de papier commercial.

Cette divergence entre l'utilisation des plafonds et le recours effectif auprès de la Banque s'explique surtout par le fait que le montant des effets visés est imputé d'office sur les plafonds dès que le visa est apposé et ce quel que soit l'organisme qui assure le financement effectif de ces effets.

Le contraste qui apparaît ainsi entre, d'une part, les besoins de papier visé liés au développement du commerce extérieur et, d'autre part, les besoins des banques de suppléer leur manque de ressources disponibles par la mobilisation de papier commercial auprès de l'Institut d'émission, comporte plusieurs implications qui ont été analysées en détail dans le *Bulletin* de mai 1970.

Depuis le 1^{er} juin 1970, la Banque a substitué la procédure de la certification à celle du visa pour les effets représentatifs d'exportations payables dans les 120 jours vers les pays de la Communauté Economique Européenne. A l'opposé du visa, la certification ne comporte pas d'engagement formel de réescompte de la part de la Banque; celle-ci reconnaît seulement que les effets qui en font l'objet remplissent les conditions de réescompte appliquées par la Banque. Aussi, alors que les effets visés sont imputés automatiquement, dès l'apposition

du visa, sur le plafond de la banque qui l'obtient, les effets certifiés ne le sont qu'au moment de leur cession effective à la Banque ou à l'Institut de Réescampte et de Garantie; dans ce dernier cas, cette imputation implique pour la Banque un engagement de réescampte identique à celui résultant du visa.

Tableau IX.

Plafonds de réescampte et de visa

Fin de période	Plafonds		Encours imputés		Marges disponibles	
	En pour cent des moyens d'action retenus 1 (formule générale uniquement)	Montants (formule générale et formule forfaitaire)	Effets visés 2	Effets non visés réescamptés 3		
			(milliards de francs)			
			(1)	(2)	(3)	(4)
1969 Mai	16	54,5	31,1	8,9	14,5	
Juin	16	56,5	32,3	7,1	17,1	
Septembre	14	50,0	32,6	6,6	10,8	
Décembre	12	44,0	29,7	4,2	10,1	
1970 Mai	10	38,6	28,4 ⁴	2,8 ⁴	7,4	
Juin	9 1/2	36,8	26,0	2,2	8,6	
Septembre	9	37,1	20,5	4,3	12,3	
Décembre	9	38,0	20,7	6,2	11,1	
1971 Janvier	9	38,0	20,2 ⁴	6,4 ⁴	11,4	
Février	9	39,0	19,3 ⁴	4,5 ⁴	15,2	
Mars	8 2/3	37,5	19,4	5,1	13,0	
Avril	8 1/3	36,1	20,5	5,8	9,8	
Mai	8	35,6	19,3 ⁴	5,6 ⁴	10,7	
Juin	8	35,5	19,3	3,3	12,9	
Juillet	8	35,5	18,3 ⁴	7,4 ⁴	9,8	
Août	8	36,5	17,9	7,0	11,6	
Septembre	8	36,5	18,0	4,3	14,2	
Octobre	8	36,6	17,7 ⁴	8,2 ⁴	10,7	

¹ Les moyens d'action retenus comprennent les fonds propres, les emprunts émis sous forme d'obligations et sous de caisse et les dépôts en francs belges reçus à vue, à terme et en carnets, à l'exclusion des comptes créditeurs bancaires.

² Effets réescamptés ou non ayant moins de deux ans à courir (ayant un an au plus à courir pour les effets Creditexport depuis le 31 mars 1970).

³ Y compris les effets certifiés réescamptés et les effets réescamptables auprès de la Banque Nationale de Belgique et mobilisés sur le marché hors banque tenu par l'Institut de Réescampte et de Garantie.

⁴ Après déduction des effets échéant le dernier jour du mois, mais qui, du fait que ce jour était un samedi ou un jour férié, n'ont pu être encaissés qu'au début du mois suivant.

Ainsi, la procédure de la certification a-t-elle permis de concilier à la fois les besoins des exportateurs et des importateurs, qui, jusqu'à ce jour, ont pu obtenir un financement par papier certifié ne coûtant pas plus cher qu'un financement par papier visé, et les exigences de la politique monétaire.

Afin de donner plus de liberté de manœuvre aux banques, la procédure de la certification a été étendue progressivement à la plupart des autres effets entrant auparavant en ligne de compte pour le visa. Actuellement, les effets représentatifs d'exportations vers les pays non membres de la Communauté Economique Européenne et ceux qui se rapportent à des importations de toute provenance peuvent, au choix, faire l'objet d'un visa ou d'une certification. Ne sont plus admis au visa les effets liés à des exportations vers les pays membres de la C.E.E. Toutefois, les exportations payables à moyen et long terme dont le financement est du ressort de Creditexport, quel que soit le pays de destination, continuent à relever uniquement de la procédure du visa.

c) La réglementation de la position extérieure débitrice des banques.

Depuis l'été de 1970, la Banque avait constaté, pour l'ensemble des banques, une tendance à accroître leur endettement net envers l'étranger. Cet accroissement était resté assez faible pendant le second semestre de 1970, puis s'était accentué au début de 1971. Jusqu'à ce moment, il pouvait être interprété comme une conséquence des disparités de taux d'intérêt à court terme, ceux-ci étant restés légèrement plus élevés en Belgique que sur le marché des euro-monnaies. Par après, l'évolution de l'endettement extérieur des banques a été manifestement influencée par les mouvements spéculatifs de capitaux.

Les emprunts des banques à l'étranger, réalisés à un moment où le boni des transactions courantes et les entrées de capitaux liées aux opérations commerciales procuraient déjà par ailleurs d'amples ressources aux banques, risquaient de rendre inopérante l'action que les autorités monétaires entendaient poursuivre pour contrôler la liquidité des banques. Tenue de racheter à un cours minimum les devises cédées par les banques sur le marché réglementé, la Banque mettait à la disposition des banques des ressources non incluses dans les limites imposées par les plafonds de réescompte et de visa.

C'est pourquoi, par une communication adressée le 24 mars dernier à l'Association Belge des Banques, la Banque a invité les banques à faire preuve de modération dans les opérations qui aboutissaient à les rendre débitrices ou plus débitrices vis-à-vis de l'étranger. Si elle constatait que des banques allaient à l'encontre de cette recommandation, elle appliquerait une réduction de leurs plafonds de réescompte et de visa.

La position extérieure nette d'une banque, couvrant les opérations au comptant, fut définie comme englobant, d'une part, toute la position en devises vis-à-vis de l'étranger, la position en devises vis-à-vis de la Belgique, à l'exception des crédits aux entreprises et particuliers et, d'autre part, la position en francs belges vis-à-vis de l'étranger, à l'exclusion de celle vis-à-vis du Grand-Duché de Luxembourg et des crédits aux entreprises sises à l'étranger.

Cette définition avait l'avantage d'éliminer l'incidence nette des emprunts et remboursements en devises du Trésor au système bancaire et de faire ressortir l'évolution des liquidités que les banques pouvaient mettre à la disposition de l'économie en s'endettant en devises ou en francs belges envers l'étranger.

Quant à la limite assignée à la position extérieure débitrice nette de chaque banque, elle fut fixée au plus élevé des deux montants suivants : celui de la fin de février majoré de 10 p.c. ou la moyenne des fins de mois, de septembre 1970 à février 1971, majorée de 1,5 p.c. de la moyenne, aux mêmes dates, des engagements bruts pris en considération. Les limites maximales assignées aux positions extérieures débitrices nettes des banques furent donc calculées assez largement, en partant d'une situation de fait et en laissant encore subsister une marge pour tenir compte d'opérations particulières qui pouvaient se produire.

Le maximum absolu que pouvait atteindre le total des positions extérieures débitrices — au cas où toutes les banques auraient utilisé entièrement les marges qui leur étaient accordées — était de 38,4 milliards. Par rapport à la situation qui existait environ un an auparavant, les limites assignées à la position extérieure des banques étaient larges, puisqu'elles atteignaient le double de la position à la fin de mai 1970.

Dans les semaines qui ont suivi les événements monétaires internationaux de mai 1971, les banques firent valoir que l'aggravation de leur endettement extérieur trouvait essentiellement son origine non plus dans des emprunts en devises effectués à l'étranger par les banques elles-mêmes, mais dans la constitution de provisions en francs, d'ordre d'étrangers. Afin de résoudre ce problème et de ne pas réduire les plafonds de réescompte et de visa des banques recevant des apports de capitaux étrangers dont elles n'avaient pas pris l'initiative, la Banque a convenu au début de juin, avec l'Association Belge des Banques, de remplacer la réduction du plafond de réescompte et de visa par des versements en compte spécial auprès de la Banque.

Tableau X.

**Evolution de la position extérieure débitrice nette des banques
et des versements en compte spécial auprès de la Banque Nationale de Belgique**

(milliards de francs)

	Position extérieure débitrice (moyennes de deux fins de mois)	Encours des versements en compte spécial (moyennes journalières)
1970 Juillet	— 22,9	
Août	— 24,2	
Septembre	— 26,5	
Octobre		
Novembre		
Décembre		
1971 Janvier	— 31,1	
Février	— 32,1	
Mars		
Avril		
Mai	— 36,2	
Juin		1,5
Juillet	— 34,1	2,9
Août		2,6
Septembre (1 ^{er} au 15)		3,4

La politique de limitation de la position extérieure débitrice des banques ne s'est pas traduite immédiatement par un arrêt ou même un ralentissement de l'augmentation de l'endettement extérieur net des banques. Regroupée par période de deux mois, afin d'éviter les fluctuations accidentelles et de sens opposé d'un mois à l'autre, l'évolution de la position extérieure débitrice des banques telle qu'elle est définie ci-dessus accuse une augmentation assez prononcée jusqu'en mai-juin 1971 et une légère réduction en juillet-août.

Le premier des résultats des mesures prises par la Banque a été une stérilisation — via les versements en compte spécial auprès de la Banque — des apports que les banques continuaient de recevoir de l'étranger plutôt qu'une réduction de ces apports eux-mêmes. Par la suite, cependant, les avoirs d'étrangers auprès des banques belges se sont réduits; l'interdiction par l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change de rémunérer les comptes convertibles en francs belges n'est probablement pas étrangère à ce mouvement.

La suspension de la convertibilité-or du dollar et la décision prise en conséquence par la Banque de ne plus acheter obligatoirement des dollars sur le marché réglementé lorsque le cours de cette monnaie atteignait le point minimum d'intervention de 49.625 fixé par l'Accord Monétaire Européen, ont placé sous un jour différent les opérations des banques avec l'étranger. C'est pourquoi la Banque a estimé qu'elle pouvait suspendre, à partir du 16 septembre et jusqu'à nouvel avis, ses recommandations et directives relatives à la position extérieure débitrice nette des banques.

d) *La politique d'encadrement du crédit.*

Aussi longtemps que subsistait le danger d'une accentuation des pressions inflationnistes, les autorités monétaires se sont efforcées de contenir l'expansion des crédits intérieurs dans certaines limites, non seulement en agissant sur la capacité de prêt des banques par l'abaissement des plafonds de réescompte et de visa et le contrôle de la position extérieure nette, mais aussi, plus directement, en poursuivant la politique d'encadrement des crédits accordés aux entreprises, particuliers et pouvoirs subordonnés, qui avait été mise en place en avril 1969. La situation évoluant, le dispositif a été adapté dans ses aspects à la fois quantitatifs et sélectifs.

En ce qui concerne les banques, l'encadrement, qui, pour la fin de septembre 1970, n'englobait déjà plus les effets Creditexport, fut prorogé jusqu'à la fin de décembre 1970. Pour l'ensemble de l'année 1970, un accroissement maximum de 14 p.c. était prévu pour les encours utilisés des crédits encadrés, augmentés des encours Creditexport. Un accroissement effectif de 13,2 p.c. a été enregistré.

Toujours à la fin de septembre 1970 et afin d'éviter que des achats anticipés en prévision de la mise en vigueur au 1^{er} janvier 1971 de la taxe sur la valeur ajoutée ne fussent favorisés par un recours excessif aux crédits à la consommation les banques furent priées de veiller à ce qu'à la fin de 1970, l'encours de l'ensemble de leurs crédits finançant des ventes à tempérament de services et biens de consommation et des prêts personnels à tempérament (à l'exclusion de ceux finançant le logement) ne dépassât pas l'encours constaté à la fin de septembre 1970. En fait, au cours de la période considérée, l'encours de ces crédits est pratiquement demeuré inchangé au niveau d'environ 17,3 milliards.

En 1971, le dispositif d'encadrement fut prorogé d'abord jusqu'à la fin de mars, ensuite jusqu'à la fin de juin et de septembre, pour les crédits auxquels

un recours aurait pu être fait à des fins de stockage spéculatif ou de consommation, et ce en rapport avec la hausse trop marquée des prix. Les utilisations des crédits d'investissement furent exclues du champ d'application des normes; pour des raisons techniques, cette exclusion fut appliquée aux seuls crédits d'investissement ouverts à des résidents et déclarés à la Centrale des Risques avant des dates déterminées. Les limites fixées, augmentées de l'encours prévisible des effets Creditexport et des crédits d'investissement en cause, permettaient un accroissement des encours effectifs à un rythme correspondant à un taux annuel de 15 p.c.

En même temps, la norme sélective pour les crédits à la consommation proprement dits fut prorogée : par rapport à la fin de septembre 1970, les encours ne pouvaient pas dépasser à la fin de mars 1971, plus de 5 p.c., à la fin de juin, plus de 9 p.c. et, à la fin de septembre, plus de 12 p.c.

Tableau XI. **Crédits bancaires encadrés**
(milliards de francs)

Fin de période	Maxima fixés	Encours utilisés 1			Total
		Effets Creditexport 2	Crédits d'investissement 3	Autres	
1968	—	233,7			233,7
1969 1 ^{er} trimestre	—	241,5			241,5
2 ^e trimestre	257,5	251,1			251,1
3 ^e trimestre	253,6 ⁴	245,9			245,9
4 ^e trimestre	260,9 ⁴	(9,3)	243,4		243,4
1970 1 ^{er} trimestre	— ⁵	10,6	235,9		246,5
2 ^e trimestre	— ⁵	12,1	245,1		257,2
3 ^e trimestre	253,9 ⁶	13,2	246,0		259,2
4 ^e trimestre	270,6 ⁶	13,3	(± 29,5) 262,2		275,5
1971 1 ^{er} trimestre	245,0 ⁷	42,3	232,7		275,0
2 ^e trimestre	257,8 ⁷	41,6	243,8		285,4
3 ^e trimestre	262,3 ⁷				

¹ Crédits aux entreprises et particuliers (cf. tableau VI) augmentés des crédits à l'étranger autres que sous la forme d'avances en devises. Les crédits à l'étranger recensés concernent essentiellement des délais de paiement à l'exportation, qui renforcent, comme les crédits aux entreprises et particuliers au sens strict, la trésorerie de ces entreprises et particuliers.

² Effets financés par les pools de Creditexport ainsi que les effets à plus d'un an mobilisés par ces pools sur le marché hors banque tenu par l'Institut de Réescampte et de Garantie.

³ Crédits d'investissement ouverts à des résidents avant le 9 décembre 1970 pour les données du premier trimestre de 1971 et avant le 24 mars 1971 pour les données des deuxième et troisième trimestres de 1971, et déclarés à la Centrale des Risques au plus tard le 15 décembre 1970 pour les données du premier trimestre de 1971 et au plus tard le 31 mars 1971 pour les données des deuxième et troisième trimestres de 1971.

⁴ Après la réduction opérée en août et en septembre 1969.

⁵ La limite a été abolie en mars 1970.

⁶ Les maxima fixés ne portent plus sur les effets Creditexport.

⁷ Les maxima fixés ne portent plus sur les effets Creditexport, ni sur les crédits d'investissement exclus du champ d'application de l'encadrement.

Les données complètes relatives à l'utilisation des crédits à la fin de septembre 1971 ne sont pas encore disponibles, mais on peut estimer, sur la base des résultats provisoires, que le rythme d'expansion effectif n'atteindra pas le taux annuel admis de 15 p.c.; en effet, il existait à la fin de juin 1971 sur les limites globales une marge disponible d'un peu plus de 5 p.c. Une même évolution est

apparue pour les crédits à la consommation proprement dits : à la fin de juin 1971, l'encours atteignait 16,7 milliards, alors que la limite globale s'élevait à 19,3 milliards.

Dans ces circonstances et compte tenu des perspectives conjoncturelles décrites dans les pages précédentes, la Banque a décidé de ne plus proroger au-delà de la fin de septembre 1971 le dispositif d'encadrement du crédit.

La limitation des crédits accordés par la Banque, essentiellement à l'intervention de ses comptoirs d'escompte, analogue à celle recommandée aux banques, fut prorogée également jusqu'à la fin de septembre 1971. A la fin de juin 1971, l'encours utilisé de 1,8 milliard se comparait à des limites globales s'élevant à 2,5 milliards.

Quant aux directives données aux institutions publiques de crédit, aux caisses d'épargne privées et aux compagnies d'assurances, elles portaient sur les ouvertures et non sur les encours utilisés, eu égard au fait que, parmi les opérations de ces organismes, les crédits à long terme remboursables à échéances conventionnelles fixes sont de loin plus importants que les lignes de crédit à court terme. Ces directives furent prorogées jusqu'à la fin de décembre 1970. Pour toute l'année 1970, les réalisations atteignaient pour les institutions publiques de crédit et pour les caisses d'épargne privées, respectivement 88 et 89 p.c. des maxima autorisés.

Comme pour les banques, l'octroi de crédits d'investissement par les intermédiaires financiers non monétaires fut libéré à partir du 1^{er} janvier 1971. Seuls les crédits à court terme qu'en fait ces intermédiaires financiers accordent dans une mesure très réduite, furent soumis, jusqu'à la fin de septembre 1971, à une limitation semblable dans ses modalités et ses pourcentages autorisés à celle appliquée aux banques.

En même temps que la Banque décidait de ne plus proroger l'encadrement du crédit, le Gouvernement assouplissait la réglementation des crédits finançant des ventes et des prêts personnels à tempérament. Ces assouplissements, particulièrement importants pour les ventes de voitures automobiles, concernent à la fois les obligations en matière de pourcentages minimaux d'acompte et celles relatives aux délais maximaux de remboursement.

De ce qui précède, il ressort que l'orientation actuelle de la politique monétaire est conforme aux conditions économiques du moment. Elle sera adaptée aux changements que ces conditions pourraient subir dans un proche avenir.

STATISTIQUES

LEGISLATION ECONOMIQUE

**BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE**

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numeros des tableaux		Numeros des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.			
1. Population	I - 1		
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2		
3. Valeur ajoutée brute, aux prix du marché, par branche d'activité	I - 3		
4. Affectation du produit national :			
a) Estimations à prix courants	I - 4a		
b) Indices des estimations aux prix de 1963	I - 4b		
II. — Emploi et chômage.			
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1		
2. Demandes et offres d'emploi	II - 2		
III. — Agriculture et pêche.			
1. Production agricole	III - 1		
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2		
IV. — Industrie.			
1. Indices généraux de la production industrielle	IV - 1		
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2		
3. Energie	IV - 3		
4. Métallurgie	IV - 4		
5. Construction	IV - 5		
6. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6		
V. — Services.			
1. Transports :			
a) Activité de la S.N.C.B. et de la Sabena	V - 1a		
b) Navigation maritime	V - 1b		
c) Navigation intérieure	V - 1c		
2. Tourisme	V - 2		
3. Commerce intérieur :			
a) Indices des ventes	V - 3a		
b) Ventes à tempérament	V - 3b		
VI. — Revenus.			
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1		
2. Gains horaires bruts moyens dans l'industrie	VI - 2		
VII. — Prix et indices des prix.			
1. Prix de gros mondiaux	VII - 1		
2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2		
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3		
4. Indices des prix à la consommation en Belgique ...	VII - 4		
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.			
1. Tableau général	VIII - 1		
2. Exportation selon la nature des produits	VIII - 2		
3. Importation selon l'usage des produits	VIII - 3		
4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a		
b) Indices du volume	VIII - 4b		
5. Orientation géographique	VIII - 5		
IX. — Balance de paiements de l'U.E.B.L.			
1. Chiffres annuels	IX - 1		
2. Soldes trimestriels	IX - 2		
3. Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés	IX - 3		
X. — Marché des changes.			
1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	X - 1		
2. Monnaies des pays membres de l'A.M.E.	X - 2		
XI. — Finances publiques.			
1. Recettes et dépenses de trésorerie résultant des opérations budgétaires	XI - 1		
2. Impasse de trésorerie et son financement	XI - 2		
3. Besoins nets de financement de l'Etat et leur couverture	XI - 3		
4. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 4		
5. Détail des recettes fiscales	XI - 5		
6. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 6		
XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.			
1. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1968	XII - 1a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1969	XII - 1b		
2. Mouvements des créances et des dettes en 1969 ...	XII - 2		
3. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1968 (totaux sectoriels)	XII - 3a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1969 (totaux sectoriels)	XII - 3b		
4. Mouvements des créances et des dettes en 1969 (totaux sectoriels)	XII - 4		
XIII. — Organismes monétaires.			
1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1		
2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :			
a) Banque Nationale de Belgique (chiffres trimestriels et mensuels)	XIII - 2a		
b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b		
c) Banques de dépôts	XIII - 2c		
d) Ensemble des organismes monétaires	XIII - 2d		
3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3		
4. Stock monétaire	XIII - 4		
5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5		
6-7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger :			
— Destination économique apparente	XIII - 6		
— Forme et localisation	XIII - 7		
8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger, logés à la Banque Nationale de Belgique	XIII - 8		

	Numéros des tableaux		Numéros des tableaux
9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger	XIII - 9	XVIII. — Marché monétaire.	
10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10	1. Marché de l'argent au jour le jour	XVIII - 1
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10	2. Localisation des effets commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires	XVIII - 2
11. Comptes de chèques postaux	XIII - 11	3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3
12. Situation globale des banques	XIII - 12	4. Plafonds de Récocompte et de Visa des Banques à la Banque Nationale de Belgique	XVIII - 4
13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13	XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.	
XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.		1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2
5. Caisse Générale d'Epargne et de Retraite :		3. Taux des certificats de trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 3
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a	4. Taux de dépôts en francs belges dans les banques	XIX - 4
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne	XIV - 5b	5. Taux d'intérêt appliqués sur livrets ordinaires à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	XIX - 5
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c	6. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 6
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie	XIV - 5d	7. Taux des bons de caisse et obligations émis par les institutions publiques de crédit	XIX - 7
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6	XX. — Banques d'émission étrangères.	
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7	1. Taux d'escompte	XX - 1
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8	2. Banque de France	XX - 2
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9	3. Bank of England	XX - 3
10. Inscriptions hypothécaires	XIV - 10	4. Federal Reserve Banks	XX - 4
XV. — Principales modalités d'épargne des particuliers et des entreprises disponibles à l'intérieur du pays	XV	5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
XVI. — Emissions et dettes du secteur public.		6. Banca d'Italia	XX - 6
1. Emissions en francs belges à long et moyen terme ..	XVI - 1	7. Deutsche Bundesbank (ancienne et nouvelle présentation)	XX - 7
2. Principales émissions à long et moyen terme du secteur public	XVI - 2	8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
3. Dettes de l'Etat :		9. Banque des Règlements Internationaux	XX - 9
a) Situation officielle	XVI - 3a	Liste des graphiques :	
b) Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds	XVI - 3b	P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses	I - 4
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4	Demandes et offres d'emploi	II - 2
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé et crédits aux entreprises et particuliers.		Résultats des enquêtes de la conjoncture	IV - 0
1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1	Indices de la production industrielle	IV - 2
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2	Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres cumulés	XVII - 3	Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4	Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5	Indices des prix à la consommation en Belgique	VII - 4
6. Encours utilisés des crédits aux entreprises et particuliers	XVII - 6	Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	VIII -
		Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 6
		Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
		Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux (Rapports des flux aux stocks)	XIII - 13
		CGER — Mouvements des dépôts	XIV - 5a
		Indices des cours des actions au comptant	XVII - 1

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
CGER	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
D.U.L.B.E.A.	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization.
FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
F.I.B.	Fédération des Industries Belges.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.	Institut de Recherches économiques.
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
O.G.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
O.C.P.E.	Office Central de la Petite Epargne.
O.N.D.	Office National du Ducroire.
ONEM	Office National de l'Emploi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
R.T.B.	Radiodiffusion-Télévision Belge.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.D.E.	Société Nationale des Distributions d'Eau.
S.N.L.	Société Nationale du Logement.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS

—	la donnée n'existe pas.
n.d.	non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
(e)	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.
p.m.	pour mémoire.

COMMUNICATION RAPIDE DES DONNEES

Les abonnés qui le désirent, peuvent obtenir la communication des données figurant aux tableaux VI-1, IX-3, XIII-3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 13, XVIII-1, 2 et 4 et XIX-2 dès qu'elles sont établies. Les demandes sont à adresser à la Banque Nationale de Belgique, Service de Documentation, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles. Ces demandes préciseront quels sont, parmi les tableaux énumérés ci-dessus, ceux que l'abonné désire recevoir.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

(milliers)

Sources : I.N.S. et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
	(à fin d'année)							
Population totale	9.328	9.428	9.499	9.556	9.606	9.632	9.660	9.691
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	5.948	5.996	6.022	6.039	6.058	6.071	6.088	
dont : Hommes	2.950	2.984	2.998	3.007	3.017	3.023	3.032	
Femmes	2.998	3.012	3.024	3.032	3.041	3.048	3.056	
	(estimations à fin juin)							
Population active ¹ :	3.611	3.652	3.672	3.691	3.698	3.715	3.761	3.814
dont : Agriculture	263	249	230	216	209	201	191	181
Industries extractives	100	102	94	83	74	67	60	52
Industries manufacturières	1.232	1.258	1.256	1.253	1.220	1.202	1.236	1.264
Bâtiments et construction	285	290	293	296	304	304	307	311
Transports	259	262	263	266	263	268	272	282
Commerce, banques, assurances et services	1.352	1.379	1.412	1.452	1.483	1.510	1.554	1.594
Chômeurs complets ²	62	55	63	67	92	110	88	76
Ouvriers frontaliers	58	57	61	58	53	53	53	54

¹ Non compris les forces armées.

² Comprend les chômeurs en formation et en réadaptation professionnelle.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Commission des Comptes nationaux.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
1. Rémunération des salariés ¹ :							
a) Salaires et traitements de travailleurs assujettis à la sécurité sociale	210,9	230,1	255,9	269,7	285,8	320,6	371,3
b) Rémunérations des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	16,6	18,4	19,8	20,7	22,6	24,4	24,1
c) Contributions des employeurs à la sécurité sociale	43,1	49,8	52,6	59,3	63,2	68,1	84,2
d) Rémunérations des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	82,5	92,9	104,0	113,8	121,9	133,4	142,7
e) Corrections et compléments	19,4	21,1	19,0	18,7	17,4	20,2	20,5
<i>Total ...</i>	<i>372,5</i>	<i>412,3</i>	<i>451,3</i>	<i>482,2</i>	<i>510,9</i>	<i>566,7</i>	<i>642,8</i>
2. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :							
a) Agriculture, horticulture et sylviculture ¹ ...	29,1	31,2	28,8	29,3	32,2	37,1	33,3
b) Professions libérales ¹	16,7	22,0	22,7	24,3	26,6	28,6	31,3
c) Commerçants et artisans indépendants ¹ ...	100,8	104,9	110,2	114,4	121,1	127,4	134,9
d) Revenu des sociétés de personnes ²	8,3	8,6	8,2	8,3	8,8	10,5	11,9
e) Ajustement statistique	-0,9	0,2	-0,1	...	-2,0	-2,0	-2,0
<i>Total ...</i>	<i>154,0</i>	<i>166,9</i>	<i>169,8</i>	<i>176,3</i>	<i>186,7</i>	<i>201,6</i>	<i>209,4</i>
3. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :							
a) Intérêts	28,5	31,3	34,7	38,3	42,0	50,0	57,7
b) Loyers (réellement perçus ou imputés)	32,5	34,2	37,0	38,2	39,7	41,0	42,1
c) Dividendes, tantièmes, dons	15,0	17,0	18,3	18,6	22,1	27,3	35,7
<i>Total ...</i>	<i>76,0</i>	<i>82,5</i>	<i>90,0</i>	<i>95,1</i>	<i>103,8</i>	<i>118,3</i>	<i>135,5</i>
4. Bénéfices non distribués des sociétés ²	16,7	17,0	11,9	16,3	21,2	27,3	32,6
5. Impôts directs des sociétés de toutes formes juridiques	14,1	17,0	18,1	18,8	21,0	25,9	30,3
6. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	6,8	5,3	4,7	8,3	7,0	7,7	10,5
7. Intérêt de la dette publique	-22,5	-24,3	-26,2	-28,9	-31,7	-37,7	-43,2
Revenu national net au coût des facteurs	617,6	676,7	719,6	768,1	818,9	909,8	1.017,9
8. Amortissements	74,3	80,0	86,4	92,6	98,6	109,1	120,3
Revenu national brut au coût des facteurs	691,9	756,7	806,0	860,7	917,5	1.018,9	1.138,2
9. Impôts indirects	94,1	101,9	119,2	130,0	137,4	152,1	163,3
10. Subventions	-7,7	-9,7	-12,3	-12,7	-15,5	-18,8	-16,6
Produit national brut aux prix du marché	778,3	848,9	912,9	978,0	1.039,4	1.152,2	1.284,9

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

**I - 3. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHÉ,
PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ**

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Commission des Comptes nationaux.

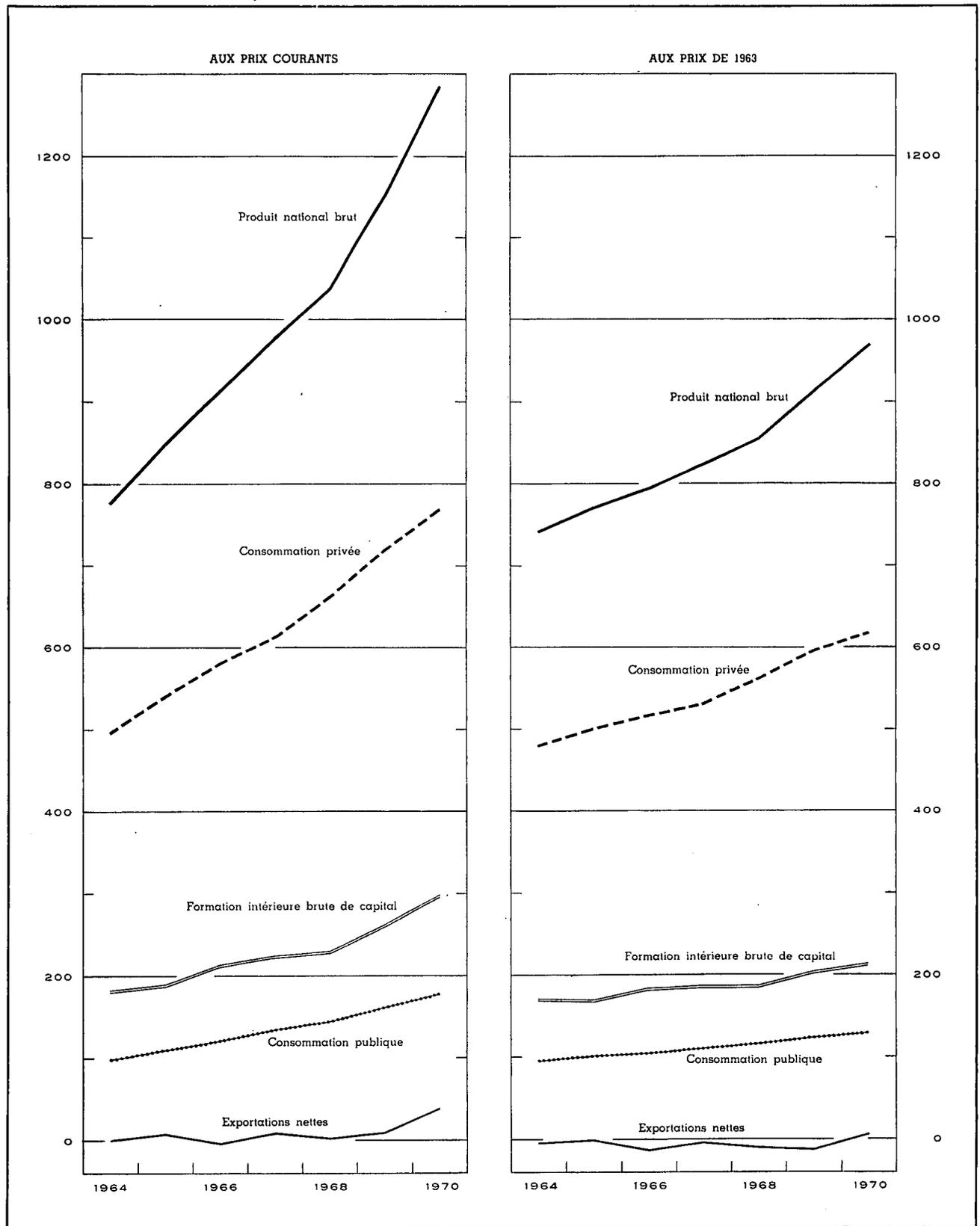
	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
1. Agriculture, sylviculture et pêche	43,0	45,4	43,4	44,7	47,9	53,3	49,6
2. Industries extractives	16,5	15,2	13,2	12,2	11,2	11,0	11,0
3. Industries manufacturières :							
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	46,7	49,5	53,5	58,8	64,4	69,9	76,7
b) Textiles	21,3	21,1	24,0	22,2	23,8	26,6	26,7
c) Vêtements et chaussures	10,7	11,7	12,5	12,6	12,5	14,0	14,6
d) Bois et meubles	10,6	11,3	13,6	14,6	15,5	17,0	18,2
e) Papier, impression, édition	12,5	13,3	14,8	15,9	17,1	19,4	21,4
f) Industrie chimique et activités connexes ...	19,7	21,0	22,5	23,4	27,2	29,5	30,7
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	14,7	14,8	15,5	16,5	16,6	18,7	20,8
h) Fer, acier et métaux non ferreux	21,5	23,0	23,7	25,1	26,9	38,1	45,4
i) Fabrications métalliques et constructions navales	62,4	68,5	89,9	92,4	95,9	112,8	131,8
j) Industries non dénommées ailleurs	20,4	22,2	8,8	9,4	10,8	12,7	13,4
<i>Total de la rubrique 3 ...</i>	<i>240,5</i>	<i>256,4</i>	<i>278,8</i>	<i>290,9</i>	<i>310,7</i>	<i>358,7</i>	<i>399,7</i>
4. Construction	54,4	57,9	62,5	68,9	66,9	71,9	86,3
5. Electricité, gaz et eau	16,7	18,3	20,7	22,5	25,3	29,0	31,5
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'ha- bitation :							
a) Commerce	128,3	142,9	158,4	172,4	181,7	199,5	218,4
b) Services financiers et assurances	21,8	24,0	27,1	30,1	33,9	39,1	42,8
c) Immeubles d'habitation	42,8	45,7	49,7	51,6	53,5	55,8	57,9
<i>Total de la rubrique 6 ...</i>	<i>192,9</i>	<i>212,6</i>	<i>235,2</i>	<i>254,1</i>	<i>269,1</i>	<i>294,4</i>	<i>319,1</i>
7. Transports et communications	53,2	57,8	63,5	67,6	76,1	83,1	92,8
8. Services	161,2	183,9	198,8	216,9	234,3	256,4	285,5
9. Corrections	- 5,0	- 5,4	- 10,0	- 7,2	- 10,2	- 13,8	- 1,1
Produit intérieur brut aux prix du marché	773,4	842,1	906,1	970,6	1.031,3	1.144,0	1.274,4
10. Paiements nets de revenus aux facteurs de pro- duction dus par le reste du monde	4,9	6,8	6,8	7,4	8,1	8,2	10,5
Produit national brut aux prix du marché	778,3	848,9	912,9	978,0	1.039,4	1.152,2	1.284,9

I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système normalisé)

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Commission des Comptes nationaux.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Commission des Comptes nationaux.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
1. Consommation privée :							
a) Produits alimentaires	127,7	138,2	147,0	154,3	161,1	173,0	186,7
b) Boissons et tabacs	36,1	39,1	40,8	45,1	48,4	51,5	56,4
c) Vêtements et autres effets personnels	47,6	51,1	54,4	54,8	58,6	65,5	69,8
d) Loyers, taxes, eau	53,3	57,0	61,6	64,3	66,9	69,9	73,3
e) Chauffage et éclairage	24,8	27,6	28,2	29,9	33,1	34,9	38,5
f) Articles ménagers durables	44,5	48,3	51,8	52,7	58,0	65,9	72,2
g) Entretien de la maison	23,4	25,7	27,7	29,8	32,4	35,1	37,3
h) Soins personnels et hygiène	30,4	38,0	40,7	44,9	49,6	54,0	61,0
i) Transports et communications	47,6	51,8	57,3	61,2	67,0	73,8	78,2
j) Loisirs	41,2	44,4	46,8	51,9	54,7	59,3	66,2
k) Autres dépenses et ajustement statistique ...	20,3	19,7	25,1	23,8	32,6	37,3	29,6
<i>Total ...</i>	<i>496,9</i>	<i>540,9</i>	<i>581,4</i>	<i>612,7</i>	<i>662,4</i>	<i>720,2</i>	<i>769,2</i>
2. Consommation publique :							
a) Rémunérations et pensions	67,4	77,1	86,0	94,0	101,2	112,5	126,4
b) Biens et services	26,2	27,1	28,3	31,6	35,3	39,5	42,0
c) Loyer net imputé ou payé	3,8	4,3	4,5	5,1	5,8	6,2	7,1
d) Amortissements imputés des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics	1,5	1,7	1,9	2,1	2,2	2,5	2,8
<i>Total ...</i>	<i>98,9</i>	<i>110,2</i>	<i>120,7</i>	<i>132,8</i>	<i>144,5</i>	<i>160,7</i>	<i>178,3</i>
3. Formation intérieure brute de capital :							
a) Agriculture, sylviculture et pêche	4,9	5,3	6,0	5,7	6,3	6,8	7,2
b) Industries extractives	2,0	2,0	1,7	1,6	1,9	2,1	2,1
c) Industries manufacturières	40,7	46,3	54,3	54,0	49,2	57,7	65,7
d) Construction	5,1	5,5	6,5	6,9	6,5	6,6	9,3
e) Electricité, gaz et eau	7,8	9,4	11,4	15,0	13,4	13,5	15,2
f) Commerce, banques, assurances	15,4	15,7	18,1	18,0	19,3	22,0	26,3
g) Immeubles d'habitation	52,2	58,7	56,5	59,3	58,1	62,4	73,1
h) Transports et communications	15,4	18,6	20,5	23,4	23,5	24,5	28,1
i) Pouvoirs publics et enseignement	23,2	19,7	24,3	29,0	34,5	37,7	45,3
j) Autres services	3,9	4,1	4,9	5,4	5,5	7,0	8,8
k) Variations de stocks	11,0	4,4	7,8	5,3	8,8	18,6	17,3
l) Ajustement statistique	0,9	...	1,2	0,1	2,6	3,3	0,2
<i>Total ...</i>	<i>182,5</i>	<i>189,7</i>	<i>213,2</i>	<i>223,7</i>	<i>229,6</i>	<i>262,2</i>	<i>298,2</i>
4. Exportations nettes de biens et services :							
a) Exportations totales	295,0	325,7	350,1	376,8	422,0	510,9	619,0
b) Importations totales	295,0	317,6	352,5	368,0	419,1	501,8	579,8
c) Exportations nettes	—	+ 8,1	— 2,4	+ 8,8	+ 2,9	+ 9,1	+ 39,2
Produit national brut aux prix du marché	778,3	848,9	912,9	978,0	1.039,4	1.152,2	1.284,9

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1963)

Source : I.N.S. — Commission des Comptes nationaux.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
1. Consommation privée :							
a) Produits alimentaires	101	102	106	110	112	115	121
b) Boissons	106	109	108	115	122	131	144
c) Tabac	105	111	115	117	118	121	124
d) Vêtements et autres effets personnels	102	107	110	109	114	124	129
e) Loyers, taxes, eau	102	105	107	109	111	113	114
f) Chauffage et éclairage	90	98	99	103	112	118	126
g) Articles ménagers durables	112	119	124	125	135	151	161
h) Entretien de la maison	103	106	107	110	114	118	120
i) Soins personnels et hygiène	102	110	112	117	126	133	143
j) Transports	109	120	125	131	143	156	161
k) Communications P.T.T.	108	114	123	132	141	151	157
l) Loisirs	106	110	112	118	121	129	139
<i>Total ...</i>	<i>103</i>	<i>108</i>	<i>111</i>	<i>115</i>	<i>121</i>	<i>128</i>	<i>133</i>
2. Consommation publique :							
a) Rémunérations et pensions	105	113	118	124	127	134	141
b) Biens et services	101	102	102	111	122	132	133
c) Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat (y compris les amortissements)	109	117	121	135	146	155	173
<i>Total ...</i>	<i>104</i>	<i>110</i>	<i>114</i>	<i>121</i>	<i>126</i>	<i>135</i>	<i>141</i>
3. Formation intérieure brute de capital :							
a) Agriculture, sylviculture et pêche	110	116	126	115	125	129	125
b) Industries extractives	96	93	78	70	83	92	85
c) Industries manufacturières	99	110	126	123	111	126	129
d) Construction	89	94	109	116	108	104	133
e) Electricité, gaz et eau	108	126	149	188	167	163	173
f) Commerce, banques, assurances	99	97	110	106	112	123	134
g) Immeubles d'habitation	144	151	136	134	127	129	141
h) Transports et communications	101	118	125	137	134	134	141
i) Pouvoirs publics (à l'excl. de l'enseignement)	142	106	123	150	178	185	205
j) Enseignement	89	85	100	96	104	105	111
k) Autres services	99	99	117	126	126	155	176
<i>Total ...</i>	<i>119</i>	<i>119</i>	<i>129</i>	<i>130</i>	<i>130</i>	<i>143</i>	<i>149</i>
4. Exportations nettes de biens et services :							
a) Exportations totales	111	120	124	133	148	172	196
b) Importations totales	111	118	128	132	150	173	190
Produit national brut aux prix du marché (prix de 1963)	106,8	110,9	114,2	118,7	122,9	131,2	139,2

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Publications du Centre National de Calcul Mécanique. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1961. — « Centre de Recherches économiques » de Louvain. — Annuaire démographique (O.N.U.) — Revue internationale du Travail (B.I.T.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.). — Ministère de l'Emploi et du Travail : « Aperçu de l'évolution active belge pour la période 1948-1960 ».*

Revenu national et P.N.B. : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Séries statistiques de Bruxelles (DULBEA). — I.R.E.S. — International Financial Statistics (F.M.I.). — Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.). — Statistiques Economiques belges 1950-1960. — Bulletin général de statistiques de l'Office Statistique des Communautés européennes.*

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Base 1963 = 100 ¹

Source : Ministère de l'Emploi et du Travail.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Textiles (sans confection)	Construc- tion
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques			Construction de matériel de transport			
					Fabrications de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques				
1964	104,0	101,8	103,0	101,6	102,1	102,2	108,8	103,9	99,6	107,9	
1965	101,7	95,2	101,7	101,2	98,4	105,2	114,1	104,6	94,4	103,7	
1966	100,5	80,9	101,8	96,0	101,3	102,9	103,1	107,7	98,9	102,1	
1967	98,2	73,0	98,7	88,3	99,7	98,3	96,6	104,7	96,5	103,8	
1968	95,7	64,1	96,9	86,9	94,2	96,6	96,7	104,1	92,8	99,4	
1966 4 ^e trimestre .	100,9	77,7	102,2	93,2	103,5	103,2	103,2	108,9	98,6	103,2	
1967 1 ^{er} trimestre .	98,8	76,4	100,3	89,6	101,8	100,9	100,2	106,3	100,0	99,0	
2 ^e trimestre .	98,6	74,4	98,7	88,5	98,7	97,2	97,3	106,0	96,6	105,3	
3 ^e trimestre .	98,3	71,9	98,1	86,8	98,7	96,8	96,2	104,5	92,8	107,6	
4 ^e trimestre .	97,0	69,9	97,6	87,4	99,1	96,9	95,8	100,7	94,6	103,1	
1968 1 ^{er} trimestre .	93,8	67,9	95,7	86,1	95,8	94,9	93,8	100,8	93,5	93,8	
2 ^e trimestre .	95,1	66,6	95,7	86,5	93,2	95,6	94,7	102,1	92,4	100,4	
3 ^e trimestre .	96,6	64,6	97,1	86,7	93,2	96,8	96,6	105,7	92,6	103,3	
4 ^e trimestre .	96,8	63,2	98,3	88,6	94,6	98,8	101,7	108,0	92,7	100,5	
1967 Décembre	95,4	69,4	97,1	87,0	98,2	96,8	95,2	102,0	94,3	96,4	
1968 Janvier	93,7	68,5	96,2	86,5	97,1	95,4	93,7	101,3	93,8	91,2	
Février	93,7	67,9	95,5	86,0	95,1	95,1	93,4	100,1	93,4	93,6	
Mars	94,2	67,4	95,5	85,9	95,3	94,2	94,3	100,9	93,4	96,4	
Avril	94,7	67,1	95,5	86,3	93,9	95,4	94,3	100,1	92,6	99,1	
Mai	95,1	66,6	95,8	86,4	93,2	95,1	95,1	102,5	92,4	99,6	
Juin	95,6	66,2	96,0	86,7	92,6	96,3	94,9	103,6	92,3	102,4	
Juillet	95,9	65,6	96,4	86,6	93,0	96,6	94,3	104,5	91,9	101,7	
Août	96,5	64,9	96,9	86,7	92,7	95,4	96,2	106,0	92,6	103,9	
Septembre ...	97,4	63,4	98,1	86,9	94,1	98,4	99,0	106,5	93,3	104,3	
Octobre	97,4	63,4	98,4	89,0	95,0	98,7	99,9	108,1	92,1	102,8	
Novembre	96,9	63,1	98,3	88,9	94,4	98,9	102,1	107,6	92,6	100,9	
Décembre	96,2	63,4	98,2	87,9	94,6	98,9	103,0	108,2	93,4	97,5	

¹ Indices sur base 1964 = 100 convertis en indices base 1968 = 100.

II - 2. — DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

(milliers d'unités)

Source : Office National de l'Emploi.

	Demandes d'emploi ¹						Offres d'emploi		
	Chômeurs complets indemnisés				Chômeurs occupés par les pouvoirs publics	Demandeurs d'emploi libres inoccupés		reçues ²	en suspens ¹
	à aptitude normale		à aptitude partielle ou très réduite	Total		ayant moins de 20 ans	ayant 20 ans ou plus		
	ayant moins de 20 ans	ayant 20 ans ou plus							
1964	13,4		37,0	50,4	6,3	4,1		13,9	13,1
1965	19,5		35,9	55,4	6,9	6,5		13,7	8,4
1966	2,5	23,1	35,9	61,5	6,6	2,4	5,7	13,3	7,5
1967	5,2	41,2	38,9	85,3	6,7	2,8	6,3	11,9	4,4
1968	5,2	53,4	44,1	102,7	7,0	2,6	6,4	13,4	4,9
1969	2,8	36,2	46,3	85,3	6,5	1,3	4,6	16,0	11,6
1970	2,1	24,0	45,2	71,3	6,3	1,1	4,0	17,8 ³	23,9 ³
1969 3 ^e trimestre	1,8	27,7	46,1	75,6	7,2	1,6	4,1	15,0	13,9
4 ^e trimestre	3,3	28,0	46,7	78,0	6,2	1,5	4,3	14,1	13,2
	Nouvelle série ³								
1970 1 ^{er} trimestre	2,1	29,1	47,1	78,2	5,3	0,9	4,4	22,9	23,3
2 ^e trimestre	1,4	23,1	44,8	69,3	6,7	0,8	3,8	19,6	28,3
3 ^e trimestre	1,6	20,9	43,8	66,3	7,0	1,5	3,7	15,1	25,0
4 ^e trimestre	3,4	23,3	44,4	71,1	6,4	1,5	4,0	13,5	19,0
1971 1 ^{er} trimestre	3,5	24,2	46,4	74,1	5,7	1,2	3,9	17,1	15,7
2 ^e trimestre	2,3	18,9	44,2	65,4	7,1	1,1	3,4	16,6	15,6
3 ^e trimestre	2,7	20,3	43,1	66,1	7,5	2,0	3,9	14,5	13,4
1970 Septembre	2,0	20,3	43,3	65,6	7,0	1,6	3,7	17,9	23,8
Octobre	3,0	21,1	43,3	67,4	7,0	1,6	3,9	15,4	22,0
Novembre	3,2	22,4	44,2	69,8	6,4	1,5	4,1	13,3	19,5
Décembre	4,1	26,3	45,8	76,2	5,7	1,3	3,9	11,7	15,5
1971 Janvier	4,0	26,3	46,4	76,7	5,3	1,3	4,0	17,2	15,6
Février	3,6	24,4	46,7	74,7	5,6	1,2	3,9	15,4	15,6
Mars	3,0	21,9	45,9	70,8	6,2	1,1	3,9	18,7	15,9
Avril	2,7	20,4	44,9	68,0	6,9	1,0	3,6	17,9	16,0
Mai	2,3	18,8	44,4	65,5	7,0	1,0	3,4	15,8	15,7
Juin	2,0	17,5	43,3	62,8	7,3	1,2	3,2	16,2	15,0
Juillet	2,5	20,3	43,7	66,5	7,5	1,5	3,5	10,4	13,9
Août	2,4	20,2	43,0	65,6	7,5	2,0	3,9	15,7	13,9
Septembre	3,1	20,4	42,7	66,2	7,5	2,5	4,4	17,4	12,5

¹ Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

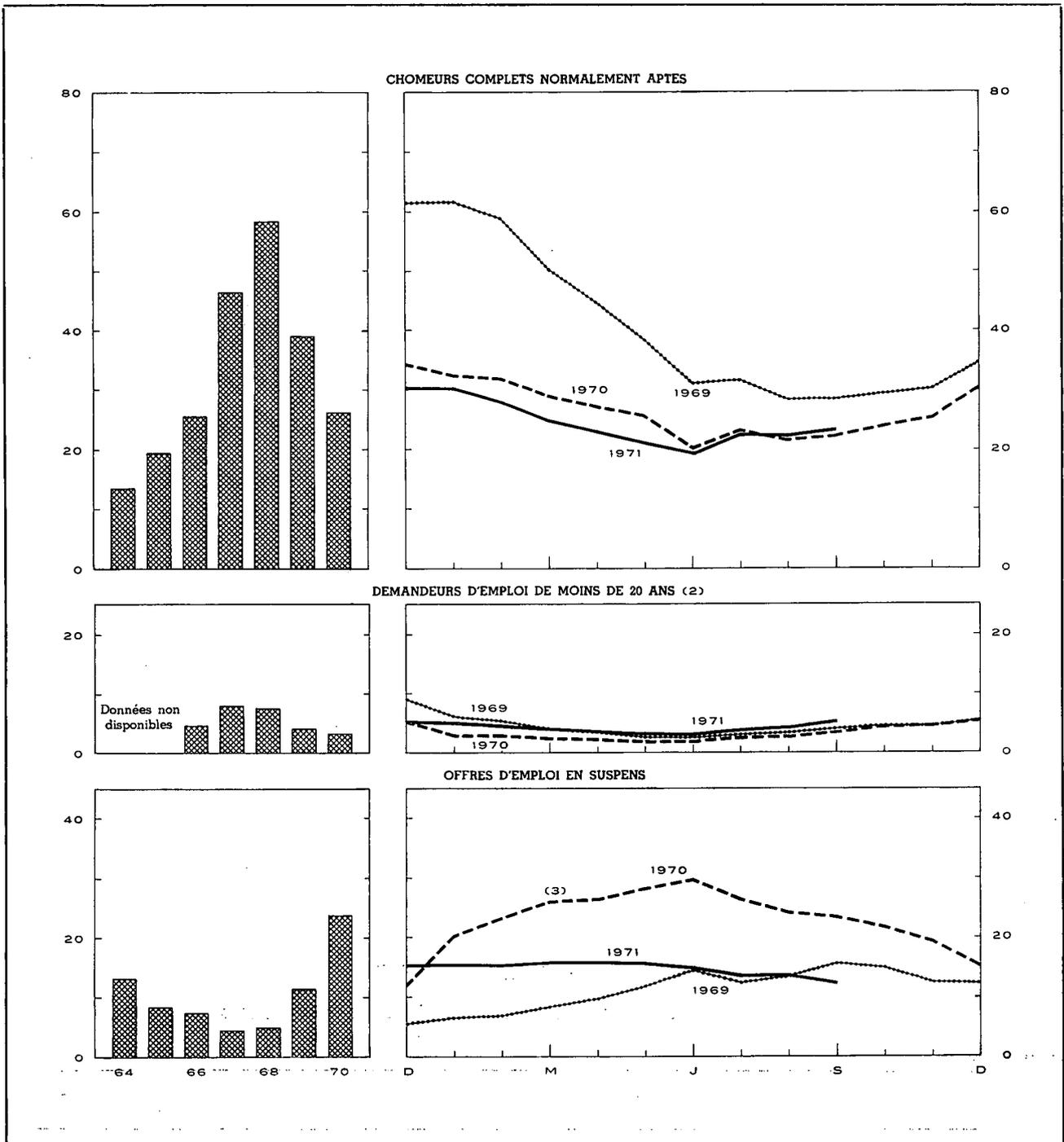
² Il s'agit des offres reçues pendant le mois. Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des offres reçues pendant l'année ou le trimestre.

³ Nouvelle série suite à l'entrée en vigueur, le 1-1-1970 de l'arrêté royal du 5-12-1969 relatif à la déclaration de licenciements collectifs et à la notification des emplois vacants. Cet arrêté impose notamment aux entreprises qui occupent au moins 20 travailleurs de notifier à l'Office National de l'Emploi tout emploi vacant depuis trois jours ouvrables au moins.

II - 2. — DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI ¹

(milliers d'unités)

Source : Office National de l'Emploi.



¹ Pour les données annuelles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

² Chômeurs complets normalement aptes et demandeurs d'emploi libres inoccupés.

³ Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1970 de l'arrêté royal du 5 décembre 1969 relatif à la déclaration de licenciements collectifs et à la notification des emplois vacants. Cet arrêté impose notamment aux entreprises qui occupent au moins 20 travailleurs de notifier à l'Office national de l'Emploi tout emploi vacant depuis trois jours ouvrables au moins.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — I.N.S. (superficie agricole utilisée, nombre d'animaux et production animale).

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Superficie agricole utilisée ¹ (milliers d'hectares)							
Céréales panifiables	259	263	244	229	232	224	207
dont : froment	214	226	211	197	201	197	181
seigle	41	33	29	26	26	21	20
Céréales non panifiables	238	252	258	258	249	249	255
Plantes industrielles	106	95	92	95	107	109	101
Plantes racines et tuberculifères	94	89	90	91	81	77	80
Légumes cultivés pour la graine	10	10	9	8	8	8	7
Prés et prairies	799	795	795	794	791	788	795
Divers	109	98	102	102	96	98	97
Total ...	1.615	1.602	1.590	1.577	1.564	1.553	1.542
Production végétale (milliers de tonnes)							
Froment	900	854	650	828	839	754	708
Autres céréales	1.064	962	896	1.129	1.033	968	843
Betteraves sucrières	3.515	2.748	2.858	3.615	4.108	4.217	3.868
Lin (graines et paille)	283	190	167	105	108	112	48
Chicorée à café	68	46	29	32	40	43	56
Pommes de terre	1.755	1.419	1.475	1.943	1.566	1.253	1.373
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)							
Chevaux agricoles	120	108	94	85	86	81	73
Total des bovidés	2.657	2.725	2.767	2.753	2.799	2.839	2.887
dont : vaches laitières	996	1.007	1.016	1.026	1.064	1.072	1.052
Porcs	1.809	1.824	1.948	2.300	2.479	2.780	3.722
Production animale							
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	1.712	1.953	2.199	2.403	2.585	2.475	2.855
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	429	461	500	548	586	608	704

¹ Recensement au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : I.N.S.

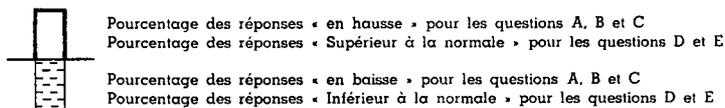
	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Aiglefin	281	233	141	130	136	361	346
Cabilland	630	1.124	1.052	1.322	1.695	1.176	859
Plie	322	294	442	516	450	376	398
Sole	201	263	329	412	356	309	320
Raie	319	280	182	178	219	231	199
Hareng	134	112	61	30	11	38	62
Crevettes	75	72	80	104	80	114	114

Références bibliographiques : *Revue de l'Agriculture* (Ministère de l'Agriculture). — *Statistiques agricoles* (I.N.S.). — *Annuaire statistique de*

la Belgique. — *Données statistiques* (Conseil de l'Europe). — *Bulletin mensuel* : *Economie et statistiques agricoles* (F.A.O.).

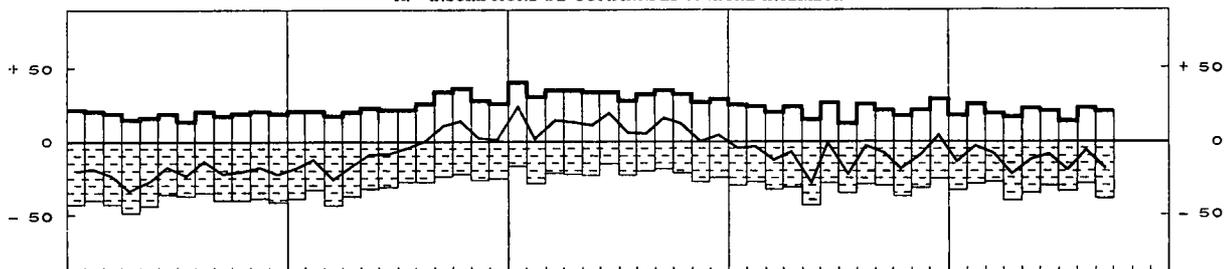
IV. — INDUSTRIE

IV - 0. — RESULTATS DES ENQUETES DE LA CONJONCTURE *

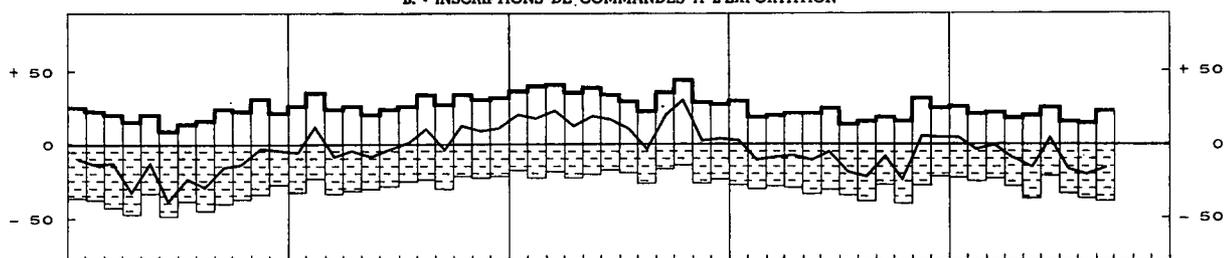


Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « en hausse » et « en baisse » pour les questions A, B et C
 Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « Supérieur » et « Inférieur » à la normale pour les questions D et E

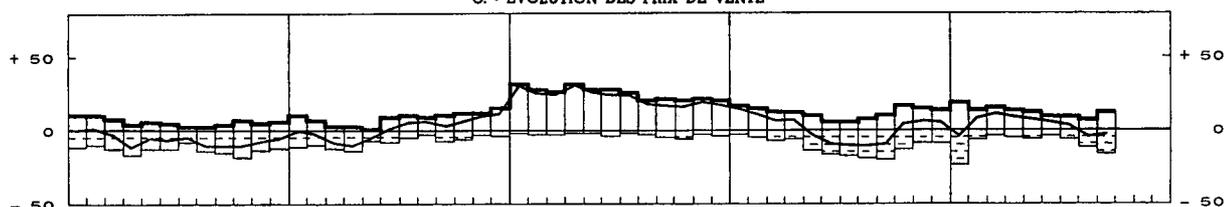
A. - INSCRIPTIONS DE COMMANDES MARCHE INTERIEUR



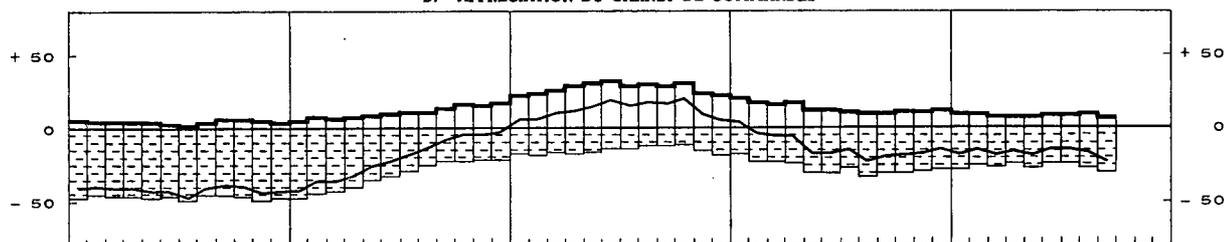
B. - INSCRIPTIONS DE COMMANDES A L'EXPORTATION



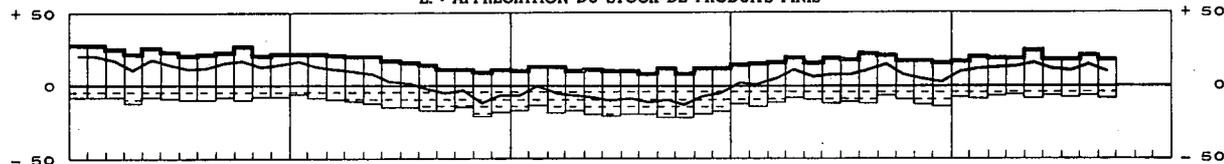
C. - EVOLUTION DES PRIX DE VENTE



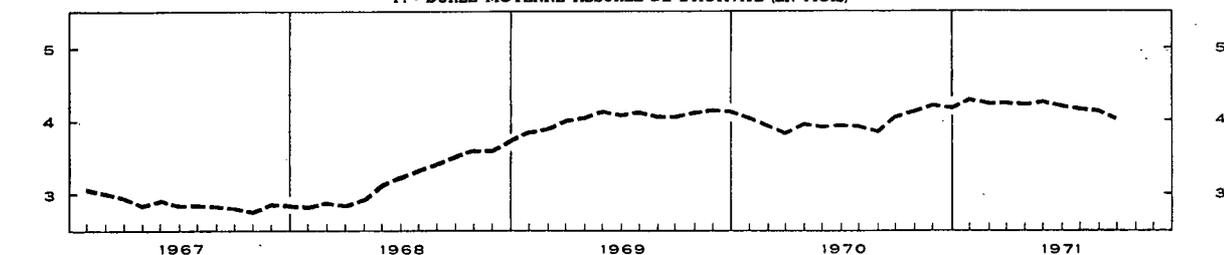
D. - APPRECIATION DU CARNET DE COMMANDES



E. - APPRECIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS



F. - DUREE MOYENNE ASSUREE DE L'ACTIVITE (EN MOIS)



* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramique de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidérurgie, terre cuite, textile et verre. Elles ne comprennent pas la chimie en 1967

et en 1968. Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions de A à E la variation par rapport au mois précédent.
 † Mouvements saisonniers éliminés.

IV - 1. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1963 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Indices non désaisonnalisés			Mouvement trend-cyclique
	Source : I.N.S.		Source : Agéfi	Source : I.N.S.
	Indice général *	dont : industries manufacturières seules	Indice général	Indice général *
1964	107	107	107	107
1965	109	110	109	109
1966	111	114	109	111
1967	113	116	111	113
1968	119	124	121	120
1969	131	138	131	131
1970	p 134	p 143	134	p 135
1969 3 ^e trimestre	125	132	129	132
1969 4 ^e trimestre	139	148	137	133
1970 1 ^{er} trimestre	130	140	129	p 133
1970 2 ^e trimestre	136	145	137	p 134
1970 3 ^e trimestre	p 128	p 135	133	p 136
1970 4 ^e trimestre	p 143	p 151	138	p 137
1971 1 ^{er} trimestre	p 142	p 150	138	p 138
1971 2 ^e trimestre	p 143	p 153	140	p 138
1971 3 ^e trimestre			p 135	
1970 Octobre	p 148	p 157	140	p 137
1970 Novembre	p 135	p 143	132	p 137
1970 Décembre	p 145	p 154	142	p 137
1971 Janvier	p 134	p 142	139	p 137
1971 Février	p 135	p 143	133	p 138
1971 Mars	p 155	p 164	144	p 138
1971 Avril	p 144	p 154	139	p 138
1971 Mai	p 137	p 145	138	p 138
1971 Juin	p 149	p 158	142	p 138
1971 Juillet			127	
1971 Août			p 138	
1971 Septembre			p 140	
1971 Octobre			p 141	

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs)

Base 1963 = 100

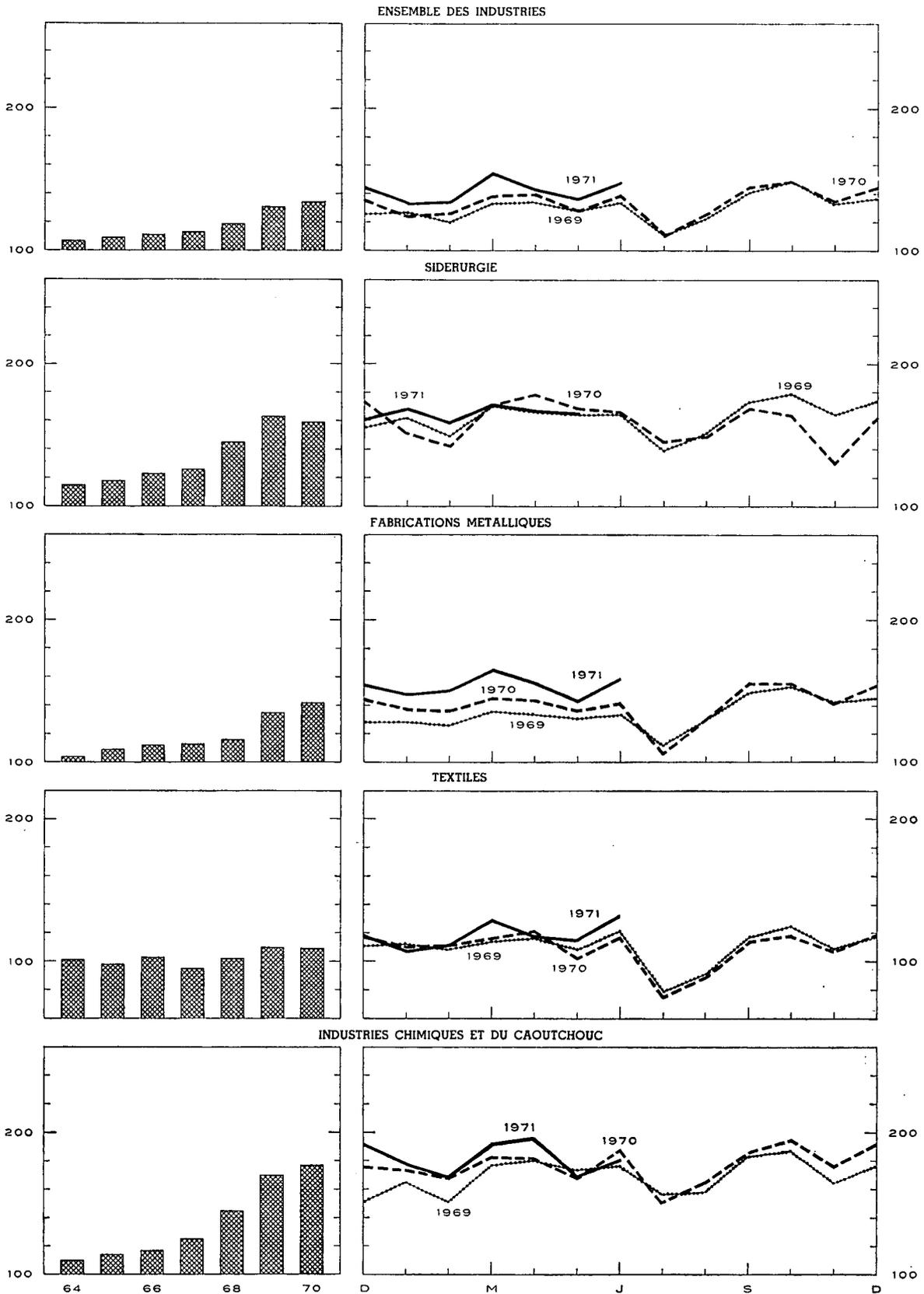
Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général *	Industries manufacturières													
		Industries extractives	Industries textiles								Industrie chimique et industrie du caoutchouc		Raffineries de pétrole		
			Indice général	Industries prod. minéraux non métall. à l'excl. dérivés pétrole et charbon	Sidérurgie	Industrie des métaux non ferreux	Industrie des fabrications métalliques	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industries textiles					Total	Trans- forma- tion des matières plasti- ques
									Total	Fila- ture	Tissage	Bonne- terie			
1964	107	104	107	115	115	112	104	106	101	99	105	97	110	119	110
1965	109	96	110	112	118	121	109	107	98	97	99	98	114	144	128
1966	111	86	114	112	123	122	112	112	103	99	107	102	117	172	137
1967	113	83	116	113	126	118	113	119	95	89	102	96	125	219	142
1968	119	76	124	115	145	129	116	121	102	98	108	97	145	260	189
1969	131	69	138	123	163	133	135	129	110	104	118	104	171	310	235
1970	p 134	63	p 143	132	159	142	p 141	136	109	102	121	101	177	338	246
1969 2 ^e trimestre	132	73	139	129	165	131	133	125	115	108	123	110	176	317	233
1969 3 ^e trimestre	125	62	132	124	155	127	130	133	95	89	103	91	166	300	235
1969 4 ^e trimestre	139	68	148	130	172	140	147	143	118	112	128	107	175	325	242
1970 1 ^{er} trimestre	130	55	140	116	155	140	140	120	113	108	125	103	175	331	224
1970 2 ^e trimestre	136	67	145	138	172	146	141	135	114	108	125	105	179	338	242
1970 3 ^e trimestre	p 128	60	p 135	136	155	135	p 131	141	93	86	104	89	167	319	257
1970 4 ^e trimestre	p 143	68	p 151	138	152	149	p 152	146	115	108	130	107	188	364	261
1971 1 ^{er} trimestre	p 142	68	p 150	123	167	133	p 155	p 126	p 117	107	129	111	p 179	182	248
1971 2 ^e trimestre	p 143	62	153	142		143	p 153	132	122	109			182		249
1970 Juin	140	69	148	143	167	151	143	147	118	115	129	106	188	378	232
1970 Juillet	p 111	49	p 118	126	146	119	p 107	140	76	59	102	61	151	279	264
1970 Août	p 127	63	p 133	136	149	138	p 130	139	90	90	85	95	165	309	256
1970 Septembre	p 145	68	p 154	146	169	147	p 156	144	114	108	125	111	186	369	250
1970 Octobre	p 148	72	p 157	146	164	154	p 156	155	119	110	133	113	195	382	242
1970 Novembre	p 135	66	p 143	132	131	147	p 143	143	108	100	122	102	177	345	262
1970 Décembre	p 145	65	p 154	135	161	145	p 158	141	119	116	133	105	192	365	278
1971 Janvier	p 134	64	p 142	116	169	131	p 148	p 114	108	103	117	100	p 176	181	254
1971 Février	p 135	65	p 143	115	159	130	p 151	p 122	112	104	125	108	p 170	181	230
1971 Mars	p 155	74	p 164	139	171	138	p 166	p 142	p 130	116	144	125	p 193	181	259
1971 Avril	p 144	51	p 154	p 146	167	135	p 156	p 134	p 118	-108	-117	p 196	181	181	240
1971 Mai	p 137	62	145	141	165	143	-144	121	116	98	88	88	169	169	262
1971 Juin	p 149	73	158	140			-160	-141	133	121			181	181	246

* Non compris la construction.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1963 = 100



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Administration des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Energie [col. (8)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6), (7) et (9)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille cru ¹	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production	Mise en œuvre	Production de gaz manufacturé	Importations de gaz naturel
	(milliers de tonnes)				(kg)	(millions kWh)	(milliers ton.)	(millions de m ³)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1964	1.775	1.489	407	2.504	1.155	1.623	1.112	244	...
1965	1.649	2.419	422	2.393	1.212	1.697	1.300	272	...
1966	1.458	3.046	417	2.188	1.270	1.793	1.383	244	...
1967	1.369	2.644	364	2.140	1.336	1.884	1.440	267	23
1968	1.234	1.735	464	2.242	1.418	2.088	1.913	261	100
1969	1.100	631	479	2.211	1.506	2.303	2.379	210	249
1970	947	215	593	2.099	1.599	2.413	2.485	173	351
1969 3 ^e trimestre	951	1.069	437	1.990	1.503	2.090	2.372	174	152
4 ^e trimestre	1.085	631	541	2.316	1.567	2.621	2.443	195	315
1970 1 ^{er} trimestre	784 ²	514	713	2.085	1.429 ²	2.536	2.263	176	325
2 ^e trimestre	1.037	344	599	2.253	1.621	2.338	2.445	184	317
3 ^e trimestre	913	238	509	1.969	1.617	2.157	2.596	169	310
4 ^e trimestre	1.054	215	550	2.094	1.673	2.616	2.635	162	452
1971 1 ^{er} trimestre	1.071	357	447	1.909	1.690	2.684	2.505	151	528
2 ^e trimestre	862 ²	337	384	1.698	1.528 ²	2.456	2.523	158	502
3 ^e trimestre	<i>p</i> 774	<i>p</i> 268			<i>p</i> 1.483				
1970 Septembre	1.020	238	518	2.016	1.595	2.276	2.529	173	326
Octobre	1.084	237	512	2.142	1.635	2.544	2.449	169	412
Novembre	1.033	218	511	1.983	1.685	2.518	2.648	152	430
Décembre	1.046	215	626	2.158	1.699	2.786	2.808	165	513
1971 Janvier	1.038	245	466	1.861	1.682	2.767	2.568	159	539
Février	1.027	280	464	1.920	1.716	2.492	2.328	142	498
Mars	1.147	357	400	1.945	1.673	2.794	2.620	153	548
Avril	691 ²	286	401	1.646	1.408 ²	2.505	2.433	152	500
Mai	872	306	371	1.696	1.572	2.366	2.650	164	502
Juin	1.022	337	379	1.752	1.605	2.498	2.485	159	503
Juillet	596	275			1.522	2.239	2.532		
Août	<i>p</i> 826	<i>p</i> 266			<i>p</i> 1.495	2.446			
Septembre	<i>p</i> 899	<i>p</i> 268			<i>p</i> 1.431				

¹ Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1 tonne de coke = 1,3 tonne de houille crue; 1 tonne d'agglomérés = 0,9 tonne de houille crue).

² Grèves.

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrímétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			Expéditions totales
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1964	728	536	6,29	5,20	11,49	11,84
1965	764	559	6,58	6,02	12,60	12,76
1966	743	572	6,90	6,59	13,49	13,43
1967	810	626	6,72	6,70	13,42	13,69
1968	964	722	7,35	8,60	15,95	14,67
1969	1.070	819	8,57	11,52	20,09	18,20
1970	1.051	775	9,35	13,00	22,35	21,28
1969 3 ^e trimestre	1.030	744	7,98	9,94	17,92	16,34
4 ^e trimestre	1.131	874	8,99	13,45	22,44	21,10
1970 1 ^{er} trimestre	1.012	827	8,92	12,84	21,76	19,02
2 ^e trimestre	1.148	839	9,01	13,00	22,01	21,22
3 ^e trimestre	1.044	695	8,51	11,17	19,68	18,75
4 ^e trimestre	1.000	739	10,95	14,98	25,93	26,15
1971 1 ^{er} trimestre	1.099	817	<i>p</i> 9,21	<i>p</i> 15,23	<i>p</i> 24,44	<i>p</i> 22,59
2 ^e trimestre	1.109	826				
3 ^e trimestre	<i>p</i> 1.070					
1970 Septembre	1.114	816	9,98	12,69	22,67	23,29
Octobre	1.069	819	11,76	14,81	26,57	23,41
Novembre	851	641	9,83	15,28	25,11	23,21
Décembre	1.080	757	11,26	14,84	26,10	31,83
1971 Janvier	1.143	818	<i>p</i> 8,76	<i>p</i> 14,64	<i>p</i> 23,40	<i>p</i> 19,16
Février	1.046	795	<i>p</i> 8,64	<i>p</i> 15,17	<i>p</i> 23,81	<i>p</i> 22,26
Mars	1.109	838	<i>p</i> 10,24	<i>p</i> 15,88	<i>p</i> 26,12	<i>p</i> 26,36
Avril	1.106	842	<i>p</i> 9,83	<i>p</i> 14,99	<i>p</i> 24,82	<i>p</i> 24,29
Mai	1.119	790				
Juin	1.102	846				
Juillet	<i>p</i> 1.050	683				
Août	<i>p</i> 1.040	678				
Septembre	<i>p</i> 1.120					

IV - 5. — CONSTRUCTION

(moyennes mensuelles)

Source : I.N.S.

	Production (Indices 1968 = 100) 1	Autorisations de bâtir accordées				Constructions commencées			
		Logements		Autres immeubles		Logements		Autres immeubles	
		Nombre	Milliers de mètres cubes	Nombre	Milliers de mètres cubes	Nombre	Milliers de mètres cubes	Nombre	Milliers de mètres cubes
1964	119	5.910	2.881	549	1.722	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1965	115	5.210	2.583	547	2.035	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1966	118	6.192	3.023	724	2.096	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1967	125	5.767	2.773	714	2.154	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1968	118	5.328	2.598	585	1.994	3.950	2.004	439	1.376
1969	125	6.095	3.074	856	2.426	4.656	2.374	641	1.721
1970	138	5.035	2.506	683	2.799	3.562	1.861	549	1.949
1969 2 ^e trimestre	124	6.739	3.537	1.023	2.667	5.512	2.932	713	2.006
3 ^e trimestre	124	6.552	3.315	1.020	2.930	5.449	2.877	807	1.956
4 ^e trimestre	128	5.309	2.574	732	2.043	3.862	1.923	602	1.527
1970 1 ^{er} trimestre	131	4.742	2.373	599	2.331	2.851	1.446	405	1.787
2 ^e trimestre	136	5.806	2.945	904	3.899	4.984	2.657	646	1.965
3 ^e trimestre	141	5.596	2.647	724	2.717	3.681	1.955	579	1.845
4 ^e trimestre	142	3.998	2.058	505	2.247	2.732	1.386	566	2.199
1971 1 ^{er} trimestre	142	4.023	1.944	368	1.867	2.487	1.313	334	1.501
2 ^e trimestre	143								
1970 Juin	138	5.270	2.743	911	3.777	5.340	2.739	665	2.022
Juillet	141	6.603	2.945	823	2.629	2.807	1.539	536	1.403
Août	141	5.219	2.436	742	2.847	3.904	2.084	634	1.908
Septembre	142	4.965	2.560	606	2.675	4.333	2.241	568	2.224
Octobre	142	4.421	2.310	563	2.148	2.951	1.419	870	2.067
Novembre	142	3.598	1.781	400	2.301	2.595	1.476	456	2.865
Décembre	142	3.975	2.084	551	2.293	2.650	1.262	372	1.666
1971 Janvier	142	4.212	2.108	433	2.276	1.394	748	254	836
Février	142	3.648	1.597	312	1.532	2.199	1.184	361	1.529
Mars	142	4.209	2.128	360	1.794	3.868	2.007	387	2.138
Avril	142	3.491	1.912		2.037	3.945	2.196		2.418
Mai	143								
Juin	143								

1 Mouvement trend-cyclique. L'indice porte sur les travaux publics et privés.

IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (ajustés pour variations saisonnières)

Base 1963 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale ¹		
	1969	1970	% variat. *	1969	1970	% variat. *	1969	1970	% variat. *
	1970	1971		1970	1971		1970	1971	
1 ^{er} trimestre	140	152	+ 8,6	128	133	+ 4,4	139	153	+ 10,1
2 ^e trimestre	144	152	+ 5,6	130	134	+ 2,6	144	155	+ 7,6
3 ^e trimestre	145	152	+ 4,8	132	136	+ 2,9	145	152	+ 4,8
4 ^e trimestre	145	152	+ 4,8	133	137	+ 3,0	150	152	+ 1,3
	1970	1971		1970	1971		1970	1971	
1 ^{er} trimestre	152	157	+ 3,3	133	138	+ 3,3	153	159	+ 3,9
2 ^e trimestre	152	155	+ 2,0	134	138	+ 3,4	155	157	+ 1,3
3 ^e trimestre	152			136			152		
4 ^e trimestre	152			137			152		
	France			Italie			Pays-Bas		
	1969	1970	% variat. *	1969	1970	% variat. *	1969	1970	% variat. *
	1970	1971		1970	1971		1970	1971	
1 ^{er} trimestre	138	150	+ 8,7	144	152	+ 5,6	152	171	+ 12,5
2 ^e trimestre	142	149	+ 4,9	147	150	+ 2,0	157	174	+ 10,8
3 ^e trimestre	144	150	+ 4,2	144	149	+ 3,5	162	177	+ 9,3
4 ^e trimestre	144	151	+ 4,9	131	151	+ 15,3	167	179	+ 7,2
	1970	1971		1970	1971		1970	1971	
1 ^{er} trimestre	150	155	+ 3,3	152	149	- 2,0	171	185	+ 8,2
2 ^e trimestre	149	152	+ 2,0	150	144	- 4,0	174	187	+ 7,5
3 ^e trimestre	150			149			177		
4 ^e trimestre	151			151			179		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ Y compris Berlin-Ouest.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique*. — *Revue du Travail*. — *I.R.E.S - Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal*. — *Bulletin statistique mensuel de Fedéchar*. — *Bulletin du*

M.A.E. (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie*. — *Figas*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière*. — *La Construction*. — *Principaux indicateurs économiques* (O.C.D.E.).

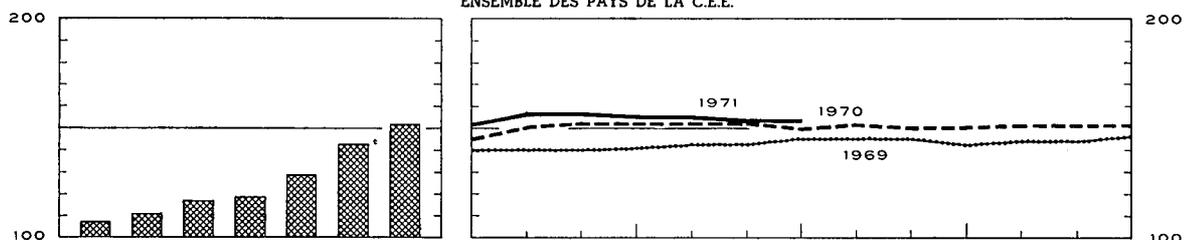
IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

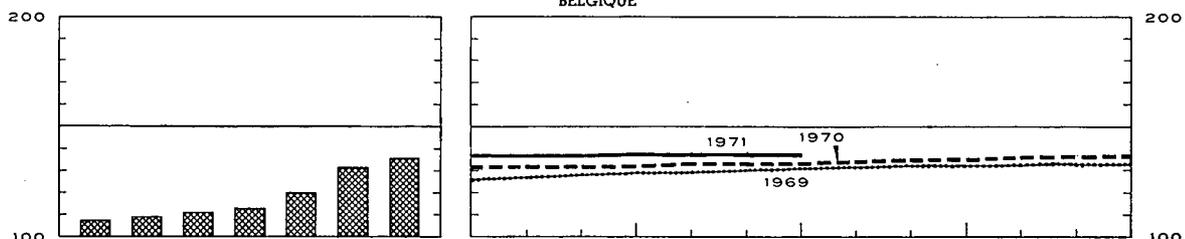
Base 1963 = 100

(Indices ajustés pour variations saisonnières)

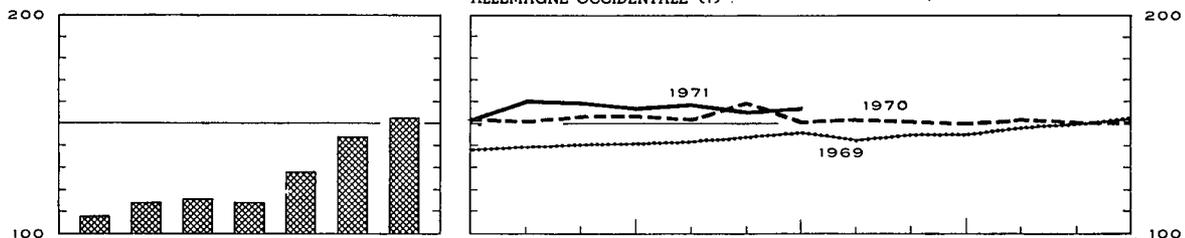
ENSEMBLE DES PAYS DE LA C.E.E.



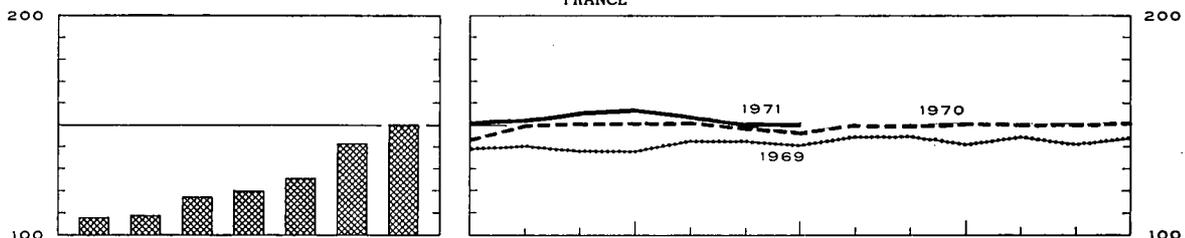
BELGIQUE



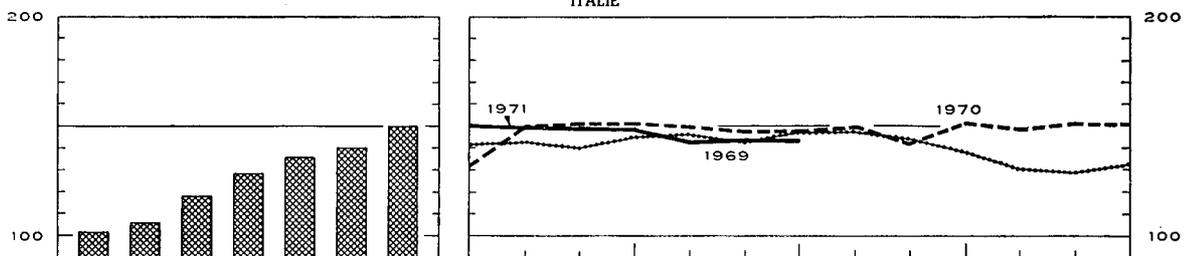
ALLEMAGNE OCCIDENTALE (1)



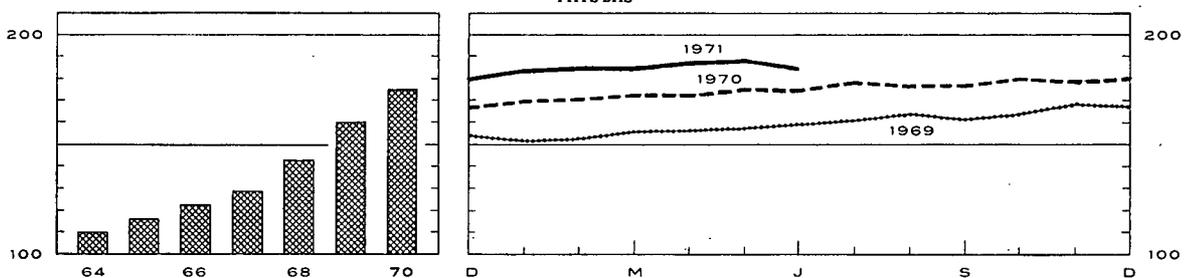
FRANCE



ITALIE



PAYS-BAS



1 Y compris Berlin-Ouest.

V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a. — Activité de la S.N.C.B. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)				Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total	doit :		
	(millions)				(milliers de tonnes)	(millions de passagers-km)	(millions de de tonnes-km)
1964	753	577	5.549	2.030	1.291	135,5	16,5
1965	748	563	5.323	1.867	1.274	148,8	18,8
1966	726	519	4.943	1.650	1.222	137,8	18,4
1967	711	507	4.925	1.576	1.259	162,8	22,8
1968	681	556	5.273	1.621	1.321	164,7	25,3
1969	686	618	5.769	1.655	1.450	183,9	31,4
1970	688	651	5.931	1.592	1.508	203,9	34,4
1969 2 ^e trimestre	699	607	5.754	1.669	1.448	172,3	29,0
3 ^e trimestre	675	583	5.458	1.557	1.458	292,0	40,0
4 ^e trimestre	697	697	6.350	1.752	1.517	152,3	29,8
1970 1 ^{er} trimestre	685	596	5.313	1.372	1.315	144,3	27,9
2 ^e trimestre	693	682	6.343	1.700	1.642	205,2	34,6
3 ^e trimestre	672	655	5.942	1.627	1.554	301,1	43,2
4 ^e trimestre	704	674	6.126	1.669	1.521	165,0	31,8
1971 1 ^{er} trimestre	698	645	5.820	1.574	1.434		
2 ^e trimestre	707	605	5.495	1.430	1.422		
1970 Août	666	651	5.813	1.651	1.541	307,9	42,9
Septembre	687	668	6.044	1.610	1.565	278,7	41,0
Octobre	709	699	6.425	1.766	1.673	196,9	35,6
Novembre	678	667	6.086	1.669	1.467	134,7	28,5
Décembre	723	655	5.868	1.572	1.423	163,3	31,2
1971 Janvier	698	634	5.757	1.648	1.396	167,5	29,5
Février	676	625	5.571	1.487	1.362	142,4	29,5
Mars	720	676	6.133	1.587	1.544		
Avril	704	615	5.506	1.322	1.480		
Mai	703	592	5.363	1.449	1.354		
Juin	714	608	5.617	1.519	1.433		
Juillet	683	587	5.259	1.302	1.474		
Août	710	547	5.100	1.357	1.286		

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits

du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

V - 1b. — Navigation maritime

V - 1c. — Navigation intérieure

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand			Ports de Bruges et Zeebrugge			Ensemble des trafics 1	
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes- km.)
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)
1964	4.558	3.036	1.408	165	178	78	304	99	36	6.276	509
1965	4.615	3.366	1.587	160	149	108	313	118	39	6.412	507
1966	4.761	3.376	1.514	143	148	76	337	156	40	6.633	497
1967	4.872	3.516	1.683	125	136	74	417	96	39	7.111	522
1968	5.127	4.042	1.991	131	108	97	684	304	50	7.778	554
1969	5.461	4.069	1.921	419	373	331	981	635	67	7.721	572
1970	5.658	4.565	1.946	476	463	303	1.005			7.630	558
1969 2 ^e trimestre	5.592	4.029	1.685	418	378	283	989	676	54	8.189	606
3 ^e trimestre	5.487	4.149	2.034	466	403	405	1.110	668	79	7.742	570
4 ^e trimestre	5.569	4.169	1.894	476	519	357	905	671	78	7.487	566
1970 1 ^{er} trimestre	5.463	3.804	1.784	407	371	320	913	545	64	6.647	496
2 ^e trimestre	5.718	4.625	1.801	417	376	286	1.053	585	62	8.110	609
3 ^e trimestre	5.870	4.971	1.896	520	579	252	1.111			7.897	561
4 ^e trimestre	5.580	4.862	2.304	559	525	354	945			7.868	565
1971 1 ^{er} trimestre	5.665	3.912	2.174	557	590	142					
2 ^e trimestre	5.554			567							
1970 Juillet	6.033	4.984	1.742	564	546	278	1.183	704	79	7.919	535
Août	5.483	4.773	1.999	512	612	290	1.062	765	76	8.098	575
Septembre	6.094	5.155	1.947	485	578	187	1.087			7.675	573
Octobre	5.617	4.205	2.489	571	604	396	963			8.675	616
Novembre	5.587	4.994	2.105	483	616	259	1.027			7.592	544
Décembre	5.537	5.388	2.318	624	354	406	845			7.337	535
1971 Janvier	5.945	3.474	1.590	581	323	113				6.388	453
Février	5.288	3.699	2.556	520	376	124				7.120	511
Mars	5.761	4.564	2.377	571	1.071	190					
Avril	5.474	4.600	1.771	446	724	53					
Mai	5.782	3.389	2.001	753	483	216					
Juin	5.407			501							
Juillet	5.138			492							

1 Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 2. — TOURISME ¹

(milliers de nuitées)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ.	U.S.A.
1964	1.843	1.355	108	82	118	57	30
1965	1.909	1.402	112	83	120	64	31
1966	1.971	1.448	107	91	117	72	34
1967	2.098	1.552	110	105	114	72	40
1968	2.083	1.560	101	115	98	72	35
1969	2.112	1.590	88	132	82	75	38
1970	2.212	1.646	91	131	106	86	42
1968 4 ^e trimestre	516	305	36	27	20	28	26
1969 1 ^{er} trimestre	397	212	30	22	17	28	21
2 ^e trimestre	1.895	1.382	115	104	94	75	41
3 ^e trimestre	5.601	4.441	194	371	192	164	63
4 ^e trimestre	533	325	37	30	25	31	27
1970 1 ^{er} trimestre	493	270	41	25	32	34	21
2 ^e trimestre	2.018	1.464	83	104	126	83	47
3 ^e trimestre	5.759	4.513	197	364	233	195	71
4 ^e trimestre	579	339	41	31	32	33	28
1970 Janvier	361	188	29	21	17	23	20
Février	367	189	29	21	19	25	20
Mars	750	433	64	33	59	55	24
Avril	1.317	984	62	34	74	43	31
Mai	1.975	1.382	98	113	142	71	50
Juin	2.763	2.026	89	166	161	134	61
Juillet	8.429	6.815	179	739	263	167	78
Août	7.044	5.536	304	293	289	325	68
Septembre	1.804	1.187	109	59	147	92	68
Octobre	677	360	46	36	56	43	43
Novembre	519	305	41	26	20	31	22
Décembre	542	352	36	30	20	24	18
1971 Janvier	384	195	34	20	19	25	24

¹ Y compris les nuitées de camping.

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a. — Indices des ventes

Base 1963 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples ¹					Coopératives	Grossistes	Entreprises à succursales	Indices après éliminations des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)		
	Indice général	Alimentation	Habillement	Ameublement	Ménage ²				Indice général	Alimentation générale	Alimentation
1964	109	106	108	112	112	104	109	114	104	100	104
1965 *	118	115	115	121	122	112	119	135	108	104	108
1966	125	123	120	126	132	117	123	153	111	104	106
1967	129	131	119	121	134	120	136	178	111	104	114
1968	136	137	124	126	145	123	145	221	114	103	120
1969	148	150	135	133	161	124	159	281	119	100	126
1970	164	164	147	149	183	125	173	351	127	97	133
1969 2 ^e trimestre	146	146	145	133	153	125	160	273	121	102	128
3 ^e trimestre	140	139	126	127	156	117	156	275	120	99	121
4 ^e trimestre	176	166	159	138	188	132	174	327	121	100	133
1970 1 ^{er} trimestre	143	163	117	141	155	122	154	321	122	96	125
2 ^e trimestre	158	156	153	146	169	124	174	340	126	97	134
3 ^e trimestre	153	152	129	142	176	117	172	345	126	95	129
4 ^e trimestre	202	185	188	167	231	140	190	399	134	101	142
1971 1 ^{er} trimestre	148	172	112	144	163	118	176	406	124	89	142
2 ^e trimestre	172	168	161	152	181	126	199	435	131	96	152
1970 Juin	158	146	160	146	165	125	183	336			
Juillet	163	156	145	152	190	117	172	350			
Août	142	146	110	125	160	116	166	346			
Septembre	156	155	133	149	178	118	179	340			
Octobre	178	173	177	153	200	132	179	378			
Novembre	181	166	148	143	189	121	168	353			
Décembre	247	217	239	204	304	167	222	465			
1971 Janvier	150	173	117	147	161	115	154	414			
Février	139	164	99	142	161	111	168	382			
Mars	155	178	121	144	166	127	206	423			
Avril	173	183	160	144	175	127	195	432			
Mai	166	156	160	153	173	124	190	423			
Juin	177	165	162	158	194	127	211	451			

* Nouvelle série à partir de 1965.

¹ Y compris les ventes en supermarché à partir de 1965.

² Articles de ménage et appareils ménagers.

V - 3b. — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : I.N.S.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédit accordé au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1968 1 ^{er} semestre	1.655	1.023	142	490	20,30	8,42	5,64	6,24	8,84	4,12	2,24	2,48
2 ^e semestre	1.670	992	156	522	21,78	8,94	6,16	6,68	8,75	3,95	2,25	2,55
1969 1 ^{er} semestre	1.710	1.004	170	536	24,60	9,78	7,25	7,57	10,42	4,47	2,90	3,05
2 ^e semestre	1.715	1.026	173	516	25,37	10,08	7,75	7,54	9,29	3,89	2,60	2,80
1970 1 ^{er} semestre	1.687	1.006	174	507	25,30	9,81	8,29	7,20	8,66	3,56	2,69	2,41
2 ^e semestre	1.691	1.017	175	498	25,30	9,07	8,83	7,40	9,87	3,85	3,24	2,78

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1968 1 ^{er} semestre	50	34	1	15	96,3	44,2	10,0	42,1
2 ^e semestre	49	31	2	16	94,8	42,1	10,6	42,1
1969 1 ^{er} semestre	51	33	2	16	124,1	63,4	14,7	46,0
2 ^e semestre	54	34	2	18	111,0	50,9	13,3	46,8
1970 1 ^{er} semestre	62	41	2	19	177,5	109,2	16,4	51,9
2 ^e semestre	56	35	2	19	130,8	64,2	12,1	54,5

3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

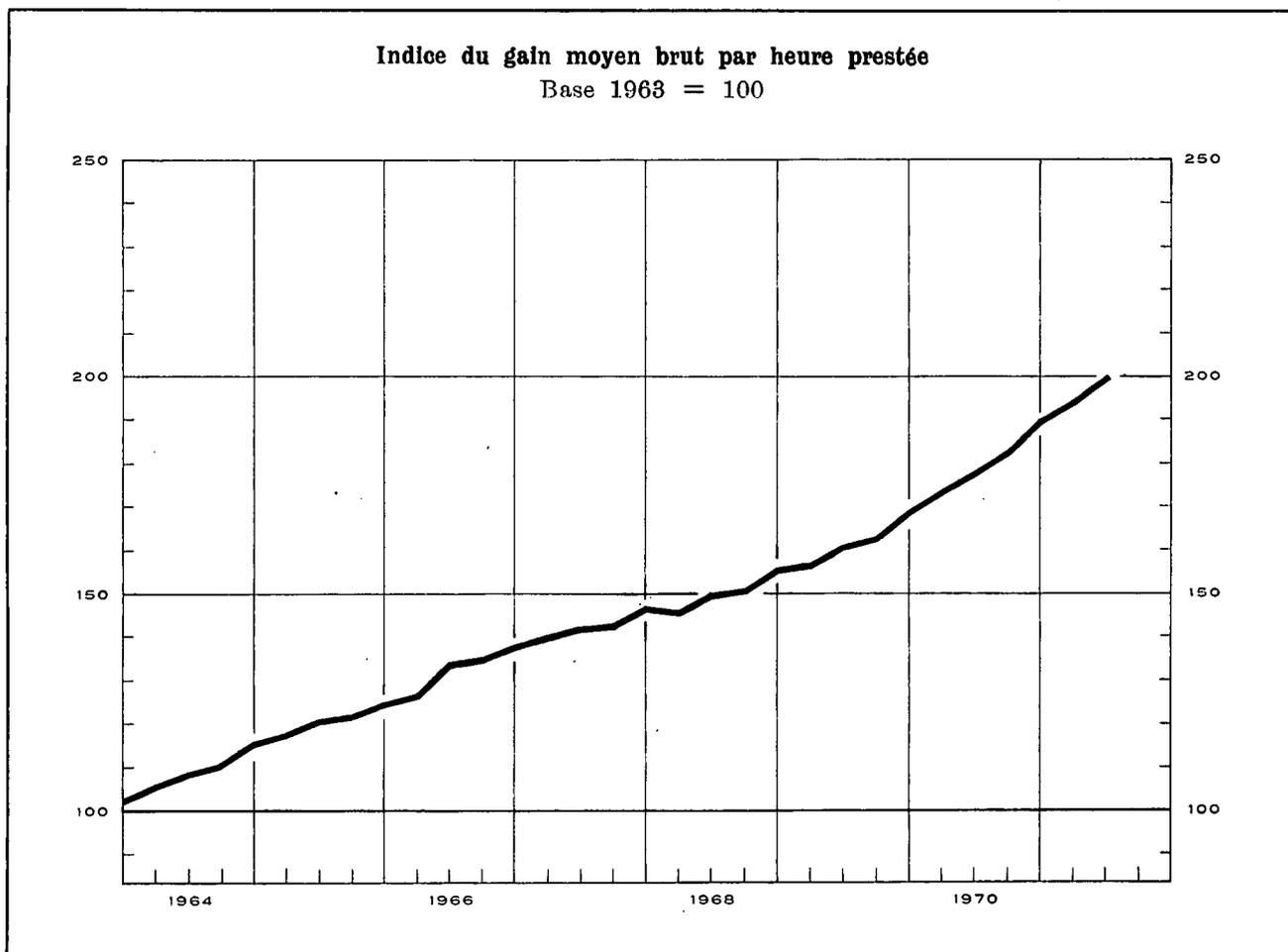
	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélo-moteur, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtements	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neuves	usagées						
		Nombre de contrats (milliers)										
1968 1 ^{er} semestre	874	4,0	1,0	1,9	62,5	22,1	9,3	320,7	36,4	8,4	403,9	3,8
2 ^e semestre	843	4,0	0,9	2,3	53,5	20,0	9,8	319,1	39,7	8,4	380,3	5,6
1969 1 ^{er} semestre	821	4,8	1,0	2,2	72,7	22,0	10,0	247,2	45,0	8,4	404,7	3,5
2 ^e semestre	768	4,0	0,7	2,3	58,4	17,1	8,9	279,0	46,5	7,8	339,5	3,4
1970 1 ^{er} semestre	749	4,3	0,9	1,9	56,2	17,8	7,2	221,8	59,3	6,4	369,5	3,8
2 ^e semestre	886	4,1	0,8	2,1	60,3	17,7	8,4	275,0	60,3	8,9	445,5	2,7
Crédit accordé (millions de francs)												
1968 1 ^{er} semestre	8.836	602	79	162	3.617	681	66	357	127	792	2.324	29
2 ^e semestre	8.753	548	73	255	3.193	620	83	434	121	834	2.552	40
1969 1 ^{er} semestre	10.417	786	88	221	4.419	723	76	297	126	1.012	2.627	42
2 ^e semestre	9.291	704	65	301	3.573	541	68	410	123	1.023	2.438	45
1970 1 ^{er} semestre	8.664	783	93	212	3.317	560	56	245	132	992	2.232	42
2 ^e semestre	9.873	821	79	269	3.596	565	64	283	122	1.194	2.845	34
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1968 1 ^{er} semestre	100,0	6,8	0,9	1,8	41,0	7,7	0,7	4,1	1,4	9,0	26,3	0,3
2 ^e semestre	100,0	6,3	0,8	2,9	36,5	7,1	0,9	5,0	1,4	9,5	29,2	0,4
1969 1 ^{er} semestre	100,0	7,6	0,8	2,1	42,4	7,0	0,7	2,9	1,2	9,7	25,2	0,4
2 ^e semestre	100,0	7,6	0,7	3,2	38,5	5,8	0,7	4,4	1,3	11,0	26,3	0,5
1970 1 ^{er} semestre	100,0	9,0	1,1	2,4	38,3	6,5	0,6	2,8	1,5	11,5	25,8	0,5
2 ^e semestre	100,0	8,3	0,8	2,7	36,4	5,7	0,6	2,9	1,2	12,1	28,8	0,3

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — I.R.E.S. — Statistique mensuelle du trafic international

des ports (I.N.S.). — Chronique des transports (bimensuel). — Les transports maritimes. Etude Annuelle (O.C.D.E.). — Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1963 = 100 *

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 413). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note). — col. (5) : I.R.E.S.

	Gain moyen brut par heure prestée (1)	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2 (4)	Indice du coût de la main-d'œuvre 3 (5)
		Ouvrier qualifié (2)	Ouvrier non qualifié (3)		
1964	111	110	111	115	113
1965	121	119	121	122	127
1966	133	131	133	131	140
1967	143	139	143	135	152
1968	150	146	151	140	161
1969	162	158	163	154	175
1970	181	174	182	172	198
1969 Juin	161	156	162		173
Sept.	163	160	165		176
Déc.	169	162	168		183
1970 Mars	174	168	174		189
Juin	178	173	180		194
Sept.	183	177	185		200
Déc.	190	180	189		208
1971 Mars	p 193	189	197		212
Juin	p 201	193	202		219

* Pour convertir les indices base 1963 = 100 en indices base 1953 = 100, il suffit de multiplier les chiffres actuels par les coefficients suivants : col. (1) : 1,675; col. (2) : 1,603; col. (3) : 1,624; col. (5) : 1,761.

¹ Non compris les ouvriers du transport.

² Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : F.I.B.

	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume Uni	Pays-Bas	France	Italie
1964	55,98	111,3	88,3	90,4	91,8	94,4
1965	62,40	110,0	87,2	89,0	88,3	85,5
1966	68,73	105,9	85,5	89,8	85,0	80,1
1967	75,81	100,2	80,5	89,9	82,2	79,6
1968	82,92	96,2	68,3	89,3	83,7	76,3
1969	89,10	102,4	67,8	93,7	85,0	78,0
1970	p 98,50	111,0	n.d.	97,0	79,3	85,9
1967 Mars-Avril	74,52	101,0	80,5	89,7	82,6	80,2
Sept.-Octobre	77,09	99,4	80,6	90,1	82,9	79,4
1968 Mars-Avril	81,46	96,0	68,6	88,7	81,3	77,2
Sept.-Octobre	84,38	96,5	67,9	89,9	86,8	76,5
1969 Mars-Avril	86,93	98,8	68,8	93,9	88,8	79,7
Sept.-Octobre	91,26	110,8	67,8	93,5	79,0	78,6
1970 Mars-Avril	96,05	110,0	n.d.	95,8	80,9	87,3
1970 Sept.-Octobre	p 100,94	111,9	70,6	98,2	80,5	87,5

et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XXV^e Rapport annuel O.N.S.S., p. 275.)

³ Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre et non pas le coût par unité produite.

⁴ La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus ne tiennent pas compte des variations de niveau des prix belges et étrangers : ils ne reflètent donc pas le rapport des salaires réels.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DANS L'INDUSTRIE (hommes + femmes)

(en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1965 octobre	1966 octobre	1967 octobre	1968 octobre	1969 octobre	1970 avril	1970 octobre
<i>Industries extractives</i> ¹ :							
Extraction de charbon (ouvriers du fond)	62,22	66,55	70,14	74,02	76,85	88,01	97,03
Préparation de charbon (ouvriers surface)	43,17	45,92	49,13	52,41	55,71	64,12	70,97
Carrières	48,24	53,13	54,01	56,88	61,10	65,19	67,05
Total des industries extractives	55,84	59,68	62,97	66,20	69,35	78,61	85,97
<i>Industries manufacturières</i> :							
Denrées alimentaires (sauf boissons) ...	40,29	43,47	45,59	48,74	53,30	55,82	58,40
Boissons	44,38	47,77	50,56	54,13	59,15	60,57	63,90
Tabac	37,06	41,06	43,60	47,00	51,93	55,28	57,40
Industries textiles	37,27	41,83	44,32	46,55	51,52	53,95	56,05
Chaussures, habillement	32,45	35,97	37,66	39,90	43,67	47,00	49,04
Bois (sauf meubles)	39,93	44,71	48,00	50,69	55,62	58,72	62,88
Industrie du meuble	42,17	46,75	49,18	53,16	58,19	59,97	65,14
Papier, articles en papier	43,58	47,88	50,88	53,17	59,82	63,49	65,91
Impressions et reliures	48,06	52,17	56,79	61,45	65,12	72,33	72,40
Cuir (sauf chaussures, habillement)	37,07	40,77	43,38	46,62	50,91	53,39	55,01
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	43,59	48,49	51,42	54,05	60,09	63,33	66,39
Industries chimiques	49,81	56,32	59,59	61,49	67,83	72,24	75,15
Industrie du pétrole	71,33	78,36	85,10	88,22	94,01	103,01	105,03
Produits minéraux non métalliques	45,83	50,98	53,46	56,02	61,56	66,74	68,36
Industries métallurgiques de base	54,96	59,55	62,98	66,23	72,94	77,34	80,93
Fabricat. métall., à l'excl. des machines et du matériel de transport	46,13	49,44	52,12	54,88	60,08	64,16	67,65
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	47,38	52,22	56,20	59,18	63,93	68,26	71,66
Industrie électrotechnique	43,99	48,80	51,19	54,46	60,11	63,37	67,59
Construction de matériel de transport ...	51,80	56,34	59,53	63,21	69,93	74,77	79,46
Total des industries manufacturières	44,03	48,58	51,36	54,22	59,54	63,25	66,16
dont : hommes	48,14	52,94	55,92	59,04	64,79	68,73	71,98
femmes	31,97	35,51	37,67	39,79	43,82	46,83	48,70
<i>Construction</i> ¹	47,80	52,82	55,71	57,89	62,22	66,56	71,90
<i>Moyenne générale pour l'industrie</i> :							
Total (hommes + femmes)	45,60	50,01	52,84	55,60	60,62	64,78	68,39
dont : hommes	48,75	53,43	56,42	59,34	64,59	69,02	73,04

¹ Hommes seulement.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *I.R.E.S.* — *Rapports annuels de l'O.V.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le*

coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne, *Etudes et Documents*, nouvelle série, no 52, 1959 (B.I.T.). — *Annuaire des statistiques du Travail* (B.I.T.).

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment au Canada	Café à New York Santos IV	Laine Mérinos 64S au Royaume- Uni	Coton aux Etats-Unis (15 marchés)	Caoutchouc à Londres « Spot » price no 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	\$ par 60 lbs	cents par lb.	d par Kg.	\$ par 100 lbs	£ par T.M.	£ par long ton		\$ par long ton	\$ par barrel
1964	2,03	46,7	96	32,20	186,0	351	1.236	34,7	2,89
1965	1,91	44,7	85	30,40	190,6	469	1.413	35,2	2,89
1966	2,04	40,8	93	26,40	179,1	555	1.296	31,0	2,89
1967	2,02	37,8	86	23,00	151,6	418	1.229	27,0	2,88
1968	1,93	37,4	97	27,20	170,8	526	1.323	27,1	2,90
1969	1,85	40,8	91	25,40	222,2	621	1.451	31,5	3,00
1970	1,76	54,6	79	25,10	180,4	589	1.537	42,0	3,02
1969 2 ^e trimestre	1,85	37,3	101	25,66	227,1	601	1.417	29,3	3,02
1969 3 ^e trimestre	1,83	39,4	97	25,33	241,2	654	1.465	33,7	3,02
1969 4 ^e trimestre	1,79	48,0	94	25,00	211,4	689	1.552	34,3	3,02
1970 1 ^{er} trimestre	1,79	52,6	84	24,87	209,1	699	1.584	43,8	3,02
1970 2 ^e trimestre	1,75	53,9	80	25,20	184,0	666	1.546	43,5	3,02
1970 3 ^e trimestre	1,71	55,8	71	25,50	167,8	538	1.495	40,7	3,02
1970 4 ^e trimestre	1,79	56,0	70	24,80	165,5	455	1.498	40,2	3,02
1971 1 ^{er} trimestre	1,80	50,1	68	25,10	154,1	441	1.452	39,2	3,19
1971 2 ^e trimestre			70	26,47		477	1.462		3,27
1970 Juillet	1,70	54,7	81	25,60	171,4	568	1.458	40,5	3,02
1970 Août	1,69	55,8	78	25,60	168,2	528	1.508	39,0	3,02
1970 Septembre	1,73	57,0	73	25,30	163,9	519	1.519	42,5	3,02
1970 Octobre	1,78	57,8	68	25,10	155,9	478	1.529	44,0	3,02
1970 Novembre	1,78	56,3	72	24,70	166,5	452	1.507	38,5	3,02
1970 Décembre	1,81	54,0	70	24,50	174,0	435	1.457	38,0	3,02
1971 Janvier	1,82	53,8	68	24,70	159,6	421	1.444	41,5	3,02
1971 Février	1,79	50,9	68	25,10	152,0	425	1.443	40,8	3,27
1971 Mars	1,79	45,6	68	25,60	150,7	476	1.469	39,0	3,27
1971 Avril	1,79	43,7	68	25,90	155,0	521	1.484	37,0	3,27
1971 Mai		43,1	71	26,40		464	1.466	37,5	3,27
1971 Juin			72	27,10		447	1.437	36,5	3,27
1971 Juillet				27,30					

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1963 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indices Schulze		
			général	industriel	alimentaire
1964	102	100	104	104	101
1965	98	103	103	105	96
1966	97	107	104	106	98
1967	94	99	100	102	96
1968	106	98	101	104	94
1969	115	107	104	108	96
1970	120	111	106	108	102
1969 3 ^e trimestre	115	109	104	108	96
1969 4 ^e trimestre	118	111	106	109	98
1970 1 ^{er} trimestre	120	114	107	110	98
1970 2 ^e trimestre	121	111	106	109	99
1970 3 ^e trimestre	120	111	105	107	100
1970 4 ^e trimestre	119	106	105	105	103
1971 1 ^{er} trimestre	116	104	104	106	102
1971 2 ^e trimestre	114	101	105	110	100
1971 3 ^e trimestre	112	98	106	110	99
1970 Septembre	120	112	105	107	102
1970 Octobre	120	108	105	105	103
1970 Novembre	119	104	105	105	103
1970 Décembre	118	103	104	105	102
1971 Janvier	118	104	104	105	102
1971 Février	116	106	104	106	102
1971 Mars	115	102	105	107	101
1971 Avril	115	101	105	109	100
1971 Mai	114	101	105	110	99
1971 Juin	113	102	106	110	100
1971 Juillet	113	100	106	110	100
1971 Août	113	98	105	110	98
1971 Septembre	110	97	105	110	98

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1963 = 100 *

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits agricoles			Produits industriels								Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.		
		indice général	animaux	végétaux	indice général	indigènes	importés	minéraux	métaux et prod. métall.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières premières	demi-produits	produits finis
1964	104,6	102,7	107,5	98,5	105,2	103,5	107,7	104,9	106,2	103,4	103,1	108,1	106,0	105,6	104,4
1965	105,8	105,8	111,3	101,0	105,8	103,4	109,7	106,9	107,9	97,5	104,0	110,7	105,4	106,0	105,9
1966	108,2	110,5	113,7	107,5	107,7	104,5	113,5	106,9	108,6	99,4	106,2	112,2	104,9	109,4	108,3
1967	107,0	110,4	114,3	106,9	106,3	104,5	107,7	105,5	106,9	95,0	106,5	119,2	99,8	107,6	109,5
1968	107,3	109,2	117,4	102,1	106,9	106,0	106,2	105,4	107,4	96,2	106,5	121,9	99,4	109,3	110,0
1969	112,6	118,1	121,5	115,2	111,3	109,5	111,7	107,5	114,8	97,7	108,4	125,1	102,3	116,9	113,4
1970	118,0	120,3	117,1	123,5	117,5	116,3	117,7	114,5	129,2	101,4	110,3	130,2	109,1	120,9	120,4
1969 3 ^e trimestre .	112,9	116,7	120,4	113,3	112,0	109,9	112,8	107,9	117,6	96,9	107,4	125,6	102,8	118,7	113,4
4 ^e trimestre .	114,9	121,4	118,9	123,6	113,5	111,7	113,9	108,4	121,0	98,3	109,3	126,7	103,2	119,7	115,9
1970 1 ^{er} trimestre .	117,5	122,8	120,1	125,3	116,3	114,3	117,5	111,7	128,2	99,1	110,2	127,6	106,6	121,8	118,6
2 ^e trimestre .	118,2	122,1	118,6	126,2	117,4	115,1	119,8	113,5	130,3	101,1	109,3	129,0	109,9	121,5	119,2
3 ^e trimestre .	117,8	118,6	114,6	122,5	117,7	116,7	117,2	115,8	129,2	101,9	109,6	131,0	110,2	120,1	121,0
4 ^e trimestre .	118,2	117,7	115,1	120,0	118,4	118,8	116,0	117,2	128,2	103,3	111,9	132,6	109,8	120,4	122,6
1971 1 ^{er} trimestre ¹	116,7	116,1	118,9	113,6	116,9	117,1	114,2	118,4	126,0	102,7	107,4	135,4	110,0	118,2	120,4
2 ^e trimestre ¹	117,1	114,1	116,3	112,1	117,9	117,7	116,2	118,9	126,4	105,6	107,1	136,5	112,1	119,3	120,7
3 ^e trimestre ¹	117,9	115,6	119,1	112,5	118,5	118,8	115,6	120,0	125,8	106,8	108,9	137,1	111,5	119,6	122,1
1970 Septembre ...	117,7	117,8	114,1	121,3	117,7	117,0	116,7	117,4	129,0	101,1	110,0	131,6	109,3	120,0	121,7
Octobre	117,8	117,0	113,6	120,3	118,0	119,7	114,8	117,4	128,7	102,3	110,0	132,2	109,4	120,0	122,2
Novembre	118,5	118,3	116,5	119,9	118,6	118,2	116,9	117,2	128,1	103,9	112,7	132,2	110,3	120,5	122,7
Décembre	118,3	117,7	115,2	119,9	118,6	118,5	116,1	117,1	127,7	103,8	113,0	133,0	109,6	120,6	122,9
1971 Janvier ¹	116,9	119,1	122,3	116,1	116,4	116,6	113,8	118,1	125,2	102,6	107,0	133,2	109,0	117,9	120,2
Février	116,5	115,1	117,2	113,3	117,0	117,4	113,8	118,8	125,7	102,6	107,4	136,5	110,2	118,1	120,5
Mars	116,6	114,1	117,2	111,4	117,4	117,4	115,2	118,4	127,0	102,8	107,9	136,5	110,8	118,5	120,6
Avril	116,5	112,9	115,8	110,4	117,5	117,4	115,7	118,2	127,1	104,1	106,8	136,5	111,2	119,4	120,3
Mai	116,5	112,1	115,5	109,0	117,7	117,5	115,9	118,2	125,9	105,7	106,8	136,5	111,9	118,9	120,6
Juin	118,2	117,3	117,6	116,9	118,6	118,3	116,9	120,3	126,3	107,1	107,8	136,5	113,3	119,5	121,2
Juillet	117,6	114,3	114,4	114,2	118,5	118,5	116,6	120,2	126,0	107,4	108,4	136,8	112,8	119,4	121,5
Août	118,1	115,7	120,4	111,5	118,7	119,0	115,8	120,1	125,8	107,2	109,2	136,8	112,0	119,9	122,2
Septembre ...	117,9	116,7	122,4	111,7	118,2	118,8	114,3	119,6	125,6	105,7	109,1	137,6	109,8	119,5	122,7

* Indices base originale 1936-38 = 100 convertis en indices base 1963 = 100.

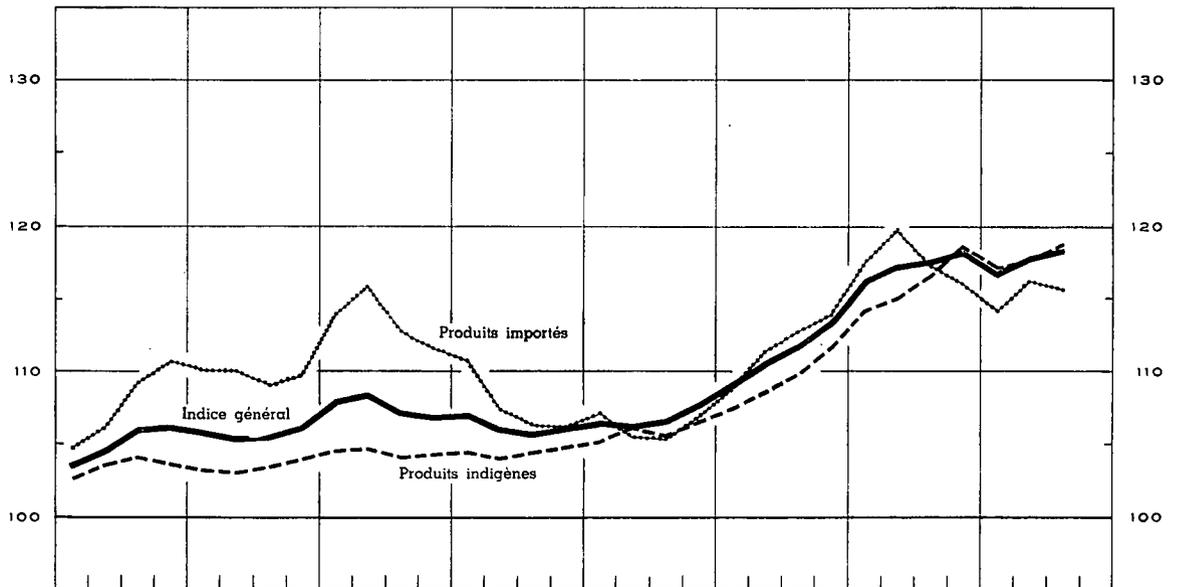
¹ Nouvelle série suite à l'instauration, le 1^{er} janvier 1971, de la taxe sur la valeur ajoutée. Les nouveaux indices sont calculés en partant de prix nets d'impôts; les anciens prix comprenaient certaines taxes de transmission.

VII . 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1968 = 100

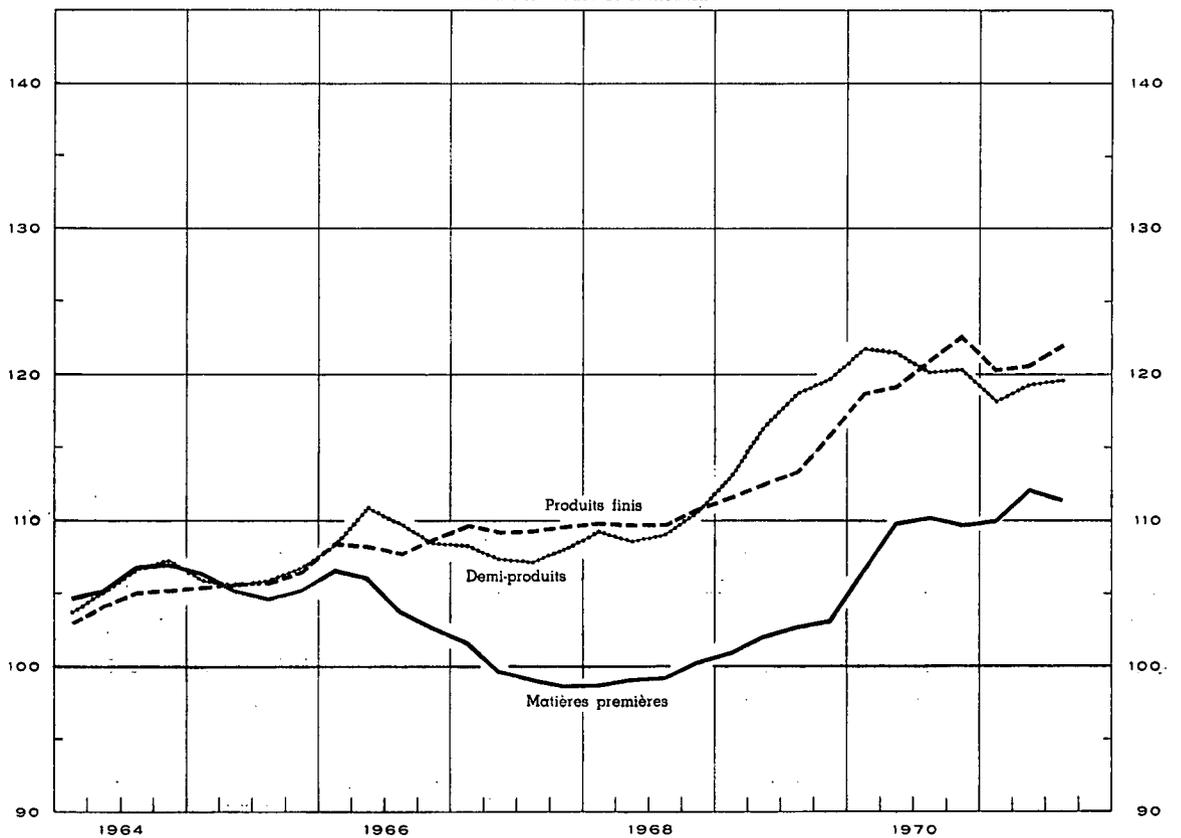
PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES

Source : M.A.E.



PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES

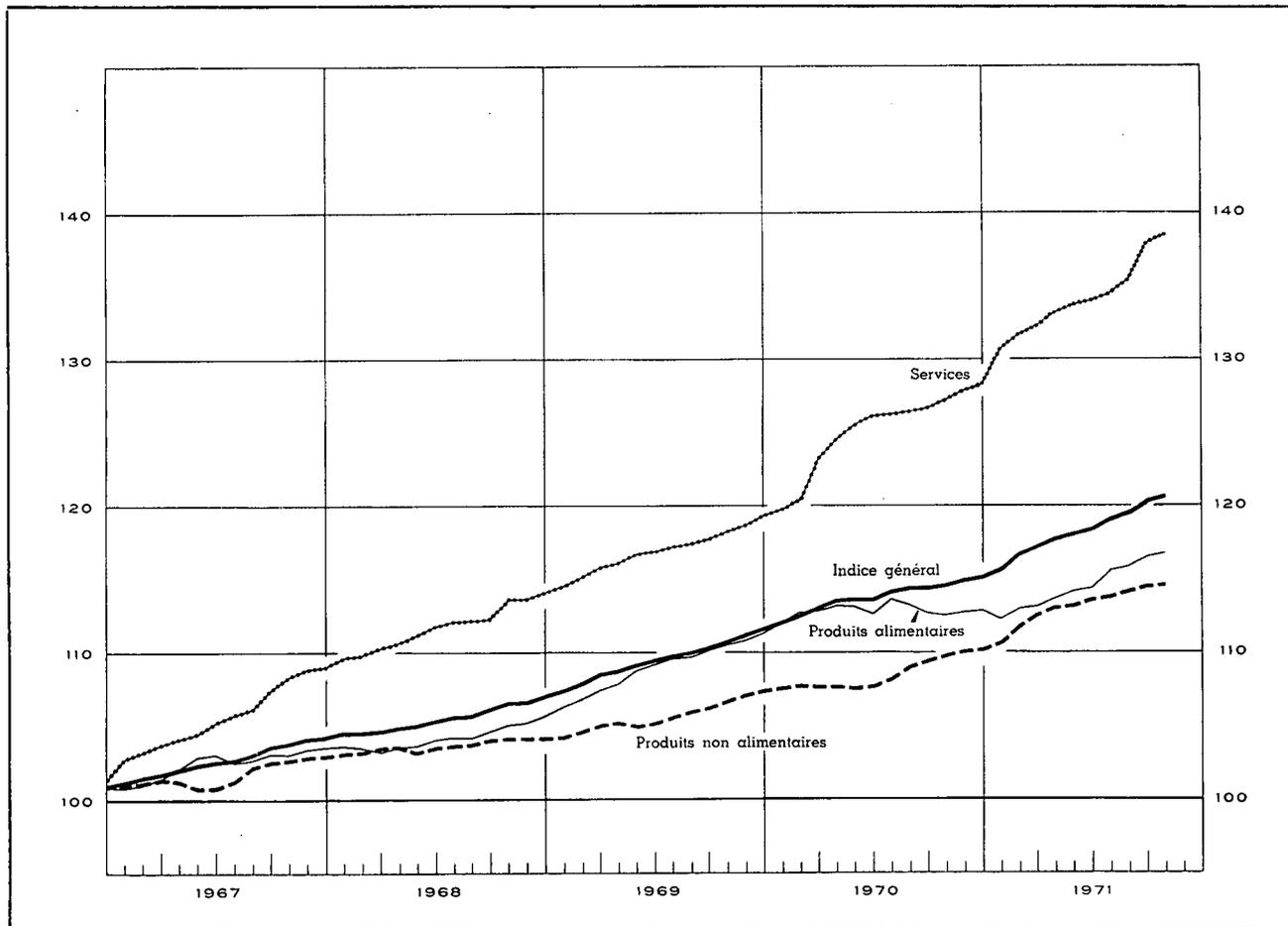
Prix à trois stades de fabrication



VII - 4. — INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

Base 1966 = 100

Source : M.A.E.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général		Produits alimentaires		Produits non alimentaires		Services	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
1966	100,00		100,00		100,00		100,00	
1967	102,91		102,52		101,84		105,83	
1968	105,69		104,28		103,81		111,79	
1969	109,65		109,10		105,81		116,97	
1970	113,94		112,90		108,64		125,17	
1 ^{er} trimestre	112,67	116,60	112,57	112,84	107,80	111,70	121,14	131,58
2 ^e trimestre	113,67	118,12	113,04	114,09	107,77	113,32	125,38	133,57
3 ^e trimestre	114,44	119,68	113,21	116,01	108,95	114,24	126,44	135,96
4 ^e trimestre	114,99		112,79		110,05		127,74	
Janvier	112,22	115,83	112,17	112,38	107,68	110,69	119,82	130,74
Février	112,57	116,74	112,67	113,00	107,90	111,84	120,39	131,66
Mars	113,21	117,23	112,88	113,13	107,81	112,56	123,21	132,33
Avril	113,64	117,84	113,24	113,75	107,83	113,12	124,53	133,17
Mai	113,66	118,13	113,16	114,17	107,65	113,28	125,53	133,64
Juin	113,70	118,38	112,72	114,35	107,83	113,56	126,07	133,89
Juillet	114,29	119,10	113,56	115,62	108,33	113,86	126,27	134,47
Août	114,53	119,55	113,32	115,94	109,02	114,30	126,41	135,48
Septembre	114,50	120,39	112,75	116,48	109,51	114,55	126,63	137,94
Octobre	114,70	120,71	112,59	116,70	109,89	114,70	127,17	138,52
Novembre	115,04		112,83		110,08		127,85	
Décembre	115,23		112,95		110,17		128,20	

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — I.R.E.S. — L'industrie textile belge, revue de Febeltax. — Der Volkswirt. — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statis-

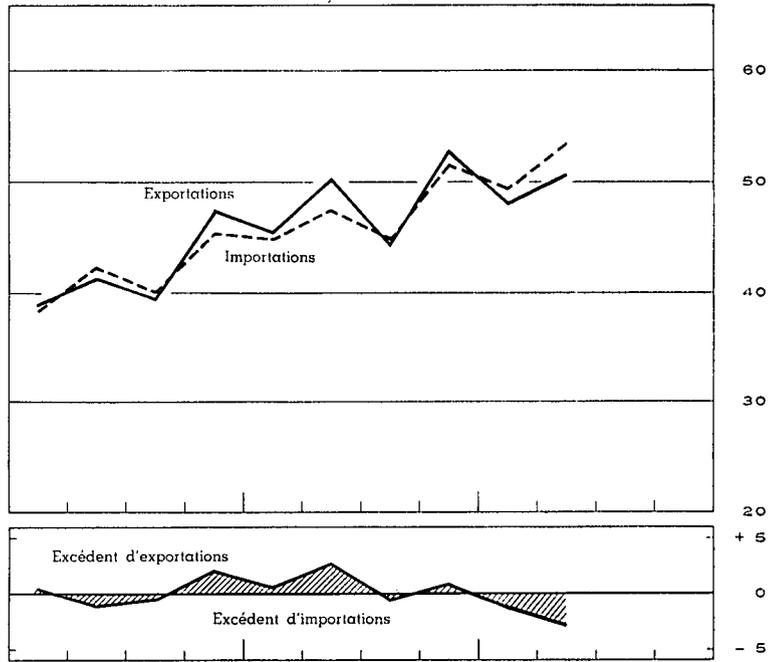
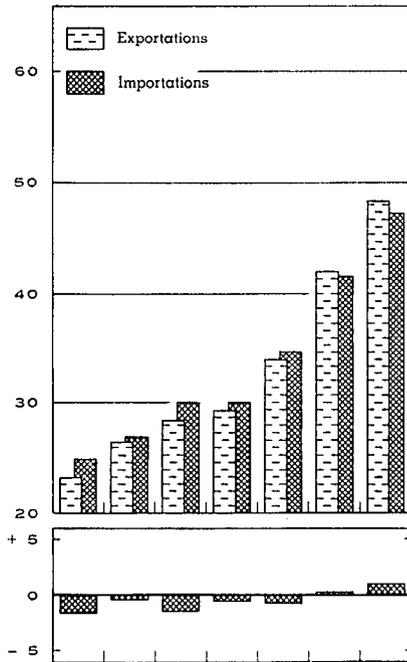
tique de l'I.N.S.E.E. — Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Bulletin de la Fédération des Industries Belges. — Journaux financiers : Agéfi, Het Financieel Dagblad, The Financial Times, Le Nouveau Journal.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

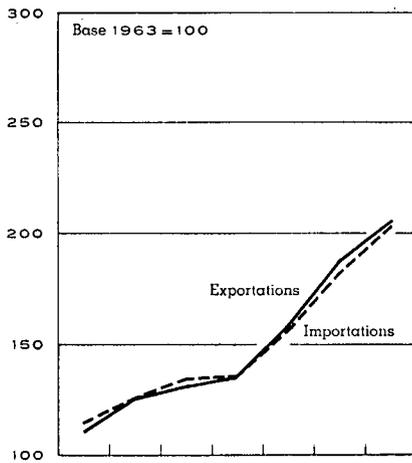
IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

Moyennes mensuelles en milliards de francs

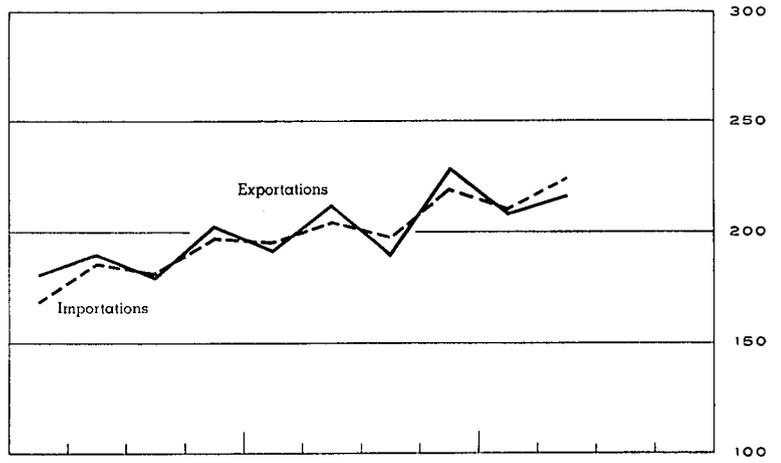
Source : I.N.S.



Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

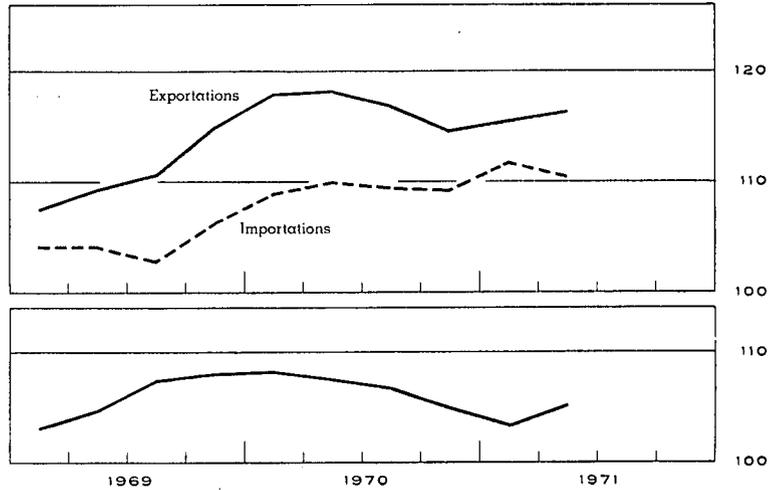
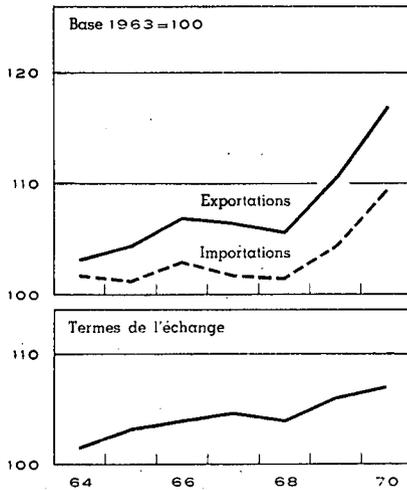


INDICES DU VOLUME



Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ECHANGE



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations	Indices base 1963 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange ¹
				importations	importations	exportations	l'importation	l'exportation	
1964	24,9	23,3	- 1,6	94	114,9	111,3	101,8	103,3	101,5
1965	27,1	26,6	- 0,5	98	125,6	126,1	101,3	104,6	103,3
1966	29,9	28,5	- 1,4	95	134,9	131,6	102,9	107,0	104,0
1967	29,9	29,3	- 0,6	98	136,1	135,7	101,8	106,6	104,7
1968	34,7	34,0	- 0,7	98	157,5	158,5	101,6	105,7	104,0
1969	41,6	41,9	+ 0,3	101	183,3	188,0	104,5	110,7	105,9
1970	47,4	48,4	+ 1,0	102	204,0	206,2	109,3	116,9	107,0
1969 3 ^e trimestre	40,2	39,7	- 0,5	99	182,2	180,2	103,0	110,7	107,5
4 ^e trimestre	45,4	47,6	+ 2,2	104	197,5	203,5	106,4	115,0	108,1
1970 1 ^{er} trimestre	44,9	45,6	+ 0,7	102	196,3	192,5	108,9	117,9	108,3
2 ^e trimestre	47,6	50,4	+ 2,8	106	204,7	213,4	109,9	118,3	107,6
3 ^e trimestre	45,1	44,6	- 0,5	99	197,6	189,9	109,5	116,9	106,8
4 ^e trimestre	51,8	52,9	+ 1,1	102	220,0	229,5	109,3	114,7	104,9
1971 1 ^{er} trimestre	49,4	48,2	- 1,2	98	210,5	209,5	111,8	115,6	103,4
2 ^e trimestre	53,4	50,7	- 2,7	95	224,6	217,1	110,6	116,5	105,3
3 ^e trimestre	<i>p</i>	48,1							
1970 9 premiers mois	45,9	46,9	+ 1,0	102	199,5	198,6	109,4	117,7	107,6
10 premiers mois	46,5	47,6	+ 1,1	102					
11 premiers mois	46,7	47,7	+ 1,0	102					
12 mois	47,3	48,4	+ 1,1	102	204,0	206,2	109,3	116,9	107,0
1971 1 ^{er} mois	42,5	43,9	+ 1,4	103					
2 premiers mois	46,0	43,8	- 2,2	95					
3 premiers mois	49,4	48,2	- 1,2	98	210,5	209,5	111,8	115,6	103,4
4 premiers mois	50,6	47,9	- 2,7	95					
5 premiers mois	50,7	48,5	- 2,2	96					
6 premiers mois	51,4	49,4	- 2,0	96	217,6	213,3	111,2	116,1	104,4
7 premiers mois	51,0	49,5	- 1,5	97					
8 premiers mois	<i>p</i>	47,9	- 2,5	95					
9 premiers mois	<i>p</i>	49,0	- 1,3	98					

¹ Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}}$

N. B. En ce qui concerne les indices du volume, des prix et des termes de l'échange, la moyenne des indices trimestriels diffère de l'indice annuel parce que ce dernier comprend en plus des produits saisonniers et certains articles dont les mouvements sont sporadiques.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits
(milliards de francs)

source : I.N.S. (classement D.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles	Fabrications métalliques	Produits sidérurgiques	Textiles	Produits chimiques	Métaux non ferreux	Produits agricoles	Perles et pierres précieuses	Industrie pétrolière	Industries alimentaires	Papier et livres	Bois et meubles	Verres et glaces	Peaux, cuirs et chaussures	Caoutchouc	Carrières	Mater. de construct. à base de ciment et de plâtre	Tabacs manufacturés	Industrie houillère	Céramiques	Ciments	Divers	Total
1964	5,85	3,75	3,56	1,65	1,84	0,84	1,17	0,65	0,61	0,45	0,37	0,57	0,24	0,14	0,16	0,12	0,07	0,27	0,08	0,08	0,82	23,29
1965	7,07	4,13	3,78	2,02	2,22	1,16	1,22	0,69	0,72	0,54	0,43	0,58	0,27	0,16	0,17	0,12	0,10	0,18	0,08	0,09	0,86	26,59
1966	7,34	3,95	4,17	2,19	2,81	1,22	1,50	0,67	0,81	0,63	0,49	0,61	0,30	0,18	0,17	0,13	0,10	0,12	0,07	0,07	0,92	28,45
1967	7,53	4,24	3,85	2,45	2,63	1,54	1,54	0,68	0,87	0,67	0,53	0,67	0,29	0,19	0,18	0,14	0,11	0,13	0,08	0,07	0,91	29,30
1968	8,58	4,78	4,35	3,17	3,22	1,75	1,73	0,95	0,98	0,81	0,63	0,75	0,31	0,23	0,19	0,16	0,15	0,11	0,08	0,07	1,02	34,02
1969	10,97	5,96	5,22	4,02	3,83	2,13	1,93	1,27	1,25	1,08	0,81	0,80	0,41	0,29	0,21	0,17	0,13	0,11	0,10	0,07	1,18	41,94
1970	13,24	7,12	5,48	4,90	4,29	2,56	1,83	1,14	1,50	1,23	0,91	0,93	0,41	0,34	0,23	0,20	0,13	0,15	0,11	0,08	1,59	48,37
1969 2 ^e trimestre	11,49	5,66	5,25	3,92	3,50	1,88	1,71	1,21	1,22	1,06	0,83	0,82	0,40	0,29	0,22	0,17	0,12	0,11	0,10	0,07	1,34	41,37
3 ^e trimestre	9,96	5,53	4,66	3,92	4,11	1,99	1,61	1,50	1,25	1,02	0,74	0,79	0,40	0,29	0,22	0,17	0,13	0,11	0,10	0,07	1,15	39,72
4 ^e trimestre	12,47	7,23	5,77	4,44	4,34	2,52	2,57	1,08	1,38	1,24	0,89	0,84	0,43	0,33	0,22	0,20	0,13	0,13	0,11	0,07	1,18	47,57
1970 1 ^{er} trimestre	11,82	7,45	5,18	4,44	4,56	2,33	1,79	1,03	1,42	1,17	0,75	0,77	0,43	0,32	0,19	0,15	0,11	0,08	0,10	0,06	1,48	45,63
2 ^e trimestre	14,63	7,53	5,68	5,05	4,57	2,36	1,62	0,99	1,57	1,31	0,93	0,96	0,41	0,35	0,24	0,21	0,13	0,13	0,12	0,09	1,53	50,41
3 ^e trimestre	11,27	6,73	4,96	4,80	3,98	2,39	1,79	1,19	1,39	1,13	0,85	0,88	0,36	0,29	0,25	0,22	0,13	0,18	0,12	0,08	1,57	44,56
4 ^e trimestre	15,23	6,76	6,09	5,30	4,04	3,18	2,12	1,35	1,62	1,31	1,11	1,10	0,43	0,38	0,26	0,24	0,14	0,21	0,12	0,10	1,80	52,89
1971 1 ^{er} trimestre	13,71	6,67	5,75	5,42	3,16	2,78	1,79	0,98	1,45	1,25	1,02	0,94	0,37	0,36	0,22	0,20	0,11	0,17	0,10	0,08	1,67	48,20
2 ^e trimestre	14,15	6,78	6,14	5,46	3,30	2,93	2,21	1,27	1,71	1,34	1,14	0,87	0,49	0,42	0,24	0,24	0,14	0,12	0,13	0,09	1,50	50,67
1970 7 premiers mois ...	13,31	7,51	5,40	4,81	4,56	2,37	1,70	1,02	1,49	1,23	0,85	0,87	0,42	0,34	0,22	0,19	0,12	0,11	0,11	0,08	1,57	48,28
8 premiers mois ...	12,56	7,28	5,19	4,70	4,40	2,32	1,72	1,04	1,45	1,18	0,82	0,84	0,40	0,32	0,22	0,18	0,12	0,12	0,11	0,08	1,51	46,56
9 premiers mois ...	12,57	7,24	5,27	4,76	4,37	2,36	1,74	1,07	1,46	1,20	0,84	0,87	0,40	0,32	0,23	0,19	0,12	0,13	0,11	0,08	1,54	46,87
10 premiers mois ...	12,80	7,30	5,39	4,80	4,37	2,45	1,77	1,09	1,47	1,22	0,87	0,90	0,41	0,33	0,23	0,20	0,12	0,14	0,11	0,08	1,55	47,60
11 premiers mois ...	12,89	7,20	5,40	4,82	4,30	2,48	1,84	1,11	1,48	1,22	0,88	0,91	0,41	0,33	0,23	0,20	0,13	0,15	0,11	0,08	1,56	47,73
12 mois	13,24	7,12	5,48	4,90	4,29	2,56	1,83	1,14	1,50	1,23	0,91	0,93	0,41	0,34	0,23	0,20	0,13	0,15	0,11	0,08	1,59	48,37
1971 1 ^{er} mois	13,50	5,78	5,13	4,53	3,30	2,58	1,22	0,46	1,26	1,19	0,89	0,98	0,32	0,32	0,18	0,15	0,07	0,22	0,09	0,05	1,66	43,88
2 premiers mois ...	12,37	6,15	5,31	4,85	3,03	2,46	1,53	0,64	1,33	1,18	0,93	0,91	0,34	0,33	0,19	0,18	0,09	0,18	0,10	0,06	1,63	43,79
3 premiers mois ...	13,71	6,67	5,75	5,42	3,16	2,78	1,79	0,98	1,45	1,25	1,02	0,94	0,37	0,36	0,22	0,20	0,11	0,17	0,10	0,08	1,67	48,20
4 premiers mois ...	13,55	6,75	5,87	5,18	3,19	2,78	1,63	0,95	1,51	1,26	1,05	0,92	0,39	0,37	0,22	0,21	0,11	0,15	0,11	0,08	1,64	47,92
5 premiers mois ...	13,92	6,63	5,83	5,36	3,16	2,71	1,88	1,01	1,53	1,27	1,06	0,90	0,41	0,38	0,22	0,21	0,12	0,14	0,11	0,08	1,59	48,52
6 premiers mois ...	13,93	6,73	5,95	5,44	3,23	2,85	2,00	1,12	1,58	1,30	1,08	0,90	0,43	0,39	0,23	0,22	0,13	0,14	0,12	0,08	1,59	49,44
7 premiers mois ...	14,02	6,81	5,91	5,45	3,19	2,83	2,05	1,16	1,58	1,30	1,09	0,89	0,43	0,39	0,23	0,22	0,12	0,14	0,12	0,08	1,52	49,53

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

VIII - 3. -- IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(millions de francs)

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation							Total général				
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction	aux industries du caoutchouc	aux raffineries de pétrole	à divers secteurs de production					Total	non durables			durables	Biens d'équipement	Divers ¹	
													combustibles		produits chimiques	produits métalliques	autres produits		alimentaires						autres
													liquides	autres					produits animaux	produits végétaux					
1964	16.390	5.343	1.958	1.591	1.126	397	233	293	140	360	88	992	405	985	1.087	454	938	4.976	696	1.050	402	2.828	3.464	83	24.913
1965	17.618	6.076	1.759	1.782	1.174	378	242	295	161	396	98	1.110	360	940	1.235	519	1.093	5.849	802	1.220	481	3.346	3.509	94	27.070
1966	19.740	7.195	1.855	2.024	1.508	403	258	317	147	487	109	1.033	420	851	1.384	538	1.211	6.110	829	1.295	515	3.471	4.000	42	29.892
1967	19.324	6.566	1.559	2.168	1.398	394	219	326	185	498	123	1.229	475	827	1.503	617	1.237	6.429	963	1.379	592	3.495	4.117	30	29.900
1968	23.120	8.185	1.804	2.229	1.899	405	237	354	149	538	155	1.711	558	1.000	1.826	604	1.466	7.236	1.034	1.416	712	4.074	4.278	88	34.722
1969	27.944	10.149	2.028	2.539	2.407	526	298	427	172	686	238	2.010	475	1.188	2.198	781	1.822	8.529	1.150	1.604	848	4.927	5.095	52	41.620
1970	31.151	11.989	1.932	3.105	1.600	510	276	511	181	823	276	2.200	557	1.498	2.534	1.005	2.154	9.417	1.319	1.746	970	5.382	6.716	59	47.343
1969 2 ^e trimestre	28.645	10.167	2.124	2.492	2.906	491	326	432	184	706	252	1.951	427	1.255	2.274	793	1.865	8.569	1.180	1.606	840	4.943	5.238	42	42.494
3 ^e trimestre	26.827	10.347	1.814	2.234	1.830	674	232	437	158	694	227	2.137	401	1.066	2.083	771	1.722	8.248	1.099	1.502	818	4.829	5.047	37	40.159
4 ^e trimestre	30.311	11.260	2.060	2.952	2.394	589	297	456	177	799	287	1.946	489	1.310	2.407	386	2.002	9.206	1.263	1.783	936	5.224	5.813	41	45.371
1970 1 ^{er} trimestre	30.062	11.660	2.116	3.030	1.464	409	326	473	179	692	237	1.896	588	1.536	2.437	913	2.106	9.109	1.144	1.646	931	5.388	5.687	60	44.918
2 ^e trimestre	31.625	12.449	2.060	2.941	1.820	485	285	543	201	875	311	1.866	498	1.518	2.594	990	2.189	9.572	1.309	1.936	977	5.350	6.359	52	47.608
3 ^e trimestre	29.979	11.829	1.654	2.952	1.290	623	220	508	166	819	256	2.360	492	1.419	2.353	970	2.068	8.963	1.247	1.611	979	5.126	6.045	58	45.045
4 ^e trimestre	32.940	12.019	1.897	3.499	1.825	522	272	520	176	908	298	2.679	651	1.521	2.752	1.146	2.255	10.025	1.578	1.791	990	5.666	8.774	62	51.801
1971 1 ^{er} trimestre	31.736	11.218	1.976	3.450	1.677	414	339	558	183	879	306	2.171	657	1.466	2.873	1.181	2.388	10.766	1.526	1.963	1.078	6.199	6.863	73	49.438
2 ^e trimestre	34.268	11.175	2.064	3.179	2.923	504	312	528	200	1.078	345	2.937	856	1.453	2.934	1.315	2.465	11.260	1.585	2.234	1.110	6.331	7.816	39	53.383

¹ Rubrique constituée, en ordre principal, par des positions tarifaires confidentielles.

VIII - 4a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES *

Base 1963 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1969			1970				1971	
								2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																
Biens de production	101,5	100,1	101,6	100,3	100,3	103,0	107,8	103,4	101,3	104,7	108,6	109,4	107,9	106,7	109,3	108,4
Biens de consommation	102,3	105,1	105,9	104,6	103,4	106,4	110,2	106,1	105,2	107,8	110,7	108,1	110,1	112,8	114,8	112,5
Biens d'équipement	102,2	99,6	103,5	103,4	104,3	107,8	112,2	104,9	107,2	111,9	106,3	114,5	115,1	115,9	115,8	114,8
Ensemble ...	101,8	101,3	102,9	101,8	101,6	104,5	109,3	104,3	103,0	106,4	108,9	109,9	109,5	109,3	111,8	110,6
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																
Sidérurgie	101,4	101,5	100,7	100,0	98,4	108,4	130,0	102,5	109,1	121,1	129,6	133,1	131,5	125,5	123,4	123,5
Fabrications métalliques	102,6	104,0	106,8	109,7	108,7	112,1	119,3	111,5	110,7	116,3	118,6	119,8	120,8	120,3	121,7	122,5
Métaux non ferreux	110,9	123,8	150,5	143,5	154,0	169,7	180,7	162,0	174,0	185,3	194,6	195,3	177,8	158,3	145,1	148,4
Textiles	105,2	103,0	102,5	100,9	96,2	97,6	96,8	97,6	97,2	98,1	99,0	97,0	97,0	95,1	95,5	95,5
Produits chimiques	102,0	104,1	103,6	102,0	100,9	101,6	102,0	100,2	101,4	103,4	101,8	102,5	101,0	101,9	99,2	100,5
Industrie houillère	118,2	95,9	90,2	87,8	94,0	105,3	156,7	100,4	107,5	113,8	132,0	142,4	166,9	178,9	159,4	138,7
Industrie pétrolière	97,2	96,4	91,9	92,2	92,6	89,3	86,5	88,0	90,5	87,9	86,4	86,7	85,8	86,9	95,8	96,6
Verres et glaces	102,6	101,9	102,9	103,9	106,3	105,5	99,0	106,6	108,0	104,9	104,6	98,3	96,3	97,9	97,8	95,9
Produits agricoles	95,6	99,8	103,7	100,1	98,9	109,1	104,3	111,0	109,2	106,9	105,8	103,6	104,1	103,9	105,8	108,3
Ciments	101,6	103,0	101,5	102,2	99,8	91,9	98,9	92,1	93,0	88,0	93,3	97,5	99,8	103,3	105,3	110,8
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	104,0	104,9	109,0	110,6	115,8	113,3	115,1	114,9	114,8	108,7	114,4	116,4	116,9	113,0	114,8	116,3
Carrières	100,7	103,2	102,6	105,5	106,5	111,3	116,2	111,3	111,0	113,1	116,4	115,4	115,3	119,5	121,7	121,0
Céramiques	108,6	110,4	114,8	115,2	118,4	117,1	125,1	117,3	119,5	113,4	121,2	123,8	128,3	125,4	128,7	137,0
Bois et meubles	105,8	109,0	112,4	114,5	111,0	113,0	118,3	110,4	112,2	116,9	119,7	120,7	117,2	116,2	115,5	116,9
Peaux, cuirs et chaussures	104,8	111,7	123,8	116,2	110,8	123,5	119,4	128,0	123,7	123,2	126,5	116,8	120,5	118,9	112,2	122,7
Papier et livres	102,9	106,2	106,7	106,2	102,4	104,4	108,1	105,2	104,3	104,6	108,6	111,2	107,7	107,0	112,0	113,3
Tabacs manufacturés	95,3	106,5	111,5	113,6	127,3	124,0	126,7	123,9	125,0	120,0	125,2	126,0	126,9	129,0	122,0	119,1
Caoutchouc	101,3	101,6	100,4	99,3	99,5	96,2	97,8	97,1	95,8	95,0	97,9	95,9	98,7	99,4	101,0	103,2
Industries alimentaires	103,7	104,3	104,5	103,8	100,7	105,0	109,1	106,3	99,0	108,4	107,5	110,5	107,9	111,4	115,0	112,9
Divers	104,6	98,3	88,8	88,7	93,4	109,0	127,4	99,4	115,8	108,6	112,3	121,0	124,5	125,6	134,3	175,7
Ensemble ...	103,3	104,6	107,0	106,6	105,7	110,7	116,9	109,3	110,7	115,0	117,9	118,3	116,9	114,7	115,6	116,5
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹																
Ensemble ...	101,5	103,3	104,0	104,7	104,0	105,9	107,0	104,8	107,5	108,1	108,3	107,6	106,8	104,9	103,4	105,3

¹ Indices des termes de l'échange = $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME *

Base 1963 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1969			1970				1971	
								2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.
IMPORTATIONS (G.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																
Biens de production	111,8	121,9	132,5	131,3	155,3	181,1	200,3	182,0	180,1	194,6	193,2	198,8	194,5	213,2	201,5	212,1
Biens de consommation	123,4	140,7	148,8	158,1	179,1	206,8	221,1	211,3	204,2	224,2	216,5	230,8	214,5	232,4	245,4	259,6
Biens d'équipement	119,4	123,7	130,0	130,9	140,0	164,0	206,1	173,5	164,2	176,7	186,8	200,7	192,9	241,9	214,1	245,5
Ensemble ...	114,9	125,6	134,9	136,1	157,5	183,3	204,0	186,2	182,2	197,5	196,3	204,7	197,6	220,0	210,5	224,6
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																
Sidérurgie	115,8	126,8	122,5	132,4	151,6	171,8	170,9	172,4	158,1	186,6	179,5	176,6	159,9	168,2	168,8	171,2
Fabrications métalliques	119,0	143,2	148,6	148,3	170,0	212,6	238,3	226,1	198,2	229,7	216,0	263,6	202,8	271,9	247,8	255,9
Métaux non ferreux	107,8	116,3	121,3	119,0	135,5	145,7	153,3	138,9	153,4	151,8	151,7	151,2	144,4	164,9	140,6	143,5
Textiles	104,5	113,4	125,3	117,5	139,1	164,7	174,3	165,5	147,4	181,1	161,4	180,5	157,5	198,3	185,6	199,1
Produits chimiques	110,2	131,1	143,8	159,6	206,6	258,3	303,2	258,9	253,7	283,7	276,9	312,3	298,6	328,6	342,6	337,2
Industrie houillère	91,4	74,3	52,6	60,3	47,8	43,7	39,1	42,3	42,8	45,5	25,3	34,9	44,5	47,9	42,9	34,2
Industrie pétrolière	101,1	107,7	109,2	110,5	153,3	212,6	196,2	205,4	250,3	184,9	178,2	169,7	206,0	233,0	152,4	195,2
Verres et glaces	111,0	112,2	117,1	123,2	141,3	151,2	186,9	151,9	143,8	155,6	146,7	193,4	182,6	225,1	191,9	176,1
Produits agricoles	99,3	131,4	132,8	172,7	198,8	219,7	275,3	202,0	210,5	270,8	259,2	257,5	264,7	349,3	305,9	308,1
Ciments	116,6	134,7	115,4	107,1	110,4	114,3	134,3	118,6	122,0	127,3	105,8	148,7	132,5	150,3	120,9	127,9
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	106,9	111,6	113,7	119,0	126,1	141,4	166,6	142,5	140,9	172,1	121,3	172,9	173,1	198,9	163,3	190,3
Carrières	117,8	121,9	121,4	127,4	136,8	141,2	150,0	146,4	152,0	146,6	120,3	154,3	162,9	159,7	133,8	151,7
Céramiques	121,2	124,8	110,6	112,5	120,2	145,6	155,2	151,6	139,0	160,6	134,5	163,1	157,2	170,1	137,8	161,1
Bois et meubles	114,2	128,8	140,0	149,2	184,3	232,4	248,2	244,0	212,3	248,4	203,4	250,1	234,0	307,5	284,7	315,2
Peaux, cuirs et chaussures	107,0	111,1	114,5	116,6	128,4	155,6	158,7	149,7	152,2	168,1	158,9	163,8	142,1	165,1	152,0	182,2
Papier et livres	113,3	129,3	150,9	160,9	202,9	264,8	291,3	257,9	252,2	304,8	276,7	300,5	268,2	314,1	286,3	302,4
Tabacs manufacturés	128,7	155,7	152,6	173,3	196,6	173,8	172,6	169,9	173,8	178,3	152,2	170,7	178,0	188,7	150,7	196,4
Caoutchouc	118,7	139,6	150,3	160,9	194,3	255,9	286,9	248,1	247,5	293,4	275,9	309,4	246,9	316,0	298,1	346,9
Industries alimentaires	111,5	132,5	139,0	149,1	174,0	212,1	245,6	206,0	224,1	229,2	236,5	254,7	232,9	260,7	229,4	276,1
Divers	103,1	114,5	133,6	133,1	138,4	138,5	176,3	152,2	131,6	143,8	147,2	166,2	162,0	203,2	168,0	124,8
Ensemble ...	111,3	126,1	131,6	135,7	158,5	188,0	206,2	189,9	180,2	203,5	192,5	213,4	189,9	229,5	209,5	217,1

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	Allemagne occidentale			France			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1964	5,12	4,83	- 0,29	3,65	3,53	- 0,12	3,67	5,34	+ 1,67
1965	5,76	5,81	+ 0,05	4,15	3,86	- 0,29	4,02	5,87	+ 1,85
1966	6,47	6,00	- 0,47	4,65	4,60	- 0,05	4,37	6,33	+ 1,96
1967	6,33	5,80	- 0,53	4,43	5,19	+ 0,76	4,50	6,29	+ 1,79
1968	7,21	7,12	- 0,09	5,30	6,31	+ 1,01	5,06	7,16	+ 2,10
1969	9,65	9,60	- 0,05	6,62	8,81	+ 2,19	5,94	8,12	+ 2,18
1970	11,05	11,91	+ 0,86	8,11	9,58	+ 1,47	6,92	9,37	+ 2,45
1969 2 ^e trimestre	9,56	8,92	- 0,64	6,88	8,80	+ 1,92	6,16	8,12	+ 1,96
3 ^e trimestre	9,91	9,41	- 0,50	5,80	8,00	+ 2,20	5,48	7,61	+ 2,13
4 ^e trimestre	10,88	11,40	+ 0,52	7,22	9,99	+ 2,77	6,37	8,98	+ 2,61
1970 1 ^{er} trimestre	10,30	11,20	+ 0,90	7,92	8,91	+ 0,99	6,78	8,54	+ 1,76
2 ^e trimestre	10,67	12,33	+ 1,66	8,31	10,16	+ 1,85	7,05	10,23	+ 3,18
3 ^e trimestre	10,83	11,26	+ 0,43	7,38	8,86	+ 1,48	6,36	8,60	+ 2,24
4 ^e trimestre	12,39	12,84	+ 0,45	8,85	10,38	+ 1,53	7,48	10,13	+ 2,65
1971 1 ^{er} trimestre	13,40	11,48	- 1,92	8,47	9,68	+ 1,21	7,58	9,27	+ 1,69
2 ^e trimestre	12,81	12,34	- 0,47	9,27	10,23	+ 0,96	8,81	9,42	+ 0,61
1970 8 premiers mois	10,43	11,54	+ 1,11	7,82	9,22	+ 1,40	6,71	8,93	+ 2,22
9 premiers mois	10,60	11,60	+ 1,00	7,87	9,31	+ 1,44	6,73	9,12	+ 2,39
10 premiers mois	10,72	11,73	+ 1,01	8,00	9,43	+ 1,43	6,86	9,23	+ 2,37
11 premiers mois	10,82	11,77	+ 0,95	8,03	9,46	+ 1,43	6,90	9,22	+ 2,32
12 mois	11,05	11,91	+ 0,86	8,11	9,58	+ 1,47	6,92	9,37	+ 2,45
1971 1 ^{er} mois	10,35	10,70	+ 0,35	7,02	8,38	+ 1,36	7,50	8,34	+ 0,84
2 premiers mois	11,93	10,33	- 1,60	7,97	8,50	+ 0,53	7,47	8,44	+ 0,97
3 premiers mois	13,40	11,48	- 1,92	8,47	9,68	+ 1,21	7,58	9,27	+ 1,69
4 premiers mois	13,30	11,50	- 1,80	8,82	9,82	+ 1,00	7,65	9,08	+ 1,43
5 premiers mois	13,22	11,70	- 1,52	8,76	9,79	+ 1,03	8,15	9,05	+ 0,90
6 premiers mois	13,11	11,91	- 1,20	8,87	9,95	+ 1,08	8,20	9,34	+ 1,14
7 premiers mois	12,98	12,06	- 0,92	8,77	10,04	+ 1,27	8,26	9,19	+ 0,93
8 premiers mois	12,79	11,84	- 0,95	8,60	9,61	+ 1,01	8,13	8,86	+ 0,73
Moyennes mensuelles	Italie			C.E.E.			Total métrop. européennes O.C.D.E. 1		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1964	0,94	0,88	- 0,06	13,38	14,58	+ 1,20	16,87	17,96	+ 1,09
1965	1,05	0,91	- 0,14	14,98	16,45	+ 1,47	18,74	20,41	+ 1,67
1966	1,22	0,94	- 0,28	16,70	17,87	+ 1,17	20,79	21,85	+ 1,06
1967	1,35	1,17	- 0,18	16,61	18,45	+ 1,84	20,66	22,47	+ 1,81
1968	1,50	1,29	- 0,21	19,07	21,88	+ 2,81	23,73	26,20	+ 2,47
1969	1,68	1,80	+ 0,12	23,89	28,33	+ 4,44	29,35	33,79	+ 4,44
1970	1,77	2,27	+ 0,50	27,85	33,13	+ 5,28	33,61	39,41	+ 5,80
1969 2 ^e trimestre	1,69	1,74	+ 0,05	24,28	27,59	+ 3,31	29,80	32,86	+ 3,06
3 ^e trimestre	1,78	1,69	- 0,09	22,97	26,71	+ 3,74	27,77	31,88	+ 4,11
4 ^e trimestre	1,52	2,16	+ 0,64	25,99	32,53	+ 6,54	32,14	38,70	+ 6,56
1970 1 ^{er} trimestre	1,80	2,11	+ 0,31	26,80	30,76	+ 3,96	32,12	37,10	+ 4,98
2 ^e trimestre	1,77	2,60	+ 0,83	27,80	35,32	+ 7,52	33,75	41,69	+ 7,94
3 ^e trimestre	1,79	2,09	+ 0,30	26,36	30,81	+ 4,45	31,68	36,31	+ 4,63
4 ^e trimestre	1,73	2,30	+ 0,57	30,45	35,65	+ 5,20	36,90	42,53	+ 5,63
1971 1 ^{er} trimestre	1,97	2,20	+ 0,23	31,42	32,63	+ 1,21	37,43	38,67	+ 1,24
2 ^e trimestre	2,06	2,42	+ 0,36	32,95	34,41	+ 1,46	40,18	40,62	+ 0,44
1970 8 premiers mois	1,80	2,31	+ 0,51	26,76	32,00	+ 5,24	32,22	38,09	+ 5,87
9 premiers mois	1,79	2,27	+ 0,48	26,99	32,30	+ 5,31	32,52	38,37	+ 5,85
10 premiers mois	1,81	2,27	+ 0,46	27,39	32,66	+ 5,27	33,01	38,83	+ 5,82
11 premiers mois	1,79	2,26	+ 0,47	27,54	32,71	+ 5,17	33,23	38,87	+ 5,64
12 mois	1,77	2,27	+ 0,50	27,85	33,13	+ 5,28	33,61	39,41	+ 5,80
1971 1 ^{er} mois	1,55	2,03	+ 0,48	26,42	29,45	+ 3,03	32,01	35,08	+ 3,07
2 premiers mois	1,87	1,96	+ 0,09	29,24	29,23	- 0,01	35,01	34,95	- 0,06
3 premiers mois	1,97	2,20	+ 0,23	31,42	32,63	+ 1,21	37,43	38,67	+ 1,24
4 premiers mois	2,02	2,27	+ 0,25	31,79	32,67	+ 0,88	37,95	38,56	+ 0,61
5 premiers mois	1,98	2,35	+ 0,37	32,11	32,89	+ 0,78	38,41	38,97	+ 0,56
6 premiers mois	2,01	2,32	+ 0,31	32,19	33,52	+ 1,33	38,81	39,65	+ 0,84
7 premiers mois	2,01	2,26	+ 0,25	32,02	33,55	+ 1,53	38,47	39,69	+ 1,22
8 premiers mois	2,03	2,15	+ 0,12	31,55	32,46	+ 0,91	37,88	38,41	+ 0,53

1 Y compris la Finlande à partir de janvier 1970.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1964	2,19	1,88	- 0,31	1,89	1,15	- 0,74	1,47	0,88	- 0,59
1965	2,29	2,22	- 0,07	2,02	1,28	- 0,74	1,57	1,03	- 0,54
1966	2,37	2,46	+ 0,09	2,21	1,34	- 0,87	1,76	1,01	- 0,75
1967	2,46	2,45	- 0,01	2,09	1,39	- 0,70	1,82	1,06	- 0,76
1968	2,87	3,21	+ 0,34	2,51	1,49	- 1,02	1,91	1,09	- 0,82
1969	3,19	2,90	- 0,29	2,90	1,69	- 1,21	2,31	1,24	- 1,07
1970	4,15	2,90	- 1,25	2,75	1,76	- 0,99	2,33	1,39	- 0,94
1969 2 ^e trimestre	3,42	3,50	+ 0,08	2,87	1,53	- 1,34	2,56	1,31	- 1,25
3 ^e trimestre	3,22	2,81	- 0,41	2,52	1,61	- 0,91	2,19	1,10	- 1,09
4 ^e trimestre	3,87	2,93	- 0,94	3,33	1,89	- 1,44	2,26	1,40	- 0,86
1970 1 ^{er} trimestre	3,64	2,83	- 0,81	2,50	1,72	- 0,78	2,47	1,40	- 1,07
2 ^e trimestre	4,18	2,61	- 1,57	3,00	1,74	- 1,26	2,17	1,31	- 0,86
3 ^e trimestre	3,78	2,48	- 1,30	2,34	1,45	- 0,89	2,32	1,28	- 1,04
4 ^e trimestre	4,99	3,68	- 1,31	3,16	2,12	- 1,04	2,36	1,59	- 0,77
1971 1 ^{er} trimestre	3,42	3,43	+ 0,01	2,79	1,74	- 1,05	2,18	1,32	- 0,86
2 ^e trimestre	3,43	3,82	+ 0,39	4,01	1,79	- 2,22	2,49	1,32	- 1,17
1970 8 premiers mois	3,87	2,63	- 1,24	2,61	1,65	- 0,96	2,36	1,33	- 1,03
9 premiers mois	3,87	2,64	- 1,23	2,61	1,64	- 0,97	2,32	1,33	- 0,99
10 premiers mois	3,88	2,78	- 1,10	2,67	1,68	- 0,99	2,31	1,36	- 0,95
11 premiers mois	3,94	2,85	- 1,09	2,70	1,69	- 1,01	2,30	1,38	- 0,92
12 mois	4,15	2,90	- 1,25	2,75	1,76	- 0,99	2,33	1,39	- 0,94
1971 1 ^{er} mois	3,24	2,96	- 0,28	2,79	1,46	- 1,33	1,56	1,25	- 0,31
2 premiers mois	3,38	3,24	- 0,14	2,72	1,57	- 1,15	1,78	1,24	- 0,54
3 premiers mois	3,42	3,43	+ 0,01	2,79	1,74	- 1,05	2,18	1,32	- 0,86
4 premiers mois	3,51	3,39	- 0,12	2,97	1,68	- 1,29	2,34	1,27	- 1,07
5 premiers mois	3,38	3,53	+ 0,15	3,11	1,71	- 1,40	2,26	1,31	- 0,95
6 premiers mois	3,42	3,63	+ 0,21	3,40	1,76	- 1,64	2,33	1,32	- 1,01
7 premiers mois	3,36	3,64	+ 0,28	3,30	1,78	- 1,52	2,32	1,34	- 0,98
8 premiers mois	3,34	3,57	+ 0,23	3,19	1,74	- 1,45			
Moyennes mensuelles	Amérique latine 1			Congo, Rwanda et Burundi			Comecon		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1964	0,96	0,61	- 0,35	0,86	0,28	- 0,58	0,49	0,32	- 0,17
1965	0,97	0,63	- 0,34	0,87	0,30	- 0,57	0,51	0,39	- 0,12
1966	1,04	0,62	- 0,42	1,31	0,30	- 1,01	0,58	0,50	- 0,08
1967	1,24	0,67	- 0,57	1,08	0,24	- 0,84	0,57	0,65	+ 0,08
1968	1,29	0,70	- 0,59	1,37	0,32	- 1,05	0,64	0,61	- 0,03
1969	1,28	0,75	- 0,53	1,80	0,40	- 1,40	0,65	0,62	- 0,03
1970	1,57	0,89	- 0,68	1,95	0,50	- 1,45	0,74	0,71	- 0,03
1969 2 ^e trimestre	1,27	0,71	- 0,56	1,81	0,41	- 1,40	0,59	0,68	+ 0,09
3 ^e trimestre	1,34	0,75	- 0,59	1,90	0,36	- 1,54	0,70	0,51	- 0,19
4 ^e trimestre	1,32	0,80	- 0,52	1,93	0,45	- 1,48	0,74	0,66	- 0,08
1970 1 ^{er} trimestre	1,32	0,84	- 0,48	2,30	0,46	- 1,84	0,65	0,77	+ 0,12
2 ^e trimestre	1,72	0,81	- 0,91	2,15	0,48	- 1,67	0,71	0,72	+ 0,01
3 ^e trimestre	1,82	0,89	- 0,93	1,71	0,51	- 1,21	0,73	0,64	- 0,09
4 ^e trimestre	1,41	1,03	- 0,38	1,64	0,54	- 1,10	0,85	0,71	- 0,14
1971 1 ^{er} trimestre	1,46	1,07	- 0,39	1,00	0,56	- 0,44	0,80	0,84	+ 0,04
2 ^e trimestre	1,49	1,05	- 0,44	1,17	0,61	- 0,56	0,83	0,77	- 0,06
1970 7 premiers mois	1,55	0,83	- 0,72	2,22	0,49	- 1,73	0,69	0,75	+ 0,06
8 premiers mois	1,58	0,83	- 0,75	2,06	0,48	- 1,58	0,69	0,73	+ 0,04
9 premiers mois	1,62	0,84	- 0,78	2,05	0,48	- 1,57	0,70	0,71	+ 0,01
10 premiers mois	1,61	0,88	- 0,73	2,09	0,48	- 1,61	0,70	0,71	+ 0,01
11 premiers mois	1,58	0,89	- 0,69	2,05	0,50	- 1,55	0,71	0,70	- 0,01
12 mois	1,57	0,89	- 0,68	1,95	0,50	- 1,45	0,74	0,71	- 0,03
1971 1 ^{er} mois	1,16	1,21	+ 0,05	0,79	0,65	- 0,14	0,62	0,68	+ 0,06
2 premiers mois	1,30	1,04	- 0,26	0,82	0,58	- 0,24	0,76	0,75	- 0,01
3 premiers mois	1,46	1,07	- 0,39	1,00	0,56	- 0,44	0,80	0,84	+ 0,04
4 premiers mois	1,46	1,04	- 0,42	1,02	0,56	- 0,46	0,83	0,82	- 0,01
5 premiers mois	1,43	1,02	- 0,41	1,07	0,54	- 0,53	0,82	0,83	+ 0,01
6 premiers mois	1,47	1,06	- 0,41	1,08	0,58	- 0,50	0,82	0,80	- 0,02
7 premiers mois	1,45	1,05	- 0,40	1,12	0,58	- 0,54	0,82	0,80	- 0,02

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Officer belge du Commerce extérieur. — Revue Commerciale de la Cham-

bre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : Commerce extérieur (O.C.D.E.). — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.). — Bulletin général de Statistique (Office statistique des Communautés européennes). — I.R.E.S.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

IX - 1. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Chiffres annuels
(milliards de francs)

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970		
							Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	- 8,7	- 2,6	- 16,6	- 3,9	- 12,1	- 4,6	467,4	442,7	+ 24,7
1.12 Travail à façon	+ 5,2	+ 5,7	+ 7,1	+ 7,0	+ 8,0	+ 9,0	13,4	3,7	+ 9,7
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	+ 5,4	+ 3,2	+ 5,3	+ 5,4	+ 3,4	+ 4,8	5,0	—	+ 5,0
1.2 Or non monétaire	- 0,8	- 2,0	- 1,5	- 2,4	- 1,3	- 0,4	0,5	0,5	...
1.3 Frets ²	- 0,4	- 0,3	- 0,2	+ 1,6	+ 1,2	+ 0,7	20,3	18,8	+ 1,5
1.4 Assur. pour le transport des marchandises ²	- 0,4	- 0,1	- 0,1	- 0,1	0,8	0,8	...
1.5 Autres frais de transport	+ 1,0	+ 2,0	+ 1,4	+ 1,4	+ 1,2	+ 0,7	9,3	8,4	+ 0,9
1.6 Déplacements à l'étranger	- 3,4	- 4,1	- 4,5	- 6,4	- 6,2	- 6,9	17,4	24,6	- 7,2
1.7 Revenus d'investissements	- 0,9	+ 0,6	+ 1,1	+ 1,2	+ 1,7	+ 0,8	43,1	39,7	+ 3,4
1.8 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	- 2,3	+ 0,3	+ 0,2	+ 3,7	+ 3,3	+ 1,1	10,5	9,9	+ 0,6
1.9 Autres :									
1.91 Ouvriers frontaliers	+ 4,0	+ 4,1	+ 4,0	+ 4,3	+ 4,2	+ 4,5	7,0	3,1	+ 3,9
1.92 Autres	+ 0,5	+ 1,3	+ 0,9	+ 1,4	+ 1,6	+ 0,4	44,4	42,6	+ 1,8
Total 1 ...	- 0,4	+ 8,1	- 2,9	+ 13,3	+ 5,0	+ 10,0	639,1	594,8	+ 44,3
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	+ 3,0	+ 2,5	+ 1,6	+ 1,5	+ 2,2	+ 0,5	10,8	8,8	+ 2,0
2.2 Transferts de l'Etat	- 2,7	- 3,0	- 3,5	- 4,7	- 5,4	- 6,3	0,7	9,6	- 8,9
Total 2 ...	+ 0,3	- 0,5	- 1,9	- 3,2	- 3,2	- 5,8	11,5	18,4	- 6,9
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ³ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 2,3	- 3,3	- 1,8	- 1,9	- 2,1	- 2,1	—	1,8	- 1,8
3.112 Autres opérations	+ 2,8	- 2,0	- 0,4	- 4,0	- 0,8	+ 1,3	3,5	1,6	+ 1,9
3.12 Avoirs	- 0,1	- 0,5	- 0,3	- 0,4	- 0,3	- 1,1	...	0,3	- 0,3
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,2	...	0,2	- 0,2
3.22 Avoirs	+ 0,1
Total 3 ...	+ 1,5	- 5,8	- 2,5	- 6,8	- 3,4	- 2,1	3,5	3,9	- 0,4
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :									
4.1 Organismes publics d'exploitation	+ 0,3	+ 1,7	+ 0,7	- 1,3	- 0,4	+ 1,6	0,3	2,7	- 2,4
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public ...	+ 2,0	+ 0,4	+ 1,0	+ 2,2	- 0,2	+ 8,0	1,4	1,1	+ 0,3
4.3 Secteur privé ⁵ :									
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.311 Valeurs mobilières (chiffres nets)	- 1,3	- 2,1	- 6,5	- 5,3	- 13,4	- 15,0	—	15,7	- 15,7
4.312 Investissements directs	- 5,4	- 2,0	- 0,4	- 2,6	- 2,6	- 0,7	1,0	8,8	- 7,8
4.313 Immeubles	- 5,4	- 1,3	- 1,7	- 1,5	- 1,2	- 1,3	0,7	1,6	- 0,9
4.314 Autres (chiffres nets)	- 5,4	...	- 0,3	+ 1,3	+ 1,5	+ 3,1	—	2,7	- 2,7
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.321 Valeurs mobilières (chiffres nets)	+ 0,1	+ 0,5	- 0,2	+ 2,8	- 0,5	- 1,1	1,3	—	+ 1,3
4.322 Investissements directs	+ 12,1	+ 7,1	+ 7,0	+ 11,5	+ 12,5	+ 13,8	17,8	1,9	+ 15,9
4.323 Immeubles	+ 12,1	+ 0,2	- 0,3	- 0,2	- 0,1	- 0,3	0,5	0,5	...
4.324 Autres (chiffres nets)	+ 12,1	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,9	...	+ 6,1	—	1,8	- 1,8
4.33 Investissements et placements non ventilés (chiffres nets)	+ 1,0	+ 0,8	+ 0,6	+ 0,3	—	...
Total 4 ...	+ 8,8	+ 6,0	+ 0,6	+ 8,1	- 4,4	+ 14,2	23,0	36,8	- 13,8
5. Erreurs et omissions (nettes)	+ 0,5	+ 0,7	+ 0,3	+ 0,9	+ 1,5	+ 1,6	—	3,2	- 3,2
Total 1 à 5 ...	+ 10,7	+ 8,5	- 6,4	+ 12,3	- 4,5	+ 17,9	677,1	657,1	+ 20,0
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger	+ 1,2	- 1,1	+ 2,7	- 0,8	+ 2,8	—	—	+ 4,8
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :									
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :									
6.211 Francs belges et luxembourgeois	+ 1,7	...	- 1,7	- 0,8	+ 2,1	+ 5,9	—	—	+ 3,8
6.212 Monnaies étrangères	- 3,8	- 1,2	- 6,4	- 2,3	+ 8,1	+ 1,8	—	—	- 0,7
6.22 Organismes monétaires divers	+ 0,2	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,3	+ 0,3	+ 2,0	—	—	+ 0,7
6.23 Banque Nationale	+ 12,6	+ 8,0	+ 1,7	+ 12,4	- 14,2	+ 5,4	—	—	+ 11,4
p.m. Mouvements des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	—	—	—	—	—	—	(+3,5)

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport des marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.R.) : XLIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968].

⁴ Autres que les organismes monétaires.

⁵ Les chiffres de l'année 1964 ne sont pas strictement comparables à ceux des années suivantes par suite de l'amélioration du matériel statistique.

IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Soldes trimestriels

(milliards de francs)

	1969			1970				1971 p	
	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	- 4,0	- 8,1	+ 9,8	+ 7,7	+ 3,1	+ 8,4	+ 5,5	+ 3,2	+ 5,1
1.12 Travail à façon	+ 2,1	+ 2,5	+ 2,4	+ 2,1	+ 2,0	+ 2,4	+ 3,2	+ 2,8	+ 4,1
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 1,7	+ 1,7	+ 2,0	+ 0,6	+ 1,7	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,3
1.2 Or non monétaire	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	+ 0,1
1.3 Frets ²	+ 0,2	...	+ 0,4	+ 0,7	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,9	+ 0,8
1.4 Assurances pour le transport de marchandises ²	- 0,1	- 0,1
1.5 Autres frais de transport	+ 0,2	...	+ 0,2	...	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,2
1.6 Déplacements à l'étranger	- 0,9	- 4,3	- 0,7	- 0,7	- 2,1	- 4,3	- 0,1	- 0,4	- 2,5
1.7 Revenus d'investissements	- 1,8	+ 1,0	+ 0,8	+ 1,4	- 0,6	+ 2,4	+ 0,2	+ 1,2	- 0,5
1.8 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,7	+ 0,2	+ 0,2	- 1,1	+ 0,3	+ 0,7	+ 0,7	- 1,2	+ 0,9
1.9 Autres :									
1.91 Ouvriers frontaliers	+ 1,5	+ 0,8	+ 1,2	+ 0,8	+ 1,0	+ 0,9	+ 1,2	+ 1,1	+ 0,9
1.92 Autres	- 0,2	+ 0,3	+ 0,7	+ 0,6	+ 0,6	- 0,1	+ 0,8	+ 1,5
Total 1 ...	- 2,2	- 6,6	+ 16,4	+ 13,6	+ 5,5	+ 13,3	+ 11,9	+ 10,7	+ 11,8
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	+ 0,2	- 0,1	- 0,2	+ 0,7	+ 0,3	+ 0,7	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,7
2.2 Transferts de l'Etat	- 1,2	- 1,3	- 1,5	- 2,0	- 0,8	- 2,0	- 4,1	- 3,1	- 1,1
Total 2 ...	- 1,0	- 1,4	- 1,7	- 1,3	- 0,5	- 1,3	- 3,8	- 2,9	- 0,4
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ³ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 0,6	- 0,5	- 0,3	- 0,6	- 0,5	- 0,5	- 0,2	- 0,6	- 0,6
3.112 Autres opérations	+ 1,7	- 0,3	- 0,1	+ 0,6	+ 0,8	+ 1,2	- 0,7	- 0,6	- 2,9
3.12 Avoirs	- 0,8	- 0,2	- 0,1	- 0,3	- 0,2
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements	- 0,2	- 0,2
3.22 Avoirs
Total 3 ...	+ 0,9	- 0,8	- 1,2	- 0,2	+ 0,1	+ 0,7	- 1,0	- 1,5	- 3,7
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :									
4.1 Organismes publics d'exploitation .	+ 1,0	...	+ 0,5	- 0,8	- 1,1	- 0,3	- 0,2	+ 0,1	...
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public	+ 2,6	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,4	- 0,7	- 1,6	- 0,5
4.3 Secteur privé :									
4.31 Investissement et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.311 Valeurs mobilières ...	- 3,7	- 3,7	- 2,3	- 3,2	- 3,6	- 4,5	- 4,4	- 5,3	- 4,6
4.312 Investissements directs	+ 1,7	+ 0,4	- 1,0	- 0,8	- 2,3	- 1,8	- 2,9	+ 0,3	- 4,7
4.313 Immeubles	- 0,3	- 0,3	- 0,4	- 0,2	- 0,3	- 0,1	- 0,3	- 0,2	- 0,3
4.314 Autres	+ 2,2	- 0,1	+ 0,8	- 0,8	- 0,1	- 1,7	- 0,1	- 0,2	- 1,4
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.321 Valeurs mobilières ...	- 0,2	- 0,5	...	+ 0,1	...	+ 0,3	+ 0,9	+ 1,5	+ 2,6
4.322 Investissements directs	+ 2,8	+ 4,5	+ 5,4	+ 2,4	+ 5,9	+ 3,1	+ 4,5	+ 4,9	+ 7,5
4.323 Immeubles	- 0,1	...	- 0,1
4.324 Autres	+ 2,3	+ 1,0	+ 1,3	- 0,4	+ 0,2	- 1,1	- 0,5	- 0,8	+ 1,0
4.33 Investissements et placements non ventilés
Total 4 ...	+ 8,3	+ 1,5	+ 4,3	- 3,3	- 1,1	- 5,7	- 3,7	- 1,3	- 0,4
5. Erreurs et omissions	- 2,4	+ 1,8	- 0,2	- 4,1	+ 1,5	+ 0,4	- 1,0	+ 1,5	+ 2,4
Total 1 à 5 ...	+ 3,6	- 5,5	+ 17,6	+ 4,7	+ 5,5	+ 7,4	+ 2,4	+ 6,5	+ 9,7
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger	+ 0,4	- 0,9	+ 2,3	+ 1,3	...	+ 2,6	+ 0,9	+ 0,7	- 3,1
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...									
6.21 Banques belges et luxemb. :									
6.211 Francs belges et lux. .	+ 2,7	+ 6,9	- 3,9	+ 3,8	- 2,3	+ 4,6	- 2,3	- 0,7	+ 2,6
6.212 Monnaies étrangères .	- 3,8	- 4,6	+ 3,9	+ 0,9	+ 2,4	- 3,2	- 0,8	+ 2,7	+ 4,4
6.22 Organismes monétaires divers	+ 0,5	...	+ 1,7	+ 0,2	- 0,6	+ 1,0	+ 0,1	- 2,2	- 0,1
6.23 Banque Nationale	+ 3,8	- 6,9	+ 13,6	- 1,5	+ 6,0	+ 2,4	+ 4,5	+ 6,0	+ 5,9
<i>p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>(+ 3,5)</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>(+ 3,5)</i>	<i>—</i>

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport des marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se

rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, no 8, septembre 1968).

⁴ Autres que les organismes monétaires.

IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
 Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés
 (milliards de francs)

	1971			1971			1970	1971 p
	1er trimestre p			2e trimestre p				
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	8 premiers mois	
1. Transactions sur biens et services :								
1.1 Opérations sur marchandises :								
1.11 Exportations et importations ¹	117,4	114,2	+ 3,2	125,5	120,4	+ 5,1	+18,2 ⁵	+12,8 ⁶
1.12 Travail à façon	3,9	1,1	+ 2,8	5,1	1,0	+ 4,1	+ 5,8	+ 8,8
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	1,8	—	+ 1,8	1,3	—	+ 1,3	+ 3,6	+ 5,8
1.2 Or non monétaire	0,1	0,1	...	0,3	0,2	+ 0,1	...	+ 0,2
1.3 Frets ²	5,7	4,8	+ 0,9	6,4	5,6	+ 0,8	+ 1,1	+ 2,1
1.4 Assurances pour le transport de marchandises ²	0,2	0,2	...	0,2	0,3	- 0,1	...	- 0,1
1.5 Autres frais de transport	2,5	2,0	+ 0,5	2,5	2,3	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,6
1.6 Déplacements à l'étranger	4,4	4,8	- 0,4	5,7	8,2	- 2,5	- 6,6	- 7,9
1.7 Revenus d'investissements	11,3	10,1	+ 1,2	13,1	13,6	- 0,5	+ 2,1	+ 2,2
1.8 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	3,2	4,4	- 1,2	2,4	1,5	+ 0,9	- 0,4	- 0,5
1.9 Autres :								
1.91 Ouvriers frontaliers	1,9	0,8	+ 1,1	2,0	1,1	+ 0,9	+ 2,5	+ 2,8
1.92 Autres	12,0	11,2	+ 0,8	11,3	9,8	+ 1,5	+ 1,9	+ 2,9
Total 1 ...	164,4	153,7	+10,7	175,8	164,0	+11,8	+28,7	+29,7
2. Transferts :								
2.1 Transferts privés	2,3	2,1	+ 0,2	3,2	2,5	+ 0,7	+ 1,2	+ 1,3
2.2 Transferts de l'Etat	0,2	3,3	- 3,1	0,2	1,3	- 1,1	- 3,9	- 4,8
Total 2 ...	2,5	5,4	- 2,9	3,4	3,8	- 0,4	- 2,7	- 3,5
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :								
3.1 Etat ³ :								
3.11 Engagements :								
3.111 Amortissements contractuels	—	0,6	- 0,6	—	0,6	- 0,6	- 1,4	- 1,6
3.112 Autres opérations	0,2	0,8	- 0,6	0,9	3,8	- 2,9	+ 2,7	- 5,9
3.12 Avoirs	0,3	- 0,3	...	0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,5
3.2 Autres pouvoirs publics :								
3.21 Engagements	- 0,2	...
3.22 Avoirs
Total 3 ...	0,2	1,7	- 1,5	0,9	4,6	- 3,7	+ 0,9	- 8,0
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :								
4.1 Organismes publics d'exploitation	0,3	0,2	+ 0,1	- 2,0	...
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public	0,1	1,7	- 1,6	...	0,5	- 0,5	+ 0,5	- 2,2
4.3 Secteur privé :								
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :								
4.311 Valeurs mobilières (chiffres nets) ...	—	5,3	- 5,3	—	4,6	- 4,6	- 9,0	-13,6
4.312 Investissements directs	2,0	1,7	+ 0,3	0,2	4,9	- 4,7	- 4,4	- 5,1
4.313 Immeubles	0,2	0,4	- 0,2	0,3	0,6	- 0,3	- 0,6	- 0,7
4.314 Autres (chiffres nets)	—	0,2	- 0,2	—	1,4	- 1,4	- 2,0	- 0,8
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :								
4.321 Valeurs mobilières (chiffres nets) ...	1,5	—	+ 1,5	2,6	—	+ 2,6	+ 0,1	+ 4,5
4.322 Investissements directs	5,1	0,2	+ 4,9	7,8	0,3	+ 7,5	+10,7	+16,5
4.323 Immeubles	0,1	0,1	...	0,1	0,1
4.324 Autres (chiffres nets)	—	0,8	- 0,8	1,0	—	+ 1,0	- 0,8	+ 0,5
4.33 Investis. et plac. non ventilés (chiffres nets)	—	—
Total 4 ...	9,3	10,6	- 1,3	12,0	12,4	- 0,4	- 7,5	- 0,9
5. Erreurs et omissions (nettes)	1,5	—	+ 1,5	2,4	—	+ 2,4	- 2,6	+ 1,8
Total 1 à 5 ...	177,9	171,4	+ 6,5	194,5	184,8	+ 9,7	+16,8	+19,1
6. Financement du total :								
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger ...	—	—	+ 0,7	—	—	- 3,1	+ 3,2	- 1,0
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :								
6.21 Banques belges et luxembourgeoises								
6.211 Francs belges et luxembourgeoises ...	—	—	- 0,7	—	—	+ 2,6	+ 5,6	- 6,7
6.212 Monnaies étrangères	—	—	+ 2,7	—	—	+ 4,4	+ 0,8	+ 3,5
6.22 Organismes monétaires divers	—	—	- 2,2	—	—	- 0,1	+ 0,6	+ 0,7
6.23 Banque Nationale	—	—	+ 6,0	—	—	+ 5,9	+ 6,6	+22,6
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	(+3,5)	—	—	—	(+3,5)	(+3,5)

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XLII^e année, vol. I, no 1, page 21 : « Aménagements apportés

³ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique insérée dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1968].

⁴ Autres que les organismes monétaires.

⁵ Exportations = 301,7; importations = 283,5.

⁶ Exportations = 322,5; importations = 309,7.

à des séries de la partie « Statistiques » — chapitres IX « Balance des paiements » et XIII « Organismes monétaires », XLVII^e année, vol. I, no 6 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1970 ».

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	1 fr. français	1 Livre sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 liras ital.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.	100 pesetas	1 Mark finlandais	1 Zaire
											câble	courrier					
1964	49,75	10,15	138,89	13,79	11,52	12,52	7,97	9,66	6,95	7,19	46,119	46,118	173,16	192,60	—	—	—
1965	49,64	10,13	138,78	13,79	11,47	12,43	7,94	9,62	6,94	7,18	46,041	46,041	173,06	192,21	82,88 ¹	—	—
1966	49,83	10,14	139,18	13,77	11,52	12,46	7,98	9,65	6,97	7,21	46,252	46,252	173,58	192,87	83,15	—	—
1967	49,69	10,10	138,65 ² 119,68 ³	13,79	11,48	12,46	7,96	9,63	6,95	7,17 ² 6,65 ³	46,059	46,058	172,87	192,30	82,89 ² 71,35 ³	—	—
1968	49,93	10,08	119,52	13,80	11,57	12,51	8,01	9,66	6,99	6,67	46,342	46,341	174,41	193,19	71,65	—	—
1969	50,13	10,12 ⁴ 8,98 ⁵	119,85	13,84	11,63	12,56 ⁶ 13,47 ⁷	7,99	9,70	7,02	6,67	46,558	46,558	176,15	193,87	71,77	11,88 ⁸	—
1970	49,65	8,98	118,95	13,73	11,52	13,62	7,92	9,58	6,95	6,62	47,601	47,600	174,01	192,10	71,27	11,90	100,03 ¹⁹
1969 3 ^e trim.	50,29	10,11 ⁹ 9,07 ¹⁰	120,05	13,87	11,68	12,62 ¹¹	8,00	9,73	7,04	6,68	46,608	46,607	176,75	194,69	72,07	—	—
4 ^e trim.	49,78	8,93	119,21	13,80	11,55	13,47	7,94	9,64	6,97	6,64	46,262	46,261	175,15	192,58	71,16	11,85	—
1970 1 ^{er} trim.	49,67	8,96	119,40	13,67	11,53	13,49	7,90	9,59	6,95	6,63	46,298	46,297	174,68	192,04	71,12	11,88	—
2 ^e trim.	49,66	8,99	119,31	13,69	11,53	13,66	7,89	9,56	6,95	6,62	46,792	46,792	174,23	191,85	71,27	11,91	—
3 ^e trim.	49,63	8,99	118,52	13,77	11,53	13,67	7,92	9,56	6,95	6,62	48,507	48,507	173,52	192,29	71,34	11,91	—
4 ^e trim.	49,64	8,99	118,62	13,79	11,49	13,65	7,97	9,59	6,95	6,62	48,680	48,680	173,63	192,21	71,34	11,91	100,03 ¹⁹
1971 1 ^{er} trim.	49,64	8,99	119,82	13,81	11,54	13,66	7,97	9,61	6,95	6,63	49,210	49,210	174,37	191,90	71,33	11,91	100,02
2 ^e tr. ¹⁶	49,67	8,99	120,12	13,80 ¹⁷ 13,98 ¹⁸	11,55 ¹⁷ 12,14 ¹⁸	13,66 ¹⁷ 14,10 ¹⁸	7,97	9,62	6,98	6,63	49,065	49,067	174,65	192,25 ¹⁷ 198,92 ¹⁸	71,39	11,88	100,00
3 ^e tr. ²¹	49,66	9,01	120,11	14,02	12,15	14,33	7,98	9,62	6,99	6,62	48,700	48,701	174,53	199,17	71,43	11,90	99,99
3 ^e tr. ²²	47,96	8,69	118,31	14,00	12,05	14,23	7,82	9,46	6,95	6,55	47,339	47,340	176,87	196,75	69,23	11,54	95,85
1970 Oct.	49,63	8,99	118,50	13,79	11,46	13,66	7,97	9,57	6,95	6,62	48,589	48,589	173,49	192,28	71,33	11,91	—
Nov.	49,63	8,99	118,64	13,79	11,49	13,67	7,97	9,59	6,95	6,62	48,651	48,651	173,66	192,03	71,33	11,90	100,05 ¹⁹
Déc.	49,66	8,99	118,73	13,79	11,52	13,63	7,97	9,61	6,96	6,63	48,800	48,800	173,74	192,31	71,37	11,91	100,02
1971 Janv.	49,64	8,99	119,41	13,81	11,53	13,65	7,97	9,61	6,95	6,63	49,042	49,042	174,27	192,01	71,34	11,91	100,02
Févr.	49,63	8,99	119,99	13,80	11,55	13,67	7,96	9,60	6,95	6,63	49,257	49,257	174,46	191,72	71,32	11,91	100,02
Mars	49,64	9,00	120,06	13,81	11,54	13,67	7,97	9,62	6,96	6,64	49,330	49,331	174,37	191,96	71,34	11,91	100,01
Avril	49,64	9,00	120,03	13,79	11,55	13,66	7,98	9,62	6,97	6,63	49,269	49,267	174,21	192,26	71,36	11,91	100,00
Mai	49,63	8,98	120,05	13,81 ¹⁴ 14,00 ¹⁵	11,55 ¹⁴ 12,13 ¹⁵	13,67 ¹⁴ 14,03 ¹⁵	7,97	9,62	6,98	6,62	49,201	49,208	174,88	192,24 ¹⁴ 198,63 ¹⁵	71,33	11,85	100,00
Juin	49,73	9,00	120,29	13,96	12,15	14,16	7,96	9,63	6,99	6,64	48,724	48,725	174,85	199,20	71,48	11,86	100,00
Juill.	49,67	9,01	120,14	13,96	12,13	14,26	7,97	9,62	6,99	6,63	48,631	48,631	174,55	199,14	71,43	11,90	99,99
Août	49,63	9,00	120,06	14,14	12,20	14,47	7,98	9,62	6,99	6,62	48,845	48,846	174,49	199,23	71,43	11,90	99,98
Août	48,40	8,78	119,12	14,02	12,19	14,25	7,89	9,55	7,02	6,59	47,827	47,829	178,13	198,28	69,72	11,66	96,65
Sept.	47,81	8,66	118,05	14,00	12,00	14,23	7,79	9,44	6,93	6,54	47,184	47,184	176,48	196,27	69,07	11,51	95,63
Oct.	46,82	8,46	116,63	13,94	11,78	14,08	7,65	9,33	6,84	6,45	46,603	46,604	171,78	193,61	67,96	11,27	93,63

1 Moyenne du 12 juillet au 31 décembre 1965.
 2 Moyenne du 1^{er} janvier au 17 novembre 1967.
 3 Moyenne du 18 novembre au 31 décembre 1967.
 4 Moyenne du 1^{er} janvier au 8 août 1969.
 5 Moyenne du 11 août au 31 décembre 1969.
 6 Moyenne du 1^{er} janvier au 24 septembre 1969. Du 25 septembre au 24 octobre, cotation suspendue.
 7 Moyenne du 27 octobre au 31 décembre 1969.
 8 Moyenne du 1^{er} septembre au 31 décembre 1969.
 9 Moyenne du 1^{er} juillet au 8 août 1969.
 10 Moyenne du 11 août au 30 septembre 1969.
 11 Moyenne du 1^{er} juillet au 24 septembre 1969. Du 25 septembre au 30 septembre 1969, cotation suspendue.
 12 Moyenne du 16 au 30 novembre 1970.
 13 Moyenne du 16 novembre au 31 décembre 1970.
 14 Moyenne des 3 et 4 mai.
 15 Moyenne du 11 au 28 mai.
 16 Les cotations ont été suspendues du 5 au 10 mai.
 17 Moyenne du 1^{er} avril au 4 mai 1971.
 18 Moyenne du 11 mai au 30 juin 1971.
 19 Moyenne du 1^{er} au 13 août.
 20 Moyenne du 23 au 31 août. Les cotations ont été suspendues du 14 au 22 août.
 21 Moyenne du 1^{er} juillet au 13 août.
 22 Moyenne du 23 août au 30 septembre. Les cotations ont été suspendues du 14 au 22 août.

X - 2. — MONNAIES DES PAYS MEMBRES DE L'A.M.E.

**Parité par rapport au dollar, marges des cours acheteurs et vendeurs des banques centrales
et cours extrêmes à Bruxelles ¹**

Pays	Parité (ou cours moyen) par rapport au dollar des Etats-Unis ²		Marges des cours du dollar des Etats-Unis en % de la parité (ou du cours moyen) du dollar		Cours extrêmes à Bruxelles	
			vendeur (+)	acheteur (-)	acheteur	vendeur
					en francs belges	
Autriche	24,75	sch.				
Belgique	50,—	FB				
Danemark	7,50	CD				
France	5,55419	FF				
Allemagne	3,66	DM				
Grèce	30,—	Dr.				
Islande	88,—	C. isl.				
Italie	625,—	Lires				
Pays-Bas	3,62	Fl.				
Norvège	7,14286	C.N.				
Portugal	28,75	Esc.				
Espagne	70,—	Pescetas				
Suède	5,17321	C.S.				
Suisse	4,084104	F.S.				
Turquie	15,—	L.t.				
Royaume-Uni	2,40	£ ³				

¹ Par suite de la suppression de la convertibilité du dollar des Etats-Unis, seules les parités sont données ce mois-ci.
² Parité reconnue par le F.M.I., sauf dans le cas de la Suisse pour laquelle la parité indiquée est pratiquée par la banque centrale.
³ Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.

XI. — FINANCES PUBLIQUES ¹

1. — RECETTES ET DEPENSES DE TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS BUDGETAIRES ²

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Budget ordinaire			Budget extraordinaire			Solde budgétaire total (7) = (8) + (6)
	Recettes	Dépenses ³	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	
1964	157,8	155,3	+ 2,5	0,3	24,1	- 23,8	- 21,3
1965	172,7	176,5	- 3,8	0,5	25,5	- 25,0	- 28,8
1966	200,6	203,9	- 3,3	0,6	24,6	- 24,0	- 27,3
1967	219,6	221,7	- 2,1	0,2	28,5	- 28,3	- 30,4
1968	238,8	243,9	- 5,1	0,6	33,0	- 32,4	- 37,5
1969	266,3	271,4	- 5,1	0,3	33,0	- 32,7	- 37,8
1970	299,5	293,9	+ 5,6	0,6	37,7	- 37,1	- 31,5
1969 3 premiers mois ...	64,0	71,2	- 7,2	0,1	9,3	- 9,2	- 16,4
6 premiers mois ...	124,9	136,2	- 11,3	0,1	16,1	- 16,0	- 27,3
9 premiers mois ...	198,8	202,5	- 3,7	0,1	23,1	- 23,0	- 26,7
1970 3 premiers mois ...	71,1	71,9	- 0,8	0,1	10,3	- 10,2	- 11,0
6 premiers mois ...	137,6	145,1	- 7,5	0,2	18,0	- 17,8	- 25,3
1970 8 premiers mois ...	199,6	192,1	+ 7,5	0,3	23,4	- 23,1	- 15,6
9 premiers mois ...	219,6	215,1	+ 4,5	0,3	26,9	- 26,6	- 22,1
10 premiers mois ...	246,1	239,9	+ 6,2	0,4	29,9	- 29,5	- 23,3
11 premiers mois ...	269,6	262,4	+ 7,2	0,5	32,2	- 31,7	- 24,5
12 mois	299,5	293,9	+ 5,6	0,6	37,7	- 37,1	- 31,5
1971 1 ^{er} mois	28,9	29,3	- 0,4	0,1	5,0	- 4,9	- 5,3
2 premiers mois ...	51,4	53,4	- 2,0	0,1	8,6	- 8,5	- 10,5
3 premiers mois ...	76,7	80,1	- 3,4	0,1	13,1	- 13,0	- 16,4
4 premiers mois ...	101,8	106,0	- 4,2	0,2	16,4	- 16,2	- 20,4
5 premiers mois ...	123,9	132,8	- 8,9	0,2	18,5	- 18,3	- 27,2
6 premiers mois ...	148,6	163,6	- 15,0	0,2	22,5	- 22,4	- 37,4
7 premiers mois ...	196,9	191,5	+ 5,4	0,3	25,8	- 25,5	- 20,1
8 premiers mois ...	220,6	211,9	+ 8,7	0,3	30,2	- 29,9	- 21,2

¹ Les statistiques concernant la Dette Publique figurent au chapitre XVI.

² Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées abstraction faite des virements internes.

³ Y compris les dépenses de la C.A.D.G

XI - 2. — IMPASSE DE TRESORERIE ET SON FINANCEMENT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Financement de l'impassé																	
	Solde budgétaire total 1	Fonds de tiers 2	Avances à des collectivités 3	Impasse 4 (4) = (1) + (2) + (3)	Emissions d'emprunts consolidés 5			Variations de la dette flottante								Prélè- vements sur la marge auprès de la B.N.B.	Encaisse des comptables 3 et autres opérations de trésorerie	Total (18) = (7) + (15) + (16) + (17)
					en francs belges	en monnaies étrangères	Total	en francs belges					en monnaies étrangères	Total				
								Certificats de trésorerie à moyen terme émis sur le marché 8	Secteur bancaire	Secteur para- étatique	Congo, Rwanda et Burundi	Certificats divers			Office des chèques postaux			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15) = (8) à (14)	(16)	(17)	(18)	
1964	-21,3	+ 0,3	...	-21,0	+24,0	...	+24,0	- 7,5	+ 3,3	- 7,6	- 0,1	+ 0,2	+ 6,4	+ 2,9	- 2,4	+ 0,6	- 1,2	+21,0
1965	-28,8	- 0,8	- 1,7	-31,3	+22,2	...	+22,2	...	+ 5,8	+ 4,4	...	+ 0,1	+ 0,2	- 1,2	+ 9,3	- 0,8	+ 0,6	+31,3
1966	-27,3	+ 3,1	- 6,5	-30,7	+21,0	...	+21,0	...	+ 3,4	- 3,2	...	+ 0,3	+ 3,1	+ 5,6	+ 9,2	+ 0,6	- 0,1	+30,7
1967	-30,4	+ 1,5	- 6,7	-35,6	+21,6	...	+21,6	...	- 7,6	+14,3	...	- 0,2	- 3,8	+ 7,1	+ 9,8	- 6,9	+11,1	+35,6
1968	-37,5	- 1,3	- 9,1	-47,9	+37,0	...	+37,0	...	- 5,5	- 4,9	...	- 0,2	+ 7,8	+ 0,9	- 1,9	+12,0	+ 0,8	+47,9
1969	-37,8	+ 2,6	-13,2	-48,4	+36,0	+ 1,0	+37,0	...	+ 1,7	+ 5,8	...	+ 0,3	- 1,9	+ 6,5	+12,4	+ 0,9	- 1,9	+48,4
1970	-31,5	+ 1,4	-12,6	-42,7	+37,3	...	+37,3	...	+ 2,9	+ 9,6	...	- 0,3	+ 4,5	- 9,5	+ 7,2	- 2,3	+ 0,5	+42,7
1969 3 premiers mois .	-16,4	+ 1,2	- 2,7	-17,9	+ 8,0	...	+ 8,0	...	+ 2,2	+14,1	...	- 0,1	- 6,1	...	+10,1	+ 0,4	- 0,6	+17,9
6 premiers mois .	-27,3	+ 2,4	- 5,9	-30,8	+18,2	+ 1,0	+19,2	...	+ 5,5	+ 7,3	...	- 0,1	- 3,0	+ 2,3	+12,0	+ 1,2	- 1,6	+30,8
9 premiers mois .	-26,7	+ 3,0	- 9,9	-33,6	+25,6	+ 1,0	+26,6	...	+ 4,8	+ 4,1	...	- 0,1	- 7,7	+ 6,2	+ 7,3	+ 1,3	- 1,6	+33,6
1970 3 premiers mois .	-11,0	- 0,7	- 3,0	-14,7	+ 6,1	...	+ 6,1	...	+ 4,3	+10,1	...	- 0,1	- 3,2	- 2,2	+ 8,9	+ 0,2	- 0,5	+14,7
6 premiers mois .	-25,3	+ 2,5	- 5,2	-28,0	+18,4	...	+18,4	...	+ 8,8	+ 7,2	...	- 0,1	- 1,8	- 3,4	+10,7	+ 0,3	- 1,4	+28,0
1970 8 premiers mois .	-15,6	- 1,6	- 7,6	-24,8	+20,3	...	+20,3	...	+ 6,6	+ 4,9	...	- 0,1	- 3,8	- 3,5	+ 4,1	- 0,4	+ 0,8	+24,8
9 premiers mois .	-22,1	+ 0,3	- 9,1	-30,9	+27,7	...	+27,7	...	+ 7,8	+ 3,3	...	- 0,2	- 4,4	- 3,6	+ 2,9	+ 0,2	+ 0,1	+30,9
10 premiers mois .	-23,3	+ 0,3	-10,2	-33,2	+40,3	...	+40,3	...	+ 6,1	+ 1,4	...	- 0,2	+ 0,9	- 6,0	+ 2,2	-10,6	+ 1,3	+33,2
11 premiers mois .	-24,5	- 0,3	-11,3	-36,1	+37,8	...	+37,8	...	+ 6,0	+ 9,9	...	- 0,2	- 3,6	- 7,4	+ 4,7	- 6,7	+ 0,3	+36,1
12 mois	-31,5	+ 1,4	-12,6	-42,7	+37,3	...	+37,3	...	+ 2,9	+ 9,6	...	- 0,3	+ 4,5	- 9,5	+ 7,2	- 2,3	+ 0,5	+42,7
1971 1 ^{er} mois	- 5,3	+ 2,4	- 1,2	- 4,1	+16,7	...	+16,7	...	+ 4,1	+ 4,3	- 0,6	- 1,3	+ 6,5	-13,3	- 5,8	+ 4,1
2 premiers mois .	-10,5	+ 2,1	- 2,4	-10,8	+19,9	...	+19,9	...	+ 4,7	+10,2	- 5,3	- 6,0	+ 3,6	-12,6	- 0,1	+10,8
3 premiers mois .	-16,4	+ 3,9	- 3,7	-16,2	+19,7	...	+19,7	...	+ 5,1	+15,2	- 6,4	- 9,1	+ 4,8	- 6,6	- 1,7	+16,2
4 premiers mois .	-20,4	+ 2,7	- 4,8	-22,5	+18,7	...	+18,7	...	+ 8,2	+12,8	...	+ 0,4	+ 1,8	-12,7	+10,5	- 7,0	+ 0,3	+22,5
5 premiers mois .	-27,2	+ 4,9	- 5,9	-28,2	+40,4	...	+40,4	...	+ 8,4	+13,4	...	+ 0,4	- 4,0	-15,0	+ 3,2	-13,0	- 2,4	+28,2
6 premiers mois .	-37,4	+ 6,7	- 7,3	-38,0	+39,3	...	+39,3	+18,3	...	+ 0,4	- 3,0	-18,8	- 3,1	+ 2,5	- 0,7	+38,0
7 premiers mois .	-20,1	+ 2,0	- 8,8	-26,9	+39,3	...	+39,3	+16,2	...	+ 0,3	- 2,0	-19,6	- 5,1	- 7,4	+ 0,1	+26,9
8 premiers mois .	-21,2	+ 3,7	-10,3	-27,8	+39,3	...	+39,3	+26,3	...	+ 0,4	- 5,6	-22,8	- 1,7	- 9,9	+ 0,1	+27,8

45

1 Cf. tableau XI-1.

2 Non compris les dépenses de la C.A.D.G. qui sont comprises dans la colonne (1).

3 Augmentation : (-); diminution : (+).

4 Cette colonne diffère de la colonne (8) « Déficit de Trésorerie » du tableau XI-3. Le déficit de trésorerie tient en effet compte de diverses catégories d'opérations qui n'interviennent pas dans le calcul de l'impassé.

C'est ainsi que le solde des opérations extrabudgétaires compris dans le déficit de trésorerie reprend non seulement les fonds de tiers — colonne (2) du tableau XI-2. —, mais aussi la rubrique « Encaisse des comptables et autres opérations de trésorerie » — colonne (17) du même tableau —, de même que les dépenses d'organismes para-étatiques — essentiellement le Fonds des Routes — financées par des émissions de dettes publiques indirectes et par des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes en règlement de travaux exécutés et réceptionnés. (Arrêté royal no 41 du 29 septembre 1967.)

5 Déduction faite des frais d'émission et des amortissements extrabudgétaires.

XI - 3. — BESOINS NETS DE FINANCEMENT DE L'ETAT ET LEUR COUVERTURE

(milliards de francs)

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra- budgé- taires 2	Déficit de trésorerie 3	Amor- tissements de la dette publique compris dans les dépenses budgé- taires 4	Besoins nets de finan- cement de l'Etat 5	Couverture 6					Recours aux marchés étrangers 7
						Recours au marché belge				Total (9) = (6) à (8)	
						Variations			Total		
						de l'encours des emprunts consolidés et des certificats à moyen terme émis sur le marché 6	des autres engagements à moyen terme 7	des engagements à court terme 8			
(1)	(2)	(8) = (1) + (2)	(4)	(5) = (8) + (4)	(6)	(7)	(8)	(9) = (6) à (8)	(10)		
1964	- 21,3	- 6,3	- 27,6	+ 12,6	- 15,0	+ 11,9	...	+ 2,0	+ 13,9	+ 1,1	
1965	- 28,8	- 7,8	- 36,6	+ 14,5	- 22,1	+ 17,2	+ 0,5	+ 9,2	+ 26,9	- 4,8	
1966	- 27,3	- 4,1	- 31,4	+ 14,3	- 17,1	+ 9,2	+ 0,9	+ 2,1	+ 12,2	+ 4,9	
1967	- 30,4	- 7,9	- 38,3	+ 15,3	- 23,0	+ 20,8	+ 0,7	+ 4,0	+ 25,5	- 2,5	
1968	- 37,5	- 12,3	- 49,8	+ 15,7	- 34,1	+ 24,7	+ 0,6	+ 12,5	+ 37,8	- 3,7	
1969	- 37,8	- 12,7	- 50,5	+ 22,4	- 28,1	+ 18,0	+ 4,8	+ 0,2	+ 23,0	+ 5,1	
1970	- 31,5	- 13,3	- 44,8	+ 21,0	- 23,8	+ 20,7	- 1,4	+ 14,9	+ 34,2	- 10,4	
1969 3 prem. mois	- 16,4	- 2,2	- 18,6	+ 6,9	- 11,7	+ 2,2	+ 2,9	+ 7,3	+ 12,4	- 0,7	
6 prem. mois	- 27,3	- 5,4	- 32,7	+ 12,3	- 20,4	+ 8,0	+ 4,8	+ 5,8	+ 18,6	+ 1,8	
9 prem. mois	- 26,7	- 8,1	- 34,8	+ 17,5	- 17,3	+ 11,2	+ 7,0	- 6,1	+ 12,1	+ 5,2	
1970 3 prem. mois	- 11,0	- 4,4	- 15,4	+ 5,4	- 10,0	+ 1,5	- 0,1	+ 11,7	+ 13,1	- 3,1	
6 prem. mois	- 25,3	- 5,1	- 30,4	+ 10,5	- 19,9	+ 9,9	- 1,7	+ 16,6	+ 24,8	- 4,9	
1970 8 prem. mois	- 15,6	- 9,8	- 25,4	+ 13,6	- 11,8	+ 9,3	- 2,7	+ 9,9	+ 16,5	- 4,7	
9 prem. mois	- 22,1	- 10,3	- 32,4	+ 16,0	- 16,4	+ 14,7	- 2,8	+ 9,8	+ 21,7	- 5,3	
10 prem. mois	- 23,8	- 11,5	- 34,8	+ 17,8	- 17,0	+ 26,9	- 2,0	+ 1,8	+ 23,1	- 6,1	
11 prem. mois	- 24,5	- 13,9	- 38,4	+ 19,4	- 19,0	+ 22,8	- 1,7	+ 5,8	+ 26,9	- 7,9	
12 mois	- 31,5	- 13,3	- 44,8	+ 21,0	- 23,8	+ 20,7	- 1,4	+ 14,9	+ 34,2	- 10,4	
1971 1 ^{er} mois	- 5,3	+ 2,8	- 2,5	+ 2,0	- 0,5	+ 14,5	...	- 12,8	+ 1,7	- 1,2	
2 prem. mois	- 10,5	- 1,1	- 11,6	+ 3,6	- 8,0	+ 17,2	+ 1,3	- 4,2	+ 14,3	- 6,3	
3 prem. mois	- 16,4	- 2,0	- 18,4	+ 5,0	- 13,4	+ 15,7	+ 1,5	+ 6,3	+ 23,5	- 10,1	
4 prem. mois	- 20,4	- 2,0	- 22,4	+ 7,4	- 15,0	+ 12,6	+ 2,0	+ 14,7	+ 29,3	- 14,3	
5 prem. mois	- 27,2	- 4,4	- 31,6	+ 8,5	- 23,1	+ 34,4	+ 2,4	+ 3,3	+ 40,1	- 17,0	
6 prem. mois	- 37,4	- 2,3	- 39,7	+ 10,4	- 29,3	+ 31,4	+ 1,2	+ 18,1	+ 50,7	- 21,4	
7 prem. mois	- 20,1	- 7,6	- 27,7	+ 11,9	- 15,8	+ 30,1	+ 0,4	+ 7,0	+ 38,2	- 22,4	
8 prem. mois	- 21,2	- 7,4	- 28,6	+ 12,9	- 15,7	+ 29,2	+ 0,7	+ 11,3	+ 41,2	- 25,5	

1 Cf. tableau XI-1.

2 Y compris les dépenses d'organismes paraétatiques financées par des émissions de dettes indirectes et, de novembre 1967 à août 1969, celles financées par des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes en règlement de travaux exécutés et réceptionnés (Arrêté royal n° 41 du 29 septembre 1967). Non compris les dépenses de la C.A.D.G. qui figurent à la colonne (1).

3 Cf. note 4 du tableau XI-2.

4 Suivant les situations de la dette publique.

5 Cf. tableau XVI-3b.

6 Y compris les variations de la dette indirecte et celles de l'encours des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes (cf. note 2).

7 Cette rubrique donne le mouvement de toutes les dettes, tant en devises qu'en francs belges, dont l'Etat est débiteur vis-à-vis de l'étranger, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes belges.

XI - 4. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.
B : différences par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices ³	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total	
	A	B	A	B	A	B	A	B
1964	60,5	+ 4,7	28,2	+ 0,5	60,0	+ 4,5	148,7	+ 9,7
1965	69,6	+ 8,5	30,1	+ 0,4	65,7	+ 1,7	165,4	+ 10,6
1966	67,1	+ 3,3	33,7	+ 0,6	78,6	- 0,2	179,4	+ 3,7
1967	87,2	+ 1,9	37,1	+ 1,4	86,0	- 1,7	210,3	+ 1,6
1968	95,8	+ 0,4	38,7	- 0,3	92,4	- 1,1	226,9	- 1,0
1969	109,7	+ 0,1	42,8	+ 0,5	101,0	+ 1,3	253,5	+ 1,9
1970	131,5	+ 5,0	46,0	+ 3,1	105,9	+ 0,1	283,4	+ 8,2
1969 3 ^e trimestre	36,8	+ 2,6	10,2	- 0,1	24,3	+ 1,1	71,3	+ 3,6
4 ^e trimestre	26,0	- 2,8	11,0	+ 0,4	27,0	+ 0,5	64,0	- 1,9
1970 1 ^{er} trimestre	28,9	+ 2,8	11,0	+ 0,6	25,0	- 0,5	64,9	+ 2,9
2 ^e trimestre	26,2	+ 0,3	11,4	+ 0,8	26,1	- 1,1	63,7	...
3 ^e trimestre	43,3	+ 0,3	11,0	+ 0,4	24,9	+ 0,2	79,2	+ 0,9
4 ^e trimestre	33,1	+ 1,5	12,6	+ 1,3	29,8	+ 1,6	75,5	+ 4,4
1971 1 ^{er} trimestre	31,0	+ 0,7	10,9	- 0,8	30,6	+ 0,2	72,5	+ 0,1
2 ^e trimestre	31,5	+ 2,1	11,4	- 0,6	27,8	- 0,1	70,7	+ 1,4
3 ^e trimestre	51,3	+ 3,1	11,2	- 0,8	27,6	- 0,2	90,1	+ 2,1
1970 Septembre	7,0	+ 0,1	3,5	- 0,1	8,6	+ 0,2	19,1	+ 0,2
Octobre	12,1	+ 0,7	3,9	+ 0,1	9,4	...	25,4	+ 0,8
Novembre	9,5	+ 1,2	3,8	+ 0,2	9,1	+ 0,1	22,4	+ 1,5
Décembre	11,5	- 0,4	4,9	+ 1,0	11,3	+ 1,5	27,7	+ 2,1
1971 Janvier	14,1	+ 0,1	3,4	- 0,5	8,5	+ 0,1	26,0	- 0,5
Février	8,8	+ 0,3	3,2	- 0,5	9,9	...	21,9	- 0,2
Mars	8,1	+ 0,3	4,3	+ 0,2	12,2	+ 0,1	24,6	+ 0,6
Avril	9,6	+ 0,6	4,0	- 0,1	11,0	...	24,6	+ 0,5
Mai	9,2	+ 0,5	3,6	- 0,3	9,0	- 0,2	21,8	...
Juin	12,7	+ 1,0	3,8	- 0,2	7,8	+ 0,1	24,3	+ 0,9
Juillet	32,4	+ 1,6	3,9	- 0,2	11,6	- 0,1	47,9	+ 1,3
Août	9,6	+ 0,8	3,7	- 0,2	10,2	...	23,5	+ 0,6
Septembre	9,3	+ 0,7	3,6	- 0,4	5,8	- 0,1	18,7	+ 0,2

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

² Y compris le produit des versements anticipés.

³ En raison du passage du régime de l'exercice à celui de la gestion, la période complémentaire de 1966 a été supprimée et en conséquence les recettes qui auraient appartenu à cette période ont été rattachées au compte de 1967.

XI - 5. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1970		Exercice 1970 : septembre		Exercice 1971 : septembre	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ²	131,5	126,5	7,0	6,9	9,3	8,6
précompte immobilier	1,1	1,1	0,1	0,1	0,1	0,1
précompte mobilier	13,3	13,4	0,6	0,7	0,7	0,7
précompte professionnel	59,3	56,3	4,4	4,1	5,4	5,0
versements anticipés	27,5	28,9	0,1	0,1	0,3	0,2
impôts des personnes physiques (rôles)	19,1	17,8	2,0	1,9	2,1	1,9
impôts de sociétés (rôles)	3,9	3,0	- 0,3	- 0,2	0,6	0,5
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	5,7	4,5	0,1
impôts sur les revenus (lois coordonnées - ancien régime)	0,1	0,1
divers ²	1,5	1,4	0,1	0,2	0,1	0,1
II. Douanes et accises	46,0	42,9	3,5	3,6	3,6	4,0
dont : douanes	9,4	7,3	0,7	0,6	0,5	0,6
accises	34,9	35,4	2,7	2,9	2,8	3,4
taxes spéciales de consommat.	1,5	...	0,1	...	0,1	...
III. Enregistrement	105,9	105,8	8,6	8,4	5,8	5,9
dont : enregistrement	8,0	9,5	0,6	0,7	0,5	0,6
successions	4,3	4,5	0,4	0,4	0,4	0,4
TVA, timbre et taxes assimilées au timbre	92,6	90,6	7,5	7,3	4,8	4,8
Total ...	283,4	275,2	19,1	18,9	18,7	18,5
Différence par rapport aux éval. budgét.		+ 8,2		+ 0,2		+ 0,2

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

² Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos et les impôts des non résidents (rôles).

N. B. — Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

XI - 6. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

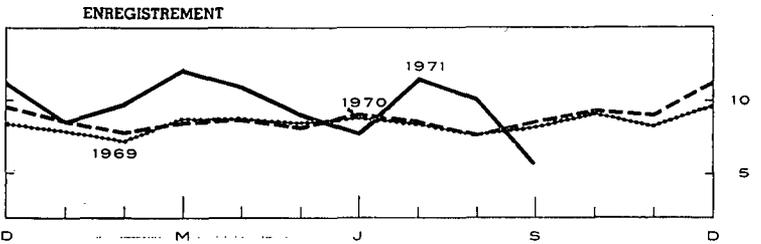
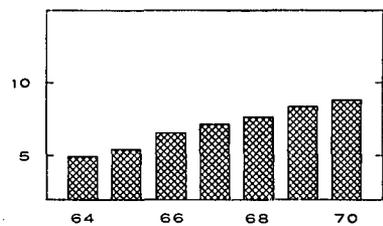
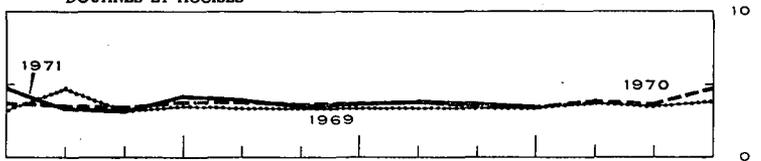
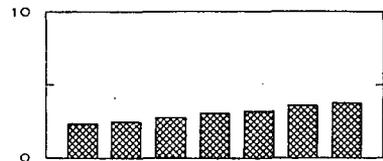
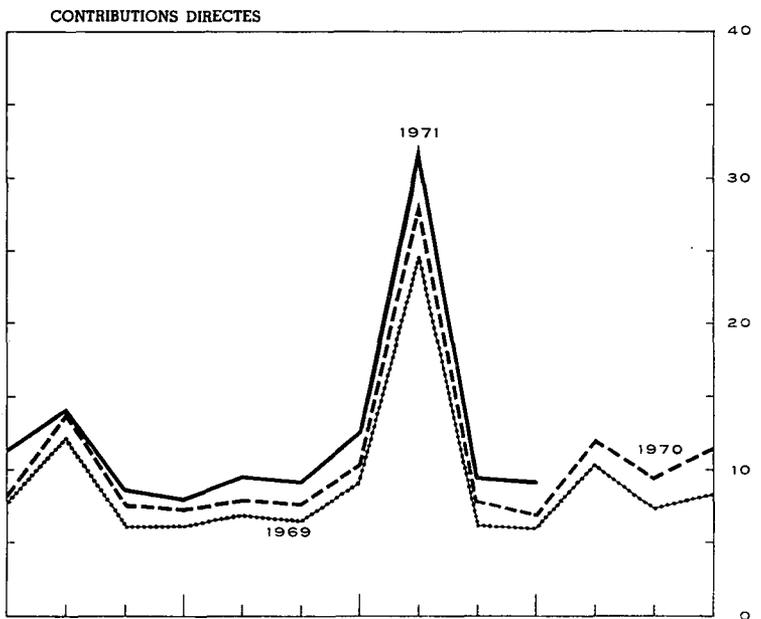
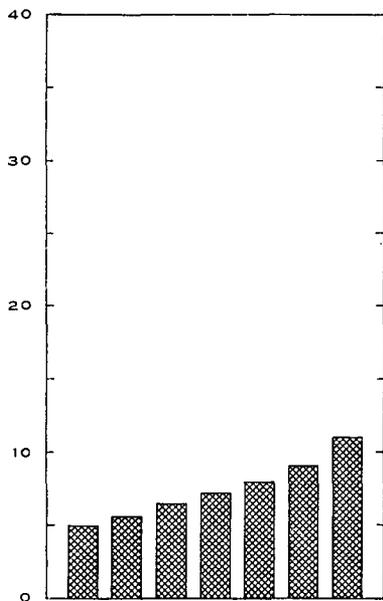
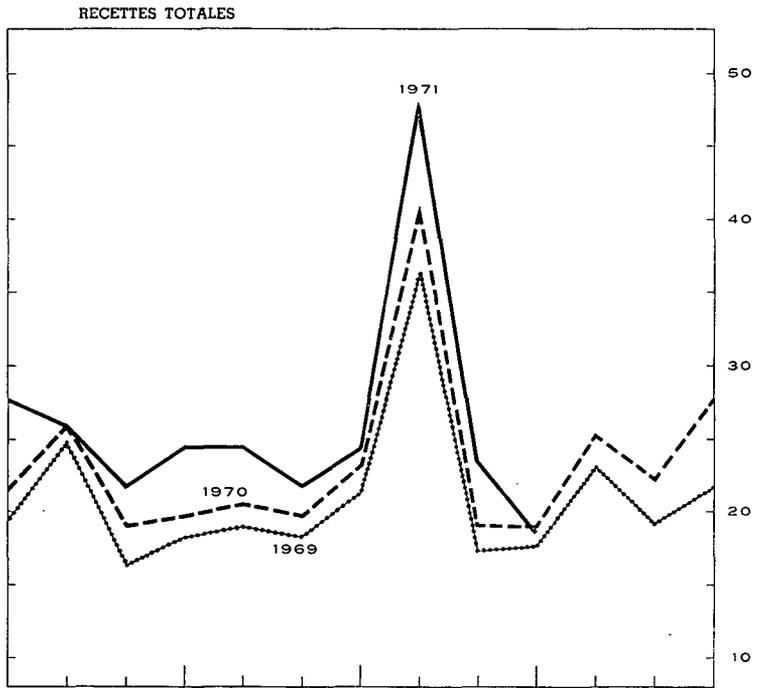
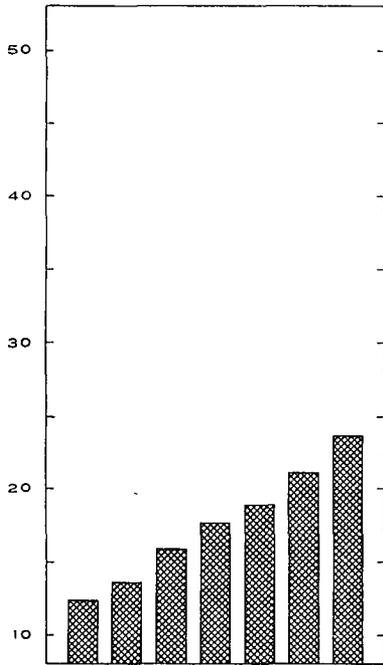
Moyennes mensuelles ou mois	Contributions directes 2	Douanes et accises	Enregistrement	Total	Dont : versements anticipés
1964	5,0	2,4	5,0	12,4	1,09
1965	5,6	2,5	5,5	13,6	1,07
1966	6,5	2,8	6,6	15,9	1,39
1967	7,3	3,1	7,2	17,6	1,45
1968	8,0	3,2	7,7	18,9	1,65
1969	9,1	3,6	8,4	21,1	2,11
1970	11,0	3,8	8,8	23,6	2,29
1969 6 premiers mois	7,5	3,4	8,6	19,5	0,76
9 premiers mois	9,3	3,5	8,2	21,0	2,56
1970 3 premiers mois	9,6	3,7	8,3	21,6	0,91
6 premiers mois	9,2	3,7	8,5	21,4	0,90
9 premiers mois	10,9	3,7	8,5	23,1	2,75
1971 3 premiers mois	10,3	3,6	10,2	24,1	0,96
6 premiers mois	10,4	3,7	9,7	23,8	0,54
9 premiers mois	12,6	3,7	9,6	25,9	3,02
1970 Septembre	7,0	3,5	8,6	19,1	0,12
Octobre	12,1	3,9	9,4	25,4	2,44
Novembre	9,5	3,8	9,1	22,4	0,03
Décembre	11,5	4,9	11,3	27,7	0,25
1971 Janvier	14,1	3,4	8,5	26,0	2,71
Février	8,8	3,2	9,9	21,9	0,10
Mars	8,1	4,3	12,2	24,6	0,07
Avril	9,6	4,0	11,0	24,6	0,94
Mai	9,2	3,6	9,0	21,8	0,08
Juin	12,7	3,8	7,8	24,3	1,46
Juillet	32,4	3,9	11,6	47,9	21,28
Août	9,6	3,7	10,2	23,5	0,32
Septembre	9,3	3,6	5,8	18,7	0,26

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.
² Y compris le produit des versements anticipés.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XLII^e année, vol. I, no 3, mars 1967 :

« Chapitre XI « Finances publiques » de la série statistique - Révision de certaines données » et XLV^e année, vol. II, no 6, décembre 1970 : « Les budgets de 1970 et 1971 ».

XI - 6. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE
(milliards de francs)



XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE
XII - 1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1968

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE											Total des dettes (13) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements	
		Entreprises et particuliers	Parastatutaires d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale		Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires			
															(1)
..... données non disponibles															
... nihil ou inférieur à 50 millions															
— opérations non effectuées															
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	0,2	—	—	—	—	83,5	—	11,5	—	3,1	0,5	98,7
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	9,8	—	—	—	—	96,8	—	0,2	—	1,3	—	108,1
			Obligations ...	18,3	—	—	—	—	0,1	—	1,1	20,0	—	—	39,5
			Autres emprunts à moyen et long terme ...	—	0,1	—	—	0,4	—	—	160,1	45,9	159,5	—	366,1
			Divers ...	—	2,4	2,2	0,2	22,3	—	—	2,1	13,0	1,4	—	43,5
	(Actions et parts) ...	(264,6)	(1,5)	(...)	—	(...)	—	(1,2)	(—)	(0,5)	(5,8)	(...)	(...)	(273,6)	
	Total ...	28,1	2,7	2,2	0,2	22,7	—	180,4	—	175,0	78,9	165,3	0,5	655,9	
	Parastatutaires d'exploitation (2)	Argent à très court terme ...	—	—	—	—	—	0,1	—	0,2	—	—	—	—	0,3
		Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	0,4	—	—	—	—	—	1,0	—	0,3	—	0,2	—	1,9
		Engagements en comptes courants ou d'avances ...	0,1	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	1,6
		Obligations accessibles à tout placeur ...	21,0	0,6	—	—	—	3,5	4,5	1,0	5,0	5,1	1,0	—	41,7
		Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	0,3	—	0,2	—	1,2	4,5	—	1,7	5,0	0,8	0,9	14,7
	Autres emprunts à moyen et long terme ...	—	—	—	0,1	—	1,8	—	—	—	0,2	14,9	—	17,0	
	Divers ...	7,8	—	6,1	0,7	—	2,0	—	—	—	—	0,1	1,6	18,4	
	(Actions et parts) ...	(1,0)	—	(16,8)	(8,0)	(...)	—	(0,1)	(—)	(0,4)	(0,2)	(0,6)	(0,9)	(28,0)	
	Total ...	29,3	0,9	6,1	1,0	—	8,9	11,2	1,2	7,0	10,3	17,0	2,5	95,5	
	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers ...	1,9	—	—	1,3	—	—	—	—	—	—	—	7,1	62,6
		Certificats à court terme ...	—	1,5	—	0,2	—	21,0	46,7	5,1	8,2	—	8,9	5,0	96,5
		Obligations accessibles à tout placeur ...	147,8	3,1	—	2,2	1,9	8,9	62,9	4,1	37,2	48,2	14,0	1,4	331,7
		Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	—	—	—	—	12,5	67,9	—	3,3	2,1	0,4	0,6	86,8
Divers ...		—	0,6	—	—	—	1,4	0,7	1,7	—	0,7	0,1	—	5,3	
Total ...	149,7	5,2	—	3,7	3,3	43,1	231,5	9,2	48,7	51,0	23,5	14,1	582,9		
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—	—	—	—	—	—	10,0	—	—	—	—	—	10,0	
	Obligations accessibles à tout placeur ...	24,6	0,5	—	0,3	—	0,5	4,2	1,4	4,3	9,7	1,5	—	47,0	
	Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	—	—	—	—	0,5	1,8	—	14,2	1,9	—	0,4	18,7	
	Autres emprunts à moyen et long terme ...	—	6,0	—	—	—	—	—	—	4,3	—	83,0	—	93,3	
Divers ...	2,6	0,6	1,5	—	—	—	—	—	—	—	0,2	4,4	9,4		
Total ...	27,2	7,1	1,5	0,3	—	1,0	16,0	1,4	22,8	11,6	84,7	4,8	178,5		
Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale ...	8,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,3	
	Obligations accessibles à tout placeur ...	—	—	—	—	—	0,2	—	—	0,1	—	—	0,3		
	Obligations non accessibles à tout placeur ...	—	—	—	—	—	—	0,9	—	0,8	13,0	0,4	2,5	17,6	
	Divers ...	25,0	—	0,6	—	0,9	—	—	—	0,6	2,4	—	7,0	36,5	
Total ...	33,3	—	0,6	—	0,9	0,2	0,9	—	1,4	15,5	0,4	9,5	62,7		
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges) ...	—	—	—	—	—	—	1,2	—	—	—	—	—	1,2	
	Acceptations et effets commerciaux ...	—	—	—	—	—	—	28,4	—	1,5	—	2,2	2,4	34,6	
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...	—	—	—	—	—	—	13,9	—	0,1	—	—	—	14,0	
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.) ...	—	—	—	—	—	—	180,3	—	—	—	—	—	180,3	
	Obligations ...	8,7	—	—	—	0,1	—	6,2	0,9	0,4	3,8	0,2	—	20,3	
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique ...	—	—	15,1	—	—	—	—	10,3	—	—	—	—	25,3	
	Divers ...	—	2,1	8,0	—	0,8	—	—	0,2	—	0,5	0,5	—	12,1	
(Actions et parts) ...	(0,2)	(0,5)	—	—	—	(—)	(2,3)	(—)	(0,3)	(1,5)	(—)	(...)	(4,8)		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE																								
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)												
Organismes monétaires (7)	Monnaie	341,1	2,0	4,0	21,4	1,0	—	—	3,9	2,4	0,8	...	376,6												
	Argent à très court terme	—	...	—	5,2	2,7	...	0,2	8,2												
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	149,2	—	—	—	—	—	149,2												
	Dépôts en devises des résidents	8,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8,8												
	Dépôts sur livrets des résidents	71,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	71,3												
	Dépôts à terme des résidents	54,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	54,4												
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	...	—	—	—	22,2	...	—	0,4	...	22,6												
	Obligations (y compris les bons de caisse)	16,2	—	—	—	—	—	—	—	...	0,3	—	16,5												
	Divers	0,2	...	0,2	—	—	...	—	—	...	20,3												
	(Actions et parts)	(17,2)	...	(0,2)	—	(0,7)	...	(0,1)	(0,1)	...	19,9												
Total ...	492,0	2,0	4,2	21,4	1,0	154,4	24,9	...	4,1	2,7	1,2	20,0	727,9												
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme	—	...	—	1,2	...	—	1,2												
	Certificats à court terme	—	—	—	...	—	...	6,9	—	2,0	—	—	8,9												
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...												
	Divers	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	0,1	2,9												
Total ...	—	...	2,8	1,2	6,9	—	2,0	0,1	13,0												
Intermédiaires financiers Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	6,7	0,1	2,2	...	—	...	1,6	0,5	...	11,1												
	Dépôts sur livrets	218,1	...	—	0,2	—	0,3	218,6												
	Dépôts à terme	1,6	1,5	3,2	...	—	...	1,5	0,3	1,3	9,4												
	Obligations (y compris les bons de caisse)	28,7	—	0,4	0,8	0,1	...	30,0												
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	0,8	—	—	—	—	...	—	—	—	—	—	0,8												
	Divers	7,2	0,1	...	0,1	10,2												
	(Actions et parts)	(3,2)	(0,1)	(3,3)												
Total ...	263,1	1,5	...	0,3	5,4	...	0,1	...	0,5	3,9	0,9	4,4	280,1												
Organ. d'assur.-vie et fonds de pension (10)	Réserves de sécurité sociale	33,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	33,0												
	Réserves mathématiques	198,6	—	—	—	—	18,1	—	—	—	—	—	216,7												
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,5	0,5												
	Divers	13,7	...	0,6	...	1,8	3,4	19,5												
Total ...	245,3	...	0,6	...	1,8	18,1	0,5	...	3,4	269,7												
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	4,0	0,1	0,1	0,2	—	4,4												
	Argent à très court terme	—	...	—	0,3	...	0,1	0,4	0,1	...	0,9												
	Dépôts sur livrets	12,2	...	—	—	12,2												
	Dépôts à terme	3,3	1,1	...	3,7	2,6	0,8	0,8	—	0,9	1,0	0,1	15,0												
	Engagements en comptes courants ou d'avances	0,5	—	2,2	...	0,2	...	2,9												
	Obligations accessibles à tout placeur	122,2	0,3	...	0,4	3,7	0,1	18,3	0,6	14,9	27,3	1,7	189,5												
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	1,3	5,4	2,2	...	5,8	23,2	...	40,5												
	Divers	5,8	...	15,5	0,1	...	0,2	10,4												
(Actions et parts)	(0,1)	(...)	(1,2)	(0,7)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(2,2)												
Total ...	147,5	1,4	15,5	4,2	7,7	6,6	22,0	0,7	24,3	51,6	2,2	13,8	297,5												
Secteurs indéfinis et ajustements (12)			3,6	5,0	...	1,6	...	21,6	0,8	10,2	7,3	3,0	—	53,1											
Total des créances ...													1.424,2	26,5	61,6	31,1	45,4	233,5	755,9	14,3	298,0	237,6	301,0	75,5	3.504,7

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 1b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1969

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE											Total des dettes (13) = (1) à (12)			
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements		
		Entreprises et particuliers	Parastatutiques d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale		Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires				
															(1)	(2)
..... données non disponibles																
... nihil ou inférieur à 50 millions																
— opérations non effectuées																
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	...	—	97,2	—	6,2	4,6	1,1	109,0		
			Engagements en comptes courants ou d'avances	11,1	98,2	—	0,3	1,4	...	111,1		
			Obligations	21,6	0,2	—	2,0	42,8		
			Autres emprunts à moyen et long terme	0,1	—	182,5	49,5	179,2	...	411,8		
			Divers	2,6	2,9	0,2	27,7	1,1	14,6	0,9	...	50,0	
			(Actions et parts)	(292,0)	(1,8)	(...)	(1,3)	(—)	(0,4)	(5,7)	(...)	(...)	(301,2)	
			Total ...	32,7	2,7	2,9	0,2	28,1	...	195,6	—	192,2	83,1	186,2	1,1	724,7
		Parastatutiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	...	—	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses		0,4	—	0,6	—	0,2	0,4	...	1,6		
	Engagements en comptes courants ou d'avances		0,2	1,3	1,1	—	0,3	...	2,9		
	Obligations accessibles à tout placeur		21,5	0,7	3,3	4,8	0,9	5,8	5,3	0,9	...	43,3	
	Obligations non accessibles à tout placeur		—	0,3	0,2	1,8	5,8	2,2	5,2	0,8	0,4	16,7	
			Autres emprunts à moyen et long terme	0,1	1,5	0,2	19,9	21,6		
			Divers	8,4	0,1	6,8	0,6	2,2	1,9	20,1		
			(Actions et parts)	(1,0)	(17,3)	(9,2)	(...)	(0,1)	(—)	(0,4)	(0,2)	(0,5)	(29,6)	
		Total ...	30,5	1,1	6,8	0,9	...	10,1	12,3	0,9	8,2	10,7	22,3	2,3	106,2	
	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	5,6	—	1,7	50,7	0,3	6,6	64,9		
Certificats à court terme		2,0	—	0,2	0,5	23,0	64,1	4,7	8,2	2,2	...	104,8		
Obligations accessibles à tout placeur		156,4	2,9	—	2,3	2,3	7,9	70,7	3,6	37,4	49,2	14,2	1,7	348,7		
Obligations non accessibles à tout placeur		—	0,1	12,6	66,5	3,6	1,6	6,1	0,6	91,1		
Divers		1,0	0,9	0,7	1,2	0,2	4,0		
		Total ...	162,0	6,0	—	4,2	3,7	44,2	252,0	8,3	49,1	52,0	23,1	8,9	613,5	
	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	—		
Engagements en comptes courants ou d'avances		11,4	—	11,4		
Obligations accessibles à tout placeur		27,7	0,5	0,3	0,4	5,2	1,7	5,8	10,2	2,2	54,0		
Obligations non accessibles à tout placeur		—	0,4	1,6	14,7	1,7	0,4	18,9		
Autres emprunts à moyen et long terme		6,9	6,3	91,6	104,8		
		Divers	2,6	0,8	1,8	0,2	2,9	8,3			
		Total ...	30,2	8,1	1,8	0,3	...	0,8	18,3	1,7	26,8	11,9	94,1	3,3	197,4	
	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	7,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,4		
Obligations accessibles à tout placeur		0,2	0,2		
Obligations non accessibles à tout placeur		—	0,7	0,6	17,5	0,3	5,1	24,3		
Divers		29,3	0,4	0,2	0,6	0,5	2,8	9,1	43,0		
		Total ...	36,7	0,4	0,2	0,2	1,3	1,1	20,4	0,3	14,2	74,9	
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	4,8	4,8		
	Acceptations et effets commerciaux	—	26,0	—	2,1	4,7	2,2	35,1		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	18,1	—	0,1	18,2		
	Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	234,8	—	234,8		
	Obligations	8,8	0,1	—	7,3	0,9	0,4	4,4	0,2	22,1		
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	18,3	—	—	—	7,8	—	—	—	—	—	26,0		
	Divers	2,5	8,5	0,4	—	0,4	—	0,5	0,2	12,5		
		(Actions et parts)	(0,2)	(0,5)	(—)	(2,7)	(—)	(0,2)	(1,4)	(—)	(...)	(5,1)		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers													
Organismes monétaires (7)	Monnaie	348,7	2,3	4,1	26,1	1,0	—	—	—	1,3	2,0	0,9	...	386,3
	Argent à très court terme	—	...	—	4,0	5,7	0,2	...	9,9
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	201,6	—	—	—	—	—	—	201,6
	Dépôts en devises des résidents	14,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14,7
	Dépôts sur livrets des résidents	73,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	73,3
	Dépôts à terme des résidents	75,5	—	—	—	—	—	—	—	—	...	0,7	...	76,2
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	...	—	—	—	29,7	...	—	—	29,7
	Obligations (y compris les bons de caisse)	20,4	—	—	—	—	—	—	—	...	0,5	—	—	21,0
	Divers	0,2	...	0,3	—	—	—	...	—	—	25,7	26,2
	(Actions et parts)	(19,5)	—	(0,2)	—	—	—	(1,4)	—	(0,3)	(0,1)	—	—	(21,5)
Total ...	532,7	2,3	4,4	26,1	1,0	205,6	35,4	...	1,3	2,5	1,8	25,7	838,9	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme	—	...	—	0,3	...	—	0,2	0,1	0,6
	Certificats à court terme	—	—	—	...	—	...	5,4	—	2,7	—	0,2	—	8,4
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
	Divers	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	2,9
Total ...	—	...	2,8	0,3	5,4	—	3,0	...	0,2	0,2	11,9	
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	7,3	0,2	2,7	—	—	—	...	2,1	0,2	...	12,6
	Dépôts sur livrets	233,5	...	—	0,2	...	—	—	—	233,8
	Dépôts à terme	1,7	1,4	...	0,1	4,0	—	—	—	...	2,4	0,5	1,4	11,4
	Obligations (y compris les bons de caisse)	36,8	—	—	—	—	—	—	—	0,5	1,1	38,4
	Réserves mathématiques dessociétés de capitalisation	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1
	Divers	7,5	0,1	...	0,1	3,5	11,2
(Actions et parts)	(3,6)	—	—	—	—	—	—	—	(0,2)	—	—	—	(3,8)	
Total ...	288,0	1,4	...	0,5	6,7	—	0,1	...	0,6	5,6	0,7	4,9	308,4	
Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)	Réserves de sécurité sociale	32,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	32,2
	Réserves mathématiques	213,7	—	—	—	—	19,5	—	—	—	—	—	—	233,2
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,3	0,3
	Divers	14,7	...	0,7	...	1,3	0,2	2,1	19,1
Total ...	260,6	...	0,7	...	1,3	19,7	0,3	...	2,1	284,8	
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	4,7	0,4	...	0,1	—	...	0,1	5,3
	Argent à très court terme	—	...	—	1,9	0,6	...	2,1	4,6
	Dépôts sur livrets	12,8	...	—	—	—	—	—	—	—	—	12,8
	Dépôts à terme	4,5	0,9	...	4,2	3,2	1,4	1,6	—	0,4	1,3	0,1	0,7	18,2
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	0,9	—	3,2	...	0,2	...	4,4
	Obligations accessibles à tout placeur	135,9	0,3	...	0,4	3,6	0,1	20,3	0,7	15,6	27,1	1,9	...	206,0
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	1,3	14,4	4,5	...	6,7	24,1	...	2,9	54,0
	Divers	6,9	...	16,0	0,1	...	0,2	8,5	31,8
	(Actions et parts)	(0,1)	(...)	(1,2)	(0,7)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(2,2)
Total ...	164,7	1,2	16,0	5,0	8,1	17,7	28,1	0,7	28,1	52,7	2,5	12,1	337,0	
Secteurs indéterminés et ajustements (12)		—	4,5	3,0	—	23,7	0,8	14,0	5,3	4,1	—	55,5
	(13) = (1) à (12)	Total des créances	1.547,0	29,7	62,6	37,3	52,7	298,7	871,3	13,3	327,1	249,5	340,3	77,1

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 2. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1969 ¹

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE											Total des dettes (13) = (1) & (12)			
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger (6)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)		
		Entreprises et particuliers (1)	Parastatiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)		Organismes monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)				
données non disponibles																
... nihil ou inférieur à 50 millions																
— opérations non effectuées																
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...	- 0,2	—	—	—	—	—	+13,7	—	- 5,3	+ 1,5	+ 0,6	+ 10,3	
			Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 2,1	—	—	—	—	—	+ 1,4	—	+ 0,1	—	+ 0,2	—	+ 3,7
			Obligations	+ 3,3	—	—	—	—	—	+ 0,1	—	+ 0,9	- 1,0	—	—	+ 3,3
			Autres emprunts à moyen et long terme	—	—	—	—	—	—	—	—	+22,4	+ 3,5	+19,8	—	+ 45,7
			Divers	—	+ 0,2	+ 0,7	—	+ 5,4	+19,6 ²	—	—	- 1,0	+ 1,6	- 0,5	—	+ 26,1
			(Actions et parts)	(+12,4)	(+ 0,3)	(...)	—	(...)	(- 1,1) ³	(+ 0,1)	(-)	(- 0,1)	(- 0,1)	(...)	(...)	(+ 11,5)
			Total ...	+ 5,5	...	+ 0,7	...	+ 5,4	+19,6	+15,2	—	+17,2	+ 4,1	+20,9	+ 0,6	+ 89,2
			Parastatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	- 0,1	—	- 0,3	—	—	—	- 0,3
				Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	- 0,4	—	- 0,1	—	+ 0,2	- 0,3
				Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 0,1	—	—	—	—	+ 1,0	—	—	—	—	+ 0,3	+ 1,3
		Obligations accessibles à tout placeur	+ 0,5	+ 0,1	—	—	—	- 0,2	+ 0,2	- 0,1	+ 0,8	+ 0,2	—	+ 1,5		
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	+ 0,6	+ 1,3	—	+ 0,4	+ 0,2	- 0,6	+ 2,0		
		Autres emprunts à moyen et long terme	—	—	—	—	—	- 0,3	—	—	—	—	+ 5,0	+ 4,7		
		Divers	+ 0,6	—	+ 0,7	- 0,1	—	+ 0,3	—	—	—	—	- 0,1	+ 1,7		
		(Actions et parts)	(...)	—	(+ 0,5)	(+ 1,1)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 1,6)		
		Total ...	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,7	+ 1,3	+ 1,1	- 0,4	+ 1,1	+ 0,4	+ 5,4	- 0,2	+ 10,6	
	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	+ 3,7	—	—	+ 0,5	—	—	- 1,7	—	—	+ 0,3	- 0,5	+ 2,3		
		Certificats à court terme	—	+ 0,6	—	—	+ 0,5	- 0,3	+17,4	- 0,5	—	—	- 6,7	+ 6,1		
		Obligations accessibles à tout placeur	+ 8,6	- 0,2	—	+ 0,1	+ 0,4	- 0,9	+ 7,8	- 0,4	+ 0,2	+ 0,9	+ 0,2	+ 16,9		
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	+ 0,1	—	—	—	—	- 1,3	—	+ 0,3	- 0,5	+ 5,7	+ 4,3		
		Divers	—	+ 0,3	—	—	- 0,5	+ 0,1	- 1,7	—	—	+ 0,5	+ 0,1	- 1,2		
		Total ...	+12,3	+ 0,8	—	+ 0,5	+ 0,4	- 1,1	+20,5	- 0,9	+ 0,5	+ 1,0	- 0,4	+ 28,3		
	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	+ 1,4	—	—	—	—	+ 1,4		
		Obligations accessibles à tout placeur	+ 3,1	—	—	—	—	—	+ 1,0	+ 0,3	+ 1,4	+ 0,5	+ 0,7	+ 7,0		
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	- 0,1	- 0,1	—	+ 0,6	- 0,2	—	+ 0,2		
		Autres emprunts à moyen et long terme	—	+ 0,8	—	—	—	—	—	—	+ 2,0	—	+ 8,7	+ 11,5		
		Divers	—	+ 0,1	+ 0,3	—	—	—	—	—	—	—	- 1,5	- 1,1		
		Total ...	+ 3,0	+ 1,0	+ 0,3	- 0,2	+ 2,3	+ 0,3	+ 4,0	+ 0,3	+ 9,3	+ 18,9		
	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	- 0,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	- 0,9		
		Obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	- 0,2	—	- 0,2	+ 4,5	- 0,1	+ 6,6		
		Divers	+ 4,2	—	- 0,2	—	- 0,6	—	+ 0,6	—	- 0,1	+ 0,4	—	+ 6,4		
		Total ...	+ 3,3	...	- 0,2	...	- 0,7	...	+ 0,4	...	- 0,3	+ 4,9	- 0,1	+ 12,1		
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	+ 3,6	—	—	—	—	+ 3,6		
		Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	- 2,4	—	+ 0,6	—	+ 2,4	+ 0,4		
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	+ 4,2	—	—	—	—	+ 4,2		
		Autres engagements à court terme (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	—	—	—	—	—	—	+54,0	—	—	—	—	+ 54,0		
		Obligations	—	—	—	—	—	—	+ 1,1	—	—	+ 0,6	—	+ 1,8		
		Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	+ 0,9	—	—	—	- 2,3	—	—	—	—	- 1,4		
		Divers	- 1,1 ⁴	+ 0,4	+ 0,5	—	- 0,4	—	+ 0,2	—	—	—	- 0,3	- 0,6		
		(Actions et parts)	(+14,5) ⁵	(...)	(...)	—	—	(-)	(+ 0,4)	(-)	(- 0,1)	(- 0,1)	(...)	(+ 14,8)		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

Secteurs indéterminés et ajustements (1) à (12) = (13)	Intermédiaires financiers													
	Fonds des Reutes (8)													
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)													
	Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)													
Organismes monétaires (7)	Organismes publics de crédit monétaires (11)													
	Secteurs indéterminés et ajustements (12)													
Monnaie	+ 7,6	+ 0,3	+ 0,1	+ 4,8	- 2,6	- 0,4	+ 9,8
Argent à très court terme	—	...	—	- 1,2	+ 3,1	- 0,1	- 0,1	...	+ 0,2	- 0,1	+ 1,7
Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	—	+ 52,4	—	—	—	—	—	—	+ 52,4
Dépôts en devises des résidents	+ 6,0	+ 6,0
Dépôts sur livrets des résidents	+ 1,9	+ 1,9
Dépôts à terme des résidents	+ 21,1	+ 21,8
Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	—	+ 7,5	...	—	...	+ 0,7	...	+ 7,1
Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 4,2	+ 0,2	+ 4,4
Divers	+ 5,8	+ 5,8
(Actions et parts)	(+ 2,4)	(...)	(+ 0,7)	(+ 0,2)	(...)	(+ 3,3)
Total ...	+ 40,7	+ 0,3	+ 0,2	+ 4,8	...	+ 51,2	+ 10,5	...	- 2,7	- 0,2	+ 0,6	+ 5,7	+ 111,0	+ 111,0
Argent à très court terme	—	...	—	- 0,9	...	—	+ 0,2	+ 0,1	- 0,6
Certificats à court terme	—	—	—	—	—	—	...	- 1,4	—	+ 0,7	—	+ 0,2	—	- 0,5
Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...
Total ...	—	- 0,9	- 1,4	—	+ 0,9	...	+ 0,2	+ 0,1	- 1,1	- 1,1
Dépôts à vue	+ 0,6	+ 0,1	+ 0,5	—	+ 0,6	- 0,3	...	+ 1,5
Dépôts sur livrets	+ 15,5	...	—	—	- 0,2	+ 15,3
Dépôts à terme	+ 0,2	- 0,1	+ 0,7	—	+ 0,8	+ 0,2	+ 0,1	+ 1,9
Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 8,1	—	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,3	- 0,1	...	+ 8,4
Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	+ 0,3	—	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,3
Divers	+ 0,3	+ 0,7	+ 1,0
(Actions et parts)	(+ 0,4)	(+ 0,1)	(+ 0,5)
Total ...	+ 24,9	- 0,1	...	+ 0,1	+ 1,2	+ 0,2	+ 1,6	- 0,2	+ 0,5	+ 28,3	+ 28,3
Réserves de sécurité sociale	- 0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	- 0,7
Réserves mathématiques	+ 15,1	—	—	—	—	—	+ 1,3 ⁶	—	—	—	—	—	—	+ 16,4
Obligations non accessibles à tout placeur	—	- 0,1	- 0,1
Divers	+ 1,0	...	+ 0,1	...	- 0,5	+ 0,2	- 1,3	- 0,5
Total ...	+ 15,4	...	+ 0,1	...	- 0,5	+ 1,5	- 0,1	...	- 1,3	+ 15,1	+ 15,1
Dépôts à vue	+ 0,6	+ 0,3	- 0,1	—	...	+ 0,1	+ 0,9
Argent à très court terme	—	...	—	+ 1,6	+ 0,6	- 0,1	+ 1,7	+ 0,1	- 0,1	+ 3,7
Dépôts sur livrets	+ 0,6	...	—	—	+ 0,6
Dépôts à terme	+ 1,3	- 0,2	...	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,5	+ 0,8	—	- 0,5	+ 0,3	- 0,1	+ 3,2
Engagements en comptes courants ou d'avances	—	+ 0,4	—	+ 1,0	+ 1,4
Obligations accessibles à tout placeur	+ 13,7	- 0,1	...	+ 2,0	+ 0,1	+ 0,7	- 0,2	+ 0,2	+ 16,5
Obligations non accessibles à tout placeur	—	+ 9,0	+ 2,3	...	+ 0,9	+ 1,0	...	+ 0,3	...	+ 13,4
Divers	+ 1,1	...	+ 0,5	—	+ 0,1	- 1,9	- 0,3
(Actions et parts)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
Total ...	+ 17,2	- 0,2	+ 0,5	+ 0,8	+ 0,4	+ 11,1	+ 6,1	...	+ 3,9	+ 1,1	+ 0,3	- 1,7	+ 39,5	+ 39,5
		+ 0,9	- 4,9	...	+ 1,4	...	+ 2,6	...	+ 3,8	- 2,0	+ 1,1	—	+ 2,9	
Total des créances	+ 122,5	+ 3,2	- 1,3	+ 6,2	+ 7,3	+ 82,5	+ 115,6	- 1,0	+ 29,1	+ 11,8	+ 39,3	+ 1,6	+ 416,9	

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

1 Pour les années 1958, 1959 et 1960, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. I, no 2, février 1963; pour l'année 1961, cf. le même bulletin, XXXIX^e année, vol. I, no 3, mars 1964; pour l'année 1962, cf. le même bulletin, XL^e année, vol. II, no 4, octobre 1965; pour l'année 1963, cf. le même bulletin, XLII^e année, vol. I, no 2, février 1967; pour l'année 1964, cf. le même bulletin, XLIII^e année, vol. I, no 3, mars 1967; pour l'année 1965, cf. le même bulletin, XLIII^e année, vol. I, no 3, mars 1968; pour l'année 1966, cf. le même bulletin, XLIV^e année, vol. I, no 4, avril 1969; pour l'année 1967, cf. le même

bulletin, XLIV^e année, vol. II, no 6, décembre 1969; pour l'année 1968, cf. le même bulletin, XLV^e année, vol. II, no 4, octobre 1970.

2 Cf. rubriques 4.322, 4.323, 4.324 et 4.33 du tableau IX-1.

3 Cf. rubrique 4.321 du tableau IX-1. (Y compris les obligations.)

4 Cf. rubriques 4.312, 4.313 et 4.314 du tableau IX-1.

5 Cf. rubriques 4.311 du tableau IX-1. (Y compris les obligations pour le secteur créancier « Entreprises et particuliers ».)

6 Dans la balance des paiements, ce mouvement n'est pas enregistré dans les opérations en capital.

XII - 3a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1968

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	28,1	2,7	2,2	0,2	22,7	55,9	...	180,4	—	175,0	78,9	165,3	599,6	0,5	655,9
2. Paraétatiques d'exploitation	29,3	0,9	6,1	1,0	...	37,3	8,9	11,2	1,2	7,0	10,3	17,0	46,7	2,5	95,5
3. Etat (Trésor)	149,7	5,2	—	3,7	3,3	161,9	43,1	231,5	9,2	48,7	51,0	23,5	363,9	14,1	582,9
4. Secteur public non compris ailleurs	27,2	7,1	1,5	0,3	...	36,1	1,0	16,0	1,4	22,8	11,6	84,7	136,5	4,8	178,5
5. Sécurité sociale	33,3	...	0,6	...	0,9	34,8	0,2	0,9	...	1,4	15,5	0,4	18,2	9,5	62,7
6. Total des secteurs nationaux non financiers	267,6	15,9	10,4	5,2	26,9	326,0	53,2	440,0	11,8	254,9	167,3	290,9	1.164,9	31,4	1.575,5
7. Etranger	8,7	2,1	23,1	0,9	34,8	—	240,5	0,9	2,0	4,3	2,9	250,6	2,4	287,8
8. Organismes monétaires	492,0	2,0	4,2	21,4	1,0	520,6	154,4	24,9	0,1	4,0	2,7	1,2	32,9	20,0	727,9
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	1,3	6,8	...	2,0	—	...	8,8	0,1	13,0
10. Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	263,1	1,5	...	0,3	5,4	270,3	0,1	...	0,5	3,9	0,9	5,4	4,4	280,1
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	245,3	...	0,6	...	1,8	247,7	18,1	0,5	...	0,5	3,4	269,7
12. Organismes publics de crédit non monétaires	147,5	1,4	15,5	4,2	7,7	176,3	6,6	22,0	0,7	24,3	51,6	2,2	100,8	13,8	297,5
13. Total des intermédiaires financiers	1.147,9	4,9	23,1	25,9	15,9	1.217,7	180,4	53,8	0,8	30,8	58,7	4,3	148,4	41,7	1.588,2
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	3,6	5,0	...	1,6	10,2	21,6	0,8	10,2	7,3	3,0	42,9	—	53,1
15. Total des créances	1.424,2	26,5	61,6	31,1	45,4	1.588,8	233,5	755,9	14,3	298,0	237,6	301,0	1.606,8	75,5	3.504,7
16. Solde des créances et des dettes .	+ 768,3	- 69,0	- 521,3	- 147,4	- 17,3	+ 13,3	- 54,3	+ 28,0	+ 1,3	+ 17,9	- 32,1	+ 3,5	+ 18,6	+ 22,4	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages

XII - 3b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1969

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caissees d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	32,7	2,7	2,9	0,2	28,1	66,6	...	195,6	—	192,2	83,1	186,2	657,1	1,1	724,7
2. Paraétatiques d'exploitation	30,5	1,1	6,8	0,9	...	39,3	10,1	12,3	0,9	8,2	10,7	22,3	54,4	2,3	106,2
3. Etat (Trésor)	162,0	6,0	—	4,2	3,7	175,9	44,2	252,0	8,3	49,1	52,0	23,1	384,5	8,9	613,5
4. Secteur public non compris ailleurs	30,2	8,1	1,8	0,3	...	40,4	0,8	18,3	1,7	26,8	11,9	94,1	152,8	3,3	197,4
5. Sécurité sociale	36,7	...	0,4	...	0,2	37,3	0,2	1,3	...	1,1	20,4	0,3	23,1	14,2	74,9
6. Total des secteurs nationaux non financiers	292,1	17,9	11,9	5,6	32,0	359,5	55,3	479,5	10,9	277,4	178,1	326,0	1.271,9	29,8	1.716,7
7. Etranger	8,8	2,5	26,8	0,5	38,6	—	299,2	0,9	2,6	5,0	5,1	312,8	2,2	353,5
8. Organismes monétaires	532,7	2,3	4,4	26,1	1,0	566,5	205,6	35,4	...	1,3	2,5	1,8	41,0	25,7	838,9
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	0,3	5,4	—	3,0	...	0,2	8,6	0,2	11,9
10. Caissees d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	288,0	1,4	...	0,5	6,7	296,6	0,1	...	0,6	5,6	0,7	7,0	4,9	308,4
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	260,6	...	0,7	...	1,3	262,6	19,7	0,3	...	0,3	2,1	284,8
12. Organismes publics de crédit non monétaires	164,7	1,2	16,0	5,0	8,1	195,0	17,7	28,1	0,7	28,1	52,7	2,5	112,1	12,1	337,0
13. Total des intermédiaires financiers	1.246,0	4,9	23,9	31,6	17,1	1.323,5	243,3	69,0	0,7	33,0	61,1	5,2	169,0	45,0	1.781,0
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	4,5	3,0	7,5	23,7	0,8	14,0	5,3	4,1	47,9	—	55,5
15. Total des créances	1.547,0	29,7	62,6	37,3	52,7	1.729,3	298,7	871,3	13,3	327,1	249,5	340,3	1.801,5	77,1	3.906,7
16. Solde des créances et des dettes .	+ 822,3	— 76,5	— 550,9	— 160,1	— 22,2	+ 12,6	— 54,8	+ 32,4	+ 1,4	+ 18,7	— 35,3	+ 3,3	+ 20,5	+ 21,6	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 4. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1969

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capi- talisation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	+ 5,5	...	+ 0,7	...	+ 5,4	+ 11,6	+ 19,6	+ 15,2	—	+ 17,2	+ 4,1	+ 20,9	+ 57,4	+ 0,6	+ 89,2
2. Paraétatiques d'exploitation	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,7	+ 2,0	+ 1,3	+ 1,1	- 0,4	+ 1,1	+ 0,4	+ 5,4	+ 7,6	- 0,2	+ 10,6
3. Etat (Trésor)	+ 12,3	+ 0,8	—	+ 0,5	+ 0,4	+ 14,0	- 1,1	+ 20,5	- 0,9	+ 0,5	+ 1,0	- 0,4	+ 20,7	- 5,2	+ 28,3
4. Secteur public non compris ailleurs	+ 3,0	+ 1,0	+ 0,3	+ 4,3	- 0,2	+ 2,3	+ 0,3	+ 4,0	+ 0,3	+ 9,3	+ 16,2	- 1,5	+ 18,9
5. Sécurité sociale	+ 3,3	...	- 0,2	...	- 0,7	+ 2,4	...	+ 0,4	...	- 0,3	+ 4,9	- 0,1	+ 4,9	+ 4,7	+ 12,1
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 25,3	+ 1,9	+ 1,5	+ 0,5	+ 5,1	+ 34,3	+ 19,6	+ 39,5	- 1,0	+ 22,5	+ 10,7	+ 35,1	+ 106,8	- 1,6	+ 159,1
7. Etranger	- 1,1	+ 0,4	+ 1,4	- 0,4	+ 0,3	—	+ 58,4	...	+ 0,6	+ 0,6	+ 2,2	+ 61,8	- 0,2	+ 62,0
8. Organismes monétaires	+ 40,7	+ 0,3	+ 0,2	+ 4,8	...	+ 46,0	+ 51,2	+ 10,5	...	- 2,7	- 0,2	+ 0,6	+ 8,2	+ 5,7	+ 111,0
9. Fonds des Rentes	—	- 0,9	- 1,4	—	+ 0,9	...	+ 0,2	- 0,3	+ 0,1	- 1,1
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	+ 24,9	- 0,1	...	+ 0,1	+ 1,2	+ 26,1	+ 0,2	+ 1,6	- 0,2	+ 1,6	+ 0,5	+ 28,3
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	+ 15,4	...	+ 0,1	...	- 0,5	+ 15,0	+ 1,5	- 0,1	...	- 0,1	- 1,3	+ 15,1
12. Organismes publics de crédit non monétaires	+ 17,2	- 0,2	+ 0,5	+ 0,8	+ 0,4	+ 18,7	+ 11,1	+ 6,1	...	+ 3,9	+ 1,1	+ 0,3	+ 11,4	- 1,7	+ 39,5
13. Total des intermédiaires financiers	+ 98,2	...	+ 0,8	+ 5,7	+ 1,1	+ 105,8	+ 62,9	+ 15,2	...	+ 2,3	+ 2,4	+ 0,9	+ 20,8	+ 3,3	+ 192,8
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	+ 0,9	- 4,9	...	+ 1,4	- 2,6	...	+ 2,6	...	+ 3,8	- 2,0	+ 1,1	+ 5,5	—	+ 2,9
15. Total des créances	+ 122,5	+ 3,2	- 1,3	+ 6,2	+ 7,3	+ 137,9	+ 82,5	+ 115,6	- 1,0	+ 29,1	+ 11,8	+ 39,3	+ 194,8	+ 1,6	+ 416,9
16. Solde des créances et des dettes .	+ 33,3	- 7,4	- 29,6	- 12,7	- 4,8	- 21,2	+ 20,5	+ 4,6	+ 0,1	+ 0,8	- 3,3	- 0,2	+ 2,0	- 1,3	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics		Crédits d'es-compte, d'avances et d'accep- tations aux entreprises et particuliers		Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires		Emprunts obliga- taires des banques de dépôts	Divers 4
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat 2	Créances sur les autres pouvoirs publics 3	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des orga- nismes monétaires	Sur et envers le Fonds des Rentes	Sur et envers d'autres inter- médiaires		
		Dépôts en francs belges 1	Dépôts en devises											
				(1)			(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)		
1963	277,8	55,1	9,1	...	342,0	79,2	170,6	5,8	88,8	97,5	7,4	11,5	- 11,4	- 9,9
1964	297,4	65,1	5,2	...	367,7	88,0	179,7	6,3	98,2	108,5	7,8	11,1	- 11,4	- 12,0
1965	318,6	77,4	4,4	...	400,4	94,8	191,9	8,6	112,5	124,5	4,7	12,6	- 11,4	- 13,3
1966	339,7	89,0	5,7	...	434,4	89,2	203,9	12,0	134,9	144,7	4,6	15,7	- 12,0	- 13,9
1967	350,5	107,9	8,4	...	466,8	97,1	207,9	13,0	156,9	170,8	4,1	17,5	- 13,5	- 16,2
1968	376,5	125,8	8,8	...	511,1	86,1	231,5	16,8	182,5	196,4	6,8	21,0	- 16,5	- 17,1
1969 Juin	393,8	135,5	12,6	...	541,9	88,5	243,1	17,3	198,4	210,9	8,7	22,5	- 19,0	- 17,6
Septembre	373,9	142,2	15,3	...	531,4	85,3	242,6	18,6	195,8	206,7	9,2	26,3	- 20,3	- 26,1
Décembre	386,3	149,3	14,7	...	550,3	93,6	252,0	19,5	197,2	207,4	5,4	26,7	- 21,0	- 23,1
1970 Mars	390,1	155,1	13,2	...	558,4	97,6	257,0	20,5	198,6	210,4	4,2	27,9	- 22,4	- 25,0
Juin	410,8	157,5	13,5	...	581,8	102,0	260,3	22,2	207,9	218,0	6,3	27,1	- 23,4	- 20,6
Septembre	399,2	165,6	12,9	...	577,7	103,6	252,4	25,0	207,7	218,3	6,3	30,7	- 24,2	- 23,8
Décembre	418,5	165,7	11,4	...	595,6	104,8	254,4	28,8	219,7	232,4	5,4	35,4	- 25,6	- 27,3
1971 Mars	417,3	174,4	10,0	...	601,7	112,4	p 245,6	p 25,1	223,9	234,4	3,9	p 39,6	- 27,3	p- 21,5
Juin	451,3	181,1	10,0	...	642,4	125,9	p 261,8	p 27,0	231,6	242,3	5,9	p 37,8	- 28,4	p- 19,2

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les dépôts reçus en carnets ou livrets.

2 Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968].

3 Y compris les créances sur les fonds de pension et sur les organismes de sécurité sociale.

4 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire, des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance. les

écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre, et, à partir de 1970, la contrepartie de l'allocation cumulative nette à la Belgique de droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.
N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XXIV^e année, vol. II, n° 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, n° 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1958 — XLII^e année, vol. I, n° 1, janvier 1967. vol. II, n° 3 septembre 1967.
— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.
— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71	30-9-71
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	68,6	72,5	77,9	76,2	74,0	76,2	76,1	76,0	76,0	76,0	76,0	76,5	73,5	73,3	79,2	78,6
2. F.M.I. — Participation	7,1	8,7	12,2	15,2	14,7	10,3	6,1	3,5	7,8	10,0	15,4	16,8	19,6	23,2	25,8	29,9
— Prêts ¹	—	1,5	3,4	3,4	1,9	5,0	3,5
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0	4,7	4,7	10,2	15,0	17,8	20,3	...
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	4,1	4,3	6,7	7,6	8,0	14,2	17,1	15,6	9,8	4,7	7,1	0,2	1,9	0,2	0,8	0,2
5. Créances sur l'U.E.P. ²	0,1	0,1	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																
a) en monnaies étrangères	21,5	27,0	21,9	21,4	36,1	18,1	25,0	29,3	35,6	36,5	33,9	41,5	39,0	42,2	37,1	42,4
b) en francs belges	1,5	1,5	1,5	1,5	3,0	0,3	0,4	0,1	...	0,1	0,2	0,1	0,1	...
Total des créances sur l'étranger ...	103,0	115,7	123,7	125,4	137,8	124,1	128,2	124,5	129,2	131,3	137,1	139,7	144,4	154,0	160,8	171,4
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																
1. Pièces et billets	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4	0,2	0,4	0,3	0,4
2. Autres :																
a) sur la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	0,7	1,0
c) sur les banques de dépôts	0,3	0,2	0,5	0,7	0,2
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																
1. Sur l'Etat ³ :																
a) à un an au plus	9,3	9,8	9,0	9,6	2,7	15,3	16,7	16,0	15,5	15,8	15,9	15,7	13,2	6,6	15,8	13,5
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	2,4	2,5	2,7	2,7	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,3	2,2	2,1	1,9
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les para-étatiques administratifs :																
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,9	1,0
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les para-étatiques d'exploitation :																
a) acceptations bancaires	1,7	0,1	2,7	4,0	0,8	1,8	3,6	4,3	1,9	0,6	1,9	...	1,5
b) effets commerciaux	3,5	2,6	2,9	3,9	5,0	10,0	9,9	11,3	6,9	3,0	3,2	1,8	3,2	2,6	1,3	1,2
c) avances	0,1	0,2	0,2	...	0,3	...
d) à un an au plus ⁴	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4	0,5
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,6	0,4	...	0,3	1,8	2,0
5. Sur les paraétatiques de crédit :																
a) à un an au plus	0,8	0,3	...	0,6	1,0
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	36,4	40,2	36,2	38,4	53,8	37,2	51,6	58,3	58,4	59,5	56,2	64,3	55,9	51,6	45,5	58,5
TOTAL DE L'ACTIF ...	192,3	206,1	211,8	219,0	237,9	226,7	251,9	256,6	249,7	248,2	252,2	259,5	256,2	252,9	261,7	282,7

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

² Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes

monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1968].

⁴ Autres que des effets commerciaux.

a) - Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71	30-9-71
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																
a) en monnaies étrangères	0,1
b) en francs belges ¹	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	1,0	6,3	9,9	0,7	0,8	0,6	0,8	1,0	1,0	1,5	8,4
Total des engagements envers l'étranger ...	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,2	6,5	10,1	0,9	1,0	0,8	1,0	1,3	1,4	1,8	8,7
B. Engagem. envers le secteur intérieur monétaire :																
1. Pièces et billets ²	2,8	3,0	3,5	3,5	4,0	4,4	5,3	4,6	4,9	5,2	5,3	4,8	5,0	5,4	5,8	p 5,5
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics	1,4	...	0,9
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	—	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— comptes spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,4	p 0,1
— autres	2,3	0,7	1,4	1,3	2,2	0,8	0,1	0,1	1,0	1,0	0,1	0,1	1,2	0,8	0,1	p 0,1
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																
1. Monnaie fiduciaire ³	147,7	157,3	166,8	171,8	173,6	178,8	183,6	177,8	178,1	173,3	181,9	178,7	183,2	177,9	193,3	p190,6
2. Monnaie scripturale :																
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴ ..	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,8	0,6	0,6	0,4	0,5	0,4	0,6	0,4	0,5	0,5	0,5
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																
a) détenues par les entreprises et particuliers :																
— dépôts en francs belges à plus d'un mois ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																
a) envers le Fonds des Rentes	0,1	1,7	...	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	38,2	42,4	38,7	41,0	56,8	40,7	55,8	63,4	64,4	67,2	63,7	72,6	65,1	65,5	57,8	p 76,3
TOTAL DU PASSIF ...	192,3	206,1	211,8	219,0	237,9	226,7	251,9	256,6	249,7	248,2	252,2	259,5	256,2	252,9	261,7	282,7

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres annuels et mensuels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	30-9-70	31-10-70	30-11-70	31-12-70	31-1-71	28-2-71	31-3-71	30-4-71	31-5-71	30-6-71	31-7-71	31-8-71	30-9-71	
A. Créances sur l'Étranger :																					
1. Or	68,6	72,5	77,9	76,2	74,0	76,2	76,0	76,5	76,4	76,4	73,5	73,5	73,4	73,3	75,1	79,6	79,2	80,0	79,2	78,6	
2. F.M.I. — Participation	7,1	8,7	12,2	15,2	14,7	10,3	7,8	16,8	16,7	16,7	19,6	25,8	25,8	23,2	21,3	19,8	25,8	25,0	29,9	29,9	
— Prêts ¹	—	1,5	3,4	3,4	1,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	4,7	4,7	4,7	10,2	13,7	13,7	15,0	15,0	17,8	17,8	17,8	20,3	20,3	
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	4,1	4,3	6,7	7,6	8,0	14,2	9,8	0,2	1,8	0,3	1,9	0,6	0,2	0,2	2,0	2,4	0,8	4,4	1,4	0,2	
5. Créances sur l'U.E.P. ²	0,1	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
6. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	21,5	27,0	21,9	21,4	36,1	18,1	35,6	41,5	43,9	46,5	39,0	42,4	42,9	42,2	43,4	47,7	37,1	41,7	42,6	42,4	
b) en francs belges	1,5	1,5	1,5	1,5	3,0	0,3	—	—	0,1	0,1	0,2	—	—	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	—	
Total des créances sur l'étranger ...	103,0	115,7	123,7	125,4	137,8	124,1	129,2	139,7	143,6	144,7	144,4	156,0	156,0	154,0	156,9	167,4	160,8	168,9	173,4	171,4	
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	
2. Autres :																					
a) sur la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) sur les organismes publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
c) sur les banques de dépôts	0,3	0,2	—	—	—	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Sur l'Etat ³ :																					
a) à un an au plus	9,3	9,8	9,0	9,6	2,7	15,3	15,5	15,7	4,9	8,9	13,2	—	0,7	6,6	6,2	0,3	15,8	5,9	3,3	13,5	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	2,4	2,5	2,7	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4	2,3	2,3	2,4	2,3	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	1,9	
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																					
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,9	0,9	0,9	1,0	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																					
a) acceptations bancaires	1,7	0,1	2,7	4,0	0,8	1,8	1,9	—	2,1	—	1,5	—	—	—	0,6	0,6	—	3,1	0,3	—	
b) effets commerciaux	3,5	2,6	2,9	3,9	5,0	10,0	6,9	1,8	3,5	1,7	3,2	3,4	3,0	2,6	2,4	2,5	1,3	2,4	1,3	1,2	
c) avances	—	—	—	—	—	0,1	—	—	0,1	—	0,2	0,4	0,1	—	—	0,1	0,3	0,3	0,2	—	
d) à un an au plus ⁴	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
e) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,6	0,4	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
5. Sur les paraétatiques de crédit :																					
a) à un an au plus	0,8	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) à plus d'un an :																					
— obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	36,4	40,2	36,2	38,4	53,8	37,2	58,4	64,3	65,7	65,8	55,9	58,8	55,9	51,6	53,8	58,0	45,5	49,3	52,7	58,5	
TOTAL DE L'ACTIF ...	192,3	206,1	211,8	219,0	237,9	226,7	249,7	259,5	257,8	258,9	256,2	256,5	253,7	252,9	258,0	266,9	261,7	268,0	269,3	282,7	

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

² Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes moné-

taires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1968].

⁴ Autres que des effets commerciaux.

a) - Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres annuels et mensuels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	30-9-70	31-10-70	30-11-70	31-12-70	31-1-71	28-2-71	31-3-71	30-4-71	31-5-71	30-6-71	31-7-71	31-8-71	30-9-71	
A. Engagements envers l'étranger :																					
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																					
a) en monnaies étrangères	0,1	0,1
b) en francs belges ¹	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	1,0	0,7	0,8	0,6	0,6	1,0	1,0	0,9	1,0	1,3	1,3	1,5	1,2	3,5	8,4	8,4
Total des engagements envers l'étranger	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,2	0,9	1,0	0,8	0,8	1,3	1,3	1,3	1,4	1,6	1,6	1,8	1,5	3,8	8,7	8,7
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																					
1. Pièces et billets ²	2,8	3,0	3,5	3,5	4,0	4,4	4,9	4,8	4,4	5,1	5,0	4,8	5,1	5,4	5,1	5,6	5,8	5,5	5,5	p 5,5	5,5
2. Autres :																					
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics	1,4	0,9
c) envers les banques de dépôts :																					
— réserve monétaire	—	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— comptes spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,4	1,8	3,7	p 0,1	0,1
— autres	2,3	0,7	1,4	1,3	2,2	0,8	1,0	0,1	0,1	0,1	1,2	0,1	...	0,8	0,1	...	0,1	p 0,1	0,1
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																					
1. Monnaie fiduciaire ³	147,7	157,3	166,8	171,8	173,6	178,8	178,1	178,7	178,2	177,0	183,2	177,3	178,2	177,9	184,2	188,8	193,3	194,8	190,2	p 190,6	190,6
2. Monnaie scripturale :																					
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,8	0,4	0,6	0,3	0,4	0,4	0,6	1,1	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																					
a) détenues par les entreprises et particuliers :																					
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																					
a) envers le Fonds des Rentes	0,1	1,7	...	0,4	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les parastatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	38,2	42,4	38,7	41,0	56,8	40,7	64,4	74,3	72,6	75,1	65,1	70,8	68,0	65,5	66,6	70,5	57,8	64,0	65,6	p 76,3	76,3
TOTAL DU PASSIF ...	192,3	206,1	211,8	219,0	237,9	226,7	249,7	259,5	257,8	258,9	256,2	256,5	253,7	252,9	258,0	266,9	261,7	268,0	269,3	282,7	282,7

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.
² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

⁴ Y compris les comptes à vue des parastatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accept. en francs belges représ. d'exportation	0,2	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	1,9	1,8	1,2	2,3	3,5	0,9	...
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :															
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	0,2	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	1,9	1,8	1,2	2,3	3,5	0,9	...
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :															
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	...	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Autres :															
a) sur la B.N.B.	1,4	...
b) sur les organismes publics	0,1	0,6	0,1	0,4	0,3	0,6	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,7	0,2	1,1
c) sur les banques de dépôts	0,2	0,5	0,1	0,4	2,6
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :															
1. Sur l'Etat :															
a) à un an au plus	42,9	48,0	47,1	48,5	48,8	57,4	59,2	52,6	62,1	63,9	61,7	54,4	64,9	59,5	62,8
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur ...	5,7	5,7	6,3	6,5	6,6	6,3	6,5	6,4	6,7	6,9	7,1	7,1	6,9	6,8	7,4
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les para- étatiques administratifs :															
a) à un an au plus	4,3	4,8	6,5	9,6	8,0	10,0	10,2	11,5	11,4	8,4	9,5	11,9	14,5	9,5	11,3
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les para- étatiques d'exploitation :															
a) acceptations bancaires	0,5	0,4	0,5	0,4	0,8	0,1	0,1	0,1	1,5	1,2	0,1	0,6	0,9	0,3	...
b) effets commerciaux	0,6	0,4	0,5	0,5	1,2	1,3	1,4	1,2	1,3	1,3	1,8	1,1	1,1	1,5	1,1
c) avances
d) à un an au plus ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	0,2	0,4	0,5	0,3	0,5	2,0	2,0	2,0
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	1,0
5. Sur les paraétatiques de crédit :															
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,1	0,3	...	0,1
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...
D. Autres	3,0	2,4	2,9	4,9	4,0	4,6	3,7	3,4	3,0	2,1	4,0	3,5	1,0	5,4	5,5
TOTAL DE L'ACTIF ...	57,7	63,0	64,9	71,4	70,9	81,0	81,7	76,6	88,4	86,0	87,8	83,3	94,0	86,1	94,0

¹ O.C.P., Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), I.R.G. (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique D. « Autres ».

² Autres que des effets commerciaux.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	3,1	2,8	2,3	1,2	1,1	0,6	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1	1,3	0,9	0,1
Total des engagements envers l'étranger	3,1	2,8	2,3	1,2	1,1	0,6	0,3	0,3	0,4	0,1	0,1	0,1	1,3	0,9	0,1
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :															
1. Pièces et billets ²	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	0,7	1,0
b) envers les organismes publics	0,1	0,6	0,1	0,4	0,3	0,6	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,7	0,2	0,3
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— comptes spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	3,1	6,0	5,8	5,8	5,6	5,3	1,6	2,1	10,1	6,6	3,3	4,5	7,1	4,9	2,7
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :															
1. Monnaie fiduciaire ³	6,0	6,4	6,6	6,9	6,5	6,6	6,8	6,8	7,0	7,0	7,2	7,3	7,5	7,5	7,7
2. Monnaie scripturale :															
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	33,0	36,0	37,9	41,9	39,5	46,8	48,7	43,8	44,8	44,8	48,3	46,0	50,7	46,7	52,2
b) détenue par les pouvoirs publics	12,1	10,8	11,8	14,9	17,4	20,8	23,2	22,0	25,6	26,9	28,4	24,7	25,3	25,5	30,1
3. Liquidités quasi monétaires :															
a) détenues par les entreprises et particuliers :															
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :															
a) envers le Fonds des Rentes	0,2	0,2	1,1	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	0,6
TOTAL DU PASSIF ...	57,7	63,0	64,9	71,4	70,9	81,0	81,7	76,6	88,4	86,0	87,8	83,3	94,0	86,1	94,0

¹ O.C.P., Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue et à un mois au plus), I.R.G. (uniquement les passifs envers les organismes monétaires).

² Uniquement les pièces et billets détenus par la B.N.B.

³ Les chiffres sont surévalués à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

c) - Banques de dépôts — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	0,6	0,6	1,4	1,9	2,3	6,1	6,6	7,7	7,3	5,8	9,4	10,0	14,6	17,8	18,1
4. Accept. en francs belges représ. d'exportation	2,7	4,8	5,2	5,6	6,4	6,4	6,6	6,7	6,5	8,8	9,7	13,5	12,6	13,2	17,3
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :															
a) en monnaies étrangères	23,4	29,0	36,7	52,6	60,1	85,6	133,9	136,8	134,4	133,0	173,3	171,0	198,1	218,4	227,4
b) en francs belges	4,5	5,5	6,9	8,3	11,3	18,2	20,6	21,5	19,9	20,1	20,5	21,4	20,8	22,8	24,8
Total des créances sur l'étranger ...	31,2	39,9	50,2	68,4	80,1	116,3	167,7	172,7	168,1	167,7	212,9	215,9	246,1	272,2	287,6
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :															
1. Pièces et billets	2,8	2,9	3,4	3,4	3,9	4,4	5,2	4,6	4,8	5,1	5,2	4,7	5,0	5,4	5,7
2. Autres :															
a) sur la B.N.B.															
— réserve monétaire	—	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	2,3	0,7	1,4	1,3	2,2	0,8	0,1	0,1	0,9	1,0	0,1	0,1	1,2	0,8	2,5
b) sur les organismes publics	3,0	6,0	5,8	5,8	5,6	5,3	1,6	2,1	10,1	6,6	3,3	4,5	7,1	4,9	1,9
c) sur les banques de dépôts	4,7	5,0	5,1	6,2	7,9	12,9	18,8	19,9	20,2	18,9	23,3	25,0	28,8	29,4	29,8
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :															
1. Sur l'Etat ¹ :															
a) à un an au plus	22,7	24,6	28,8	34,0	34,9	28,1	35,6	39,5	37,1	39,5	41,3	39,4	28,0	p 25,9	p 22,7
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles, à tout placeur	29,8	30,6	37,4	37,9	44,7	54,0	55,7	59,6	61,5	62,7	66,2	66,8	71,3	p 78,4	p 86,0
— autres	23,9	24,6	26,8	30,7	33,4	33,9	32,8	31,9	32,5	31,7	31,6	32,5	33,8	p 32,1	p 31,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les para-étatiques administratifs :															
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	0,3	0,3	0,3	0,6	0,6	1,1	1,9	1,9	p 1,6	p 1,6
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	0,3	0,4	0,7	0,9	2,0	3,7	3,7	3,7	4,7	8,3	8,0	8,1	9,3	p 10,8	p 11,0
— autres	1,0	0,8	1,0	1,1	2,6	2,3	2,5	2,5	2,3	2,6	2,9	2,4	2,4	p 2,4	p 2,2
3. Sur les entreprises, les particuliers et les para-étatiques d'exploitation :															
a) acceptations bancaires	2,4	5,6	5,5	7,3	6,9	4,2	3,8	3,9	3,9	5,8	7,4	9,1	6,3	10,7	12,5
b) effets commerciaux	37,7	41,4	45,6	55,5	64,6	67,1	74,0	74,9	82,3	84,2	87,4	85,5	91,7	89,7	91,2
c) avances	42,4	47,8	54,8	63,3	77,7	98,0	105,3	100,1	99,4	102,5	106,2	109,5	114,8	119,2	125,2
d) à un an au plus ²	0,1	0,1	0,3	1,0	0,9	1,2	1,2	1,4	1,8	2,0	1,8	2,0	p 1,6	p 1,7
e) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	2,1	2,0	1,8	1,5	2,9	4,3	4,1	4,4	4,4	4,2	4,7	4,7	6,7	p 6,7	p 8,5
— autres	1,0	2,0	1,8	2,0	3,0	3,7	3,9	4,1	4,6	4,2	4,2	4,3	6,0	p 6,9	p 7,0
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	6,8	7,4	4,7	4,3	4,2	6,8	6,9	6,2	5,4	4,2	6,3	8,2	6,4	—	—
5. Sur les para-étatiques de crédit :															
a) à un an au plus	0,2	0,4	0,2	1,0	1,0	2,1	2,2	1,7	2,2	2,1	1,7	1,9	2,8	p 4,5	p 2,6
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	10,3	9,8	11,4	13,2	14,1	17,0	18,1	19,0	20,2	22,3	22,8	23,5	27,3	p 29,8	p 30,5
— autres	0,5	0,7	0,9	1,4	2,0	2,2	1,9	4,5	4,2	4,6	5,2	5,4	6,0	p 5,8	p 5,8
D. Autres	31,7	36,2	43,3	49,0	50,1	59,6	71,5	64,7	62,4	63,4	67,9	73,5	71,4	p 77,6	p 87,4
TOTAL DE L'ACTIF ...	256,8	290,1	330,7	388,5	444,8	527,9	616,9	621,6	633,2	644,0	711,7	728,7	776,3	816,4	854,4

¹ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, vol. II, no 8, septembre 1968].

² Autres que des effets commerciaux.

c) - Banques de dépôts — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	34,4	45,9	55,3	78,3	89,3	113,9	163,4	169,8	169,6	164,3	206,6	207,4	236,5	255,8	259,6
b) en francs belges ¹	16,9	18,1	20,6	24,3	29,8	38,7	37,3	31,8	34,7	37,8	41,7	45,7	50,2	56,6	61,0
Total des engagements envers l'étranger	51,3	64,0	75,9	102,6	119,1	152,6	200,7	201,6	204,3	202,1	248,3	253,1	286,7	312,4	320,6
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :															
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	0,3	0,2	0,5	0,7	0,2
b) envers les organismes publics	0,2	0,5	0,1	0,4	2,6
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— comptes spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	4,6	5,0	5,1	6,2	7,9	12,9	18,8	19,9	20,1	18,9	23,3	25,0	28,8	29,4	29,8
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :															
1. Monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Monnaie scripturale :															
a) détenue par les entreprises et particuliers ...	78,5	86,3	95,1	103,6	113,1	122,8	130,9	122,8	130,3	137,6	144,6	142,0	151,5	159,2	167,6
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :															
a) détenues par les entreprises et particuliers :															
— dépôts en francs belges à plus d'un mois ..	25,8	29,5	37,4	42,4	50,4	56,3	62,3	69,1	77,7	83,9	85,6	92,2	91,3	96,4	97,7
— dépôts en francs belges reçus en carnets ..	29,2	35,6	40,0	46,6	57,4	69,4	73,2	73,2	71,6	71,2	71,9	73,4	74,3	78,1	83,4
— dépôts en devises	9,1	5,1	4,4	5,7	8,4	8,8	12,6	15,3	14,7	13,2	13,5	12,9	11,3	10,0	10,0
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	11,4	11,4	11,4	12,0	13,5	16,5	18,9	20,3	21,0	22,4	23,4	24,2	25,6	27,3	28,4
5. Autres :															
a) envers le Fonds des Rentes	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	0,3	...	0,2	...	0,1	0,5	0,5	0,2	0,3	1,4	2,8	0,4	1,2	0,8	1,5
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	46,3	53,0	61,2	69,4	74,7	87,1	98,2	99,0	93,2	93,3	98,3	105,5	105,6	102,4	112,8
TOTAL DU PASSIF	256,8	290,1	330,7	388,5	444,8	527,9	616,9	621,6	633,2	644,0	711,7	728,7	776,3	816,4	854,4

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71	
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	68,6	72,5	77,9	76,2	74,0	76,2	76,1	76,0	76,0	76,0	76,0	76,5	73,5	73,3	79,2	
2. F.M.I. — Participation	7,1	8,7	12,2	15,2	14,7	10,3	6,1	3,5	7,8	10,0	15,4	16,8	19,6	23,2	25,8	
— Prêts ¹	—	1,5	3,4	3,4	1,9	5,0	3,5	
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4,0	4,7	4,7	10,2	15,0	17,8	
3. Obligations	0,7	0,7	1,5	2,0	2,4	6,1	6,6	7,7	7,3	5,8	9,4	10,0	14,6	17,8	18,1	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	7,0	9,2	12,0	13,3	14,7	20,7	23,8	22,4	18,2	15,3	18,0	16,0	18,0	14,3	18,1	
5. Créances sur l'U.E.P. ²	0,1	0,1	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
6. Autres :																
a) en monnaies étrangères	44,9	56,0	58,6	74,0	96,2	103,7	158,9	166,1	170,0	169,5	207,2	212,5	237,1	260,6	264,5	
b) en francs belges	6,0	7,0	8,4	9,8	14,3	18,5	21,0	21,6	19,9	20,2	20,5	21,4	21,0	22,9	24,9	
Total des créances sur l'étranger ...	134,4	155,7	174,0	193,9	218,2	240,5	296,0	297,3	299,2	300,8	351,2	357,9	394,0	427,1	448,4	(6)
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																
1. Pièces et billets	3,1	3,4	3,9	3,8	4,3	4,7	5,6	5,0	5,2	5,6	5,6	5,2	5,3	5,9	6,1	
2. Autres :																
a) sur la B.N.B.	—	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— réserve monétaire	—	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	2,3	0,7	1,4	1,3	2,2	0,8	0,1	0,1	0,9	1,0	0,1	0,1	1,2	2,2	2,5	
b) sur les organismes publics	3,1	6,6	5,9	6,2	5,9	5,9	2,4	3,3	10,3	6,8	3,5	4,7	7,8	5,1	3,0	
c) sur les banques de dépôts	5,0	5,2	5,1	6,2	8,1	13,9	19,6	20,1	20,2	18,9	23,3	25,0	28,8	29,8	32,4	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																
1. Sur l'Etat ³ :																
a) à un an au plus	74,9	82,4	84,9	92,1	86,4	100,8	111,5	108,1	114,7	119,2	118,9	109,5	106,1	p 92,0	p 101,3	(7)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	37,8	38,7	46,2	47,1	54,0	62,9	64,8	68,6	70,7	72,1	75,8	76,4	80,5	p 87,4	p 95,5	(7)
— autres	57,9	58,6	60,8	64,7	67,4	67,9	66,8	65,9	66,5	65,7	65,6	66,5	67,8	p 66,1	p 65,0	(7)
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																
a) à un an au plus	4,3	4,8	6,5	9,6	8,0	10,3	10,5	11,8	12,0	9,0	10,6	13,8	16,4	p 11,1	p 12,9	(8)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,5	0,7	1,1	1,3	2,5	4,2	4,3	4,3	5,3	8,9	8,6	8,7	9,9	p 11,5	p 11,9	(8)
— autres	1,0	0,8	1,0	1,1	2,5	2,3	2,5	2,5	2,3	2,6	2,9	2,4	2,4	p 2,4	p 2,2	(8)
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																
a) acceptations bancaires	4,6	6,1	8,7	11,7	8,5	6,1	7,5	8,3	7,3	7,6	9,4	9,7	8,7	11,0	12,5	(9)
b) effets commerciaux	41,8	44,4	49,0	59,9	70,8	78,4	85,3	87,4	90,5	88,5	92,4	88,4	96,0	93,8	93,6	(9)
c) avances	42,4	47,8	54,8	63,3	77,7	98,1	105,5	100,1	99,4	102,5	106,2	109,5	115,0	119,2	125,5	(9)
d) à un an au plus ⁴	0,1	0,1	0,3	1,0	0,9	1,2	1,2	1,5	1,8	2,0	1,8	2,0	p 1,6	p 1,7	(14)
e) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	2,1	2,0	1,8	1,5	2,9	4,5	4,4	4,7	4,7	4,5	5,0	5,0	7,2	p 7,2	p 8,9	(14)
— autres	1,2	2,4	2,3	2,3	3,5	3,7	3,9	4,1	4,5	4,2	6,2	6,3	6,0	p 6,9	p 9,0	(14)
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ⁵	7,4	7,8	4,7	4,6	4,3	6,8	8,7	9,2	5,4	4,2	6,3	8,2	6,4	—	—	(11)
5. Sur les paraétatiques de crédit :																
a) à un an au plus	1,0	0,4	0,4	1,0	1,3	2,1	2,9	2,7	2,3	2,1	1,7	1,9	3,1	p 4,5	p 2,7	(12)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	10,3	9,8	11,4	13,2	14,1	17,1	18,2	19,1	20,3	22,5	23,0	23,7	27,5	p 30,1	p 30,8	(12)
— autres	0,6	0,8	1,0	1,5	2,1	2,3	2,0	4,6	4,3	4,7	5,3	5,5	6,1	p 5,9	p 5,8	(12)
D. Autres	71,1	78,8	82,4	92,3	107,9	101,4	126,8	126,4	123,8	125,0	128,1	141,3	128,3	p 134,6	p 138,4	(14)
TOTAL DE L'ACTIF ...	506,8	559,2	607,4	678,9	753,6	835,6	950,5	954,8	971,3	978,2	1.051,7	1.071,5	1.126,5	1.155,4	1.210,1	

Colonne du tableau XIII-1 « Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

² Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Y compris le Fonds des Rentes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) :

XLIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968].

⁴ Autres que des effets commerciaux.

⁵ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D. « Autres ».

d) - Ensemble des organismes monétaires — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	30-6-69	30-9-69	31-12-69	31-3-70	30-6-70	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71	
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																
a) en monnaies étrangères	34,4	45,9	55,3	78,3	89,3	113,9	163,4	169,8	169,6	164,3	206,6	207,4	236,5	255,9	259,6	
b) en francs belges ¹	20,6	21,6	23,6	26,2	31,6	40,3	43,9	42,0	35,8	38,7	42,4	46,6	52,5	58,5	62,6	
Total des engagements envers l'étranger	55,2	67,7	79,1	104,7	121,1	154,4	207,5	212,0	205,6	203,2	249,2	254,2	289,3	314,7	322,5	
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																
1. Pièces et billets ²	3,1	3,4	3,9	3,8	4,3	4,7	5,6	5,0	5,2	5,6	5,6	5,1	5,3	5,8	6,1	
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	0,3	0,2	0,5	1,4	1,2	
b) envers les organismes publics	0,1	0,6	0,1	0,4	0,5	1,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,7	2,0	2,9	
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	—	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— comptes spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,4	
— autres	10,0	11,7	12,3	13,3	15,7	19,0	20,5	22,1	31,2	26,5	26,7	29,6	37,1	35,1	32,6	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																
1. Monnaie fiduciaire ³	153,7	163,7	173,4	178,7	180,1	185,4	190,4	184,6	185,1	180,3	189,1	186,0	190,7	185,4	201,0	(1)
2. Monnaie scripturale :																
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	112,0	122,9	133,4	146,0	153,0	170,4	180,2	167,2	175,5	182,9	193,3	188,6	202,6	206,4	220,3	(1)
b) détenue par les pouvoirs publics	12,1	10,8	11,8	14,9	17,4	20,8	23,2	22,0	25,6	26,9	28,4	24,7	25,3	25,5	30,1	(1)
3. Liquidités quasi monétaires :																
a) détenues par les entreprises et particuliers :																
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	25,8	29,5	35,4	42,4	50,4	56,3	62,3	69,1	77,7	83,9	85,6	92,2	91,3	96,4	97,7	(2)
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	29,2	35,6	42,0	46,6	57,4	69,4	73,2	73,2	71,6	71,2	71,9	73,4	74,3	78,1	83,4	(2)
— dépôts en devises	9,1	5,1	4,4	5,7	8,4	8,8	12,6	15,3	14,7	13,2	13,5	12,9	11,3	10,0	10,0	(3)
b) détenues par le Trésor	(4)
4. Emprunts obligataires	11,4	11,4	11,4	12,0	13,5	16,5	18,9	20,3	21,0	22,4	23,4	24,2	25,6	27,3	28,4	(13)
5. Autres :																
a) envers le Fonds des Rentes ⁵	0,1	...	0,2	1,9	1,1	—	—	(11)
b) envers les paraétatiques de crédit	0,3	...	0,2	...	0,1	0,5	0,5	0,2	0,3	1,4	2,8	0,4	1,2	0,8	1,5	(12)
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(7)
D. Autres	84,5	95,4	99,9	110,4	131,5	127,8	154,0	162,4	157,6	160,5	162,0	178,1	170,7	167,9	171,2	(14)
TOTAL DU PASSIF ...	506,8	559,2	607,4	678,9	753,6	835,6	950,5	954,8	971,3	978,2	1.051,7	1.071,5	1.126,5	1.155,4	1.210,1	

Colonne du tableau XIII
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise

¹ Pour la B.N.B., y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; pour les autres organismes monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L. depuis qu'ils ont pu être extraits des engagements envers le secteur intérieur non monétaire, c'est-à-dire depuis juin 1958.

² B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B. Organismes publics monétaires : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la B.N.B.

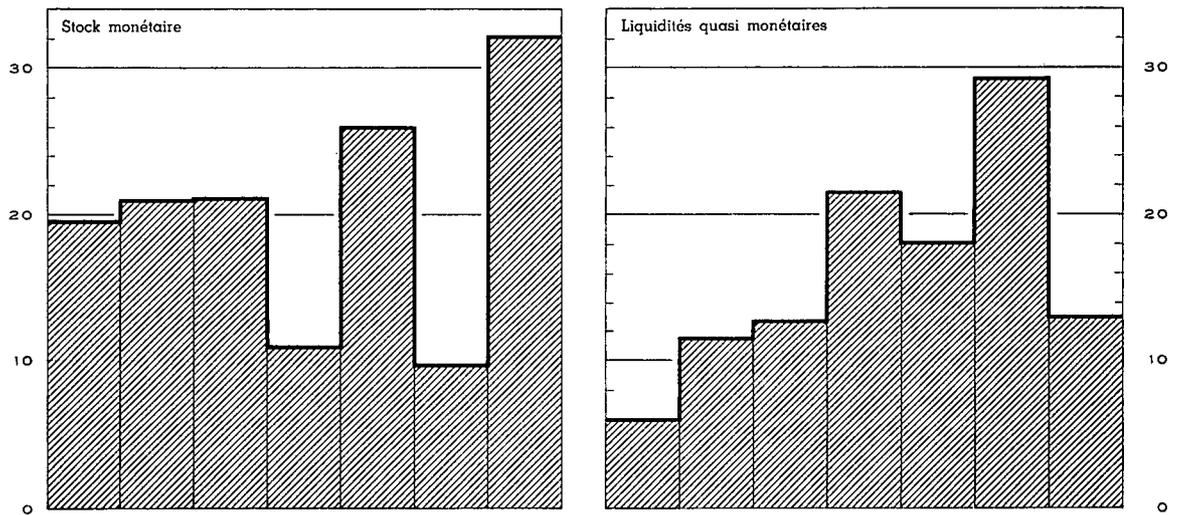
³ Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la B.N.B. et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

⁴ B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C5a ou D. « Autres ». Organismes publics monétaires : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

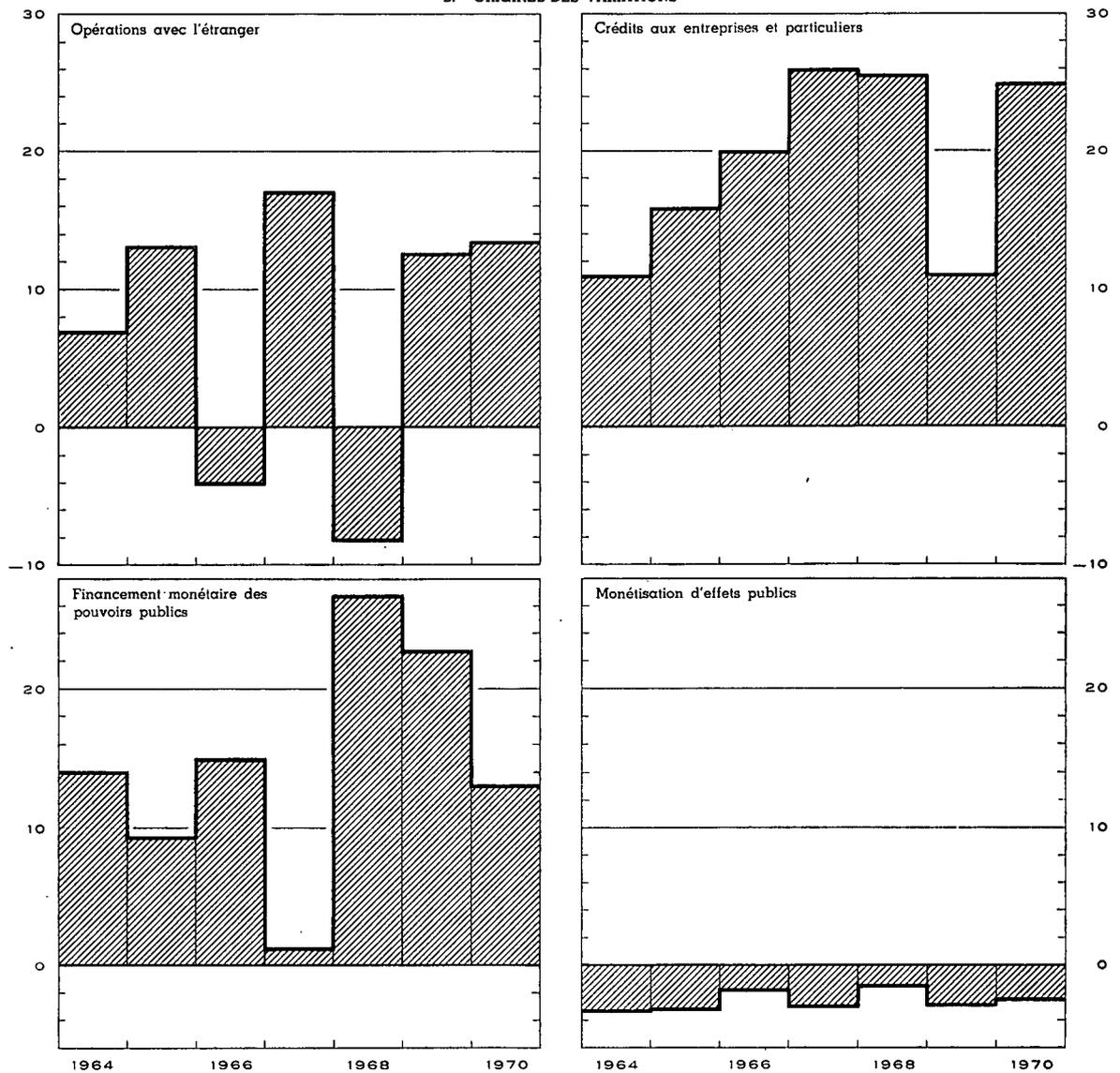
⁵ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D. « Autres ».

XIII . 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITES QUASI MONÉTAIRES (variations en milliards de francs)

A. - VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



B. - ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Crédits aux entreprises et particuliers 1	Refinancement en dehors des organismes monétaires (augmentation : -) 2		Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Divers
						de créances commerciales sur l'étranger	de crédits aux entreprises et particuliers	Etat 3	Autres pouvoirs publics 4	achats sur le marché par les organismes monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
1964	+ 19,6	+ 6,1	+ 25,7	+ 7,0	+ 11,0	...	- 1,6	+ 12,6	+ 1,5	- 2,2	- 1,0	+ 0,2	...	- 1,8
1965	+ 21,1	+ 11,6	+ 32,7	+ 13,2	+ 16,0	- 1,2	- 1,7	+ 7,0	+ 2,4	- 1,1	- 2,0	+ 1,3	...	- 1,2
1966	+ 21,2	+ 12,8	+ 34,0	- 4,0	+ 20,2	+ 1,1	+ 2,2	+ 11,8	+ 3,2	- 1,1	- 0,6	+ 2,4	- 0,6	- 0,6
1967	+ 11,0	+ 21,6	+ 32,6	+ 17,1	+ 26,1	- 2,7	- 4,0	+ 1,4	- 0,1	- 2,0	- 0,9	+ 1,5	- 1,6	- 2,2
1968	+ 26,1	+ 18,2	+ 44,3	- 8,1	+ 25,6	+ 0,8	...	+ 23,7	+ 3,1	- 2,1	+ 0,7	+ 4,0	- 3,0	- 0,4
1969	+ 9,8	+ 29,4	+ 39,2	+ 12,6	+ 11,1	- 2,8	+ 3,5	+ 20,1	+ 2,7	- 2,1	- 0,7	+ 4,9	- 4,4	- 5,7
1970	+ 32,2	+ 13,1	+ 45,3	+ 13,5	+ 25,0	- 4,8	- 2,5	+ 4,5	+ 8,6	- 1,2	- 1,2	+ 8,4	- 4,6	- 0,4
1969 2 ^e trimestre	+ 21,7	+ 3,4	+ 25,1	+ 4,3	+ 6,9	- 0,4	+ 2,1	+ 13,0	+ 3,3	+ 0,3	+ 1,3	+ 1,9	- 1,7	- 5,9
3 ^e trimestre	- 19,9	+ 9,4	- 10,5	- 2,9	- 4,2	+ 0,9	+ 1,6	- 4,8	+ 1,3	- 0,7	+ 0,9	+ 3,6	- 1,3	- 4,9
4 ^e trimestre	+ 12,4	+ 6,4	+ 18,8	+ 12,0	+ 0,7	- 2,3	+ 0,7	+ 5,1	+ 0,9	+ 0,1	- 1,1	...	- 0,7	+ 3,4
1970 1 ^{er} trimestre	+ 3,8	+ 4,3	+ 8,1	+ 1,8	+ 3,0	- 1,3	- 1,6	+ 5,6	+ 0,9	- 0,6	- 1,2	+ 1,0	- 1,4	+ 1,9
2 ^e trimestre	+ 20,7	+ 2,8	+ 23,5	+ 4,5	+ 7,6	...	+ 1,8	+ 8,7	+ 1,3	- 0,8	- 2,3	- 0,8	- 1,0	+ 4,5
3 ^e trimestre	- 11,5	+ 7,4	- 4,1	+ 3,9	+ 0,3	- 2,6	- 0,6	- 9,9	+ 2,8	- 0,2	+ 2,6	+ 3,7	- 0,8	- 3,3
4 ^e trimestre	+ 19,2	- 1,4	+ 17,8	+ 3,3	+ 14,1	- 0,9	- 2,1	+ 0,1	+ 3,6	+ 0,4	- 0,3	+ 4,5	- 1,4	- 3,5
1971 1 ^{er} trimestre	- 1,3	+ 7,4	+ 6,1	p+ 6,2	+ 2,0	- 0,7	+ 2,3	p- 9,6	p- 3,6	p+ 0,2	- 2,5	p+ 4,3	- 1,7	p+ 9,2
2 ^e trimestre	+ 34,0	+ 6,6	+ 40,6	p+ 13,6	+ 7,9	+ 3,1	- 0,2	p+ 15,3	p+ 2,0	p- 0,4	- 0,6	p- 1,8	- 1,1	p+ 2,8

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.
 — Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.
 — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

1 Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes monétaires.

2 Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires et refinancés par eux auprès d'organismes monétaires moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes monétaires.

3 Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1968].

4 Y compris les fonds de pension et les organismes de sécurité sociale.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire (10) = (3) + (9)	Pourcentage de monnaie fiduciaire (11) = (3) : (10)	
	Billets et monnaies du Trésor ²	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers ¹			Stock de monnaie scripturale (9) = (4) + (8)			
					comptes courants à la B.N.B. ³	avoirs à l'O.C.P. ³	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-banquiers ³				Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(4) + (8)	(3) + (9)	(3) : (10)	
1963	6,1	150,5	153,7	12,1	0,5	32,9	78,6	112,0	124,1	277,8	55,3
1964	6,4	160,3	163,7	10,8	0,6	35,9	86,4	122,9	133,7	297,4	55,0
1965	6,6	170,3	173,4	11,8	0,4	37,6	95,4	133,4	145,2	318,6	54,4
1966	6,9	175,3	178,7	14,9	0,5	41,5	104,1	146,1	161,0	339,7	52,6
1967	6,5	177,5	180,1	17,4	0,5	39,0	113,5	153,0	170,4	350,5	51,4
1968	6,6	183,2	185,4	20,8	0,8	46,2	123,3	170,3	191,1	376,5	49,2
1969 Juin	6,8	188,9	190,4	23,2	0,6	48,0	131,6	180,2	203,4	393,8	48,3
Septembre	6,8	182,5	184,7	22,0	0,6	43,0	123,6	167,2	189,2	373,9	49,4
Décembre	7,0	183,0	185,2	25,6	0,4	43,9	131,2	175,5	201,1	386,3	47,9
1970 Mars	7,0	178,5	180,3	26,9	0,5	43,8	138,6	182,9	209,8	390,1	46,2
Juin	7,2	187,1	189,1	28,4	0,4	47,4	145,5	193,3	221,7	410,8	46,0
Août	7,3	184,8	187,2	23,8	0,5	45,1	138,8	184,4	208,2	395,4	47,3
Septembre	7,3	183,5	186,0	24,7	0,7	44,8	143,1	188,6	213,3	399,3	46,6
Octobre	7,3	182,6	185,5	21,9	0,3	48,1	141,9	190,3	212,2	397,7	46,6
Novembre	7,4	182,1	184,4	23,5	0,4	43,9	142,5	186,8	210,3	394,7	46,7
Décembre	7,5	188,2	190,7	25,2	0,4	49,6	152,6	202,6	227,8	418,5	45,6
1971 Janvier	7,5	182,1	184,8	26,5	0,6	51,0	152,9	204,5	231,0	415,8	44,4
Février	7,5	183,3	185,7	22,8	1,1	47,1	153,2	201,5	224,3	410,0	45,3
Mars	7,5	183,3	185,4	25,5	0,5	45,4	160,5	206,4	231,9	417,3	44,4
Avril	7,6	189,3	191,8	24,5	0,4	55,4	155,4	211,2	235,7	427,5	44,9
Mai	7,7	194,4	196,5	27,8	0,4	49,4	163,0	212,8	240,6	437,1	45,0
Juin	7,7	199,1	201,0	30,0	0,4	50,7	169,2	220,3	250,3	451,3	44,5
Juillet	7,8	200,3	202,6	27,7	0,4	51,8	164,2	216,4	244,1	446,7	45,4
Août	7,8	195,7	198,0	27,9	0,5	47,9	165,9	214,3	242,2	440,2	45,0

¹ Y compris des organismes para-banquiers administratifs et des organismes publics de crédit.

² Déduction faite des avoirs de la B.N.B.

³ Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution							Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total (3) = (1) + (2)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation : -)	Opérations avec l'étrangers (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers) (10) = (8) - (7) - (9)	Différence entre les données de la balance des paiements [col. (12)] et celles des organismes monétaires [col.(6)] ⁴	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. ⁵
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat	Autres 2				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1964	114,8	-26,8	88,0	+12,6	- 3,8	+ 8,8	+ 0,7	+ 1,1	...	+ 7,0	+ 1,9	+10,7
1965	122,8	-28,0	94,8	+ 8,0	- 1,2	+ 6,8	- 5,5	+ 0,3	- 1,2	+13,2	+ 0,5	+ 7,3
1966	124,5	-35,3	89,2	+ 1,7	- 7,3	- 5,6	- 2,7	...	+ 1,1	- 4,0	+ 0,3	- 5,3
1967	136,9	-39,8	97,1	+12,4	- 4,3	+ 8,1	- 5,8	- 0,5	- 2,7	+17,1	+ 1,5	+ 9,6
1968	122,9	-36,8	86,1	-14,0	+ 3,0	-11,0	- 3,5	- 0,2	+ 0,8	- 8,1	+ 7,3	- 3,7
1969	128,3	-34,7	93,6	+ 5,2 ⁶⁷	+ 2,0	+ 7,2	- 2,4	- 0,2	- 2,8	+12,6	+ 7,9	+15,1
1970	143,1	-38,3	104,8	+11,4 ⁶⁸	- 3,6	+ 7,8	- 0,5	- 0,4	- 4,8	+13,5	+ 7,4	+15,2
1969 2 ^e trimestre	121,7	-33,2	88,5	+ 4,1	+ 0,8	+ 4,9	+ 1,3	- 0,2	- 0,4	+ 4,2	- 1,7	+ 3,2
3 ^e trimestre	114,5	-29,2	85,3	- 7,0 ⁶	+ 4,0	- 3,0	- 1,0	...	+ 0,9	- 2,9	- 1,6	- 4,6
4 ^e trimestre	128,3	-34,7	93,6	+13,4 ⁷	- 5,6	+ 7,8	- 1,9	...	- 2,3	+12,0	+ 7,5	+15,3
1970 1 ^{er} trimestre	130,3	-32,7	97,6	- 1,5 ⁸	+ 2,1	+ 0,6	+ 0,1	...	- 1,3	+ 1,8	+ 2,8	+ 3,4
2 ^e trimestre	136,3	-34,3	102,0	+ 6,0	- 1,6	+ 4,4	+ 0,3	- 0,4	...	+ 4,5	+ 1,1	+ 5,5
3 ^e trimestre	138,7	-35,1	103,6	+ 2,4	- 0,8	+ 1,6	+ 0,3	...	- 2,6	+ 3,9	+ 3,2	+ 4,8
4 ^e trimestre	143,1	-38,3	104,8	+ 4,5 ⁹	- 3,3	+ 1,2	- 1,2	...	- 0,9	+ 3,3	+ 0,3	+ 1,5
1971 1 ^{er} trimestre	152,6	-40,2	112,4	+ 6,0 ⁸	- 1,9	+ 4,1	p- 1,4	p ...	- 0,7	p+ 6,2	p+ 1,7	p+ 5,8
2 ^e trimestre	159,0	-33,1	125,9	+ 6,0 ⁹	+ 7,1	+13,1	p- 3,6	p ...	+ 3,1	p+13,6	p- 0,3	p+12,8

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2.

2 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des parastatuts administratifs, sauf le Fonds des Routes, qui est compris dans la colonne (7), Etat.

3 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII-3.

4 Cette différence est égale à :

— Variations des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires de l'U.E.B.L. résultant des variations des avoirs ou engagements nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique et des institutions internationales établies en U.E.B.L. [ces variations sont comprises dans la colonne (12), mais non dans la colonne (6)].

— moins, a) variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois; b) depuis le 2^e trimestre de 1968, variations des

effets publics luxembourgeois détenus par la B.N.B. [ces variations sont comprises dans la colonne (6), mais non dans la colonne (12)].

5 Voir tableaux IX - 1, 2 et 3, rubrique 6.2.

6 Après élimination d'un mouvement purement comptable dans les avoirs extérieurs de la B.N.B., résultant du changement de régime de financement de la contrepartie du compte du F.M.I. auprès de la B.N.B. (loi du 9 juin 1969).

7 Non compris une augmentation de 0,4 milliard représentant l'ajustement comptable des avoirs au comptant en marks allemands à la suite de la réévaluation de cette monnaie.

8 Non compris une augmentation de 3,5 milliards résultant de la répartition des droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.

9 Non compris une augmentation de 0,4 milliard représentant l'ajustement comptable des avoirs au comptant en francs suisses à la suite de la réévaluation de cette monnaie.

**XIII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Destination économique apparente

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits aux entreprises et particuliers						Crédits à l'étranger				Total général
	Financements spécifiques				Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée	Total	Financement spécifique de délais de paiement à l'exportation	Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée		Total	
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux ¹	de la construction et de transactions immobilières ²	de ventes et prêts à tempérament ³	d'importations				Crédits de caisse ⁴	Autres		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) à (9)	
1963	7,7	6,3	10,5	9,1	61,7	95,3	12,0	4,5	2,2	18,7	114,0
1964	10,9	6,9	12,0	9,9	67,1	106,8	14,2	5,3	1,7	21,2	128,0
1965	13,8	8,2	12,8	12,2	75,8	122,8	18,0	7,2	3,1	28,3	151,1
1966 ⁵	18,4	9,2	14,1	13,2	87,9	142,8	19,6	6,7	2,5	28,8	171,6
1967 ⁵	23,2	11,5	15,5	13,4	105,1	168,7	23,7	6,9	3,9	34,5	203,2
1968	28,0	13,9	19,8	14,3	118,4	194,4	29,8	14,5	4,1	48,4	242,8
1969 Mars	27,4	14,0	20,0	16,0	124,3	201,7	30,9	16,4	3,3	50,6	252,3
<i>Nouvelle série</i>											
Mars	26,6	13,0	20,8	16,0	125,3	201,7	30,9	16,4	3,3	50,6	252,3
Juin	28,6	13,3	23,4	15,1	128,8	209,2	34,6	20,4	3,0	58,0	267,2
Septembre	27,2	14,1	24,0	15,6	124,4	205,3	33,1	25,6	3,0	61,7	267,0
Décembre	27,6	14,0	23,7	13,7	125,9	204,9	32,4	18,5	2,1	53,0	257,9
1970 Mars	28,6	14,7	23,2	13,3	128,2	208,0	33,0	23,3	1,7	58,0	266,0
Juin	28,8	15,9	23,7	15,9	132,1	216,4	36,1	29,6	1,4	67,1	283,5
Septembre	28,5	16,4	24,7	16,2	131,3	217,1	37,8	38,7	1,4	77,9	295,0
Décembre	29,1	16,9	24,8	17,6	141,7	230,1	41,5	43,1	1,5	86,1	316,2
1971 ¹ Mars	30,2	16,6	24,4	18,0	142,7	231,9	40,1	50,6	0,7	91,4	323,3
Juin	30,8	18,3	24,6	21,0	146,0	240,7	40,6	54,2	1,4	96,2	336,9

¹ Crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1959, 17 juillet 1959, 19 juillet 1959, 15 février 1961 et 14 juillet 1966 (crédits subsidés et/ou garantis), ainsi que crédits non « subsidés et/ou garantis » dont une partie au moins a une durée initiale de 2 ans ou plus (5 ans ou plus dans l'ancienne série) à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux, ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc. L'ancienne série (mars 1964-mars 1969) comprenait un certain montant de crédits finançant des ventes à tempérament. Dans la nouvelle série, tous les crédits de ce type sont repris dans la colonne (3).

² Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière et/ou la réalisation de travaux de génie civil, crédits à des sociétés immobilières et crédits qui ont pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

³ Crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues ou non dans le contrat de vente), prêts personnels consentis directement par les banques et crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement. Dans l'ancienne série (mars 1964-mars 1969) une partie des crédits des acheteurs à tempérament figurait dans la colonne (1). Dans la nouvelle série, tous les crédits de ce type sont repris dans la colonne (3).

⁴ Y compris les promesses sur l'étranger, qui au tableau XIII-7 sont comprises dans la colonne (2) « Effets commerciaux ».

⁵ Y compris les effets venus à l'échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 8, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 7. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Forme et localisation

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts				Crédits logés en dehors des banques de dépôts ¹			Crédits logés dans les banques de dépôts				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les banques ²
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3) + (7) + (11)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) à (10)	
	(1)	(2)	(3)		(5)	(6)		(8)	(9)	(10)	(11)	(12)

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1963	9,3	43,6	42,4	95,3	6,7	6,1	12,8	2,6	37,5	42,4	82,5	—
1964	10,3	48,7	47,8	106,8	4,7	7,4	12,1	5,6	41,3	47,8	94,7	—
1965	12,6	55,4	54,8	122,8	7,0	9,9	16,9	5,6	45,5	54,8	105,9	—
1966 ³	13,8	65,7	63,3	142,8	6,4	10,5	16,9	7,4	55,2	63,3	125,9	0,2
1967 ³	12,7	78,3	77,7	168,7	5,8	13,8	19,6	6,9	64,5	77,7	149,1	0,1
1968	11,9	84,5	98,0	194,4	7,7	17,5	25,2	4,2	67,0	98,0	169,2	...
1969 Mars	13,0	85,9	102,8	201,7	9,4	15,6	25,0	3,6	70,3	102,8	176,7	0,1
Juin	11,9	92,0	105,3	209,2	8,1	18,1	26,2	3,8	73,9	105,3	183,0	0,1
Septembre	11,5	93,7	100,1	205,3	7,6	18,9	26,5	3,9	74,8	100,1	178,8	...
Décembre	10,2	95,3	99,4	204,9	6,3	13,2	19,5	3,9	82,1	99,4	185,4	0,1
1970 Mars	10,7	94,8	102,5	208,0	4,9	11,2	16,1	5,8	83,6	102,5	191,9	0,6
Juin	12,8	97,5	106,1	216,4	5,4	10,3	15,7	7,4	87,2	106,1	200,7	0,2
Septembre	13,3	94,2	109,6	217,1	4,2	8,8	13,0	9,1	85,4	109,6	204,1	...
Décembre	14,2	101,0	114,9	230,1	7,9	9,5	17,4	6,3	91,5	114,9	212,7	0,2
1971 Mars	14,6	98,1	119,2	231,9	3,9	8,5	12,4	10,7	89,6	119,2	219,5	0,1
Juin	17,4	98,1	125,2	240,7	5,0	6,9	11,9	12,4	91,2	125,2	228,8	...

B. Crédits à l'étranger

1963	9,5	4,7	4,5	18,7	6,8	1,6	8,4	2,7	3,1	4,5	10,3	—
1964	11,0	6,2	4,0	21,2	6,2	2,4	8,6	4,8	3,8	4,0	12,6	0,1
1965	14,4	7,3	6,6	28,3	9,2	2,9	12,1	5,2	4,4	6,6	16,2	0,1
1966 ³	15,0	7,6	6,2	28,8	9,4	2,6	12,0	5,6	5,0	6,2	16,8	0,1
1967 ³	16,8	11,3	6,4	34,5	10,4	5,0	15,4	6,4	6,3	6,4	19,1	0,1
1968	20,2	14,3	13,9	48,4	13,8	6,6	20,4	6,4	7,7	13,9	28,0	0,1
1969 Mars	20,2	14,6	15,8	50,6	14,4	7,1	21,5	5,8	7,5	15,8	29,1	0,1
Juin	22,9	15,6	19,5	58,0	16,2	8,5	24,7	6,7	7,1	19,5	33,3	0,1
Septembre	21,1	16,0	24,6	61,7	14,5	7,6	22,1	6,6	8,4	24,6	39,6	...
Décembre	19,1	15,8	18,1	53,0	12,7	7,9	20,6	6,4	7,9	18,1	32,4	...
1970 Mars	18,7	16,3	23,0	58,0	9,8	7,0	16,8	8,9	9,3	23,0	41,2	...
Juin	20,0	17,6	29,5	67,1	10,3	8,1	18,4	9,7	9,5	29,5	48,7	...
Septembre	21,3	18,1	38,5	77,9	7,8	7,4	15,2	13,5	10,7	38,5	62,7	...
Décembre	23,0	20,0	43,1	86,1	10,4	8,6	19,0	12,6	11,4	43,1	67,1	...
1971 Mars	20,9	19,4	51,1	91,4	7,7	7,7	15,4	13,2	11,7	51,1	76,0	...
Juin	22,3	19,5	54,4	96,2	4,9	7,1	12,0	17,4	12,4	54,4	84,2	...

C. Total

1963	18,8	48,3	46,9	114,0	13,5	7,7	21,2	5,3	40,6	46,9	92,8	—
1964	21,3	54,9	51,8	128,0	10,9	9,8	20,7	10,4	45,1	51,8	107,3	0,1
1965	27,0	62,7	61,4	151,1	16,2	12,8	29,0	10,8	49,9	61,4	122,1	0,1
1966 ³	28,8	73,3	69,5	171,6	15,8	13,1	28,9	13,0	60,2	69,5	142,7	0,3
1967 ³	29,5	89,6	84,1	203,2	16,2	18,8	35,0	13,3	70,8	84,1	168,2	0,2
1968	32,1	98,8	111,9	242,8	21,5	24,1	45,6	10,6	74,7	111,9	197,2	0,1
1969 Mars	33,2	100,5	118,6	252,3	23,8	22,7	46,5	9,4	77,8	118,6	205,8	0,2
Juin	34,8	107,6	124,8	267,2	24,3	26,6	50,9	10,5	81,0	124,8	216,3	0,2
Septembre	32,6	109,7	124,7	267,0	22,1	26,5	48,6	10,5	83,2	124,7	218,4	...
Décembre	29,3	111,1	117,5	257,9	19,0	21,1	40,1	10,3	90,0	117,5	217,8	0,1
1970 Mars	29,4	111,1	125,5	266,0	14,7	18,2	32,9	14,7	92,9	125,5	233,1	0,6
Juin	32,8	115,1	135,6	283,5	15,7	18,4	34,1	17,1	96,7	135,6	249,4	0,2
Septembre	34,6	112,3	148,1	295,0	12,0	16,2	28,2	22,6	96,1	148,1	266,8	...
Décembre	37,2	121,0	158,0	316,2	18,3	18,1	36,4	18,9	102,9	158,0	279,8	0,2
1971 Mars	35,5	117,5	170,3	323,3	11,6	16,2	27,8	23,9	101,3	170,3	295,5	0,1
Juin	39,7	117,6	179,6	336,9	9,9	14,0	23,9	29,8	103,6	179,6	313,0	...

¹ Ces crédits sont localisés essentiellement à la B.N.B., à l'I.R.G., auprès d'autres intermédiaires financiers belges et à l'étranger.

² Il s'agit d'effets commerciaux.

³ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.
N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLIII^e année, vol. II, no 8, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER
LOGES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par la Banque Nationale (crédits directs)			Effets réescomptés			Total général			
	Effets commerciaux (1)	Avances (2)	Total (3) = (1) + (2)	Acceptations bancaires (4)	Effets commerciaux (5)	Total (6) = (4) + (5)	Acceptations bancaires (7)	Effets commerciaux (8)	Avances (9)	Total (10) = (7) à (9) = (8) + (6)

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1963	2,2	...	2,2	1,7	1,3	3,0	1,7	3,5	...	5,2
1964	1,7	...	1,7	0,1	0,9	1,0	0,1	2,6	...	2,7
1965	1,8	...	1,8	2,7	1,1	3,8	2,7	1,9	...	5,6
1966 ¹	1,9	...	1,9	4,0	2,0	6,0	4,0	3,9	...	7,9
1967 ¹	2,2	...	2,2	0,7	2,7	3,4	0,7	4,9	...	5,6
1968	1,9	...	1,9	1,9	7,5	9,4	1,9	9,4	...	11,3
1969 Mars	2,4	...	2,4	2,8	6,4	9,2	2,8	8,8	...	11,6
Juin	1,5	0,2	1,7	3,6	8,3	11,9	3,6	9,8	0,2	13,6
Septembre	1,4	...	1,4	4,3	9,7	14,0	4,3	11,1	...	15,4
Décembre	2,5	...	2,5	1,9	4,1	6,0	1,9	6,6	...	8,5
1970 Mars	2,4	...	2,4	0,6	0,6	1,2	0,6	3,0	...	3,6
Juin	1,6	...	1,6	1,8	1,7	3,5	1,8	3,3	...	5,1
Septembre	1,2	...	1,2	...	0,5	0,5	...	1,7	...	1,7
Décembre	2,1	0,2	2,3	1,4	1,1	2,5	1,4	3,2	0,2	4,8
1971 Mars	2,5	...	2,5	...	0,1	0,1	...	2,6	...	2,6
Juin	1,3	0,3	1,6	...	0,1	0,1	...	1,4	0,3	1,7

B. Crédits à l'étranger

1963	4,0	0,1	4,1	4,0	0,1	...	4,1
1964	4,1	0,2	4,3	4,1	0,2	...	4,3
1965	6,5	0,2	6,7	6,5	0,2	...	6,7
1966 ¹	7,2	0,4	7,6	7,2	0,4	...	7,6
1967 ¹	7,2	0,9	8,1	7,2	0,9	...	8,1
1968	0,1	...	0,1	11,3	2,8	14,1	11,3	2,9	...	14,2
1969 Mars	11,2	3,1	14,3	11,2	3,1	...	14,3
Juin	0,1	...	0,1	12,6	4,4	17,0	12,6	4,5	...	17,1
Septembre	0,3	...	0,3	11,7	3,6	15,3	11,7	3,9	...	15,6
Décembre	0,1	...	0,1	8,5	1,2	9,7	8,5	1,3	...	9,8
1970 Mars	0,1	...	0,1	3,7	0,9	4,6	3,7	1,0	...	4,7
Juin	0,3	...	0,3	5,4	1,4	6,8	5,4	1,7	...	7,1
Septembre	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1
Décembre	0,2	...	0,2	1,3	0,3	1,6	1,3	0,5	...	1,8
1971 Mars	0,2	...	0,2	0,2	...	0,2
Juin	0,2	...	0,2	0,5	0,1	0,6	0,5	0,3	...	0,8

C. Total

1963	2,2	...	2,2	5,7	1,4	7,1	5,7	3,6	...	9,3
1964	1,7	...	1,7	4,2	1,1	5,3	4,2	2,8	...	7,0
1965	1,8	...	1,8	9,2	1,3	10,5	9,2	3,1	...	12,3
1966 ¹	1,9	...	1,9	11,2	2,4	13,6	11,2	4,3	...	15,5
1967 ¹	2,2	...	2,2	7,9	3,6	11,5	7,9	5,8	...	13,7
1968	2,0	...	2,0	13,2	10,3	23,5	13,2	12,3	...	25,5
1969 Mars	2,4	...	2,4	14,0	9,5	23,5	14,0	11,9	...	25,9
Juin	1,6	0,2	1,8	16,2	12,7	28,9	16,2	14,3	0,2	30,7
Septembre	1,7	...	1,7	16,0	13,3	29,3	16,0	15,0	...	31,0
Décembre	2,6	...	2,6	10,4	5,3	15,7	10,4	7,9	...	18,3
1970 Mars	2,5	...	2,5	4,3	1,5	5,8	4,3	4,0	...	8,3
Juin	1,9	...	1,9	7,2	3,1	10,3	7,2	5,0	...	12,2
Septembre	1,3	...	1,3	...	0,5	0,5	...	1,8	...	1,8
Décembre	2,3	0,2	2,5	2,7	1,4	4,1	2,7	3,7	0,2	6,6
1971 Mars	2,7	...	2,7	...	0,1	0,1	...	2,8	...	2,8
Juin	1,5	0,3	1,8	0,5	0,2	0,7	0,5	1,7	0,3	2,5

¹ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1967, p. 241.

XIII - 9. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES MONETAIRES
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires 1				Crédits logés en dehors des organismes monétaires			Crédits logés dans les organismes monétaires 2				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les organismes monétaires 3
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) à (10)	
	(1)	(2)	(3)		(5)	(6)		(8)	(9)	(10)	(11)	(12)

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1963	9,3	45,8	42,4	97,5	4,7	4,0	8,7	4,6	41,8	42,4	88,8	—
1964	10,3	50,4	47,8	108,5	4,3	6,0	10,3	6,0	44,4	47,8	98,2	—
1965	12,6	57,2	54,8	124,6	3,9	8,2	12,1	8,7	49,0	54,8	112,5	—
1966 4	13,8	67,6	63,3	144,7	2,2	7,8	10,0	11,6	59,8	63,3	134,7	0,2
1967 4	12,7	80,5	77,7	170,9	4,2	9,9	14,1	8,5	70,6	77,7	156,8	0,2
1968	11,9	86,4	98,0	196,3	5,8	8,6	14,4	6,1	77,8	98,0	181,9	0,6
1969 Mars	13,0	88,3	102,8	204,1	6,6	8,7	15,3	6,4	79,6	102,8	188,8	0,5
Juin	11,9	93,5	105,5	210,9	4,4	8,4	12,8	7,5	85,1	105,5	198,1	0,3
Septembre	11,5	95,1	100,1	206,7	3,3	8,0	11,3	8,2	87,1	100,1	195,4	0,4
Décembre	10,2	97,8	99,4	207,4	2,9	7,8	10,7	7,3	90,0	99,4	196,7	0,5
1970 Mars	10,7	97,2	102,5	210,4	3,1	9,4	12,5	7,6	87,8	102,5	197,9	0,6
Juin	12,8	99,1	106,1	218,0	3,4	6,9	10,3	9,4	92,2	106,1	207,7	0,2
Septembre	13,3	95,4	109,6	218,3	3,6	7,5	11,1	9,7	87,9	109,6	207,2	0,2
Décembre	14,2	103,2	115,0	232,4	5,5	7,4	12,9	8,7	95,8	115,0	219,5	0,2
1971 Mars	14,5	100,7	119,2	234,4	3,5	7,0	10,5	11,0	93,7	119,2	223,9	0,1
Juin	17,4	99,4	125,5	242,3	5,0	5,7	10,7	12,4	93,7	125,5	231,6	...

B. Crédits à l'étranger

1963	9,5	4,7	4,5	18,7	2,6	1,5	4,1	6,9	3,2	4,5	14,6	—
1964	11,0	6,2	4,0	21,2	2,0	2,2	4,2	4,0	4,0	4,0	17,0	0,1
1965	14,4	7,3	6,6	28,3	2,6	2,7	5,3	11,8	4,6	6,6	23,0	0,1
1966 4	15,0	7,6	6,2	28,8	2,1	2,2	4,3	12,9	5,4	6,2	24,5	0,1
1967 4	16,8	11,3	6,4	34,5	3,0	4,1	7,1	13,8	7,2	6,4	27,4	0,1
1968	20,2	14,4	13,9	48,5	2,4	3,8	6,2	17,8	10,6	13,9	42,3	0,1
1969 Mars	20,2	14,6	15,8	50,6	3,2	4,0	7,2	17,0	10,6	15,8	43,4	0,1
Juin	22,9	15,7	19,5	58,1	3,5	4,1	7,6	19,4	11,6	19,5	50,5	0,1
Septembre	21,1	16,3	24,6	62,0	2,7	4,0	6,7	18,4	12,3	24,6	55,3	...
Décembre	19,1	15,9	18,1	53,1	3,1	5,9	9,0	16,0	10,0	18,1	44,1	...
1970 Mars	18,7	16,4	23,0	58,1	4,8	5,5	10,3	13,9	10,9	23,0	47,8	...
Juin	20,0	17,9	29,5	67,4	4,1	6,2	10,3	15,9	11,7	29,5	57,1	...
Septembre	21,3	18,2	38,5	78,0	5,9	7,0	12,9	15,4	11,2	38,5	65,1	...
Décembre	23,0	20,2	43,1	86,3	6,3	7,6	13,9	16,7	12,6	43,1	72,4	...
1971 Mars	21,0	19,6	51,1	91,7	7,1	7,5	14,6	13,9	12,1	51,1	77,1	...
Juin	22,3	19,7	54,4	96,4	4,4	7,0	11,4	17,9	12,7	54,4	85,0	...

C. Total

1963	18,8	50,5	46,9	116,2	7,3	5,5	12,8	11,5	45,0	46,9	103,4	—
1964	21,3	56,6	51,8	129,7	6,3	8,2	14,5	15,0	48,4	51,8	115,2	0,1
1965	27,0	64,5	61,4	152,9	6,5	10,9	17,4	20,5	53,6	61,4	135,5	0,1
1966 4	28,8	75,2	69,5	173,5	4,3	10,0	14,3	24,5	65,2	69,5	159,2	0,3
1967 4	29,5	91,8	84,1	205,4	7,2	14,0	21,2	22,3	77,8	84,1	184,2	0,3
1968	32,1	100,8	111,9	244,8	8,2	12,4	20,6	23,9	88,4	111,9	224,2	0,7
1969 Mars	33,2	102,9	118,6	254,7	9,8	12,7	22,5	23,4	90,2	118,6	232,2	0,6
Juin	34,8	109,2	125,0	269,0	7,9	12,5	20,4	26,9	96,7	125,0	248,6	0,4
Septembre	32,6	111,4	124,7	268,7	6,0	12,0	18,0	26,6	99,4	124,7	250,7	0,4
Décembre	29,3	113,7	117,5	260,5	6,0	13,7	19,7	23,3	100,0	117,5	240,8	0,5
1970 Mars	29,4	113,6	125,5	268,5	7,9	14,9	22,8	21,5	98,7	125,5	245,7	0,6
Juin	32,8	117,0	135,6	285,4	7,5	13,1	20,6	25,3	103,9	135,6	264,8	0,2
Septembre	34,6	113,6	148,1	296,3	9,5	14,5	24,0	25,1	99,1	148,1	272,3	0,2
Décembre	37,2	123,4	158,1	318,7	11,8	15,0	26,8	25,4	108,4	158,1	291,9	0,2
1971 Mars	35,5	120,3	170,3	326,1	10,6	14,5	25,1	24,9	105,8	170,3	301,0	0,1
Juin	39,7	119,1	179,9	338,7	9,4	12,7	22,1	30,3	106,4	179,9	316,6	...

1 Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts [colonne (4) du tableau XIII-7] et par la Banque Nationale de Belgique [colonne (8) du tableau XIII-8].

2 Crédits logés dans les banques de dépôts, à la B.N.B., au Crédit Communal de Belgique et à l'I.R.O. (crédits que cet organisme finance par un recours aux organismes monétaires).

3 Il s'agit d'effets commerciaux.

4 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.
N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1967, p. 241.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

Rubriques	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1970 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	68.566	72.555	77.913	76.233	73.963	76.175	75.947	73.519
Fonds Monétaire International :								
Participation							7.777	19.584
Prêts
Droits de tirage spéciaux	10.246
<i>Total des éléments de couverture</i> ¹ ...	68.566	72.555	77.913	76.233	73.963	76.175	83.724	103.349
Monnaies étrangères	21.532	26.996	21.864	21.405	36.087	18.087	35.619	39.014
Monnaies étrangères et or à recevoir	10.924	9.260	9.682	11.477	12.468	12.327	17.510	10.718
Avoirs à l'étranger, en francs belges	1.500	1.500	1.500	1.500	3.000	—	—	—
Accords internationaux :								
Union Européenne des Paiements	118	62	7	—	—	—	—	—
Accord Monétaire Européen
Fonds Monétaire International :								
Participation	7.064	8.716	12.230	15.189	14.736	10.278		
Prêts ²	—	1.500	3.375	3.375	1.875	4.975		
Autres accords	6	120		140
Débiteurs pour change et or, à terme ...	21.093	26.397	21.376	21.311	35.521	18.256	34.015	37.843
Effets de commerce	9.290	7.001	12.295	15.503	13.834	26.694	18.639	6.488
Avances sur nantissement	1.655	625	34	338	345	572	47	188
Effets publics :								
Effets publics belges	9.275	9.825	9.025	9.575	2.650	14.675	15.550	13.250
Effets publics luxembourgeois	—	—	—	—	—	200
Monnaies divisionnaires et d'appoint	247	397	455	302	320	266	281	265
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	2	1	2	2	2	1	2
Créance consolidée sur l'Etat	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics	2.703	2.793	2.953	3.197	3.367	3.514	3.633	3.728
Immeubles, matériel et mobilier	1.657	1.712	1.788	1.909	1.999	2.064	2.105	2.161
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.430	1.593	1.804	2.035	2.329	2.583	2.858	3.120
Divers	1.186	1.215	1.509	1.640	1.357	1.919	1.746	1.982
	192.241	206.149	211.817	218.991	237.853	226.707	249.728	256.248
Compte d'ordre :								
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale (Pacte scolaire)	1.500	1.450	1.362	1.350	1.672	2.437	2.649	2.586
PASSIF								
Billets en circulation	150.508	160.286	170.269	175.311	177.482	183.243	183.002	188.212
Comptes courants :								
compte ordinaire ...	3	5	18	12	2	4	25	23
taxe exceptionnelle de conjoint.	17	12	14	13	10	9	8	7
compte spécial liqui- dation U.E.P.	—	—	—	—	—
Banques à l'étranger, comptes ordin. .	309	329	394	390	316	677	383	526
Comptes courants divers et valeurs à payer	3.298	1.651	2.337	2.281	3.206	2.545	4.511	4.205
Accords internationaux :								
Accord Monétaire Européen	126	161	262	128	271	256	148	459
Autres accords	333	383	217	325	326	224	319	264
<i>Total des engagements à vue</i> ...	154.594	162.827	173.511	178.460	181.613	186.958	188.396	193.696
Fonds Monétaire International :								
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	—	—	—	—	—	—	—	3.545
Banques belges, réserve monétaire	—	1.253
Monnaies étrangères et or à livrer	32.000	35.707	31.151	32.800	48.218	30.665	51.767	48.687
Caisse de Pensions du Personnel	1.430	1.593	1.804	2.035	2.329	2.583	2.858	3.120
Divers	1.453	1.849	2.187	2.366	2.216	2.908	3.022	3.415
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.364	2.520	2.764	2.930	3.077	3.193	3.285	3.385
	192.241	206.149	211.817	218.991	237.853	226.707	249.728	256.248
Compte d'ordre :								
Ministre de l'Education nationale : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire)	1.500	1.450	1.362	1.350	1.672	2.437	2.649	2.586

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Les éléments de couverture des engagements à vue de la B.N.B. sont définies par l'article 4 de la loi du 9 juin 1969, modifiant l'article 7 alinéa 2 de la loi organique de la B.N.B. et par l'article 30 des statuts de la B.N.B., modifié par l'assemblée générale extraordinaire des action-

naires de la B.N.B. du 5 septembre 1969. Cette modification a été approuvée par l'arrêté royal du 22 septembre 1969, publiée au *Moniteur belge* du 7 octobre 1969. Avant cette dernière date, seule l'encaisse en or était admise comme élément de couverture.

² Bons spéciaux du Trésor Belge (Loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(millions de francs)

Rubriques	1970 6 juillet	1971 5 juillet	1970 10 août	1971 9 août	1970 7 septembre	1971 6 septembre	1970 5 octobre	1971 4 octobre
ACTIF								
Encaisse en or	75.992	79.162	75.966	79.962	75.893	78.599	76.461	78.562
Fonds Monétaire International :								
Participation	15.419	25.832	17.094	29.965	17.341	29.910	16.806	29.910
Prêts
Droits de tirage spéciaux	4.696	17.770	4.696	17.770	4.696	20.270	4.696	20.270
<i>Total des éléments de couverture</i> ¹ ...	96.107	122.764	97.756	127.697	97.930	128.779	97.963	128.742
Monnaies étrangères	36.057	36.101	40.556	41.935	40.459	42.658	41.051	42.083
Monnaies étrangères et or à recevoir	16.251	1.489	16.299	1.352	15.496	862	14.846	3.187
Accords internationaux :								
Accord Monétaire Européen
Autres accords	181	...	29
Débiteurs pour change et or, à terme ...	35.266	34.632	39.160	40.680	39.226	44.959	39.865	47.162
Effets de commerce	15.377	7.327	3.069	1.852	2.770	4.035	12.015	1.476
Avances sur nantissement	19	1.072	16	24	21	23	78	24
Effets publics :								
Effets publics belges	15.725	14.900	15.000	11.200	15.825	5.075	6.350	11.825
Effets publics luxembourgeois
Monnaies divisionnaires et d'appoint	293	283	331	325	325	329	335	347
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	1	1	1	1	1	1	1	1
Créance consolidée sur l'Etat	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics	3.727	3.832	3.728	3.832	3.728	3.832	3.728	3.832
Immeubles, matériel et mobilier	2.105	2.161	2.105	2.161	2.105	2.161	2.105	2.161
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	3.023	3.341	3.031	3.333	3.022	3.323	3.052	3.357
Divers	2.770	1.856	2.763	1.933	2.779	2.347	2.862	2.227
Compte d'ordre :	260.721	263.940	257.815	270.354	257.687	272.384	258.251	280.424
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale (Pacte scolaire)	1.433	1.265	1.235	1.092	998	852	767	548
PASSIF								
Billets en circulation	191.671	203.575	185.348	197.490	185.308	197.301	185.794	198.195
Comptes courants :								
Trésor public { compte ordinaire ...	23	4	25	20	7	1	...	4
{ tax. exceptionnelle de conjonct.	8	7	8	7	8	7	8	7
Banques à l'étranger, comptes ordin. .	377	757	384	651	403	631	423	726
Comptes courants divers et valeurs à payer	1.626	3.460	847	9.978	1.074	4.788	805	3.468
Accords internationaux :								
Accord Monétaire Européen	118	528	151	309	174	3.514	115	691
Autres accords	374	565	276	654	345	833	316	7.160
<i>Total des engagements à vue</i> ...	194.197	208.896	187.039	209.109	187.319	207.075	187.461	210.251
Fonds Monétaire International :								
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	3.545	7.022	3.545	7.022	3.545	7.022	3.545	7.022
Banques belges, réserve monétaire
Monnaies étrangères et or à livrer	51.642	36.369	55.567	42.300	54.823	46.151	54.822	50.796
Caisse de Pensions du Personnel	3.023	3.341	3.031	3.333	3.022	3.323	3.052	3.357
Divers	4.586	4.479	4.905	4.757	5.250	4.980	5.643	5.165
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	3.328	3.433	3.328	3.433	3.328	3.433	3.328	3.433
Compte d'ordre :	260.721	263.940	257.815	270.354	257.687	272.384	258.251	280.424
Ministre de l'Education nationale : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire)	1.433	1.265	1.235	1.092	998	852	767	548

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Les éléments de couverture des engagements à vue de la B.N.B. sont définis par l'article 4 de la loi du 9 juin 1969, modifiant l'article 7 alinéa 2 de la loi organique de la B.N.B. et par l'article 80 des statuts

de la B.N.B., modifié par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la B.N.B. du 5 septembre 1969. Cette modification a été approuvée par l'arrêté royal du 22 septembre 1969, publiée au *Moniteur belge* du 7 octobre 1969. Avant cette dernière date, seule l'encaisse en or était admise comme élément de couverture.

XIII - 11. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : O.G.P.

	Milliers de comptes (fin de période)	Avoir global ¹ (moyennes journalières) ³	Avoirs des particuliers ² (moyennes journalières) ³	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes mensuelles ou mois)					
1964	956	50,5	36,8	62,8	147,4	62,2	147,4	419,8	93
1965	981	54,1	38,8	72,4	163,7	72,2	163,7	472,0	93
1966	995	58,4	40,7	81,6	182,3	81,1	182,3	527,3	93
1967	1.004	60,6	41,3	89,0	194,5	89,2	194,5	567,1	93
1968	1.013	63,4	42,7	98,6	209,7	97,8	209,7	607,6	94
1969	1.017	68,0	45,1	112,5	234,0	112,5	234,0	693,0	94
1970	1.023	72,5	47,8	127,2	252,1	126,4	252,1	757,8	94
1969 3 ^e trimestre	1.018	69,9	45,3	112,2	237,0	114,5	237,0	700,6	94
4 ^e trimestre	1.022	68,0	45,1	116,3	243,3	113,2	243,3	716,1	94
1970 1 ^{er} trimestre	1.021	70,1	46,8	115,1	238,9	117,2	238,9	710,1	94
2 ^e trimestre	1.020	70,8	48,2	126,7	244,6	125,2	244,6	741,1	94
3 ^e trimestre	1.023	73,8	46,9	127,7	254,5	129,7	254,5	766,4	94
4 ^e trimestre	1.030	75,6	49,2	139,3	270,3	133,6	270,3	813,6	94
1971 1 ^{er} trimestre	1.030	79,3	52,0	135,1	274,5	138,5	274,5	822,7	95
2 ^e trimestre	1.027	79,2	52,3	148,9	281,8	147,2	281,8	859,8	95
3 ^e trimestre	1.029	81,3	51,1	147,7	291,3	149,3	291,3	879,6	95
1970 Septembre	1.025	68,3	46,1	116,3	229,5	116,2	229,5	691,5	94
Octobre	1.028	72,0	47,1	132,6	258,8	125,5	258,8	775,7	95
Novembre	1.030	74,4	48,2	129,6	266,7	134,1	266,7	797,1	94
Décembre	1.031	80,4	52,4	155,8	285,5	141,3	285,5	868,1	94
1971 Janvier	1.031	82,7	53,6	138,3	280,1	143,0	280,1	841,5	95
Février	1.030	76,1	51,8	131,3	266,9	134,4	266,9	799,5	96
Mars	1.030	79,1	50,5	135,7	276,6	138,2	276,6	827,0	95
Avril	1.029	76,4	50,5	142,8	270,4	136,3	270,4	819,9	95
Mai	1.027	76,2	53,3	145,1	276,1	146,7	276,1	844,0	95
Juin	1.026	85,1	53,0	158,9	299,0	158,5	299,0	915,4	94
Juillet	1.025	93,7	53,8	170,0	334,2	172,9	334,2	1.011,3	94
Août	1.026	75,8	49,9	132,9	269,2	138,0	269,2	809,2	95
Septembre	1.036	74,5	49,7	140,1	270,6	136,9	270,6	818,4	95

¹ Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Les chiffres des avoirs des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cf. tableau 8 du chapitre XVI du présent bulletin).

³ Moyennes des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Actif

Rubriques	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1970 31 août	1971 31 août	1970 30 septembre	1971 30 septembre
Avoirs de réserve monétaire, dépôt spécial à la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—
Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux, C.N.C.P.	10.583	10.466	12.243	10.108	6.528	10.861	6.179	6.827
Prêts au jour le jour	5.559	4.894	11.942	10.957	6.272	9.100	10.503	7.112
Banquiers	49.380	72.637	111.824	138.852	126.708	150.871	122.920	153.317
Maison-mère, succursales et filiales	10.353	13.100	15.542	38.766	25.837	47.332	25.094	45.228
Autres valeurs à recevoir à court terme	16.506	21.086	30.932	24.887	33.066	29.298	31.179	29.076
Portefeuille-effets	118.984	119.034	142.197	156.753	160.816	159.078	166.137	169.630
a) Effets publics	41.099	37.717	46.822	41.034	51.335	40.596	53.113	44.786
b) Effets commerciaux ²	77.885	81.317	95.375	115.719	109.481	118.482	113.024	124.844
Reports et avances sur titres	1.516	1.644	1.441	1.809	1.257	1.796	1.881	1.581
Débiteurs par acceptations	29.484	32.044	29.338	37.196	33.441	39.205	34.626	40.302
Débiteurs divers	82.733	110.343	115.987	156.183	142.473	186.034	146.224	181.791
Valeurs mobilières	3	3	141.426	175.718	155.524	203.199	161.034	204.154
a) Fonds publics belges	3	3	132.966	159.698	144.533	180.872	149.356	180.708
b) Autres titres d'emprunt	3	3	8.228	15.788	10.829	22.092	11.498	23.196
c) Actions et parts de sociétés	3	3	226	98	76	65	72	79
d) Autres valeurs mobilières	3	3	6	134	86	170	108	171
Valeurs de la réserve légale	3	3	984	1.128	1.110	1.211	1.111	1.211
Participations	3	3	6.573	7.942	7.839	8.429	7.826	8.428
a) Filiales	3	3	2.295	2.440	2.902	2.778	2.874	2.732
b) Autres participations	3	3	4.278	5.502	4.937	5.651	4.952	5.646
Frais de constitution et de premier établissement	114	102	136	135	150	155	152	182
Immeubles	3.300	3.652	4.192	5.014	4.469	5.200	4.551	5.190
Participations dans les filiales immobilières	283	449	310	307	307	326	307	325
Créances sur les filiales immobilières	77	85	200	246	239	267	239	264
Matériel et mobilier	455	465	606	795	664	807	643	795
Divers	5.356	5.574	7.273	9.523	7.183	10.756	8.368	11.887
Total de l'actif ...	444.837	527.786	633.146	776.319	713.883	863.925	728.974	867.300

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actifs des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

2 Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paraétatiques
(millions de francs)

1967 31 décembre	23.946	1969 31 décembre	21.161	1970 31 août	17.787	1970 30 septembre	16.488
1968 31 décembre	82.935	1970 31 décembre	19.802	1971 31 août	17.899	1971 30 septembre	16.044

3 Ancienne subdivision avant le 31 mars 1969 :

	31-12-67	31-12-68
Portefeuille-titres	110.154	182.211
a) Valeurs de la réserve légale	833	907
b) Fonds publics belges	102.140	119.174
c) Fonds publics étrangers	2.634	6.129
d) Actions de banques	2.195	3.075
e) Autres titres	2.602	2.926

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

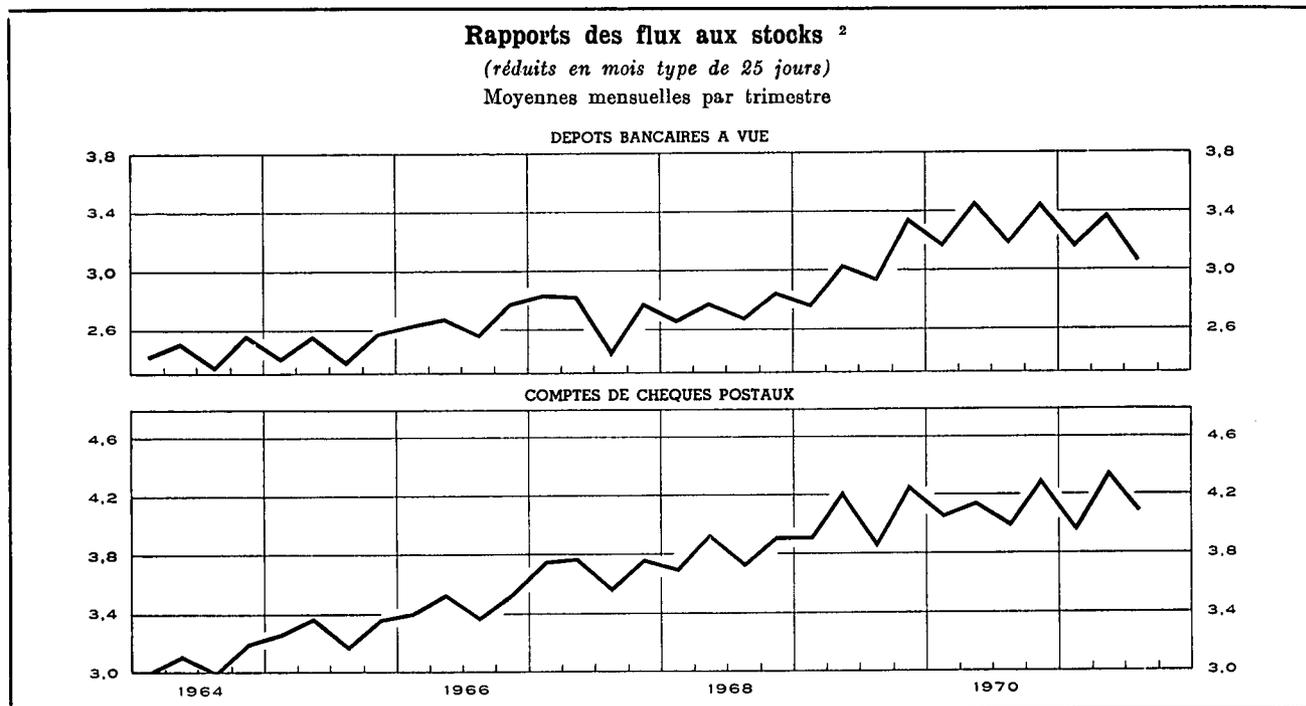
(millions de francs)

Passif

Rubriques	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1970 31 août	1971 31 août	1970 30 septembre	1971 30 septembre
<i>Exigible :</i>								
Créanciers couverts par des sûretés réelles	784	1.306	922	998	631	818	2.240	1.456
a) Créanciers garantis par des privilèges	493	490	649	738	448	516	531	596
b) Créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles	291	816	273	260	183	302	1.709	860
Emprunts au jour le jour	5.733	8.739	6.906	10.030	9.267	14.176	9.064	11.483
a) Garantis par des sûretés réelles	1.354	2.449	1.628	1.291	1.480	3.090	1.045	2.071
b) Non garantis par des sûretés réelles	4.379	6.290	5.278	8.739	7.787	11.086	8.019	9.412
Banquiers	94.222	119.989	164.481	243.254	204.249	274.414	206.456	267.995
Maison-mère, succursales et filiales	9.963	9.919	12.344	17.296	17.924	23.931	17.912	25.438
Acceptations	29.486	32.044	29.338	37.197	33.444	39.205	34.632	40.302
Autres valeurs à payer à court terme	7.891	13.964	22.457	18.003	23.822	21.314	24.030	19.059
Créditeurs pour effets à l'encaissement	1.320	1.976	1.944	1.817	1.991	1.627	2.072	1.608
Dépôts et comptes courants	245.174	281.371	322.625	365.783	346.077	400.256	354.366	409.116
a) A vue	109.864	122.443	124.004	140.602	127.197	154.371	130.639	158.706
b) A un mois au plus	16.778	18.476	26.342	32.976	32.472	34.136	33.965	36.037
c) A plus d'un mois	51.132	56.319	85.087	96.466	96.403	96.717	98.118	98.025
d) A plus d'un an	4.364	7.355	6.107	8.493	6.693	13.424	7.217	13.970
e) A plus de deux ans	3.493	5.023	7.384	10.732	7.864	11.560	8.827	10.695
f) Carnets de dépôts	57.739	69.787	71.948	74.640	73.621	88.059	73.723	39.608
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.804	1.968	1.753	1.874	1.827	1.989	1.877	2.025
Obligations et bons de caisse	13.546	16.538	18.680	23.269	21.714	26.864	21.918	27.295
Montants à libérer sur titres et participations	941	1.145	1.186	1.242	1.225	1.467	1.218	1.466
Divers	12.317	13.298	17.427	19.265	16.297	19.917	17.204	22.164
<i>Total de l'exigible ...</i>	421.377	500.289	598.310	738.154	676.641	823.989	691.112	827.382
<i>Exigible spécial :</i>								
Passifs subordonnés	—	—	2.392	3.942	3.192	3.924	3.842	3.917
<i>Non exigible :</i>								
Capital	14.610	17.859	20.442	21.136	20.904	21.673	20.904	21.660
Fonds indisponibles par prime d'émission	2.368	2.867	4.312	4.289	4.272	4.156	4.272	4.161
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	833	906	977	1.128	1.111	1.209	1.111	1.209
Réserve disponible	5.425	5.589	6.369	7.268	7.377	8.420	7.348	8.417
Provisions	224	276	344	402	386	554	385	554
<i>Total du non exigible :</i>	23.460	27.497	32.444	34.223	34.050	36.012	34.020	36.001
Total du passif ...	444.837	527.786	633.146	776.319	713.883	863.925	728.974	867.800

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**XIII - 13. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements, réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴	Total	brut		
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴
(milliards de francs)			réduit en mois type de 25 jours			
1964	154,7	121,0	275,7	2,50	2,46	3,08
1965	167,8	135,8	303,6	2,51	2,48	3,30
1966	191,3	149,3	340,6	2,70	2,67	3,47
1967	210,3	163,9	374,2	2,74	2,72	3,71
1968	236,6	174,0	410,6	2,78	2,74	3,83
1969	280,6	194,9	475,5	3,06	3,03	4,07
1970	325,7	207,3	533,0	3,36	3,33	4,13
1969 3 ^e trimestre	273,9	187,2	461,1	3,03	2,95	3,88
4 ^e trimestre	306,2	201,3	507,5	3,40	3,35	4,26
1970 1 ^{er} trimestre	291,8	197,5	489,3	3,18	3,18	4,07
2 ^e trimestre	341,6	211,3	552,9	3,47	3,47	4,15
3 ^e trimestre	319,3	199,5	518,8	3,29	3,20	4,01
4 ^e trimestre	349,9	221,0	570,9	3,50	3,46	4,30
1971 1 ^{er} trimestre	341,5	222,7	564,2	3,22	3,18	3,98
2 ^e trimestre	387,6	245,4	633,0	3,35	3,39	4,35
3 ^e trimestre	360,3	225,9	586,2	3,14	3,06	4,10
1970 Septembre	318,2	185,7	503,9	3,30	3,17	3,81
Octobre	315,3	196,0	511,3	3,42	3,16	3,93
Novembre	346,5	238,9	585,4	3,24	3,52	4,74
Décembre	388,1	228,1	616,2	3,84	3,69	4,24
1971 Janvier	334,4	225,1	559,5	3,08	3,08	4,00
Février	339,9	236,2	576,1	3,06	3,19	4,20
Mars	350,2	206,9	557,1	3,52	3,26	3,75
Avril	377,3	226,7	604,0	3,43	3,43	4,16
Mai	379,5	270,3	649,8	3,07	3,33	4,74
Juin	405,9	239,3	645,2	3,55	3,41	4,14
Juillet	370,0	236,0	606,0	3,25	3,13	4,06
Août	347,7	223,3	571,0	2,97	2,97	4,17
Septembre	363,3	218,3	581,6	3,21	3,08	4,07

¹ Approximations données par le total des débits portés en compte (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes de chèques postaux des particuliers et des comptes extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXVe année, vol. II, no 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : Situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1950-1960*, Tome I. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XLe année, vol. I, no 1, janvier 1965, p. 21; XLIIe année, vol. I, no 1, janvier 1967, p. 19; vol. II, no 8, septembre 1967, p. 241. — *Rapports annuels de la Commission bancaire*.

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

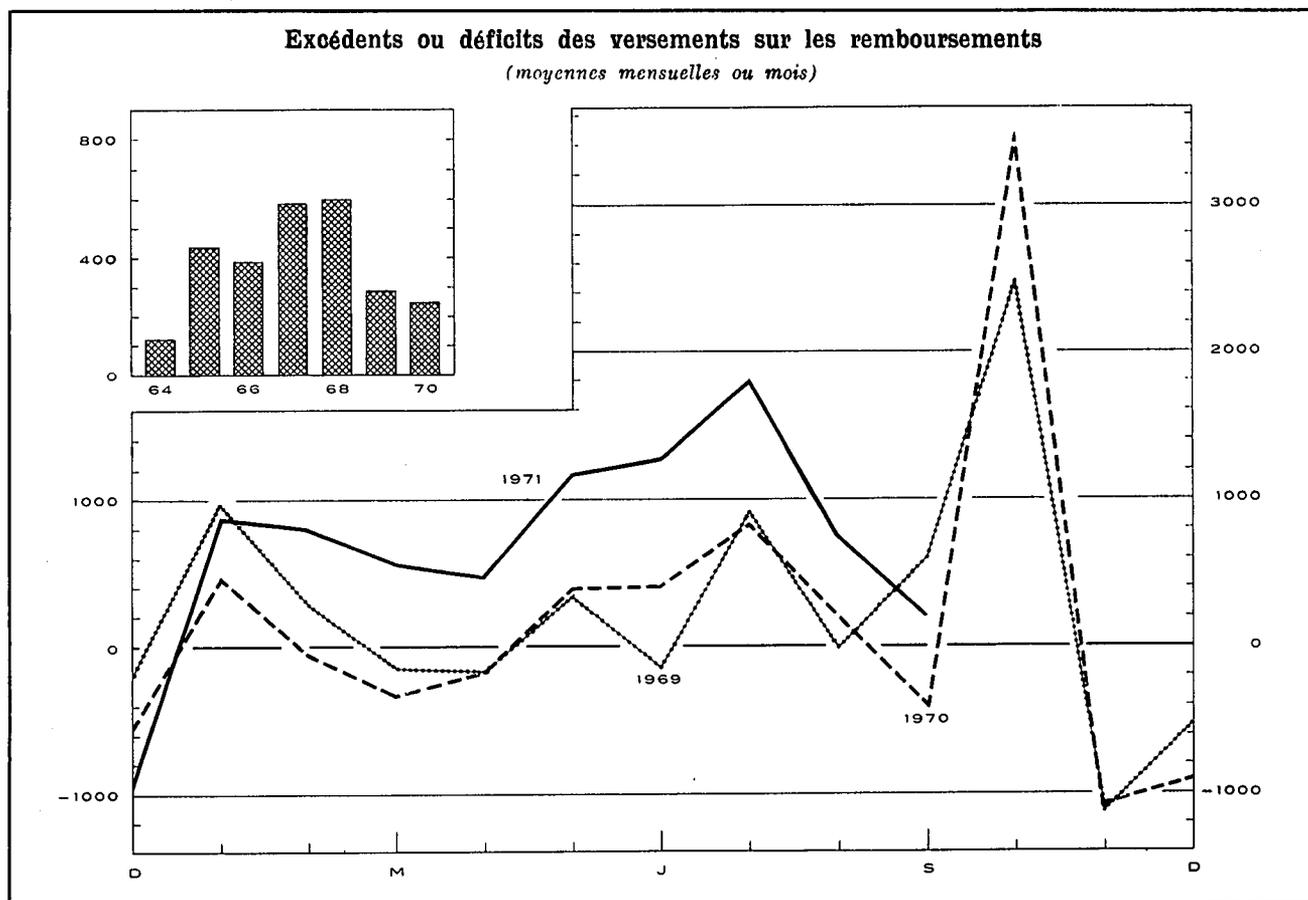
Fin de période	Actifs					Passifs		
	Portefeuille			Solde créditeur à la B.N.B.	Prêts d'argent à très court terme	Certificats du Fonds des Rentes	Emprunts d'argent à très court terme	Solde débiteur à la B.N.B.
	Valeurs cotées	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie					
				valeur nominale				
1963	8,4	2,7	6,5	0,9	0,6
1964	6,8	4,1	7,4	...	0,4
1965	6,3	2,7	...	0,1	...	5,9
1966	6,4	3,3	4,5	1,6	0,3
1968 Septembre	7,7	3,7	1,5	...	2,5	9,0	0,1	2,9
Décembre	8,0	5,1	0,4	8,9	1,3	...
1969 Mars	8,1	3,7	2,4	9,2	1,4	...
Juin	8,7	4,4	3,5	10,5	0,7	1,8
Septembre	9,4	5,0	2,4	6,0	5,1	2,0
Décembre	7,8	4,7	8,4	0,6	...
1970 Janvier	7,9	4,3	0,9	9,5
Février	7,0	4,3	3,5	11,1
Mars	7,1	4,3	7,7	0,2	...
Avril	7,5	4,6	0,3	8,8
Mai	7,3	4,2	2,9	10,9
Juin	7,2	5,1	2,8	10,1	1,5	...
Juillet	6,8	4,2	0,4	...	2,2	10,1
Août	7,2	4,2	2,7	10,4
Septembre	7,3	4,2	1,0	1,7	0,2	10,9
Octobre	7,2	4,6	3,0	11,3
Novembre	6,9	4,2	...	0,4	3,4	11,4
Décembre	6,9	4,2	1,1	8,7

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(milliards de francs)



Périodes	Dépôts				P.M. Bons d'épargne
	Versements (1)	Remboursements (2)	Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)	Soldes des dépôts à fin de période 1 (4)	Montant en circulation à fin de période (5)
1964	28,2	26,7	1,5	102,4	—
1965	32,4	27,2	5,2	112,2	—
1966	37,4	32,8	4,6	120,3	—
1967	45,4	38,3	7,1	131,1	—
1968	51,0	43,8	7,2	142,3	1,7
1969	60,5	57,0	3,5	150,4	3,6
1970	73,7	70,7	3,0	158,7	7,2
1969 3 ^e trimestre	15,4	13,9	1,5	144,9	3,1
1969 4 ^e trimestre	17,5	16,6	0,9	150,4	3,6
1970 1 ^{er} trimestre	16,9	16,8	0,1	150,5	4,6
1970 2 ^e trimestre	17,5	16,9	0,6	151,1	5,5
1970 3 ^e trimestre	17,5	16,8	0,7	151,8	6,3
1970 4 ^e trimestre	21,8	20,2	1,6	158,7	7,2
1971 1 ^{er} trimestre	21,0	18,8	2,2	160,9	9,2
1971 2 ^e trimestre	22,1	19,1	3,0	163,9	10,7
1971 3 ^e trimestre	21,7	19,0	2,7	166,6	11,5
1970 Septembre	5,4	5,8	- 0,4	151,8	6,3
1970 Octobre	10,1	6,6	3,5	155,3	6,5
1970 Novembre	5,3	6,3	- 1,0	154,3	6,8
1970 Décembre	6,4	7,3	- 0,9	158,7	7,2
1971 Janvier	7,6	6,7	0,9	159,6	8,4
1971 Février	6,6	5,8	0,8	160,4	8,2
1971 Mars	6,8	6,3	0,5	160,9	9,2
1971 Avril	6,8	6,3	0,5	161,4	10,0
1971 Mai	7,2	6,0	1,2	162,6	10,3
1971 Juin	8,1	6,8	1,3	163,9	10,7
1971 Juillet	8,2	6,4	1,8	165,7	11,0
1971 Août	6,7	6,0	0,7	166,4	11,2
1971 Septembre	6,8	6,6	0,2	166,6	11,5

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice et, en 1965, la répartition d'une partie du fonds de réserve de la CGER. Pour l'année 1970, les intérêts capitalisés s'élèvent à 5,8 milliards de francs.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la CGER.

	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre
ACTIF							
Disponible ¹	0,3	1,9	0,3	1,2	0,5	2,3	0,7
Placements provisoires ² :							
Effets sur la Belgique	18,0	20,6	24,6	26,5	29,9	33,0	37,9
Avances à l'industrie	9,5	11,0	12,2	16,4	17,8	18,0	16,1
Crédit agricole	0,1	0,1	0,2	0,5	0,4
Crédit d'exportation	0,7	0,8	1,0	1,1	1,5	1,5	1,9
Prêts sur nantissement
Prêts personnels	—	—	—	—	—	0,1	0,4
Acceptations bancaires	2,7	3,7	3,9	3,8	4,1	9,7	4,0
Certificats de Trésorerie et du Fonds des Rentes .	5,4	4,1	4,8	4,9	11,2	10,0	10,4
Prêts au jour le jour	0,9	...	0,5	...	1,4	...	1,9
Total ² ...	37,3	40,2	47,0	52,8	66,1	72,8	73,0
Placements définitifs ^{2 3}							
Dette directe de l'Etat	23,4	21,9	21,4	20,6	19,5	19,7	20,9
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	17,5	18,6	20,8	21,7	22,8	24,5	27,0
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	1,5	1,5	1,9	2,3	2,4	2,7	3,3
Obligations de sociétés belges	0,8	0,8	0,7	1,0	0,9	0,8	0,9
Avances à l'Etat résultant du paiement des allo- cations complémentaires aux prisonniers poli- tiques et avances à l'Œuvre nationale des inva- lides de la guerre, divers	0,6	0,7	0,7	0,8	1,0	1,1	1,2
Prêts hypothécaires	5,3	5,9	6,5	7,0	7,6	8,6	10,2
Crédit agricole	4,0	4,4	4,7	5,2	5,6	6,0	6,4
Avances à la S.N.L., aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construction d'habitations sociales	25,0	24,6	25,8	26,7	27,5	29,0	30,6
Ouvertures de crédit (Industriel, agricole, profes- sionnel et universitaire)	—	—	—	—	—	1,5	6,6
Total ² ...	78,3	78,5	82,6	85,5	87,5	94,1	107,3
Revenus échus sur placements et prorata d'intérêts .	3,1	2,8	2,9	3,1	3,3	3,6	4,1
Valeurs échues du portefeuille	—	3,4	3,0	3,9	4,1	5,3	5,8

PASSIF

<i>Exigible :</i>							
Dépôts sur livrets et bons d'épargne ⁴ :							
Particuliers	97,8	102,2	112,0	120,1	131,0	143,9	153,9
Dotations des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Etablissements publics et autres	5,1	5,1	5,5	5,6	6,9	8,4	9,9
Total ...	103,1	107,5	117,7	125,9	138,1	152,5	163,9
Dépôts en comptes courants ⁴	4,7	6,8	5,6	6,0	7,3	8,7	9,4
<i>Non exigible ³ :</i>							
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses, fonds de réserve et provisions	10,6	11,6	11,5	13,7	14,9	16,2	17,5

¹ Cette rubrique comprend principalement les avoirs en caisse, les comptes à la B.N.B. et à l'O.C.P.

² A partir de 1964, la CGER comptabilise ses placements provisoires et définitifs en valeur comptable budgétaire, c'est-à-dire en diminuant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant.

³ A partir de 1966, les chiffres du portefeuille-titres ont été majorés à concurrence des amortissements passés au « Fonds de réserve pour dépréciation du portefeuille ». Ces amortissements s'élèvent à 0,9 milliard. Ils ont été ajoutés également au montant du « Non exigible ».

⁴ Y compris les intérêts capitalisés et, en 1965, la répartition d'une partie du fonds de réserve de la CGER.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la CGER.*

	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre
ACTIF							
Placements définitifs ¹ :							
Dette directe de l'Etat	7,2	7,4	7,3	7,6	7,6	7,5	8,1
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	13,3	14,5	15,6	16,1	17,3	14,0	13,6
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	0,9	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0
Obligations de sociétés belges	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances à la Caisse publique de prêts, divers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Total ...	22,5	24,0	25,0	25,7	26,8	23,4	23,5
PASSIF							
Fonds des Rentes ²	13,7	13,9	13,9	14,0	14,0	14,1	14,0
Réserves mathématiques ³	10,8	11,8	12,8	13,8	14,4	9,8 ⁴	9,8
Total ...	24,5	25,7	26,7	27,8	28,4	23,9	23,8

¹ A partir de 1964, la CGER publie dans son compte rendu annuel la ventilation et le total des placements définitifs à leur valeur comptable budgétaire, c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant.

² Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Le Fonds des Rentes ne comprend pas les réserves représenta-

tives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

³ Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

⁴ En 1968, les réserves de la gestion « Pension des Indépendants » (4,8 milliards de francs) ont été cédées à l'Office National d'Assurances sociales pour Travailleurs Indépendants.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie

(milliards de francs)

Source : *Rapports de la CGER.*

	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre
ACTIF							
Placements définitifs ¹ :							
Dette directe de l'Etat	3,1	2,9	2,7	2,7	2,8	2,7	2,7
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	3,8	4,7	5,2	5,8	6,5	7,4	8,2
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2
Prêts hypothécaires
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées à la Société Nationale du Logement ...	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4
Total ...	7,7	8,4	8,7	9,2	10,0	10,9	11,6
PASSIF							
Réserves mathématiques et provisions ²	5,7	6,1	6,5	6,6	6,7	7,1	7,6
Fonds de réserve et de répartition	2,2	2,6	2,4	3,1	3,3	3,6	4,0
Total ...	7,9	8,7	8,9	9,7	10,0	10,7	11,6

¹ A partir de 1964, la CGER publie dans son compte rendu annuel la ventilation et le total des placements définitifs à leur valeur comptable budgétaire, c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant.

² Y compris les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865.

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Principaux moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : O.C.P.E.

Fin de période	Dépôts		Obligations et bons de caisse	Total des dépôts obligations et bons de caisse	Crédits aux entreprises et particuliers				Portefeuille-titres ¹							
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des ordances sur les entreprises et particuliers	Dette directe et indirecte de l'Etat ²	Pouvoirs subordonnés	Organismes de la sécurité sociale	Parastatutiques de crédit	Parastatutiques d'exploitation	Sociétés privées et divers	Etranger	Total du portefeuille-titres
1963	31,4	9,9	6,1	47,4	3,6	26,4	0,5	30,5	10,7	1,0	0,1	6,2	2,1	0,4	0,1	20,6
1964 ³	35,1	11,6	10,3	57,0	4,7	35,0	0,4	40,1	11,6	1,0	0,1	6,2	2,0	0,4	0,1	21,4
1965	40,7	13,8	11,1	65,6	5,4	40,8	0,6	46,8	12,8	1,1	0,1	6,6	2,5	0,7	0,1	23,9
1966	46,3	16,7	12,5	75,5	6,5	47,3	0,8	54,6	13,8	1,4	0,1	7,2	3,0	0,8	0,1	26,4
1967 ⁴	51,8	17,3	20,1	89,2	8,0	54,5	0,7	63,2	14,9	2,0	...	9,4	3,3	0,8	0,1	30,5
1968	59,1	19,0	24,3	102,4	8,7	59,2	0,5	68,4	18,0	3,1	0,1	12,5	3,4	1,0	0,1	38,2
1969 Juin	62,1	20,2	26,6	108,9	9,3	63,3	0,6	73,2	18,5	3,6	0,1	12,7	3,5	1,4	0,2	40,0
Septembre	63,5	20,4	27,7	111,6	10,0	65,1	0,7	75,8	18,2	3,6	0,1	12,5	3,4	1,5	0,2	39,5
Décembre	65,6	20,7	29,4	115,7	8,3	69,1	0,4	77,8	18,2	3,7	0,1	12,9	3,5	1,9	0,2	40,5
1970 Mars	66,5	21,3	31,6	119,4	8,9	70,7	0,5	80,1	18,6	4,2	0,1	13,9	3,5	2,2	0,2	42,7
Juin	68,1	21,7	33,1	122,9	9,5	72,5	0,5	82,5	19,9	4,1	0,1	14,2	3,9	2,3	0,2	44,7
Août	69,4	22,0	34,1	125,5												
Septembre	69,9	22,1	34,4	126,4	10,4	74,1	0,7	85,2	20,7	4,0	0,1	14,7	4,0	2,6	0,3	46,4
Octobre	70,2	22,3	34,6	127,1												
Novembre	70,0	22,4	35,1	127,5												
Décembre	72,8	22,7	35,7	131,2	9,1	76,6	0,6	86,3	20,9	4,3	0,1	15,3	4,3	2,9	0,3	48,1
1971 Janvier	72,9	23,0	36,7	132,6												
Février	73,8	23,4	37,8	135,0												
Mars	74,6	23,6	38,2	136,4	9,6	77,8	0,5	87,9	21,6	5,1	0,1	17,4	4,0	3,3	0,3	51,8
Avril	75,2	23,7	38,6	137,5												
Mai	77,2	23,8	38,9	139,9												
Juin	79,1	23,9	39,3	142,3	9,8	79,7	0,6	90,1	23,2	5,8	0,1	17,8	4,3	3,5	0,4	55,1
Juillet	80,2	24,1	39,8	144,1												
Août	82,1	24,3	40,1	146,5												

¹ Non compris les actions et les participations

² Y compris des certificats émis par l'Etat et le Fonds des Rentes.

³ De 1963 à 1964, les postes « Obligations et bons de caisse » et « Débiteurs hypothécaires » sont gonflés respectivement de 3,7 milliards et de 4 milliards, du fait de la prise en considération dans la statistique de sociétés nouvellement agréées entre ces dates.

⁴ A partir de juin 1967, nouvelle série comprenant des dépôts visés par les nouvelles dispositions légales régissant les caisses d'épargne privées. A partir de cette même date les « Bons et certificats d'épargne » figurent dans la colonne « Obligations et bons de caisse » et non plus dans les colonnes des « Dépôts ».

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1970 31 décembre
ACTIF								
En-cours des crédits :								
Crédits d'investissement à long et moyen terme :								
1° garantis par l'Etat	11,7	12,0	12,6	16,5	22,2	24,2	26,7	28,4
2° garantis par banques et organismes financiers	8,0	9,9	11,1	13,6	14,6	18,0	23,4	29,2
3° dont le risque est à charge de l'Institution	19,6	24,1	25,5	31,4	34,9	41,5	44,8	49,1
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations)	1,5	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	0,9	1,0
Crédits de warrantages (charbonnages) garantis par l'Etat	—	—	0,3	0,5	0,3	0,1	...	—
Crédits commerciaux	1,5	1,4	1,0	0,9	0,9	1,3	1,8	1,5
Crédits d'exportations payables à moyen et à long terme	1,3	1,5	1,5	1,5	2,1	2,1	2,7	3,8
Crédits gérés pour compte de l'Etat ¹	2,7	2,9	3,1	3,3	4,0	5,0	5,7	5,9
Placements divers à court terme	7,5	5,6	11,3	6,4	8,0	9,2	13,9	18,7
PASSIF								
Obligations	39,4	40,9	45,6	49,7	57,4	65,6	75,6	87,1
Bons de caisse	8,4	8,8	9,3	9,0	9,1	12,1	15,3	19,2
Dépôts et emprunts divers (notamment en monnaies étrangères)	1,0	3,4	5,9	8,0	8,8	9,3	11,7	13,0
Etat belge :								
Fonds d'Aide Marshall	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2
Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes	1,3	1,6	1,7	2,0	2,5	3,3	3,6	4,0

¹ Il s'agit de crédits d'aide aux entreprises en difficultés, de crédits financés principalement par le Fonds d'Aide Marshall et le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes, et subsidiairement par le Fonds d'Aide à l'In-

dustrie charbonnière et le Fonds d'Aide aux ex-Colons belges rentrés d'Afrique.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Source : Crédit Communal de Belgique.

Période	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »										Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engagements de crédits du Crédit Communal de Belgique	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes
	Solde disponible au début de la période	Versements			Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période	créditeurs	débiteurs					
		Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat	Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces et autres recettes	Total	Pour remboursements d'emprunts	Pour paiement de dépenses extraordinaires						Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(2) + (3) + (4) = (5)	(6)	(7)	(6) + (7) = (8)	(1) + (5) - (8) = (9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)		
1963	3,9	7,5	1,5	1,3	10,3	0,2	9,6	9,8	4,4	58,5	6,8	1,6	3,2	26,3	
1964	4,4	8,8	2,1	1,4	12,3	0,3	12,1	12,4	4,3	66,7	5,0	1,8	2,7	31,8	
1965	4,3	6,9	1,9	1,6	10,4	0,3	10,5	10,8	3,9	72,6	4,4	1,6	4,3	35,5	
1966	3,9	8,0	1,9	1,7	11,6	0,3	10,8	11,1	4,4	78,8	5,4	1,8	4,9	42,6	
1967	4,4	10,1	2,4	2,0	14,5	0,3	12,8	13,1	5,8	87,1	8,9	2,4	4,5	54,0	
1968	5,8	13,1	2,7	3,0	18,8	0,4	16,6	17,0	7,6	98,4	10,2	3,5	4,0	63,5	
1969	7,6	15,9	3,0	5,0	23,9	0,8	21,9	22,7	8,8	111,7	10,0	4,0	5,5	80,8	
1970	8,8	19,8	3,0	4,0	26,8	0,5	25,2	25,7	9,9	127,2	10,3	4,7	6,5	99,7	
1969 3 ^e trimestre	8,8	3,6	0,9	0,9	5,4	0,2	4,8	5,0	9,2	108,8	9,4	4,0	6,4	17,4	
1969 4 ^e trimestre	9,2	4,0	0,8	1,0	5,8	0,2	6,1	6,3	8,7	111,7	10,0	5,0	5,0	27,9	
1970 1 ^{er} trimestre	8,7	4,4	0,9	1,0	6,3	0,2	5,7	5,9	9,1	114,9	11,8	5,3	5,3	29,2	
1970 2 ^e trimestre	9,1	4,7	0,5	0,9	6,1	0,1	5,0	5,1	10,1	119,3	12,6	4,7	6,4	17,3	
1970 3 ^e trimestre	10,1	5,5	0,9	1,0	7,4	0,1	6,5	6,6	10,9	123,2	11,5	4,3	7,3	20,7	
1970 4 ^e trimestre	10,9	5,2	0,7	1,1	7,0	0,1	7,9	8,0	9,9	127,2	10,3	4,5	7,2	32,6	
1971 1 ^{er} trimestre	10,0	4,3	0,9	1,2	6,4	0,1	6,9	7,0	9,4	128,7	10,9	5,8	6,2	35,0	
1971 2 ^e trimestre	9,4	4,4	0,5	1,2	6,1	0,1	5,4	5,5	10,0	133,4	14,0	5,2	7,2	21,7	
1971 3 ^e trimestre	10,0	4,9	0,9	1,4	7,2	0,2	6,4	6,6	10,6	137,3	13,9	4,2	8,3	27,7	
1970 Septembre	10,6	2,4	0,3	0,4	3,1	...	2,8	2,8	10,9	123,2	11,5	4,1	7,0	5,4	
1970 Octobre	10,9	1,7	0,3	0,3	2,3	...	2,7	2,7	10,5	123,6	12,0	3,4	8,1	7,1	
1970 Novembre	10,5	1,5	0,2	0,3	2,0	...	2,1	2,1	10,4	125,1	11,1	3,7	7,9	5,5	
1970 Décembre	10,4	1,9	0,3	0,5	2,7	...	3,1	3,1	10,0	127,2	10,3	6,4	5,4	19,9	
1971 Janvier	10,0	1,0	0,4	0,4	1,8	...	2,0	2,0	9,8	125,9	12,0	6,4	6,2	11,9	
1971 Février	9,8	1,7	0,2	0,4	2,3	...	2,4	2,4	9,7	128,1	12,1	6,2	5,9	13,7	
1971 Mars	9,7	1,6	0,3	0,4	2,3	0,1	2,5	2,6	9,4	128,7	10,9	4,7	6,6	9,4	
1971 Avril	9,4	1,7	0,2	0,4	2,3	...	1,6	1,6	10,1	129,4	12,6	5,0	7,2	8,3	
1971 Mai	10,1	1,0	0,1	0,4	1,5	...	1,7	1,7	9,9	131,6	13,3	4,7	7,6	6,6	
1971 Juin	9,9	1,7	0,2	0,4	2,3	0,1	2,1	2,2	10,0	133,4	14,0	6,1	6,8	6,8	
1971 Juillet	10,0	1,6	0,3	0,3	2,2	...	2,2	2,2	10,0	133,9	14,5	4,0	9,1	12,1	
1971 Août	10,0	1,5	0,3	0,5	2,3	0,1	2,0	2,1	10,2	135,2	14,4	4,5	7,9	8,0	
1971 Septembre	10,2	1,8	0,3	0,6	2,7	0,1	2,2	2,3	10,6	137,3	13,9	4,0	7,8	7,6	

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : M.A.E., Service des Assurances.

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	
	Sociétés belges								Sociétés étrangères								
ACTIF																	
Immeubles	3,5	3,7	4,2	5,1	6,2	7,2	8,3	9,3	1,7	2,0	2,4	2,5	2,6	2,7	2,9	3,1	
Prêts hypothécaires	12,1	14,2	15,4	16,7	18,2	19,2	21,1	22,6	3,6	4,2	4,4	4,8	5,2	5,6	6,2	6,6	
Prêts sur police	1,4	1,5	1,6	1,9	2,1	2,2	2,5	2,7	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	
Valeurs mobilières :																	
Fonds publics belges ...	5,9	6,2	6,6	7,4	7,7	8,4	8,2		3,7	3,8	3,9	4,3	4,7	5,0	5,0		
Titres des organismes parastataux de crédit	5,0	5,1	6,0	6,3	6,9	8,1	8,2	21,6	0,8	0,9	1,1	1,1	1,4	1,5	1,5	8,4	
Titres des autres organismes parastataux ..	1,6	1,9	1,9	2,2	2,6	2,5	2,5		1,1	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1		
Titres des provinces et communes	1,9	1,8	1,5	1,6	1,9	2,3	1,9		0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5		0,4
Valeurs étrangères	1,9	1,9	2,0	2,2	2,2	3,0	3,3	3,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8	
Valeurs congolaises	0,1	0,1	0,1	0,1	
Obligations de sociétés belges	9,0	9,2	10,8	11,4	11,9	12,0	13,1	14,0	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	1,2	1,6	
Actions de sociétés belges	2,9	3,0	3,2	3,3	3,5	4,0	4,2	5,0	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	
Total des valeurs mobilières	28,3	29,2	32,1	34,5	36,7	40,3	41,4	44,1	7,9	8,0	8,2	8,7	9,7	10,4	10,9	11,8	

PASSIF

Cautionnements déposés	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Réserves mathématiques ¹ .	45,3	49,1	54,1	59,2	64,1	69,2	74,2	80,1	13,6	14,7	15,4	16,5	17,7	19,1	20,4	21,7

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation et la réserve de garantie.

XIV - 10. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1964	3,93
1965	3,89
1966	4,51
1967	4,91
1968	5,09
1969	5,91
1970	4,92
1969 3 ^e trimestre .	6,33
4 ^e trimestre .	6,01
1970 1 ^{er} trimestre .	4,64
2 ^e trimestre .	4,99
3 ^e trimestre .	4,93
4 ^e trimestre .	5,10
1971 1 ^{er} trimestre .	5,30
2 ^e trimestre .	5,21
3 ^e trimestre .	5,87

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux; c) Ministère des Finances : Situation des opérations en matière d'impôts. Droits d'hypothèque. — *Comptes rendus des opé-*

rations et de la situation de la CGER de Belgique. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Economie belge en 1969. — Rapports annuels de la S.N.C.I. de l'O.C.P.E. et du Crédit Communal de Belgique.

XV. — PRINCIPALES MODALITES D'EPARGNE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES DISPONIBLES A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : CGER.

Modalités d'épargne	1964	1965	1966	1967
I. Particuliers :				
A. <i>Thésaurisation</i> ¹ :	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B. <i>Epargne-dépôts</i> ² :				
Caisse d'épargne	9,6	17,3	16,1	21,4
Banques	6,7	15,1	13,1	19,7
Institutions paraétatiques de crédit	2,7	3,7	2,6	1,0
Mutualités	0,3	0,3	0,2	0,2
Total ...	19,3	36,4	32,0	42,3
Doubles emplois ³ ...	— 1,6	— 10,2	— 7,4	— 8,0
Total net ...	17,7	26,2	24,6	34,3
C. <i>Epargne-réserves</i> ^{2 4} :				
Organismes de pensions	1,3	1,3	1,7	1,4
Organismes d'assurance-accidents du travail	1,4	1,4	1,4	1,5
Caisses de vacances annuelles	1,0	0,6	0,7	0,3
Organismes d'assurance-vie	6,3	5,4	6,9	6,4
Organismes d'assurances de la responsabilité civile, capitalisation, épargne immobilière et assurances diverses	0,8	2,0	1,7	1,9
Total ...	10,8	10,7	12,4	11,5
D. <i>Epargne hypothécaire et immobilière</i> :				
Remboursement par particuliers sur emprunts hypothécaires	12,8	14,4	14,7	16,1
Constructions d'habitations (Investissement net des particuliers)	11,2	18,4	7,6	11,8
Total ...	24,0	32,8	22,3	27,9
E. <i>Emissions de capitaux</i> :				
Nouveaux placements du public	21,8	19,6	26,6	35,8
F. <i>Mutations de créances et de dettes diverses des particuliers</i>	— 1,8	— 1,9	— 1,4	— 2,0
Epargne nette totale ...	72,5	87,4	84,5	107,5
Amortissements sur habitations ...	10,6	11,8	12,6	13,8
Epargne brute totale ...	83,1	99,2	97,1	121,3
II. Entreprises :				
A. <i>Entreprises privées</i> :				
Epargne nette	16,1	15,3	11,6	13,0
Amortissements	47,1	47,7	52,4	60,6
Epargne brute ...	63,2	63,0	64,0	73,6
B. <i>Entreprises publiques autonomes</i> :				
Epargne nette	1,7	0,5	1,8	1,8
Amortissements	3,3	3,8	4,7	4,5
Epargne brute ...	5,0	4,3	6,5	6,3
Total général particuliers et entreprises ...				
Epargne nette ...	90,3	103,2	97,9	122,3
Epargne brute ...	151,3	166,5	167,6	201,2

¹ Les montants ne sont pas mentionnés car, au stade actuel des recherches, le montant absolu de l'avoir liquide des particuliers seuls n'a pu être établi avec suffisamment d'exactitude.

² Accroissement de l'année.

³ Accroissement ou diminution de l'avoir de diverses institutions et entreprises dont les réserves propres ou exigibles sont recensées comme une épargne dans une des autres rubriques du tableau, des pouvoirs publics et en provenance de l'étranger.

⁴ A l'exclusion des accroissements de réserves du secteur de la Sécurité sociale considérés comme une épargne des pouvoirs publics.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1 — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur ⁴			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet	Emissions nettes totales	Emissions brutes	Amortissements	Emissions nettes	
		Emissions brutes	Amortissements ³	Emissions nettes						
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)		
1. Etat (dette directe uniquement) ...	1964	30,1	22,2	7,9	—	7,9	2,0	2,0	...	7,9
	1965	29,8	13,3	16,5	—	16,5	3,0	2,3	0,7	17,2
	1966	31,3	19,4	11,9	—	11,9	1,3	0,2	1,1	13,0
	1967	37,8	26,3	11,5	—	11,5	3,0	2,3	0,7	12,2
	1968	40,9	22,9	18,0	—	18,0	1,6	1,0	0,6	18,6
	1969	56,6	43,6	13,0	—	13,0	8,3	3,8	4,5	17,5
	p 1970	56,0	43,8	12,2	—	12,2	3,8	5,5	- 1,7	10,5
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1964	5,4	1,1	4,3	—	4,3	7,0 ⁵	3,5 ⁵	3,5	7,8
	1965	5,5	4,8	0,7	—	0,7	3,8	1,7	2,1	2,8
	1966	0,4	2,1	- 1,7	—	- 1,7	4,0	1,9	2,1	0,4
	1967	12,3	2,6	9,7	—	9,7	4,7	2,2	2,5	12,2
	1968	8,3	1,3	7,0	—	7,0	5,5	3,3 ⁶	2,2	9,2
	1969	9,5	4,3	5,2	—	5,2	8,7	3,3	5,4	10,6
	p 1970	10,3	2,3	8,0	—	8,0	8,1	3,7	4,4	12,4
3. Intermédiaires financiers publics (y compris CGER)	1964	...	0,3	- 0,3	1,3	1,0	3,3	1,3	2,0	3,0
	1965	2,5	0,1	2,4	4,7	7,1	3,7	1,5	2,2	9,3
	1966	1,1	0,4	0,7	4,0	4,7	4,9	2,0	2,9	7,6
	1967	2,9	0,2	2,7	6,8	9,5	5,5	2,5	3,0	12,5
	1968	0,5	0,4	0,1	12,7	12,8	6,3	2,4	3,9	16,7
	1969	2,0	1,3	0,7	8,1	8,8	3,8	1,7	2,1	10,9
	p 1970	5,5	2,6	2,9	16,2	19,1	4,0	1,3	2,7	21,8
4. Pouvoirs subordonnés, Intercom. E3 et E5 et Crédit Communal	1964	1,5	0,8	0,7	4,4	5,1	5,1
	1965	6,4	1,6	4,8	4,1	8,9	0,1	...	0,1	9,0
	1966	9,1	3,2	5,9	5,8	11,7	0,4	0,2	0,2	11,9
	1967	5,3	2,2	3,1	9,0	12,1	0,8	0,1	0,7	12,8
	1968	9,0	2,3	6,7	9,2	15,9	0,3	0,7	- 0,4	15,5
	1969	9,2	2,7	6,5	9,8	16,3	16,3
	p 1970	11,0	2,4	8,6	11,0	19,6	19,6
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1964	1,4	1,9	- 0,5	—	- 0,5	0,9	0,5	0,4	- 0,1
	1965	2,0	2,7	- 0,7	—	- 0,7	2,2	0,8	1,4	0,7
	1966	4,5	3,3	1,2	—	1,2	2,8	0,8	2,0	3,2
	1967	6,8	4,2	2,6	—	2,6	1,8	1,4	0,4	3,0
	1968	7,3	2,6	4,7	—	4,7	1,9	1,6	0,3	5,0
	1969	6,0	4,6	1,4	—	1,4	2,4	1,0	1,4	2,8
	p 1970	8,5	5,0	3,5	—	3,5	3,9	1,1	2,8	6,3
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1964	38,4	26,3	12,1	5,7	17,8	13,2	7,3	5,9	23,7
	1965	46,2	22,5	23,7	8,8	32,5	12,8	6,3	6,5	39,0
	1966	46,4	28,4	18,0	9,8	27,8	13,4	5,1	8,3	36,1
	1967	65,1	35,5	29,6	15,8	45,4	15,8	8,5	7,3	52,7
	1968	66,0	29,5	36,5	21,9	58,4	15,6	9,0	6,6	65,0
	1969	83,3	56,5	26,8	17,9	44,7	23,2	9,8	13,4	58,1
	p 1970	91,3	56,1	35,2	27,2	62,4	19,8	11,6	8,2	70,6

¹ Les émissions par grosses tranches, dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles. Jusqu'en 1965, les émissions au robinet de bons de caisse à court terme (un an au plus) des intermédiaires financiers publics et du Crédit Communal de Belgique sont comprises dans les montants des émissions nettes au robinet, faute d'avoir pu être isolées. A partir de 1966, les chiffres de la colonne (4) ne comprennent plus que les émissions nettes à long et moyen terme (à plus d'un an); le montant des émissions nettes à un an au plus des années 1966, 1967, 1968, 1969 et 1970 qui s'élèvent respectivement à « Intermédiaires financiers publics » : néant, - 0,8 milliard, 2,2 milliards, - 2,3 milliards et 3,9 milliards; « Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal » 0,6 milliard, 1,6 milliard, 1,2 milliard, 2,4 milliards et 5,9 milliards ne figure donc plus dans le présent tableau.

Pour mémoire : Mouvement net de la dette à court terme en FB de l'Etat en 1964 : 2,5; en 1965 : 7,4; en 1966 : 4,5; en 1967 : - 5,6; en 1968 : 10,9; en 1969 : - 0,4; en 1970 : 15,2 milliards.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement

l'objet de négociations hors-bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel de même que les bons d'épargne émis par la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements » non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁵ Les chiffres relatifs au Fonds de Dotation des Pensions de la Guerre comprennent en émissions brutes 2,8 milliards de consolidation (intérêts et amortissements non remboursés à leur échéance) et 1,6 milliard en remboursements ayant trait aux années 1961 à 1963.

⁶ Non compris 3,8 milliards de titres de l'Office National des Pensions pour Travailleurs Indépendants annulés à la suite de la cession par la CGER de la gestion « Pension des Indépendants » à l'Office National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis 1 (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission 2 3	Rendement pour le porteur 4	
Mois	Jour							à l'échéance intercalaire	à l'échéance finale
1969	Janvier	9 Intercom. Autor. E3 1969-1981	6,75	98,50	12 ans	5.000	7,00	—	6,99
	Février	17 Etat belge 1969-1975-1982	6,50 — 6,75 ⁴	99,00	6 ou 13 ans	5.650	6,78	6,71	6,88
	Février	17 Etat belge 1969-1980	6,75	98,50	11 ans 6 m. 22 jours	11.600	6,97	—	6,93
	Mars	20 S.N.C.B. 1969-1977-1984	6,75	99,25	8 ou 15 ans	3.500	6,99	6,88	7,07
	Avril	28 Fonds des Routes 1969-1981	7,00	98,50	12 ans	9.200	7,25	—	7,19
	Juin	16 Etat belge 1969-1975-1981	7,00 — 7,25 ⁴	99,00	6 ou 12 ans	9.450	7,28	7,21	7,34
	Juin	16 Etat belge 1969-1987	7,50	99,50	18 ans	5.550	7,57	—	7,55
	Septembre	1 Interc. Autor. E5 1969-1984 ⁵	5,00	100,00	15 ans	2.000	7,61	—	—
	Septembre	9 C.N.C.P. 1969-1975	7,10	99,00	6 ans	500	—	—	7,45
	Octobre	13 Etat belge 1969-1975-1981 ⁶	8,00 — 8,25 ⁴	99,50	5 a. 6 m. ou 11 a. 6 m.	24.345	8,39	8,13	8,51
	Novembre	24 R.T.T. 1969-1981	8,25	99,00	12 ans	3.500	8,44	—	8,44
	Décembre	10 Ville de Liège 1969-1983	8,25	98,50	14 ans	1.000	8,64	—	8,64
	Décembre	10 Ville d'Anvers 1969-1983	8,25	98,50	14 ans	2.000	8,64	—	8,64
	Décembre	15 S.N.C.I. 1969-1980	8,25	99,00	11 ans	1.500	8,45	—	8,45
						84.795			
1970	Janvier	7 C.N.C.P. 1970-1978	8,25	99,00	8 ans	500	—	—	8,43
	Janvier	14 Etat belge 1970-1980	8,25	99,50	10 ans	5.250	8,42	—	8,46
	Janvier	14 Etat belge 1970-1975-1981	8,00 — 8,25 ⁴	99,50	5 a. 3 m. ou 11 a. 3 m.	9.800	8,37	8,10	8,50
	Mars	2 Intercom. Autor. E3 1970-1978	8,25	99,50	8 ans	5.000	8,50	—	8,52
	Mars	2 Intercom. Autor. E5 1970-1978	8,25	99,50	8 ans	3.000	8,50	—	8,52
	Avril	13 Etat belge 1970-1976	8,00	99,25	6 ans	6.950	8,18	—	8,16
	Avril	13 Etat belge 1970-1980, 2 ^e a.	8,25	99,50	9 ans 9 mois	8.250	8,44	—	8,48
	Mai	19 S.N.C.B. 1970-76-82	8,00 — 8,25 ⁴	99,00	6 ou 12 ans	3.500	8,46	8,29	8,54
	Juin	18 Fonds des Routes 1970-76-83	8,00 — 8,25 ⁴	99,00	6 ou 13 ans	10.250	8,37	8,22	8,50
	Septembre	14 Etat belge 1970-1983	8,50	99,00	13 ans	10.160	8,69	—	8,72
	Septembre	14 Etat belge 1970-1976-1982	8,25 — 8,50 ⁴	99,00	6 ou 12 ans	15.540	8,55	8,47	8,63
	Octobre	5 C.N.C.P. 1970-1976	8,25	99,00	6 ans	500	—	—	8,47
	Octobre	12 S.N.C.I. 1970-1977-1983	8,25 — 8,50 ⁴	99,00	7 ou 13 ans	2.000	8,57	8,45	8,60
	Octobre	26 Soc. Nat. Logement 1970-1980	8,50	99,00	10 ans	2.500	8,68	—	8,65
	Novembre	16 R.T.T. 1970-1984	8,50	99,00	14 ans	5.000	8,68	—	8,70
	Décembre	7 Ville de Liège 1970-78-84	8,25 — 8,50 ⁴	98,60	8 ou 14 ans	1.000	8,54	8,50	8,62
	Décembre	7 Ville d'Anvers 1970-78-84	8,25 — 8,50 ⁴	98,60	8 ou 14 ans	2.000	8,54	8,50	8,62
						91.200			
1971	Janvier	14 Etat belge 1971-1984	8,50	100,00	13 ans	13.500	8,50	—	8,50
	Janvier	14 Etat belge 1971-1977-1983	8,25 — 8,50 ⁴	100,00	6 ou 12 ans	19.500	8,31	8,25	8,34
	Février	17 S.N.C.I. 1971-1979	8,00	100,00	8 ans	5.000	8,00	—	8,00
	Février	22 Ville de Gand 1971-1981	8,00	99,50	10 ans	1.000	8,09	—	8,07
	Mars	8 Intercom. Autor. E3 1971-1983	7,75	99,50	12 ans	6.000	7,82	—	7,82
	Mars	29 S.N.C.B. 1971-1985	7,75	99,50	14 ans	3.500	7,83	—	7,81
	Mai	10 Etat belge 1971-1978-1986	7,50 — 7,75 ⁴	99,50	7 ou 15 ans	21.500	7,64	7,59	7,66
	Mai	10 Etat belge 1971-1986	7,75	99,75	15 ans	13.000	7,79	—	7,78
	Juin	21 Intercom. Autor. E5 1971-1983	7,75	99,50	12 ans	6.000	7,82	—	7,82
	Juillet	26 Ville d'Anvers 1971-1982	7,75	99,50	11 ans	2.500	7,83	—	7,82
	Septembre	6 Ville de Liège 1971-1982	7,75	99,50	11 ans	1.500	7,83	—	7,82
	Octobre	4 Etat belge 1971-1987	7,50	100,00	15 ans 6 mois	21.300	7,51	—	7,51
	Octobre	4 Etat belge 1971-1980-1987	7,25 — 7,50 ⁴	100,00	8 a. 6 m. ou 15 a. 6 m.	25.700	7,30	7,26	7,34

¹ Les totaux annuels peuvent différer des chiffres repris à la colonne (1) du tableau précédent (émissions brutes par grosses tranches) parce qu'ils comprennent les émissions pour leur montant nominal, même si une partie seulement de l'emprunt a été effectivement couverte et parce qu'ils ne comprennent pas les obligations émises par la C.A.D.G. et la Fondation nationale pour le financement de la recherche scientifique.

² Le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éven-

tuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix du capital en vie, évalué au cours d'émission.

³ Rendements calculés avant retenues fiscales à la source.

⁴ Intérêts : le premier taux indiqué est celui qui est appliqué jusqu'à l'échéance intercalaire, le second est celui qui est appliqué à partir de celle-ci.

⁵ Emprunt à lots.

⁶ Y compris 1.595 millions de souscriptions reçues du 1^{er} au 10 décembre en échange de titres de l'emprunt de l'Etat 1984-00-75.

XVI - 3. — DETTES DE L'ETAT

XVI - 3a. — Situation officielle

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes									Dettes indirectes	Dettes totales (à l'excl. de la dette reprise du Congo) ²	Dettes reprises du Congo ³	Dettes totales (y compris la dette reprise du Congo) ²
	en francs belges					en monnaies étrangères							
	consolidée ¹	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidée ²	à moyen et court terme	totale ²	Total de la dette directe ²				
1963	261,6	13,7	55,1	39,8	370,2	18,4	28,1	46,5	416,7	29,3	446,0		
1964	276,9	6,3	51,2	46,2	380,6	17,2	31,0	48,2	428,8	33,3	462,1		
1965	293,6	6,8	58,6	46,3	405,3	15,6	29,8	45,4	450,7	33,9	484,6	4,4	489,0
1966	305,6	7,8	59,9	49,4	422,7	14,3	35,5	49,8	472,5	31,0	503,5	3,9	507,4
1967	317,1	8,5	57,8	45,9	429,3	12,9	42,5	55,4	484,7	40,7	525,4	3,5	528,9
1968	335,0	9,1	66,2	54,5	464,8	11,5	43,4	54,9	519,7	47,6	567,3	3,0	570,3
1969	347,7	13,9	67,3	52,9	481,8	11,2	49,9	61,1	542,9	52,9	595,8	2,6	598,4
1970	359,6	12,5	73,1	57,3	507,5	9,9	40,4	50,3	557,8	61,7	619,5	2,2	621,7
1970 Septembre	353,1	11,1	72,2	46,6	483,0	10,1	46,4	56,5	539,5	62,1	601,6	2,3	603,9
1970 Octobre	365,4	11,9	57,0	52,4	486,7	10,0	44,0	54,0	540,7	62,1	602,8	2,3	605,1
1970 Novembre	361,4	12,2	69,0	48,6	491,2	10,0	42,5	52,5	543,7	61,9	605,6	2,2	607,8
1970 Décembre	359,6	12,5	73,1	57,3	507,5	9,9	40,4	50,3	557,8	61,7	619,5	2,2	621,7
1971 Janvier	375,4	12,5	67,1	56,6	511,6	9,8	39,1	48,9	560,5	60,1	620,6	2,2	622,8
1971 Février	378,4	13,8	73,0	51,6	516,8	9,8	34,5	44,3	561,1	59,9	621,0	2,1	623,1
1971 Mars	377,0	14,0	86,8	50,3	528,1	9,7	31,3	41,0	569,1	59,7	628,8	2,1	630,9
1971 Avril	375,3	14,5	83,8	53,4	537,0	9,5	27,8	37,3	574,3	58,4	632,7	2,0	634,7
1971 Mai	397,2	14,9	84,7	52,3	549,1	9,5	25,5	35,0	584,1	58,2	642,3	2,0	644,3
1971 Juin	394,3	13,7	92,0	53,0	553,0	9,3	21,6	30,9	583,9	58,3	642,2	2,0	644,2
1971 Juillet	393,2	12,9	81,5	53,8	541,4	9,1	20,8	29,9	571,3	58,1	629,4	2,0	631,4
1971 Août	392,5	13,2	83,8	50,0	560,5	9,0	17,7	26,7	587,2	58,0	645,2	2,0	647,2
1971 Septembre	391,6	13,9	96,3	49,5	551,3	8,9	17,1	26,0	577,3	57,7	635,0	1,9	636,9

¹ Y compris l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

² Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

³ Voir : *Moniteur belge* - 27-5-1965 - Convention du 6 février 1965.

XVI - 3b. — Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds

(milliards de francs)

Période	Dettes totales (à l'excl. de la dette reprise du Congo) ¹	Dettes reprises du Congo ²	Dettes totales ³	Variations comptables à éliminer				Doubles emplois à éliminer	Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds ⁷	Pour mémoire : Variations de l'encours des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes ⁷
				Certificats de trésorerie détenus par le Fonds Monétaire International ⁴	Certificats de trésorerie souscrits par la B.N.B. pour le financement des prêts au Fonds Monétaire International en exécution des Accords Généraux d'Emprunt ⁵	Avoirs de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte du Ministère de l'Education Nationale ⁶	Divers			
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (8) - (4) & (8)	(10)	
1964	+ 16,1	- 1,2	+ 14,9	- 1,7	+ 1,5	+ 0,1	+ 15,0	...
1965	+ 22,5	- 2,1	+ 20,4	- 3,5	+ 1,9	- 0,1	+ 22,1	...
1966	+ 18,9	- 0,5	+ 18,4	+ 1,3	+ 17,1	...
1967	+ 21,9	- 0,4	+ 21,5	+ 0,5	- 1,5	+ 0,3	+ 22,2	+ 0,8
1968	+ 41,9	- 0,5	+ 41,4	+ 4,4	+ 3,1	+ 0,8	+ 33,1	+ 1,0
1969	+ 28,5	- 0,4	+ 28,1	+ 2,3	- 5,0	+ 0,2	+ 0,7 ⁸	...	+ 29,9	- 1,8
1970	+ 23,7	- 0,4	+ 23,3	- 9,0	+ 32,3	...
1970 9 prem. mois	+ 5,8	- 0,3	+ 5,5	- 9,0	...	- 1,9	+ 16,4	...
1971 9 prem. mois	+ 15,5	- 0,3	+ 15,2	- 10,3	...	- 2,0	+ 0,8 ⁹	...	+ 26,7	...

¹ Variations de la colonne (11) du tableau XVI - 3a.

² Variations de la colonne (12) du tableau XVI - 3a. La dette reprise du Congo ne figure toutefois à ce tableau que depuis la ratification de la convention du 6 février 1965.

³ Variations de la colonne (13) du tableau XVI - 3a, depuis 1966.

⁴ Les remboursements de certificats de trésorerie détenus par le Fonds Monétaire International sont, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, supportés par la Banque Nationale de Belgique; celle-ci reçoit, par ailleurs, le produit des souscriptions de certificats par le Fonds.

⁵ La souscription de certificats de trésorerie constitue simplement la modalité technique sous laquelle la Banque Nationale de Belgique finance les prêts consentis au Fonds Monétaire International dans le cadre des Accords Généraux d'Emprunt.

⁶ Les variations de l'avoir de la Banque Nationale de Belgique à l'Office des Chèques postaux pour compte du Ministère de l'Education Nationale ont pour exactes contreparties des mouvements de l'avoir du Ministère de l'Education Nationale auprès de la Banque.

⁷ Le total des colonnes (9) et (10) correspond (avec signe inversé) à la colonne (5) « Besoins nets de financement de l'Etat » du tableau XI - 8.

⁸ Réévaluation du Deutsche Mark.

⁹ B.I.R.D. : + 0,5; réévaluation du franc suisse : + 0,8.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Débiteurs	Accessibles à tout placeur ¹					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1966	1967	1968	1969	1970 p	1966	1967	1968	1969	1970 p	1966	1967	1968	1969	1970 p
A. Secteurs non financiers :															
Etat ²	277,1	298,0	322,7	340,6	360,8	65,8	66,4	67,0	71,8	70,9	342,9	364,4	389,7	412,4	431,7
Paraétatiques d'exploitation	30,1	33,0	38,0	39,7	43,0	10,0	10,9	12,0	15,6	18,7	40,1	43,9	50,0	55,3	61,7
Sécurité sociale et fonds de pension	—	—	—	—	—	16,1	17,9	15,5	19,7	22,1	16,1	17,9	15,5	19,7	22,1
Secteur public non compris ailleurs	35,9	39,4	46,6	53,6	62,5	14,9	16,3	16,5	16,9	17,3	50,8	55,7	63,1	70,5	79,8
B. Intermédiaires financiers ³	144,9	165,3	191,0	209,4	248,8	29,5	31,8	34,8	37,1	39,7	174,4	197,1	225,8	246,5	288,5
Total ...	488,0	535,7	598,3	643,3	715,1	136,3	143,3	145,8	161,1	168,7	624,3	679,0	744,1	804,4	883,8
<i>Pour mémoire :</i>															
Titres congolais et titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion ⁴	11,5	11,4	11,1	11,0	n.d.	—	—	—	—	—	11,5	11,4	11,1	11,0	n.d.

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

Détenteurs	Accessibles à tout placeur ¹					Non accessibles à tout placeur					Total				
	1966	1967	1968	1969	1970 p	1966	1967	1968	1969	1970 p	1966	1967	1968	1969	1970 p
A. Secteurs non financiers :															
Entreprises, particuliers, Etranger	264,9	294,2	319,3	347,2	386,7	7,7	9,6	6,6	8,1	9,2	272,6	303,8	325,9	355,3	395,9
Paraétatiques d'exploitation	3,8	3,8	4,4	4,4	4,1	0,3	0,4	0,2	0,3	0,4	4,1	4,2	4,6	4,7	4,5
Secteur public non compris ailleurs ⁵	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0	0,1	0,1	0,2	0,3	0,2	3,0	3,1	3,2	3,3	3,2
Sécurité sociale ⁷	6,8	4,1	4,6	5,0	5,4	1,6	1,5	1,4	1,3	1,9	8,4	5,6	6,0	6,3	7,3
B. Intermédiaires financiers :															
Organismes monétaires ⁶	64,3	74,8	91,0	102,4	127,3	62,4	64,2	65,0	65,6	68,7	126,7	139,0	156,0	168,0	196,0
Fonds des Rentes	5,5	5,0	7,1	6,9	6,0	—	—	—	—	—	5,5	5,0	7,1	6,9	6,0
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	51,1	54,2	61,4	64,5	68,9	22,6	23,6	25,8	27,9	29,8	73,7	77,8	87,2	92,4	98,7
Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension ⁷	78,5	86,9	89,8	91,2	95,3	40,5	43,0	45,4	50,8	53,5	119,0	129,9	135,2	142,0	148,8
Organismes publics de crédit non monétaires ...	10,2	9,7	17,7	18,7	18,4	1,1	0,9	1,2	6,8	5,0	11,3	10,6	18,9	25,5	23,4
Total ...	488,0	535,7	598,3	643,3	715,1	136,3	143,3	145,8	161,1	168,7	624,3	679,0	744,1	804,4	883,8

¹ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

² Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

³ Y compris les bons de caisse à un an.

⁴ Titres admis ou admissibles à la souscription du Fonds, y compris les bonifications effectivement accordées à la fin de chaque année.

⁵ A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

⁶ A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

⁷ Les montants à fin 1966 et à fin 1967 des secteurs « Sécurité sociale » et « Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension » ne sont pas comparables du fait du passage d'avoirs s'élevant à 3,4 milliards à fin 1966, du premier au second de ces secteurs à la suite de la reprise par l'Office national des pensions pour travailleurs salariés, organisme classé dans le second de ces secteurs, du patrimoine de l'Office national des pensions pour ouvriers, organisme qui figurait dans le premier.

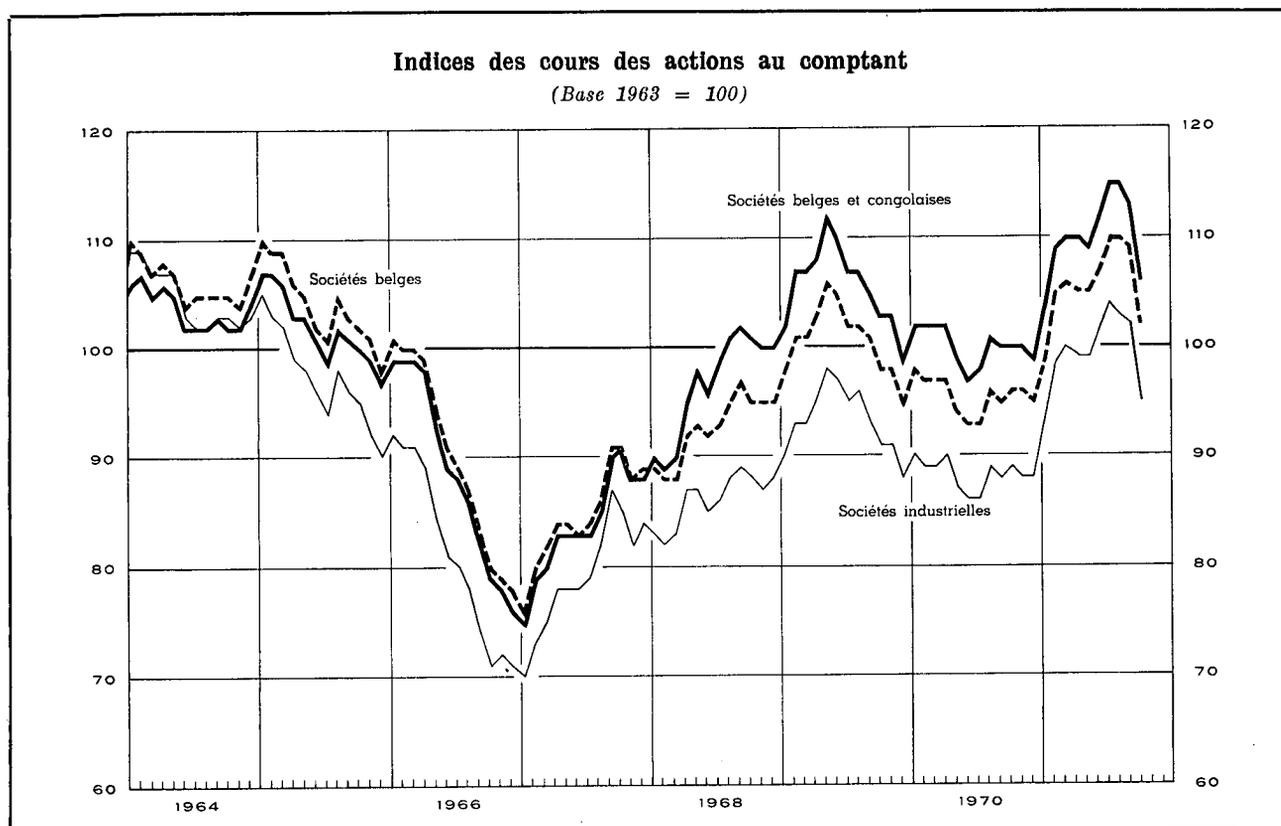
Références bibliographiques : *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire Statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Documentation du Ministère des Finances.* — *Bulletin d'Information et de Documentation :* XXXVI^e année, vol. I, n° 3, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXVIII^e année, vol. I, n° 4, avril 1963 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ». — XL^e année, vol. I, n° 3, mars 1966 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». — XLIII^e année, vol. I, n° 3, mars 1968 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». — XLV^e année, vol. I, n° 3, mars 1970 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». — *Statistiques Economiques belges 1950-1960.*

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE ET CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BORSIERES

Indices des cours des actions au comptant

(Base 1963 = 100)



Moyennes mensuelles ou mois	Capitaux traités moyennes par séances (millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions								Taux de rendement 3 5									
		Au comptant				A terme				Valeurs belges									
		Valeurs belges et congolaises		Valeurs belges		A terme		A terme		Ensemble		Sociétés industrielles							
				Ensemble		Sociétés industrielles													
												(Base 1963 = 100) 2 4				en %			
1964	91	104	106	105	99	3,2	3,0												
1965	83	102	104	97	98	3,4	3,5												
1966	71	88	90	80	88	4,1	4,2												
1967	81	84	85	79	91	4,2	4,0												
1968	134	97	93	86	118	3,8 ⁶	3,8 ⁶												
1969	149	106	101	93	141	3,7	3,4												
1970	112	100	95	88	128	4,9	5,2												
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971					
Janvier	117	208	102	104	98	99	90	93	136	128	4,0	5,0	3,7	5,7					
Février	105	210	102	109	97	105	89	99	134	134	4,0	4,9	3,7	5,7					
Mars	114	173	102	110	97	106	89	100	134	135	4,0	5,0	3,7	5,8					
Avril	108	205	102	110	97	105	90	99	135	136	4,7	5,0	4,8	5,6					
Mai	138	183	99	109	94	105	87	99	130	135	5,0	5,1	5,3	5,8					
Juin	95	181	97	112	93	107	86	102	123	137	5,1	5,0	5,5	5,7					
Juillet	100	187	98	115	93	110	86	104	122	142	5,1	4,9	5,6	5,4					
Août	91	150	101	115	96	110	89	103	128	141	5,1	5,1	5,7	5,8					
Septembre	115	156	100	113	95	109	88	102	127	136	5,3	5,5	6,2	6,4					
Octobre	133		100	106	96	102	89	95	127	125	5,3	5,5	6,1	6,3					
Novembre	109		100		96		88		125		5,4		6,4						
Décembre	126		99		95		88		123		5,3		6,1						

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant)

2 Source : I.N.S. : Pour les chiffres annuels : moyenne des indices aux 10 et 25 de chaque mois; pour les chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois seulement.

3 Source : Kredietbank : Rapport au cours à la fin du mois du dernier dividende net annoncé ou payé.

4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

5 Bourse de Bruxelles.

6 Nouvelle série.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres annuels

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1964	53	6,8	5,2	1,5	...	0,8	0,1	11,1	0,5
1965	55	9,1	4,8	1,8	...	0,9	0,1	11,1	0,5
1966	54	9,4	5,9	1,8	...	1,0	0,1	11,6	0,5
1967	50	10,1	7,2	1,9	...	1,1	0,1	13,1	0,6
1968	50	10,4	8,1	2,1	...	1,1	0,1	16,0	0,7
1969	52	14,5	8,8	2,4	...	1,4	0,1	20,3	0,9

Sociétés financières et immobilières ⁵

1964	1.712	35,9	20,4	3,8	0,2	2,4	0,1	15,8	0,7
1965	1.778	37,6	21,6	3,9	0,3	2,4	0,1	17,6	0,9
1966	1.819	39,0	23,0	4,4	0,3	2,5	0,2	19,8	1,0
1967	1.865	44,4	26,2	4,4	0,4	2,8	0,2	23,7	1,1
1968	1.892	48,1	27,3	4,9	0,5	2,9	0,2	28,1	1,4
1969	1.940	53,5	28,8	5,6	0,6	3,2	0,2	33,6	1,8

Industries des fabrications métalliques

1964	1.264	18,6	13,6	3,7	0,6	1,1	0,1	1,8	0,1
1965	1.379	20,0	15,8	4,5	0,9	1,6	0,2	1,8	0,1
1966	1.396	21,5	17,3	4,8	0,9	1,3	0,2	2,1	0,1
1967	1.391	22,9	19,3	4,0	1,4	1,3	0,2	2,4	0,1
1968	1.361	23,9	21,3	4,0	1,3	1,5	0,1	2,3	0,1
1969	1.352	28,5	20,5	4,8	1,3	1,5	0,1	2,1	0,2

Métallurgie du fer

1964	100	17,9	16,1	1,1	0,7	0,3	...	6,3	0,3
1965	100	19,4	17,7	1,0	0,4	0,7	...	6,9	0,4
1966	96	21,3	18,2	0,6	0,2	0,3	...	6,6	0,4
1967	93	23,9	18,5	0,8	0,4	0,2	...	5,6	0,4
1968	90	26,2	19,3	0,5	0,1	0,3	...	5,1	0,3
1969	87	26,9	20,1	0,9	0,1	0,4	...	4,4	0,3

Industrie textile

1964	912	11,2	10,4	1,3	0,4	0,4	0,1	0,3	...
1965	981	12,0	11,1	1,1	0,4	0,3	0,1	0,3	...
1966	986	12,8	11,1	1,3	0,8	0,4	0,1	0,3	...
1967	976	13,1	11,4	1,3	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1968	957	13,2	12,0	1,1	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1969	929	13,8	11,3	1,5	0,5	0,4	0,1	0,3	...

Notes : voir fin du tableau XVII - 2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

Industrie alimentaire

1964	685	11,0	7,5	1,4	0,2	0,6	0,1	0,9	0,1
1965	723	11,6	8,7	1,6	0,2	0,6	0,1	0,9	0,1
1966	725	12,1	9,5	1,7	0,2	0,7	0,1	0,9	0,1
1967	729	12,9	10,8	2,1	0,3	0,8	0,1	0,9	0,1
1968	717	14,7	10,2	2,5	0,4	0,9	0,1	0,8	0,1
1969	703	16,1	9,9	2,2	0,5	0,8	0,1	0,9	0,1

Industrie chimique

1964	542	17,0	8,5	2,4	0,4	1,2	0,1	0,8	0,1
1965	601	18,7	9,3	2,9	0,4	1,2	0,1	0,7	0,1
1966	606	20,2	9,8	2,8	0,4	1,5	0,1	0,6	...
1967	607	22,3	10,7	2,7	0,6	1,5	0,1	0,5	...
1968	627	35,1	25,8	4,1	0,9	2,2	0,1	0,4	...
1969	643	40,4	26,0	5,3	0,8	2,7	0,1	0,4	...

Electricité

1964	29	23,3	3,8	2,2	...	1,8	0,1	8,9	0,5
1965	28	23,7	4,2	2,3	...	2,0	0,1	12,3	0,6
1966	24	23,5	4,3	2,3	...	1,9	0,1	13,3	0,8
1967	16	14,6	2,2	1,3	...	1,2	...	14,2	0,9
1968	17	28,0	5,8	2,6	...	2,3	0,1	14,2	0,9
1969	17	27,2	5,3	2,6	...	2,4	0,1	14,6	0,9

Industrie du charbon

1964	36	7,0	1,0	0,4	0,4	0,3	...	0,3	...
1965	35	8,0	1,6	0,2	0,7	0,1	...	0,3	...
1966	30	7,0	2,0	0,2	0,6	0,1	...	0,3	...
1967	30	7,0	1,8	0,1	0,8	0,1
1968	26	4,9	1,7	0,1	0,5	0,1
1969	25	4,7	1,3	0,1	0,3

Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁶

1964	14.498	205,9	126,9	26,6	4,2	12,4	1,3	52,1	2,8
1965	14.706	220,4	136,0	29,5	4,7	13,5	1,4	57,5	3,0
1966	14.913	231,7	145,6	30,4	5,1	13,5	1,5	61,1	3,4
1967	14.986	240,3	156,4	28,7	7,4	13,1	1,4	66,9	3,6
1968	15.037	279,0	183,1	33,0	7,9	15,9	1,4	73,3	4,1
1969	15.286	310,9	181,0	39,3	7,0	17,9	1,5	89,6	4,6

Notes : voir fin du tableau XVII - 2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1964	316	41,0	28,9	3,0	0,9	1,4	0,1	0,7	...
1965	302	41,3	30,5	3,5	0,6	1,6	0,1	1,1	...
1966	299	41,4	32,7	3,5	0,9	2,1	0,1	1,8	...
1967	277	40,3	32,7	2,7	5,2	2,3	0,1	1,8	0,1
1968	264	40,2	28,6	4,4	0,6	2,7	0,2	3,8	0,1
1969	252	41,2	27,7	5,1	0,1	3,0	0,2	4,2	0,2

C. — Total général des sociétés par actions ⁶

1964	14.814	246,9	155,8	29,6	5,1	13,8	1,4	52,8	2,8
1965	15.008	261,7	166,5	33,0	5,3	15,1	1,5	58,6	3,0
1966	15.212	273,1	178,3	33,9	6,0	15,6	1,6	62,9	3,4
1967	15.263	230,6	189,1	31,4	12,6	15,4	1,5	68,7	3,7
1968	15.301	319,2	211,7	37,4	8,5	18,6	1,6	77,1	4,2
1969	15.538	352,1	208,7	44,4	7,1	20,9	1,7	93,8	4,8

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique; ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres cumulés

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1968	9 premiers mois	10.764	202,9	122,4	22,3	5,4	10,6	2,5
	12 mois	11.925	234,3	146,5	26,2	5,9	12,7	3,7
	12 mois (avec supplément) ⁵	15.088	280,5	183,7	33,2	8,0	16,0	3,7
1969	3 premiers mois	1.545	25,2	19,0	4,2	0,6	1,7	0,7
	6 premiers mois	10.185	244,0	135,3	28,9	5,0	13,9	1,6
	9 premiers mois	11.286	257,6	143,4	31,0	5,7	14,6	2,2
	10 premiers mois	11.732	264,3	148,1	31,8	5,9	15,0	2,4
	11 premiers mois	12.075	277,8	158,9	33,4	6,0	16,0	2,8
	12 mois	12.501	288,2	165,8	35,2	6,1	16,8	3,2
	12 mois (avec supplément) ⁵	15.322	311,5	181,0	39,3	7,0	18,0	3,2
1970	1 ^{er} mois	104	1,4	1,1	0,2	...	0,1	0,5
	2 premiers mois	261	5,2	4,8	1,0	0,1	0,3	0,7
	3 premiers mois	1.502	21,6	15,9	3,9	0,7	1,4	1,1
	4 premiers mois	3.948	63,9	34,3	9,5	1,6	3,9	1,5
	5 premiers mois	7.429	161,1	73,4	20,9	3,8	9,2	2,0
	6 premiers mois	9.774	225,3	112,3	29,1	4,5	13,8	2,3
	7 premiers mois	10.345	233,0	118,7	30,4	4,6	14,2	2,7
	8 premiers mois	10.543	235,5	119,7	30,7	4,7	14,3	3,0
	9 premiers mois	10.857	238,1	121,3	31,1	4,8	14,4	3,3
	10 premiers mois	11.284	244,4	125,3	32,1	5,4	14,9	3,7

Notes : voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres cumulés

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1968	9 premiers mois	191	21,0	12,5	1,8	0,5	1,5	0,1
	12 mois	235	26,1	15,5	2,1	0,5	1,7	0,1
	12 mois (avec supplément) ⁵	265	40,3	28,7	4,5	0,6	2,7	0,1
1969	3 premiers mois	17	0,5	0,1	0,1
	6 premiers mois	170	33,3	22,7	4,6	0,1	2,6	0,1
	9 premiers mois	200	36,2	24,7	4,7	0,1	2,7	0,1
	10 premiers mois	213	37,5	25,2	4,8	0,1	2,8	0,1
	11 premiers mois	225	38,9	26,3	5,0	0,1	2,9	0,1
	12 mois	241	40,3	27,3	5,1	0,1	3,0	0,3
	12 mois (avec supplément) ⁵	252	41,3	27,7	5,1	0,1	3,0	0,3
1970	1 ^{er} mois	1	...	0,1
	2 premiers mois	2	...	0,1	0,1
	3 premiers mois	13	0,4	0,2	0,1	...	0,1	0,1
	4 premiers mois	29	0,9	0,6	0,1	...	0,1	0,1
	5 premiers mois	65	3,5	1,7	0,3	0,1	0,2	0,1
	6 premiers mois	144	10,8	5,5	1,0	0,2	0,7	0,1
	7 premiers mois	158	11,8	7,2	1,1	0,3	0,8	0,1
	8 premiers mois	163	12,7	8,1	1,1	0,3	0,9	0,1
	9 premiers mois	168	13,4	8,3	1,1	0,3	0,9	0,1
	10 premiers mois	181	14,8	8,9	1,3	0,3	0,9	0,1

C. — Total général ⁴

1968	9 premiers mois	10.955	223,9	134,9	24,1	5,9	12,1	2,6
	12 mois	12.160	260,4	162,0	28,3	6,4	14,4	3,8
	12 mois (avec supplément) ⁵	15.353	320,8	212,4	37,7	8,6	18,7	3,8
1969	3 premiers mois	1.562	25,7	19,1	4,2	0,6	1,7	0,8
	6 premiers mois	10.355	277,3	158,0	33,5	5,1	16,5	1,7
	9 premiers mois	11.486	293,8	168,1	35,7	5,8	17,3	2,3
	10 premiers mois	11.945	301,8	173,3	36,6	6,0	17,8	2,5
	11 premiers mois	12.300	316,7	185,2	38,4	6,1	18,9	2,9
	12 mois	12.742	328,5	193,1	40,3	6,2	19,8	3,5
	12 mois (avec supplément) ⁵	15.574	352,8	208,7	44,4	7,1	21,0	3,5
1970	1 ^{er} mois	105	1,4	1,2	0,2	...	0,1	0,5
	2 premiers mois	263	5,2	4,9	1,0	0,1	0,3	0,8
	3 premiers mois	1.515	22,0	16,1	4,0	0,7	1,5	1,2
	4 premiers mois	3.977	64,8	34,9	9,6	1,6	4,0	1,6
	5 premiers mois	7.494	164,6	75,1	21,2	3,9	9,4	2,1
	6 premiers mois	9.918	236,1	117,8	30,1	4,7	14,5	2,4
	7 premiers mois	10.503	244,8	125,9	31,5	4,9	15,0	2,8
	8 premiers mois	10.706	248,2	127,8	31,8	5,0	15,2	3,1
	9 premiers mois	11.025	251,5	129,6	32,2	5,1	15,3	3,4
	10 premiers mois	11.465	259,2	134,2	33,4	5,7	15,8	3,8

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué à une autre date que celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

⁵ Les renseignements concernant un certain nombre de sociétés parviennent à l'I.N.S. après la publication du chiffre mensuel correspondant. Ce supplément cumulé avec le total des 12 mois est repris séparément pour chaque année.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIETES ¹

Chiffres annuels

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. 2).

Périodes	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1964	21,5	11,6	3,8	2,1	1,7	1,0	2,7	14,3	14,2
1965	22,8	11,0	6,1	2,0	4,1	1,3	5,4	16,4	17,8
1966	29,9	14,8	3,1	2,1	1,0	1,9	2,9	17,7	16,0
1967	33,5	14,8	3,1	2,8	0,3	3,7	4,0	18,8	24,0
1968	51,4	20,4	1,7	2,5	- 0,8	4,3	3,5	23,9	35,0
1969	46,6	n.d.	p 4,2	p 3,1	p 1,1	p 4,5	p 5,6	n.d.	p 29,8

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1964	1,7
1965	0,5	...	0,5	0,1	0,4	...	0,4	0,4	0,5
1966	0,7	...	0,8	0,1	0,7	...	0,7	0,7	0,7
1967	0,1	0,1
1968	1,6	...	2,0	...	2,0	...	2,0	2,0	1,9
1969	0,8	n.d.	p 0,5	p 0,1	p 0,4	p ...	p 0,4	n.d.	p 0,4

Total général

1964	23,2	11,6	3,8	2,1	1,7	1,0	2,7	14,3	14,2
1965	23,3	11,0	6,6	2,1	4,5	1,3	5,8	16,8	18,3
1966	30,6	14,8	3,9	2,2	1,7	1,9	3,6	18,4	16,7
1967	33,6	14,8	3,1	2,8	0,3	3,7	4,0	18,8	24,1
1968	53,0	20,4	3,7	2,5	1,2	4,3	5,5	25,9	36,9
1969	47,4	n.d.	p 4,7	p 3,2	p 1,5	p 4,5	p 6,0	n.d.	p 30,2

¹ Sociétés anonymes en commandites par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

— Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres mensuels ²

(milliards de francs)

Sources : Chiffres définitifs : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. ³).
Chiffres provisoires : Commission bancaire + B.N.B.

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4) = (2) + (3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1968 9 premiers mois ...	38,0	8,5	0,6	9,1	1,6	...	2,0	2,0
12 mois	51,4	17,7	1,7	19,4	1,6	...	2,0	2,0
1969 3 premiers mois ...	3,9	2,3	0,5	2,8	0,5	0,5
6 premiers mois ...	14,8	6,6	2,2	8,8	0,7	...	0,5	0,5
9 premiers mois ...	19,9	8,8	2,5	11,3	0,7	...	0,5	0,5
12 mois	46,6	16,9	p 4,2	p 21,1	0,8	...	p 0,5	p 0,5
1970 3 premiers mois ...	4,2	1,7	1,0	2,7
6 premiers mois ...	26,4	11,2	1,4	12,6	0,2
9 premiers mois ...	30,1	12,3	2,2	14,5	0,9
1970 Juillet	1,1	0,3	0,5	0,8	0,1
Août	0,8	0,3	...	0,3
Septembre	1,8	0,5	0,3	0,8	0,6
Octobre	1,5	0,6	0,8	1,4
Novembre	2,1	0,5	...	0,5	0,6
Décembre p	9,9	2,3	0,3	2,6	0,1
1971 Janvier p	1,3	0,6	0,5	1,1
Février p	0,6	0,4	2,8	3,2
Mars p	1,5	0,6	2,0	2,6	1,2
Avril p	2,9	0,7	...	0,7
Mai p	1,5	0,4	...	0,4	2,8	2,6	...	2,6
Juin p	5,0	3,8	3,3	7,1
Juillet p	1,7	0,5	0,7	1,2

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et les obligations des banques belges.

N. B. — 3, 6 et 9 premiers mois = addition des chiffres mensuels. Le chiffre des 12 mois comprend des données supplémentaires qui ne peuvent être ventilées mensuellement [pour les colonnes (1), (3), (5) et (7) voir le tableau XVII - 4.].

XVII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ¹

Ventilation d'après les organismes qui ont accordé les crédits à leur origine

(milliards de francs)

Fin de période	Organismes monétaires			Organismes non monétaires				Total général	
	Banques	B.N.B.	Total ²	Intermédiaires financiers publics de crédit spécialisés dans		CGER	Caisses d'épargne privées		Total
				les crédits professionnels	le crédit à l'habitation				
1964	106,8	1,7	108,5	75,7	36,1	79,7	39,4	230,9	339,4
1965	122,8	1,8	124,6	82,1	38,7	86,4	46,3	253,5	378,1
1966 ³	142,8	1,9	144,7	97,9	41,6	94,4	54,0	287,9	432,6
1967 ³	168,7	2,2	170,9	114,9	45,1	100,4	62,1	322,5	493,4
1968	194,4	1,9	196,3	133,3	48,5	109,6	67,2	358,6	554,9
1969 Juin	209,2	1,7	210,9	139,8	50,7	113,0	71,7	375,2	586,1
Septembre	205,3	1,4	206,7	148,1	51,9	115,6	74,3	389,9	596,6
Décembre	204,9	2,5	207,4	155,2	52,3	122,4	75,7	405,6	613,0
1970 Mars	208,0	2,4	210,4	159,1	53,5	121,1	77,1	410,8	621,2
Juin	216,4	1,6	218,0	162,8	54,9	122,0	79,1	418,8	636,8
Septembre	217,1	1,2	218,3	169,0	56,5	123,3	81,3	430,1	648,4
Décembre	230,1	2,3	232,4	174,5	57,8	128,8	84,2	445,3	677,7
1971 Mars	231,9	2,5	234,4	176,9	59,7	128,3	85,2	450,1	684,5
Juin	240,7	1,6	242,3	181,7	61,9	131,3	87,0	461,9	704,2

¹ Les entreprises comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers. Les chiffres englobent les achats nets par la CGER d'obligations des entreprises (y compris les organismes publics d'exploitation), mais non les opérations similaires par d'autres organismes.

² Cf. tableau XIII-9, A, col. (4).

³ Y compris les effets venus à échéance le dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin mensuel des Statistiques* (Com-

mission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin hebdomadaire de la Kreditbank*.

XVIII. — MARCHE MONETAIRE

1. — MARCHE DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR *

(millions de francs)

Moyennes journalières ¹	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total (8) = (1) + (2) + (3) ou (4) + (5) + (6) + (7)	Retraite de capitaux (9)
	Banques de dépôts (1)	Fonds des Rentes (2)	Autres organismes ² (3)	Banques de dépôts (4)	Fonds des Rentes (5)	I.R.G. (6)	Autres organismes ³ (7)		
1964	1.839	4	2.605	1.294	471	1.661	1.022	4.448	8
1965	1.767	722	2.546	1.417	5	2.356	1.257	5.035	83
1966	1.905	264	2.658	1.222	805	1.696	1.104	4.827	...
1967	1.984	1.148	3.299	1.731	282	3.418	1.000	6.431	...
1968	2.135	1.448	2.974	2.346	19	3.089	1.103	6.557	...
1969	3.829	59	3.351	1.280	1.841	3.455	663	7.239	...
1970	3.757	1.631	3.198	1.350	58	6.737	441	8.586	...
1969 3 ^e trimestre	3.336	14	3.068	919	3.112	1.786	601	6.418	...
4 ^e trimestre	5.143	30	3.761	844	2.500	5.210	380	8.934	...
1970 1 ^{er} trimestre	4.015	934	3.300	1.075	28	6.719	427	8.249	...
2 ^e trimestre	3.958	1.776	3.089	1.342	15	7.089	377	8.823	...
3 ^e trimestre	3.681	1.500	3.131	1.351	188	6.328	445	8.312	...
4 ^e trimestre	3.385	2.302	3.266	1.625	...	6.816	512	8.953	...
1971 1 ^{er} trimestre	4.050	524	3.397	1.456	282	5.849	384	7.971	...
2 ^e trimestre	4.842	646	3.040	1.852	183	5.824	669	8.528	...
3 ^e trimestre	4.442	1.636	3.134	1.883	6	6.867	456	9.212	...
1970 Octobre	2.738	2.992	2.776	2.084	...	5.703	719	8.506	...
Novembre	3.349	1.941	3.471	1.484	...	6.981	296	8.761	...
Décembre	4.068	1.961	3.556	1.302	...	7.767	516	9.585	...
1971 Janvier	5.608	945	3.553	986	...	8.554	566	10.106	...
Février	3.341	418	3.753	1.933	...	5.235	344	7.512	...
Mars	3.133	199	2.920	1.497	819	3.700	236	6.252	...
Avril	2.837	928	2.668	1.897	...	3.441	1.095	6.433	...
Mai	7.143	560	3.556	1.542	537	8.850	330	11.259	...
Juin	4.468	451	2.880	2.129	...	5.079	591	7.799	...
Juillet	3.545	1.766	3.001	2.080	17	5.765	450	8.312	...
Août	5.281	1.339	3.245	1.563	...	8.005	297	9.865	...
Septembre	4.355	1.755	3.052	1.946	...	6.603	613	9.162	...
Octobre	4.694	1.750	3.059	2.567	92	6.108	736	9.503	...

* Du 17 novembre 1959 au 30 avril 1969, la plus grande partie des capitaux traités au jour le jour a été régie par le « Protocole dressé en vue de la participation au marché du call money garanti ». Depuis le 1^{er} mai 1969, un nouveau « Protocole régissant le marché du call money garanti » est intervenu entre le Fonds des Rentes, l'I.R.G. et les organismes financiers du secteur public et du secteur privé recevant des dépôts de fonds à vue, en carnets de dépôt ou d'épargne ou à des termes n'excédant pas 3 mois. Le présent tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ces Protocoles.

¹ Les moyennes sont calculées sur la base du nombre total de jours de la période; cette méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

² Cette colonne comprend notamment la CGER, la S.N.C.I., le Crédit Communal, la S.N.C.B. (jusqu'au 30 avril 1969) et depuis août 1960, divers prêteurs « hors Protocole ».

³ Cette colonne comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I., le Crédit Communal, la S.N.C.B. (jusqu'au 30 avril 1969).

**XVIII - 2. — LOCALISATION DES EFFETS COMMERCIAUX
ESCOMPTEES PAR LES BANQUES DE DEPOTS
ET DES ACCEPTATIONS BANCAIRES ¹**

(milliards de francs)

Moyennes des encours à fin de période ²	Portefeuille logé				Total (5) = (1) à (4)
	dans les banques de dépôts (1)	à l'I.R.G. ³ (2)	dans les autres organismes du marché hors banque et à l'étranger (3)	à la B.N.B. ⁴ (4)	
1964	47,3	1,2	15,7	5,3	69,5
1965	56,6	1,9	15,0	4,0	77,5
1966	62,6	0,8	15,8	8,8	88,0
1967	74,3	2,5	17,7	6,8	101,3
1968	86,6	1,8	21,5	10,8	120,7
1969	89,9	2,2	19,5	26,0	137,6
1970	110,4	5,8	20,8	7,6	144,6
1969 2 ^e trimestre	88,1	1,9	20,3	27,1	137,4
3 ^e trimestre	88,9	1,1	18,8	32,8	141,6
4 ^e trimestre	98,0	4,4	16,9	21,2	140,5
1970 1 ^{er} trimestre	102,5	5,4	18,9	12,2	139,0
2 ^e trimestre	107,4	4,3	21,2	10,7	143,6
3 ^e trimestre	113,9	6,4	20,3	4,7	145,3
4 ^e trimestre	118,0	7,2	22,8	2,7	150,7
1971 1 ^{er} trimestre	122,1	5,7	26,3	1,0	155,1
2 ^e trimestre	126,7	2,2	23,3	2,2	154,4

¹ Encours utilisés des crédits d'escompte et d'acceptations en francs belges accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers (autres que les intermédiaires financiers, mais y compris les paraétatiques d'exploitation), au Fonds des Routes et à l'étranger.

² Ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intercalaires.

³ Encours du portefeuille, à l'exclusion de la partie financée par recours au réescompte de la B.N.B.

⁴ Comme le tableau porte uniquement sur les crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts, les chiffres de cette colonne ne comprennent pas les crédits directs de la B.N.B.

N.B. — Pour la méthode d'élaboration ; voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1967, p. 241.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres (à fin de période)	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme		Autres opérations 1		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1964	39	2	148	605	269	607	417	358	82	965	499
1965	39	2	169	736	307	738	476	423	99	1.161	575
1966	39	2	160	1.146	322	1.148	482	507	117	1.655	599
1967	39	3	200	1.383	406	1.386	606	637	128	2.023	734
1968	39	3	220	1.707	474	1.709	695	835	146	2.544	841
1969	39	2	233	2.005	585	2.007	818	1.161	177	3.168	995
1970	39	3	268	2.819	643	2.822	911	1.546	198	4.368	1.109
1969 2 ^e trimestre	39	2	181	1.959	571	1.961	752	1.137	171	3.098	923
3 ^e trimestre	39	2	207	1.998	601	2.000	808	1.160	177	3.160	985
4 ^e trimestre	39	2	311	2.209	607	2.211	918	1.347	197	3.558	1.115
1970 1 ^{er} trimestre	39	3	273	2.552	603	2.555	876	1.406	195	3.961	1.071
2 ^e trimestre	39	3	267	2.819	656	2.822	923	1.562	200	4.384	1.123
3 ^e trimestre	40	3	267	2.703	630	2.706	897	1.523	192	4.229	1.089
4 ^e trimestre	40	3	265	3.203	683	3.206	948	1.694	205	4.900	1.153
1971 1 ^{er} trimestre	40	3	268	3.278	681	3.281	949	1.436	193	4.717	1.142
2 ^e trimestre	40	3	302	3.616	739	3.619	1.041	1.613	204	5.232	1.245
1970 Août	39	3	253	2.411	562	2.414	815	1.417	179	3.831	994
Septembre	40	3	291	2.865	584	2.868	875	1.505	196	4.373	1.071
Octobre	40	3	266	2.974	660	2.977	926	1.559	203	4.536	1.129
Novembre	40	3	245	2.905	657	2.908	902	1.524	182	4.432	1.084
Décembre	40	4	283	3.729	733	3.733	1.016	2.000	231	5.733	1.247
1971 Janvier	40	3	325	3.070	697	3.073	1.022	1.338	193	4.411	1.215
Février	40	3	245	3.076	640	3.079	885	1.361	184	4.440	1.069
Mars	40	3	235	3.689	704	3.692	939	1.607	203	5.299	1.142
Avril	40	3	225	3.469	670	3.472	895	1.581	193	5.053	1.088
Mai	40	3	393	3.348	788	3.351	1.181	1.491	196	4.842	1.377
Juin	40	3	287	4.032	761	4.035	1.048	1.767	222	5.802	1.270
Juillet	40	3	272	3.644	874	3.647	1.146	1.610	193	5.257	1.339
Août	40	3	325	3.522	738	3.525	1.063	1.511	195	5.036	1.258

1 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVII^e année, vol. I, n° 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXX^e année, vol. I, n° 4, avril 1960 : « Le marché monétaire

en Belgique » — XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge » — XLII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1967 : « Nouveaux tableaux concernant les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger ».

**XVIII - 4.— PLAFONDS DE REESCOMPTE ET DE VISA DES BANQUES
A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

Fin de période	Plafonds		Encours imputés		Marges disponibles				
	En pour cent des moyens d'action retenus ¹ (formule générale uniquement)	Montants (formule générale et formule forfaitaire)	Effets visés ³	Effets non visés réescomptés ⁵					
						(milliards de francs)			
						(1)	(2)	(3)	(4)
1969 Septembre	14	50,0	32,6	6,6	10,8				
Octobre	13 1/3	47,7	33,4	4,9	9,4				
Novembre	13 1/3 ²	47,7 ²	32,0	4,0	11,7				
Décembre	12	44,0	29,7	4,2	10,1				
1970 Janvier	11 1/3	41,5	28,5 ⁴	3,1 ⁴	9,9				
Février	10 2/3	40,0	28,7 ⁴	1,7 ⁴	9,6				
Mars	10	37,6	27,2	1,1	9,3				
Avril	10	37,7	28,0	2,8	6,9				
Mai	10	38,6	28,4 ⁴	2,8 ⁴	7,4				
Juin	9 1/2	36,8	26,0	2,2	8,6				
Juillet	9 1/2	38,1	23,5	3,5	11,1				
Août	9 1/2	39,0	21,3	4,6	13,1				
Septembre	9	37,1	20,5	4,3	12,3				
Octobre	9	37,1	20,4 ⁴	5,8 ⁴	10,9				
Novembre	9	38,0	21,0	6,3	10,7				
Décembre	9	38,0	20,7	6,2	11,1				
1971 Janvier	9	38,0	20,2 ⁴	6,4 ⁴	11,4				
Février	9	39,0	19,3 ⁴	4,5 ⁴	15,2				
Mars	8 2/3	37,5	19,4	5,1	13,0				
Avril	8 1/3	36,1	20,5	5,8	9,8				
Mai	8	35,6	19,3 ⁴	5,6 ⁴	10,7				
Juin	8	35,5	19,3	3,3	12,9				
Juillet	8	35,5	18,3 ⁴	7,4 ⁴	9,8				
Août	8	36,5	17,9	7,0	11,6				
Septembre	8	36,5	18,0	4,3	14,2				
Octobre	8	36,6	17,7 ⁴	8,2 ⁴	10,7				

N. B. — Pour la signification de ce tableau, et notamment de la colonne (5) « Marges disponibles », voir le *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, XLVI^e année, tome I, n° 1, janvier 1971, p. V.

¹ Les moyens d'action retenus comprennent les fonds propres, les emprunts émis sous forme d'obligations et bons de caisse et les dépôts en francs belges reçus à vue, à terme et en carnets, à l'exclusion des comptes créditeurs bancaires.

² Le 1^{er} décembre 1969, les plafonds fixés d'après la formule générale ont été ramenés à 12 2/8 p.c. des moyens d'action retenus. A cette date, les plafonds (formule générale et formule forfaitaire) s'élevaient à 46,5 milliards.

³ Effets réescomptés ou non, ayant moins de deux ans à courir (ayant un an au plus à courir pour les effets Creditexport depuis le 31 mars 1970).

⁴ Après déduction des effets échéant le dernier jour du mois, mais qui, du fait que ce jour était un samedi ou un jour férié, n'ont pu être encaissés qu'au début du mois suivant.

⁵ Y compris les effets certifiés réescomptés et les effets réescomptables auprès de la B.N.B. et mobilisés sur le marché hors banque tenu par l'I.R.G.

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Date des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts sur *				
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations préalablement visées par la B.N.B. représentatives		Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 130 jours	Certificats de trésorerie émis à plus de 130 jours et à maximum 360 jours 1	autres effets publics 2	
		d'importations	d'exportations		domiciliées en banque	non domiciliées en banque					
1964 4 février	4,25	4,25	3,75	5,—	5,75	6,25	6,25	4,75	5,50	6,50	
3 juillet	4,75	4,75	4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	5,—	5,50	6,50	
18 décembre	4,75	4,75	4,25	5,25	5,75	6,25	6,25	5,25	5,75	6,50	
1966 2 juin	5,25	5,25	4,75	5,75	6,25	6,75	6,75	5,75	6,25	7,—	
27 octobre	5,25	5,25	4,75	5,75	6,25	6,75	6,75	6,—	6,25	7,—	
1967 2 février	5,—	5,—	4,50	5,75	6,25	6,75	6,75	6,—	6,25	6,75	
23 mars	4,75	4,75	4,25	5,50	6,—	6,50	6,50	6,—	6,25	6,50	
20 avril	4,75	4,75	4,25	5,50	6,—	6,50	6,50	5,75	6,—	6,50	
11 mai	4,50	4,50	4,—	5,25	5,75	6,25	6,25	5,50	5,75	6,25	
14 septembre	4,25	4,25	3,75	5,—	5,50	6,—	6,—	5,25	5,50	6,—	
26 octobre	4,—	4,—	3,50	4,75	5,25	5,75	5,75	5,—	5,25	5,75	
1968 7 mars	3,75	3,75	3,25	4,50	5,—	5,50	5,50	4,75	5,—	5,50	
19 décembre	4,50	4,50	4,—	5,25	5,75	6,25	6,25	5,50	5,75	6,25	
1969 1 ^{er} janvier	4,50	4,50	pays de la C.E.E.	4,—	5,25	5,75	6,25	6,25	5,50	5,75	6,25
			autres pays								
6 février	4,50	4,50	4,50	4,—	5,25	5,75	6,25	6,25	5,75	6,—	6,25
6 mars	5,—	5,—	5,—	4,50	5,75	6,25	7,—	7,—	6,50	6,75	7,—
10 avril	5,50	5,50	5,50	5,—	6,25	6,75	7,50	7,50	7,—	7,25	7,50
29 mai	6,—	6,—	6,—	5,50	6,75	7,25	8,—	8,—	7,50	7,75	8,—
31 juillet	7,—			9,—				8,50	8,75	9,—	
18 septembre	7,50			9,50				9,—	9,25	9,50	
Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations visées ou certifiées représentatives d'opérations de commerce extérieur.											
1970 1 ^{er} juin	7,50			9,50				9,—	9,25	9,50	
22 octobre	7,00			9,00				8,50	8,75	9,00	
10 décembre	6,50			8,50				8,00	8,25	8,50	
1971 25 mars	6,00			7,50				7,00	7,25	7,50	
23 septembre	5,50			7,00				6,50	6,75	7,00	

* Quotité de l'avance au 31 octobre 1971

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 360 jours 1 ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max. 80 %

1 Durée maximum portée à 374 jours à partir du 20 décembre 1967.

2 Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

**XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT
AU JOUR LE JOUR**

**XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE
ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES**

Moyennes 1		A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 2			Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes 3		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication 7		
			1 mois	2 mois	3 mois	4 6	5 6		6 mois	9 mois	12 mois
1964	3,35										
1965	3,17										
1966	3,88	1967	3,80	4,10	4,40	4,90	5,56	1966 13 déc.	6,05	6,10	6,25
1967	3,19	1968	4,00	4,50	5,00	5,25	4,44	1967 12 déc.	5,00	5,10	5,15
1968	2,84	1969	7,50	8,00	8,50	8,75	7,14	1968 10 déc.	5,25	5,30	5,30
1969	5,40	1970	6,15	6,55	6,95	7,25	8,13	1969 9 déc.	8,80	8,80	8,80
1970	6,25	1970 Oct. .	6,50	6,90	7,30	7,60	7,77	1970 8 déc.	7,45	*	7,75
1970 Octobre	6,66	Nov. ..	6,30	6,70	7,10	7,40	7,46	1970 10 nov.	7,60	7,60	7,90
Novembre	5,93	Déc. ..	6,15	6,55	6,95	7,25	7,25	8 déc.	7,45	*	7,75
Décembre	5,55	1971 Janv. .	6,00	6,40	6,80	7,15	7,22	1971 12 janv.	7,35	7,50	7,65
1971 Janvier	4,84	Févr. .	5,00	5,40	5,80	6,25	6,67	9 févr.	7,00	7,10	7,20
Février	4,05	Mars .	4,15	4,50	4,85	5,25	5,53	9 mars	6,00	6,35	6,45
Mars	2,66	Avril .	4,10	4,45	4,80	5,15	5,15	13 avril	5,60	5,90	6,35
Avril	4,51	Mai ...	4,10	4,45	4,80	5,15	5,15	11 mai	5,55	5,85	6,35
Mai	1,65	Juin ..	4,10	4,45	4,80	5,15	5,15	8 juin	5,55	5,85	6,35
Juin	2,64	Juillet .	4,15	4,55	4,90	5,30	5,27	13 juill.	5,55	5,85	6,35
Juillet	4,80	Août ..	4,00	4,35	4,70	5,05	5,19	10 août	5,55	5,85	6,35
Août	3,61	Sept. .	3,95	4,30	4,60	4,90	4,97	14 sept.	5,45	5,75	6,25
Septembre	3,88	Oct. .	3,95	4,30	4,60	4,80	4,83	12 oct.	5,35	5,65	6,15
Octobre	3,28										

1 Il s'agit de moyennes pondérées des taux journaliers moyens. (La pondération tient compte, non seulement des capitaux empruntés chaque jour dans le cadre des protocoles dressés en vue de la participation au marché du call-money, mais encore de capitaux empruntés en dehors de ces protocoles.)

Jusqu'à fin décembre 1964, les moyennes sont calculées sur la base du nombre de jours ouvrables de la période. A partir de 1965, les moyennes sont établies sur la base du nombre total de jours de la période; cette dernière méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

2 Cf. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 8293).

3 Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques soit par le Fonds des Rentes; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques et accessoirement, depuis mai 1965, par des institutions du secteur public et des caisses d'épargne privées. Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, *Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8.030).

4 Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

5 Moyenne pondérée des taux fixés par les adjudications hebdomadaires de l'année ou du mois.

6 Taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus par le Fonds des Rentes).

7 Taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus par le Trésor).

* Pas d'adjudication.

XIX - 4. — TAUX DE DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES ¹

Dates des changements	Comptes de dépôts à				
	vue	15 jours de préavis ²	Terme ²		
			1 mois	3 mois	6 mois
Taux en vigueur au 31-12-1963	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50
1964 23 mars	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80
24 juin	0,50	1,20	2,50	3,30	3,80
13 juillet	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00
1966 1 ^{er} juillet	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30
1967 1 ^{er} mai	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10
1968 1 ^{er} janvier	0,50	1,25	2,70	3,40	4,00
8 avril	0,50	1,00	2,20	3,00	3,50
1969 15 février	0,50	1,25	2,70	3,50	4,00
1 ^{er} avril	0,50	1,50	3,20	4,00	4,50
10 juin	0,50	2,00	4,00	4,75	5,25
1 ^{er} septembre	0,50	2,50	4,50	5,25	5,50
10 novembre	0,50	3,00	5,00	6,00	6,25
1970 9 novembre	0,50	3,00	4,50	5,50	6,00
1971 1 ^{er} février	0,50	3,00	4,25	5,25	5,75
1 ^{er} avril	0,50	2,50	3,50	4,50	5,25
2 novembre	0,50	2,00	3,00	4,00	4,75

¹ Tarif appliqué par 25 banques environ, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur.

² Les variations des taux des dépôts à préavis et à terme, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la B.N.B. et l'Association Belge des Banques.

**XIX - 5. — TAUX D'INTERET APPLIQUES SUR LIVRETS ORDINAIRES
A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

Dates des changements	1 ^{re} tranche ¹		2 ^e tranche ²	
	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³
Taux en vigueur au 31-12-1963	3,00	0,30	2,00	0,20
1964 1 ^{er} janvier	3,00	0,40	2,00	0,30
1965 1 ^{er} janvier	3,00	0,50	2,00	0,40
1969 1 ^{er} janvier	3,00	1,00 ⁴	2,00	1,00 ⁴
1970 1 ^{er} janvier	3,50	1,00	2,50	1,00

¹ Taux alloués sur les dépôts (ou la fraction des dépôts) jusqu'à : 250.000 F pour la période du 1-1-1958 au 31-12-1964; 350.000 F pour la période du 1-1-1965 au 31-12-1966; 500.000 F à partir du 1-1-1967.

² Taux alloués sur la fraction des dépôts dépassant les limites décrites au 1.

³ La prime de fidélité est accordée sur tout dépôt ou partie de dépôt qui est resté inscrit au livret durant l'année civile entière. A partir de 1965 : entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre d'une même année.

⁴ La prime de fidélité pour l'exercice 1969 fut portée, en avril 1969, respectivement à 0,75 p.c. (1^{re} tranche) et 0,60 p.c. (2^e tranche) et, en juin 1969, à 1 p.c. pour tous les dépôts sans limitation.

**XIX - 6. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Emprunts émis avant le 1 ^{er} décembre 1962					Emprunts émis après le 1 ^{er} décembre 1962					
	Dette unifiée (rendement au regard du cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans ¹		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée) ²	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans ¹		Taux moyen pondéré ²
		Etat	Paraéta- tiques et villes	Etat	Paraéta- tiques et villes		Etat	Paraéta- tiques et villes			
									4 à 5,75 %	3 à 5,25 %	
4 % 1 ^{re} s.	5,75 %	5,25 %	5,75 %	5,75 %	8,00 %	7,10 %	8,50 %	8,50 %			
1961	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89	—	—	—	—	—
1962	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64	—	—	—	—	—
1963	4,05	4,54	4,50	4,96	5,02	4,94	—	—	—	—	—
1964	4,04	5,04	4,92	5,32	5,21	5,23	—	—	5,98	5,95	5,98
1965	4,06	5,38	5,38	5,62	5,60	5,53	—	—	6,43	6,55	6,47
1966	4,06	5,35	5,46	5,66	5,64	5,54	—	—	6,45	6,54	6,49
1967	4,07	5,83	5,82	5,85	5,84	5,84	—	—	6,76	6,81	6,80
1968	4,06	5,67	5,56	5,70	5,70	5,66	—	—	6,58	6,68	6,64
1969	4,06	5,82	5,37	5,58	5,76	5,69	6,61	6,62	6,65	6,71	6,69
1970	4,09	7,09	6,75	6,19	6,68	6,78	7,37	7,96	7,80	8,20	7,93
1970 Septembre	4,09	6,96	7,05	5,93	6,41	6,66	7,02	7,28	8,01	8,09	8,00
Octobre	4,11	7,08	7,09	6,08	6,47	6,77	7,10	7,87	8,05	8,19	8,07
Novembre	4,11	6,88	6,94	5,90	6,44	6,64	7,22	7,44	7,83	8,09	7,90
Décembre	4,11	6,71	6,82	5,70	6,41	6,53	7,16	7,09	7,72	8,07	7,83
1971 Janvier	4,11	6,74	6,52	5,70	6,39	6,50	6,92	7,37	7,79	7,97	7,78
Février	4,11	6,39	6,41	5,62	6,32	6,32	6,92	7,37	7,72	7,89	7,70
Mars	4,11	6,27	6,13	5,56	6,17	6,18	6,82	7,08	7,42	7,50	7,40
Avril	4,11	6,18	6,06	5,54	6,16	6,13	6,82	7,06	7,37	7,47	7,37
Mai	4,11	6,00	5,95	5,47	6,12	6,03	6,83	7,08	7,41	7,48	7,41
Juin	4,11	6,16	5,92	5,46	6,06	6,04	6,85	7,09	7,35	7,44	7,36
Juillet	4,11	5,90	5,87	5,43	5,96	5,93	6,81	6,87	7,28	7,31	7,27
Août	4,11	5,78	5,80	5,43	5,96	5,89	6,78	6,84	7,32	7,31	7,28
Septembre	4,11	5,57	5,57	5,28	5,92	5,75	6,68	6,78	7,15	7,17	7,14
Octobre	4,11	5,68	5,58	5,46	5,90	5,82	6,80	6,91	7,29	7,21	7,25
Novembre	4,11	5,67	5,61	5,43	5,96	5,81	6,93	6,85	7,21	7,20	7,20

* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

¹ Non compris les emprunts perpétuels. — ² Y compris les emprunts de sociétés à plus de 5 ans.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXI^e année, vol. I, n^o 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, n^o 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, n^o 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » ; XXXII^e année, vol. II, n^o 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » ; XXXVIII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

**XIX 7. — TAUX DES BONS DE CAISSE ET OBLIGATIONS
EMIS PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT**

Dates des changements	1 an			5 ans			10 ans			20 ans		
	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹
Taux en vigueur au 31-12-1963	4,50	100,00	4,50	5,80	100,00	5,80	5,90	100,00	5,90	6,00	99,00	6,09
1964 16 février ...	4,75	100,00	4,75	6,00	99,50	6,12	6,25	99,00	6,39	6,50	100,00	6,50
1966 4 mars	4,75	100,00	4,75	6,25	100,00	6,25	6,50	100,00	6,50	6,50	99,00	6,59
1 ^{er} juillet ...	5,25	100,00	5,25	6,70	100,00	6,70	6,75	100,00	6,75	6,75 6,75 7,00	97,50 100,00	6,99 7,00
1967 1 ^{er} février ..	5,25	100,00	5,25	6,70	100,00	6,70	6,75	98,75	6,93	6,75 7,00	97,50 100,00	6,99 7,00
1 ^{er} décembre	5,25	100,00	5,25	6,70	100,00	6,70	6,75	100,00	6,75	6,75	98,50	6,89
1968 15 mars	5,00	100,00	5,00	6,50	100,00	6,50	6,75	100,00	6,75	6,75	98,50	6,89
1969 15 avril	5,50	100,00	5,50	6,75	100,00	6,75	6,75	98,50	6,96	6,75	97,50	6,99
16 juin	6,00	100,00	6,00	7,00	99,75	7,06	7,25	100,00	7,25	7,50	100,00	7,50
1 ^{er} novembre	7,00	100,00	7,00	8,00	100,00	8,00	8,25	99,50	8,33	8,25	98,00	8,46
1971 25 janvier ...	6,50	100,00	6,50	7,50	100,00	7,50	8,00	100,00	8,00	8,00	99,00	8,10
18 février ...	6,00	100,00	6,00	7,00	100,00	7,00	7,50	100,00	7,50	7,50	99,00	7,60
16 septembre ..	6,00	100,00	6,00	6,75	100,00	6,75	7,25	100,00	7,25	7,40	100,00	7,40
18 octobre	5,75	100,00	5,75	6,75	100,00	6,75	7,25	100,00	7,25	7,40	100,00	7,40

¹ Taux de rendement réel brut à l'émission pour les souscripteurs autres que les placours institutionnels. Tous les bons de caisse et obligations sont remboursables au pair.

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE *

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande- Bretagne		Italie		Pays-Bas		Canada		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1963		3,—		3,50		4,—		4,—		3,50		3,50		4,—		2,—
1964 Janvier ...											6	4,—				
Février ...							27	5,—								
Juin											4	4,50				
Juillet														3	2,50	
Novembre ..			24	4,—			23	7,—					23	4,25		
1965 Janvier ...	22	3,50														
Avril					9	3,50										
Juin							3	6,—								
Août	13	4,—														
Décembre ..			6	4,50									6	4,75		
1966 Mars													14	5,25		
Mai	27	5,—									2	5,—				
Juillet							14	7,—							6	3,50
1967 Janvier ...	6	4,50					26	6,50					30	5,—		
Février ...	17	4,—														
Mars							16	6,—			15	4,50				
Avril	14	3,50	7	4,—									7	4,50		
Mai	12	3,—					4	5,50							10	3,—
Juillet																
Septembre .													28	5,—		
Octobre ...							19	6,—								
Novembre .							9	6,50								
Novembre .			20	4,50			18	8,—					20	6,—		
1968 Janvier ...													22	7,—		
Mars			22	5,—			21	7,50					15	7,50		
Avril			19	5,50												
Juillet					4	5,—							2	7,—		
Juillet													29	6,50		
Août			30	5,25												
Septembre .							19	7,—					3	6,—		
Novembre .					13	6,—										
Décembre ..			18	5,50								20	5,—	18	6,50	
1969 Février ...																
Mars							27	8,—						3	7,—	
Avril	18	4,—	4	6,—								9	5,50			
Juin	20	5,—			13	7,—							11	7,50		
Juillet									1	5,—						
Août									14	5,50		4	6,—			
Septembre .	11	6,—													15	3,75
Octobre ...					8	8,—										
1970 Mars	9	7,50					5	7,50	9	7,—						
Avril							15	7,—								
Mai													12	7,50		
Juin													1	7,—		
Juillet	16	7,—														
Août							27	7,50								
Septembre .													1	6,50		
Octobre ...							20	7,—								
Novembre .	18	6,50	13	5,75									12	6,00		
Décembre .	3	6,00	4	5,50												
1971 Janvier ...			8	5,25	8	6,50										
Janvier ...			22	5,—												
Février ...			19	4,75									15	5,75		
Février ...													24	5,25		
Avril	1	5,00					1	6,00	5	6,50	5	5,50				
Mai					13	6,75										
Juillet			16	5,00												
Septembre .							2	5,00			15	5,00				
Octobre ...	14	4,50							14	6,00			25	4,75		

* Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

1 Federal Reserve Bank of New York.

2 Depuis le 1er juillet 1969, il y a deux taux en Italie. Celui qui est repris ici est le taux applicable aux établissements de crédit qui ont eu recours au récompte pour un montant supérieur à 5 p.c. de leurs réserves obligatoires pendant le semestre du calendrier précédent celui de l'opération.

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1970 10 septembre	1971 9 septembre	1970 8 octobre	1971 7 octobre
ACTIF								
Encaisse or	4.322	4.322	4.862	4.862	4.862	4.862	4.862	4.862
Disponibilités à vue à l'étranger	25.618	16.356	15.238	21.392	20.116	32.591	20.292	31.154
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	4.683	1.216	1.368	3.407	2.655	5.467	2.648	4.291
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna- tional</i>	4.423	1.216	1.368	2.083	1.368	2.304	1.368	2.356
<i>Acquisition de droits de tirage spéciaux</i> <i>Autres opérations</i>	—	—	—	952	930	1.904	930	1.904
.....	260	—	—	372	357	1.259	350	31
Annuités de Prêt de la B.I.R.D. et de l'E.I.B.	1.380	1.290	1.341	1.161	1.200	1.019	1.200	1.019
Monnaies divisionnaires	7	32	44	18	27	19	32	129
Comptes courants postaux	1.194	1.514	252	301	297	349	311	124
Prêts à l'Etat ²	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450
Avances à l'Etat ³	3.153	3.368	2.899	1.651	3.452	3.452	3.452	3.452
Effets achetés sur le marché monétaire ⁴ Effets escomptés	3.443	12.251	22.499	16.423	10.431	48.501	12.808	51.777
.....	25.185	36.468	37.546	35.434	42.599	—	43.696	—
Effets publics	—	—	—	—	—	12.514	—	13.418
Bons ou Obligations à moyen terme émis par les organismes à statut légal spécial	—	—	—	—	—	1.846	—	2.085
Mobilisation de créances sur la France Effets représentatifs de crédits à court terme :								
Obligations cautionnées	1.810	839	901	98	2.743	3.508	2.822	3.512
Effets garantis par l'Office des Céré- ales ⁵	1.859	2.930	2.907	2.709	1.096	2.608	1.863	3.389
Autres effets sur la France	7.697	10.643	8.278	7.124	8.963	4.830	8.974	8.415
Effets représentatifs de crédits à moyen terme :								
Prêts spéciaux à la construction	2.565	4.751	4.707	4.769	7.947	3.060	7.885	600
Autres crédits à moyen terme	2.249	4.335	6.632	4.290	5.628	1.190	5.604	1.578
Mobilisation de créances sur l'étranger Effets représentatifs de crédits à court terme	4.722	7.760	7.310	8.429	8.780	9.823	9.123	9.725
Effets de mobilisation de créances à moyen terme	4.283	5.210	6.811	8.015	7.442	9.122	7.425	9.055
Avances à 30 jours sur effets publics ...	212	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur titres	86	142	130	60	57	61	57	55
Effets en cours de recouvrement	1.638	3.375	2.806	4.724	1.342	1.460	1.185	1.608
Divers	1.815	5.432	2.082	1.718	1.747	1.843	1.572	1.777
Total ...	78.186	91.216	96.517	96.601	94.235	105.074	97.565	105.698

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	70.508	72.194	72.398	75.621	72.809	75.251	74.718	76.838
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	3.606	7.056	5.262	7.663	9.381	22.162	10.287	20.525
Autres comptes créditeurs	1.761	5.074	12.133	7.471	7.088	2.499	7.292	2.897
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	—	1	1	1	—	—	1	1
<i>Comptes des banques, institutions et personnes étrangères</i>	246	3.405	9.727	5.781	5.837	1.170	5.813	1.386
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	1.515	1.668	2.405	1.689	1.251	1.329	1.478	1.510
Compte spécial du Fonds de Stabilisation des changes - Contrepartie des alloca- tions de droits de tirage spéciaux	—	—	—	919	919	1.811	919	1.811
Plus-value de réévaluation 1969 ⁶	—	—	2.351	—	—	—	—	—
Capital de la Banque	250	250	250	250	250	250	250	250
Divers	2.061	6.642	4.123	4.677	3.788	3.101	4.099	3.377
Total ...	78.186	91.216	96.517	96.601	94.235	105.074	97.565	105.698

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 8 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.

³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

⁴ Décret du 17 juin 1968.

⁵ Loi du 15 août 1966, décret du 29 juillet 1969 et loi du 10 mai 1941.

⁶ Convention du 4 décembre 1969 approuvée par la loi du 24 décembre 1969.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1967 February 28	1968 February 28	1969 February 28	1970 February 28	1970 September 9	1971 September 8	1970 October 7	1971 October 6
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------

ISSUE DEPARTMENT

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	2.888	3.038	3.188	3.202	3.427	3.338	3.361	3.222
Other Securities	1	1	1	37	112	401	128	442
Coin
Total ...	2.900	3.050	3.200	3.250	3.550	3.750	3.500	3.675

Notes Issued :								
In Circulation	2.869	3.016	3.140	3.243	3.505	3.705	3.474	3.656
In Banking Department	31	34	60	7	45	45	26	19
Total ...	2.900	3.050	3.200	3.250	3.550	3.750	3.500	3.675

BANKING DEPARTMENT

Government Securities	458	526	486	403	512	744	525	291
Advances and Other Accounts	93	88	70	91	36	23	48	23
Premises, Equipment and Other Securities	27	31	89	89	42	75	40	126
Notes	31	34	60	7	45	45	26	19
Coin	1	1	1	2	2	1	2	1
Total ...	610	680	706	592	637	888	641	460

Capital	15	15	14	15	15	15	14	14
Rest	4	4	4	4	4	—	3	—
Public Deposits	12	13	12	15	11	10	12	13
(including Exchequer, National Loans Fund, National Debt Commissioners and Dividend Accounts)								
Special Deposits	201	218	231	220	270	414	272	—
Other Deposits :								
Bankers Deposits	268	302	301	199	152	191	161	144
Reserves and Other Accounts	110	128	144	139	185	258	179	289
Total ...	610	680	706	592	637	888	641	460

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1967 December 31	1968 December 31	1969 December 31	1970 December 31	1970 September 9	1971 September 8	1970 October 7	1971 October 6
ASSETS								
Gold certificate account	11.481	10.026	10.036	10.457	11.045	9.875	10.819	9.875
Special Drawing Rights certificate account	—	—	—	400	400	400	400	400
Cash	360	207	110	221	208	278	223	309
Discounts and advances	141	188	183	335	491	338	302	190
Acceptances :								
Bought outright	75	58	64	57	39	52	36	53
Held under repurchase agreement	89	83	...	35
Federal agency obligations :								
Bought outright	—	—	—	—	—	—	—	96
Held under repurchase agreement	38	188	...	35
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	15.975	18.756	22.266	25.965	24.501	28.937	23.876	29.584
Certificates
Notes	26.918	28.706	31.392	33.236	32.600	34.583	32.758	34.719
Bonds	6.087	5.475	3.496	2.941	2.707	3.221	2.732	3.263
Total bought outright	48.980	52.937	57.154	62.142	59.808	66.741	59.366	67.566
Held under repurchase agreement	132	554	...	318
Total U.S. Government securities	49.112	52.937	57.154	62.142	59.808	67.295	59.366	67.884
Total loans and securities	49.455	53.183	57.401	62.534	60.338	67.956	59.704	68.293
Cash items in process of collection	8.465	9.417	10.564	11.178	9.460	10.000	9.791	11.102
Bank premises	112	113	116	128	122	147	123	149
Other assets	2.153	2.894	2.627	995	1.074	710	1.600	897
Total assets	72.026	75.840	80.854	85.913	82.647	89.366	82.660	91.025
LIABILITIES								
Federal Reserve notes	41.642	44.726	47.473	50.323	48.720	52.472	48.467	52.179
Deposits :								
Member bank reserves	20.999	21.773	22.085	24.150	22.630	24.942	23.305	25.189
U.S. Treasurer - general account	1.123	703	1.312	1.156	1.107	1.185	660	1.988
Foreign	135	216	134	148	157	152	150	165
Other	663	747	807	1,233	743	733	698	719
Total deposits	22.920	23.439	24.338	26.687	24.637	27.012	24.813	28.061
Deferred availability cash items	5.972	6.020	7.124	6.917	6.890	7.455	7.026	8.366
Other liabilities and accrued dividends	296	395	581	582	626	607	610	616
Total liabilities	70.830	74.580	79.516	84.509	80.873	87.546	80.916	89.222
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	598	630	669	702	689	734	690	733
Surplus	598	630	669	702	669	702	669	702
Other capital accounts	416	384	385	368
Total liabilities and capital accounts	72.026	75.840	80.854	85.913	82.647	89.366	82.660	91.025
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	156	109	146	250	244	269	232	258

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK
(miljoenen guldens)

	1967 31 december	1968 31 december	1969 31 december	1970 31 december	1970 7 september	1971 6 september	1970 5 oktober	1971 4 oktober
ACTIVA								
Goud	6.166	6.115	6.198	6.437	6.344	6.804	6.489	6.804
Vorderingen en geldswaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	2.023	984	1.344	2.772	1.827	1.494	2.046	1.783
Buitenlandse betaalmiddelen
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens	50	19	6	8	3	...	4	...
Bijzondere trekkingsrechten in het I.M.F.	—	—	—	521	407	2.063	413	2.063
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto	203	211	463	184	154	...	135	...
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	895	1.613	1.043	1.388	1.493	738	1.588	838
Voorschotten in rekening-courant en bele- ningen	283	418	876	19	308	14	223	34
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948)
Nederlandse munten	20	28	30	28	37	25	37	27
Belegging van kapitaal en reserves	183	226	254	300	288	340	288	340
Gebouwen en inventaris
Diverse rekeningen	24	21	47	47	12	37	14	54
Totaal ...	9.847	9.635	10.261	11.704	10.873	11.515	11.237	11.943
PASSIVA								
Bankbiljetten in omloop	8.558	8.703	9.276	9.766	9.395	9.980	9.543	10.051
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	873	472	433	973	625	355	826	702
<i>s' Rijks schatkist</i>	775	394	288	829	537	222	774	609
<i>Banken in Nederland</i>	43	31	87	103	46	99	14	66
<i>Andere ingezetenen</i>	55	47	58	41	42	34	38	27
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	57	61	70	78	53	103	62	110
<i>Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen</i> ...	48	42	59	60	41	75	51	84
<i>Andere niet-ingezetenen</i>	9	19	11	18	12	28	11	26
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	13	7	8	4	3	3	3	4
Tegenwaarde toegewezen bijzondere trek- kingsrechten in het I.M.F.	—	—	—	316	316	587	316	587
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	209	244	268	320	268	320	268	320
Diverse rekeningen	117	128	186	227	193	147	199	149
Totaal ...	9.847	9.635	10.261	11.704	10.873	11.515	11.237	11.943
N. B. Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte munt- biljetten	34	24	18	16	16	15	16	15

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1967 dicembre	1968 dicembre	1969 dicembre	1970 dicembre	1970 luglio	1971 luglio	1970 agosto	1971 agosto
Oro in cassa	1.500	1.827	1.847	1.804	1.864	1.802	1.864	1.802
Cassa ¹	44	37	37	39	45	59	32	45
Portafoglio ²	1.243	1.333	1.652	1.035	1.389	1.006	1.401	999
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	1.209	1.337	1.644	842	1.491	505	1.155	405
Prorogati pagamenti
Ufficio italiano dei cambi	2.474	2.086	1.626	1.687	884	2.054	1.090	2.332
Disponibilita in divisa all'estero	—
Titoli emessi o garantiti dallo Stato ⁴ ...	747	1.035	2.447	3.221	2.560	3.838	2.562	3.830
Immobili
Debitori diversi	365	531	680	943	683	832	680	821
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	339	339	339	339	339	339	339	339
C/c servizio tesoreria	166	287	...	1.592	992	1.681	1.003	1.541
Servizi diversi per conto dello Stato	61	91	138	78	107	232	123	152
Spese	157	179	230	281	141	179	148	186
Totale attivo ...	8.305	9.082	10.643	11.861	10.495	12.527	10.397	12.452
Circolazione dei biglietti ⁵	5.126	5.390	6.100	6.619	6.113	6.709	5.928	6.450
Vaglia, assegni e debiti a vista ⁶	52	110	106	193	73	74	57	60
Conti correnti liberi	256	186	87	284	78	63	62	83
Conti correnti vincolati	2.162	2.425	2.784	3.305	3.030	4.343	3.108	4.518
Creditori diversi	537	775	1.200	1.139	1.030	1.113	1.062	1.107
C/c servizio tesoreria	113
Capitale
Fondo di riserva ordinario	9	9	10	12	12	16	12	16
Fondo di riserva straordinario	6	7	7	10	9	14	10	14
Rendite	157	180	236	299	150	195	158	204
Utile provvisorio del precedente esercizio .	—	—	—	—	—	—	—	—
Totale passivo e patrimonio ...	8.305	9.082	10.643	11.861	10.495	12.527	10.397	12.452
Depositanti di titoli e valori	7.340	8.089	11.378	11.351	11.154	11.769	10.650	11.314
¹ Compresi biglietti e monete di Stato	24	14	11	10	13	11	11	11
² Compreso finanziamento ammassi e sequestrato grano :								
— aziende di credito	441	506	556	605	589	586	593	586
— istituti speciali	335	324	349	371	361	389	365	389
³ Comprese anticipazioni a :								
— aziende di credito	1.208	1.332	1.624	817	1.466	492	1.126	393
— altri	1	6	20	25	25	13	28	13
⁴ Compresi BOT	153	80	337	—	—	92	...	96
⁵ Compresi biglietti presso il Tesoro	2	2	3	3	5	n.d.	3	n.d.
⁶ Compresi vaglia cambiari	28	20	20	26	24	28	21	23

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

(Ancienne présentation des postes de la situation hebdomadaire)

	1967 31. Dezember	1968 31. Dezember	1969 31. Dezember	1970 31. Dezember	1970 7. September	1970 7. Oktober
AKTIVA						
Gold	16.647	17.881	14.700	14.340	14.699	14.705
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	10.353	11.503	5.693	28.362	17.373	20.628
Sonstige Geldanlagen im Ausland und Forderungen an das Ausland	1.000	3.715	4.200	2.339	2.316	2.316
Ziehungsrechte in der Goldtranche	—	—	—	3.357	—	—
Sonderziehungsrechte	—	—	—	943	915	930
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	1.953	3.134	3.445	2.911	2.754	2.765
Deutsche Scheidemünzen	200	191	138	162	154	159
Postscheckguthaben	418	470	451	447	221	190
Inlandswechsel	2.922	2.139	11.425	14.152	17.441	18.100
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	5	578	285	104	202
Lombardforderungen	950	875	2.797	1.682	2.009	1.344
Kassenkredite	2.220	1.344	1.974	2.434	1.089	22
Wertpapiere	2.317	1.688	1.031	760	1.021	915
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	6.438	6.148	6.653	8.683	5.425	5.293
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	3.639	4.053	1.173	...	2.457	2.589
Forderung an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe ..	1.534	783	722	386	386	386
Kredite an internationale Einrichtungen und Konsolidierungskredite	2.448	3.969	1.699	1.992	1.959	1.992
<i>darunter</i> : a) an I.W.F.	670	2.082
b) an Weltbank	1.447	1.644	1.544	1.925	1.892	1.925
c) aus der Abwicklung der E.Z.U.	331	243	155	67	67	67
Sonstige Aktiva	830	813	2.017	1.655	757	1.402
	53.869	58.711	58.696	84.890	71.080	73.938
PASSIVA						
Banknotenumlauf	31.574	32.499	34.617	36.479	34.886	34.322
Einlagen von	17.628	21.255	21.089	29.618	28.155	30.508
<i>Kreditinstituten</i>	15.179	17.579	16.890	26.231	25.467	26.000
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	2.115	3.299	3.826	2.987	2.413	4.198
<i>Anderen inländischen Einlegern</i>	334	377	373	400	275	310
Sondereinlagen	—	—	—	5.382	2.971	3.687
<i>Konjunkturausgleichsrücklagen</i>	—	—	—	2.937	2.936	2.936
<i>Konjunkturzuschlag zu den Einkom- mensteuern</i>	—	—	—	2.189	35	751
<i>Sonstige (Bundesbildungsanleihe)</i> ...	—	—	—	256	—	—
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	643	365	472	380	492	423
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	506	322	383	343	413	377
<i>Sonstige</i>	137	43	89	37	79	46
Ausgleichsposten für zugeteilte Sonder- ziehungsrechte	—	—	—	738	738	738
Verbindlichkeiten aus abgegebenen Mobi- lisierungs- und Liquiditätspapieren ...	—	—	—	7.532	—	—
Rückstellungen	1.925	2.110	1.170	1.170	1.170	1.170
Grundkapital	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	1.080	1.180	860	860	860	860
Sonstige Passiva	729	1.012	198	2.441	1.518	1.940
	53.869	58.711	58.696	84.890	71.080	73.938

XX · 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

(Nouvelle présentation des postes de la situation hebdomadaire)

	1970 31. Dezember	1971 7. Juni	1971 7. Juli	1971 6. August	1971 7. September	1971 7. Oktober
AKTIVA						
Gold, Auslandsforderungen und sonstige Auslandsaktiva	51.338	71.845	64.395	63.166	63.576	64.514
Gold	14.340	14.582	14.580	14.687	14.687	14.687
Gulhaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	28.362	47.772	40.077	38.550	38.906	39.812
Sonstige Geldanlagen im Ausland	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200	2.200
Reserveposition im Internationalen Währungsfonds und Sonderziehungsrechte	4.300	5.140	5.389	5.384	5.438	5.485
Kredite und sonstige Forderungen an das Ausland	2.131	2.144	2.144	2.340	2.340	2.325
Sorten und Auslandsschecks	5	7	5	5	5	5
Kredite an inländische Kreditinstitute	18.739	14.554	22.351	21.535	22.163	21.741
Inlandswechsel	14.152	11.988	18.031	18.149	18.772	18.081
Auslandswechsel	2.905	2.081	2.945	2.910	2.655	1.802
Lombardforderungen	1.682	485	1.375	476	736	1.858
Kredite und Forderungen an Bund, Sondervermögen des Bundes und Länder	11.788	9.201	9.312	10.492	10.474	9.451
Kassenkredite (Buchkredite)	2.434	132	508	1.674	1.673	290
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanweisungen	285	...	80	94	77	437
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683
Forderung an Bund wegen Forderungserwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe	386	386	41	41	41	41
Wertpapiere	760	1.106	1.106	955	939	781
Deutsche Scheidemünzen	163	175	175	219	219	214
Postscheckguthaben	447	193	239	205	197	211
Sonstige Aktiva	1.655	1.196	1.215	1.244	1.098	1.194
Insgesamt ...	84.890	98.270	98.793	97.816	98.666	98.106
PASSIVA						
Banknotenumlauf	36.480	36.243	36.994	38.161	37.510	37.397
Einlagen von Kreditinstituten	26.250	34.792	35.956	34.503	34.882	32.796
auf Girokonto	26.231	34.763	35.927	34.470	34.853	32.766
sonstige	19	29	29	33	29	30
Einlagen von öffentlichen Haushalten	6.735	10.116	10.507	10.274	11.022	12.335
Bund	32	421	27	13	19	14
Lastenausgleichsfonds und E.R.P. Sondervermögen	236	396	213	407	350	479
Länder	1.030	1.505	1.640	836	1.603	2.119
Anderere öffentliche Einleger	55	32	28	42	33	35
Sondereinlagen	5.382	7.762	8.599	8.976	9.017	9.688
Einlagen von anderen inländischen Einlegern	2.033	1.374	1.887	1.686	1.886	2.037
Bundesbahn	4	3	4	5	3	5
Bundespost (einschl. Postscheck- und Postspar-	1.629	987	1.494	1.316	1.503	1.653
kassenämter)	400	384	389	365	380	379
sonstige Einleger	400	384	389	365	380	379
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsgeschäft	361	629	596	409	342	446
Einlagen ausländischer Einleger	343	616	585	373	331	429
sonstige	18	13	11	36	11	17
Ausgleichsposten für zugeweilte Sonderziehungsrechte	738	1.364	1.364	1.364	1.364	1.364
Verbindlichkeiten aus abgegebenen Mobilisierungs-	7.532	8.900	6.299	6.114	6.207	6.165
und Liquiditätspapieren	1.170	2.370	2.370	2.370	2.370	2.370
Rückstellungen	1.170	2.370	2.370	2.370	2.370	2.370
Grundkapital	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	860	1.080	1.080	1.080	1.080	1.080
Sonstige Passiva	2.441	1.112	1.450	1.565	1.713	1.826
Insgesamt ...	84.890	98.270	98.793	97.816	98.666	98.106

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1970 7 septembre	1971 7 septembre	1970 7 octobre	1971 7 octobre
ACTIF								
Encaisse or	13.370	11.356	11.435	11.821	11.770	11.879	11.770	11.879
Devises	1.987	5.601	5.793	8.441	3.310	10.673	3.827	10.547
Bons du Trésor étrangers en FS	432	1.442	1.851	1.851	1.851	4.278	1.851	4.278
Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	174	108	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse :								
Effets de change	142	281	613	328	110	81	110	81
Bons du Trésor de la Confédération suisse	7	118	71	5	...
Avances sur nantissement	86	160	277	224	19	4	17	1
Titres :								
pouvant servir de couverture	9	17	43	51	55	54	55	54
autres	173	164	127	105	111	96	111	95
Correspondants en Suisse	72	100	89	83	28	2	26	28
Correspondants à l'étranger	15	22	20	25	21	25	27	43
Perte de réévaluation	—	—	—	—	—	1.244	—	1.244
Autres postes de l'actif	59	57	91	70	88	98	89	101
Total ...	16.519	19.315	20.457	23.070	17.363	28.434	17.888	28.351

PASSIF								
Fonds propres	59	60	61	62	62	63	62	63
Billets en circulation	11.327	12.047	12.518	13.106	11.696	12.630	11.829	12.771
Engagements à vue :								
Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	3.811	5.776	6.354	7.750	3.268	12.596	3.778	10.641
Autres engagements à vue	334	638	601	660	885	1.312	712	1.305
Engagements à terme :								
Avoirs minimaux des banques	—	—	—	—	—	—	—	1.767
Rescriptions de stérilisation	550	233	142	202	313	313	313	313
Compte spécial P.T.T.	—	—	—	200	130	200	150	200
Autres postes du passif	438	561	781	1.090	1.009	1.320	1.044	1.291
Total ...	16.519	19.315	20.457	23.070	17.363	28.434	17.888	28.351

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en millions de francs or

[unités de 0.29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif

	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1970 31 juillet	1971 31 juillet	1970 31 août	1971 31 août
I. Or	4.177	4.145	4.134	4.083	4.148	4.092
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue .	46	48	42	41	40	60
III. Bons du Trésor	7	1.046	7	821	598	719
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	63	—	64	—	—	—
V. Dépôts à terme et avances :	10.673	17.026	11.717	12.469	11.976	12.708
a) à 3 mois au maximum	8.223	13.726	9.407	9.928	9.393	9.868
b) à 3 mois au maximum (or)	—	48	55	55	55	55
c) à plus de 3 mois	2.450	3.237	2.255	2.470	2.528	2.769
d) à plus de 3 mois (or)	—	15	—	16	—	16
VI. Titres à terme :	4.548	2.484	5.328	10.721	3.903	8.709
1. Or :						
a) à 3 mois au maximum	299	268	368	294	356	235
b) à plus de 3 mois	118	152	54	63	65	78
2. Monnaies :						
a) à 3 mois au maximum	3.696	1.459	4.255	9.421	3.022	7.652
b) à plus de 3 mois	435	605	651	943	460	744
VII. Divers	17	1	5	1	4	5
<i>Total actif</i> ...	19.531	24.750	21.297	28.136	20.669	26.293

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Passif

	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1970 31 juillet	1971 31 juillet	1970 31 août	1971 31 août
I. Capital :						
Actions libérées de 25 %	250	290	280	301	280	301
II. Réserves	168	248	243	331	243	331
1. Fonds de Réserve Légale	25	29	28	30	28	30
2. Fonds de Réserve Générale	53	99	95	144	95	144
3. Fonds Spécial de Réserve de Dividendes ..	10	22	22	37	22	37
4. Fonds de Réserve Libre	80	98	98	120	98	120
III. Dépôts (or) :	6.064	5.492	6.202	3.823	5.575	3.833
1. Banques centrales :						
a) à vue	1.936	2.035	2.106	3.176	2.091	3.137
b) à 3 mois au maximum	2.811	2.967	3.658	289	3.094	368
c) à plus de 3 mois	258	333	221	214	173	185
2. Autres déposants :						
a) à vue	448	157	217	144	217	143
b) à 3 mois au maximum	—	—	—	—	—	—
c) à plus de 3 mois	611	—	—	—	—	—
IV. Dépôts (monnaies) :	12.061	18.071	13.883	22.969	13.874	21.129
1. Banques centrales :						
a) à vue	58	97	103	87	78	98
b) à 3 mois au maximum	9.451	17.061	12.253	19.716	12.303	18.867
c) à plus de 3 mois	1.373	536	921	1.612	963	1.433
2. Autres déposants :						
a) à vue	19	19	20	21	20	20
b) à 3 mois au maximum	1.079	308	554	1.226	485	465
c) à plus de 3 mois	81	50	32	307	25	246
V. Effets	835	469	563	490	561	488
a) à 3 mois au maximum	468	469	256	165	100	488
b) à plus de 3 mois	367	—	307	325	461	—
VI. Divers	121	131	77	137	87	126
VII. Comptes de profits et pertes	—	—	—	—	—	—
VIII. Dividende payable le 1^{er} juillet	—	—	—	—	—	—
IX. Provision	32	49	49	85	49	85
<i>Total passif ...</i>	19.531	24.750	21.297	28.136	20.669	26.293

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est faite des autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique mentionne les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. Economie générale; 2. Monnaie, crédit et banque; 3. Finances publiques; 4. Agriculture; 5. Industrie; 6. Travail; 7. Commerce intérieur; 8. Commerce extérieur; 9. Transports; 10. Prix et salaires; 11. Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers; 12. Communauté Economique Européenne.

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Arrêté royal du 16 avril 1971

autorisant la Caisse interprofessionnelle de dépôts et de virements de titres à modifier ses statuts (Moniteur du 16 octobre 1971, p. 12407).

.....
Art. 4. — Le second alinéa de l'article 4 est remplacé par le texte suivant :

« Elle ne peut posséder aucune participation dans des entreprises industrielles, financières, commerciales ou agricoles, ni des obligations de semblables entreprises. Il est cependant fait exception pour les participations dans des organismes belges lorsque ces participations se révèlent indispensables à l'accomplissement de l'objet social de la Caisse et pour les participations dans des organismes étrangers exerçant une activité analogue à celle définie au 1^o de l'alinéa 1^{er} de l'article 3 pour autant que l'engagement découlant de ces participations soit limité au montant de celles-ci. »

.....

Arrêté royal du 12 octobre 1971

modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 1957 relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement (Moniteur du 21 octobre 1971, p. 12567).

Article 1^{er}. — Les articles 4 et 5 de l'arrêté royal du 23 décembre 1957 (...) sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Art. 4. En application de l'article 6 de la loi du 9 juillet 1957, le minimum de l'acompte est porté à 25 p.c. du prix d'achat au comptant en ce qui concerne les fourrures et les voitures automobiles neuves destinées au transport de personnes.

» Le minimum de l'acompte est porté à 25 p.c. du prix d'achat au comptant en ce qui concerne les voitures automobiles d'occasion.

» Le minimum de l'acompte est porté à 20 p.c. du prix d'achat au comptant en ce qui concerne les jouets, les voyages, la réparation de véhicules automobiles, les motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes, les meubles et textiles d'ameublement (tentures, tapis, rideaux), les appareils électroménagers, appareils de radio, de télévision, pick-ups, tourne-disques, machines à coudre, lessiveuses à main, foyers et cuisinières à l'électricité, au charbon ou au gaz et autres appareils domestiques de chauffage, appareils photographiques et armoires frigorifiques.

» Le minimum de l'acompte est porté à 15 p.c. du prix d'achat au comptant en ce qui concerne les vêtements et sous-vêtements.

» Art. 5. Le paiement intégral du prix doit être effectué dans les délais ci-après, en ce qui concerne les catégories suivantes de ventes à tempérament et de prêts à tempérament :

» Jouets : dans les six mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

» Voyages : dans les six mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

» Réparation de véhicules automobiles : dans les six mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé lorsque le prix de la réparation ne dépasse pas 10.000 francs et dans les douze mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé lorsque le prix de la réparation est supérieur à 10.000 francs.

» Fourrures : dans les douze mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

» Vêtements et sous-vêtements : dans les douze mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

» Motos, scooters, vélomoteurs, bicyclettes : dans les dix-huit mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

» Appareils électroménagers, appareils de radio, de télévision, pick-ups, tourne-disques, machines à coudre, lessiveuses à main, foyers et cuisinières à l'électricité, au charbon, ou au gaz et autres appareils domestiques de chauffage, appareils photographiques et armoires frigorifiques : dans les vingt-quatre mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

» Meubles, matelas et textiles d'ameublement (tentures, tapis, rideaux) : dans les vingt-quatre mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

» Voitures automobiles d'occasion ayant plus de deux ans d'âge : dans les dix-huit mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

» Voitures automobiles d'occasion ayant au plus deux ans d'âge : dans les vingt-quatre mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé.

» Voitures automobiles neuves : dans les trente-six mois à compter du mois qui suit le mois au cours duquel l'acompte a été payé. »

.....

3. — FINANCES PUBLIQUES

Loi du 27 mai 1971

portant confirmation de l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970, fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux (Moniteur du 20 octobre 1971, p. 12518).

5. — INDUSTRIE

Arrêté royal du 5 octobre 1971

fixant la date de la dissolution du Directoire de l'Industrie charbonnière et en réglementant certaines conséquences (Moniteur du 9 octobre 1971, p.11963).

Article 1^{er}. — Le Directoire de l'Industrie charbonnière institué par la loi du 16 novembre 1961 est dissous au 31 décembre 1972.

Art. 2. — Les biens immobiliers, le matériel, les meubles meublants, ainsi que tous autres droits et obligations du Directoire sont transférés à l'Etat.

.....

7. — COMMERCE INTERIEUR

Arrêté royal du 10 mai 1971

prescrivant une statistique annuelle des points de vente de carburants pour véhicules à moteur (Moniteur du 7 octobre 1971, p. 11783).

Arrêté royal du 12 octobre 1971

modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 1957 relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement (Moniteur du 21 octobre 1971, p. 12567). (Voir aussi rubrique 2.)

9. — TRANSPORTS

Arrêté royal du 5 octobre 1971

fixant l'entrée en vigueur de la loi du 1^{er} juillet 1971 portant création de la Régie des Transports maritimes (Moniteur du 12 octobre 1971, p. 12031).

Article 1^{er}. — La loi du 1^{er} juillet 1971 portant création de la Régie des Transports maritimes entre en vigueur le 1^{er} novembre 1971.

Arrêté royal du 22 octobre 1971

instituant une redevance pour l'utilisation de l'espace aérien (Moniteur du 28 octobre 1971, p. 12847).

10. — PRIX ET SALAIRES

Arrêté ministériel du 28 septembre 1971

réglementant les prix des appareils électroménagers. (Moniteur du 1^{er} octobre 1971, p. 11405).

Arrêté ministériel du 21 octobre 1971

modifiant l'arrêté ministériel du 27 septembre 1962, fixant le prix maximum de vente au consommateur du lait de consommation (Moniteur du 26 octobre 1971, p. 12746).

12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Mémoire

sur les objectifs généraux de la sidérurgie de la Communauté pour les années 1975-1980 (Journal officiel du 29 septembre 1971, n° C 96, pp. 1-82).

Résolution

sur la situation économique et monétaire (Journal officiel du 12 octobre 1971, n° C 100, p. 10).

Règlement de la Commission du 23 septembre 1971 (71/2050/C.E.E.)

modifiant les montants compensatoires fixés dans le secteur agricole à la suite de l'élargissement temporaire des marges de fluctuation des monnaies de certains États membres (Journal officiel du 25 septembre 1971, n° L 217, p. 1).

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le Bulletin d'octobre 1971. Cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE ET CREDIT

Dubbele wisselmarkt in de Belgisch-Luxemburgse Economische Unie. (*Bank- en Effectenbedrijf, Amsterdam, XX, n° 133, septembre 1971, pp. 317-320.*)

GORDON G., Belgium's two-tier System. (*Euromoney, Londres, III, n° 5, octobre 1971, pp. 86-88.*)

HERNANDEZ-LOPEZ M., Le problème de la structure des taux d'intérêt. (*Service mensuel de Conjoncture de Louvain, Louvain, XXV, n° 9, septembre 1971, pp. 19-35.*)

2. INFLATION - DEVALUATION - REEVALUATION - STABILISATION

ALBERT M., La stagflation. (*Chroniques d'Actualité-S.E.D.E.I.S., Paris, tome V, n° 3, septembre 1971, pp. 465-474.*)

ASCHINGER F., Bemerkungen zur Aufwertung des Schweizerfrankens. (*Aussenwirtschaft, Zurich, XXVI, n°s 2-3, septembre 1971, pp. 263-273.*)

EWALENKO R., Les clauses d'indexation en Belgique. (*Revue Politique et Parlementaire, Paris, LXXIII, n° 824, septembre 1971, pp. 4-5.*)

HANSELMANN G., Revaluation of the Swiss Franc and after. (*Euromoney*, Londres, III, n° 5, octobre 1971, pp. 70-76.)

PIETTRE A., L'inflation : maladie inévitable et bienfaitante ? (*La Revue des Deux Mondes*, Paris, juin 1971, pp. 519-530.)

THIRLWALL A.P. et BARTON C.A., Inflation and Growth : the International Evidence. (*Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review*, Rome, n° 98, septembre 1971, pp. 263-274.)

3. INSTITUTIONS MONETAIRES

Un numéro de compte uniforme dans les banques et autres institutions financières belges. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*, Bruxelles, XXVI, n° 37, 1^{er} octobre 1971, pp. 389-392.)

5. MARCHES FINANCIERS - BOURSES DE VALEURS MOBILIERES

Crise monétaire et difficultés sur les marchés internationaux des obligations. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*, Bruxelles, XXVI, n° 37, 1^{er} octobre 1971, pp. 392-396.)

European Capital Markets. (*Barclay Review*, Londres, XLVI, n° 3, août 1971, pp. 52-54.)

IKLE M., Die Struktur des westeuropäischen Geld- und Kapitalmärkte und ihre Entwicklung im Spannungsfeld USA-Europa. (*Aussenwirtschaft*, Zurich, XXVI, n° 2-3, septembre 1971, pp. 157-179.)

La protection et la promotion de l'épargne. Troisième Commission De Voghel. (*Epargner et Investir*, Bruxelles, n° 180, juillet-août 1971, pp. 3-19.)

Les certificats fonciers et titres apparentés. Une formule de placement qui se répand. (*Epargner et Investir*, Bruxelles, n° 180, juillet-août 1971, pp. 41-44.)

Rapport Baumgartner sur le marché français des valeurs mobilières. Constatations et suggestions valables pour la Belgique. (*Epargner et Investir*, Bruxelles, n° 180, juillet-août 1971, pp. 20-24.)

RICHEBAECHER K., Das internationale Zahlungssystem als Faktor in der Entwicklung der Geld- und Kapitalmärkte. (*Aussenwirtschaft*, Zurich, XXVI, n° 2-3, septembre 1971, pp. 135-156.)

6. FINANCES PUBLIQUES

ASSELMAN R.J., Le bilan, la déclaration, l'imposition. Exemple pratique d'imposition d'une société anonyme. (*Revue Générale de Fiscalité, Bruxelles, XXI, n° 7, août-septembre 1971, pp. 205-212.*)

Les revenus d'actions et d'obligations étrangères dans les conventions tendant à éviter la double imposition. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXVI, n° 34, 10 septembre 1971, pp. 357-362.*)

Les revenus imposables des personnes physiques et leur répartition régionale selon le niveau du revenu. Exercice d'imposition 1968. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, LVII, nos 7-8, juillet-août 1971, pp. 443-468.*)

8. REVENU NATIONAL - EPARGNE - INVESTISSEMENTS - CONSOMMATION

A propos de la notion de coût du capital. (*Bulletin de la Société Générale de Banque, Bruxelles, X, n° 107, août-septembre 1971, pp. 1-6.*)

Les comptes nationaux de la Belgique : 1966-1970. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, LVII, nos 7-8, juillet-août 1971, pp. 499-538.*)

Les investissements industriels en 1969. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, LVII, nos 7-8, juillet-août 1971, pp. 469-497.*)

VAN PRAAG B., The Welfare Function of Income in Belgium : an Empirical Investigation. (*European Economic Review, Bruxelles, II, n° 3, 1^{er} trimestre 1971, pp. 337-369.*)

13. PRIX ET SALAIRES

DELBEKE R., Prijzen en prijsbeheersing. (*Ondernemen, Bruxelles, XXVII, n° 7, août 1971, pp. 337-343.*)

La protection de la rémunération des travailleurs. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XXVI, n° 21, supplément, 1^{er} septembre 1971, pp. 1-36.*)

Réglementation économique et prix. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XXVI, n° 23, 20 septembre 1971, pp. 3123-3136.*)

15. POLITIQUE ECONOMIQUE

Commentaires sur les lois d'expansion économique en Belgique : 1971. (*Institut économique et social des Classes Moyennes, Bruxelles, 1971, VII + 44 p.*)

16. CROISSANCE ECONOMIQUE

La croissance de l'économie luxembourgeoise. (Cahiers économiques du STATEC, 48, série D). (*Ministère de l'Economie Nationale, Luxembourg, 1971, XIV + 250 p.*)

18. PREVISIONS ECONOMIQUES

L'économie luxembourgeoise en 1975. (*Bulletin de Documentation du Ministère d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg, n° 5, juin 1971, pp. 6-10.*)

19. INDUSTRIE - AGRICULTURE - PECHE

CHIF D., Recherche d'un indice de la variation de qualité pour les voitures automobiles sur le marché belge : 1966 à 1970. (*Recherches Economiques de Louvain, Louvain, XXXVII, n° 2, mai 1971, pp. 103-117.*)

DE LEEUW A., Een nieuwe wet op de ruilverkaveling van landbouwgronden. (*Tijdschrift voor Privaatrecht, Gand, VIII, n° 2, 1971, pp. 175-184.*)

La crise automobile. (*Comaubel, Bruxelles, septembre 1971, pp. 351-358.*)

MOTTOULLE A., Analyse régionale de l'offre des céréales. Le cas de la Belgique. (*Recherches Economiques de Louvain, Louvain, XXXVII, n° 2, mai 1971, pp. 89-101.*)

REMY J. et VERSTRINGUE-STEVAUX D., Crise agricole ou crise rurale ? (*La Revue Nouvelle, Bruxelles, XXVII, n° 9, septembre 1971, pp. 135-142.*)

ZALLIDER R., Significations de la crise paysanne. (*La Revue Nouvelle, Bruxelles, XXVII, n° 9, septembre 1971, pp. 156-159.*)

21. ENTREPRISES

Arbeiderscontrole. (*V.K.W.-Mededelingen, Anvers, XXVI, n^{os} 8-9, août-septembre 1971, pp. 288-305.*)

LINES A.H., Entreprises en difficulté. (*Synopsis, Bruxelles, XIII, n^o 133, septembre-octobre 1971, pp. 61-72.*)

22. RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L'E.E.D. et le financement de l'innovation en Europe. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXVI, n^o 33, 3 septembre 1971, pp. 349-354.*)

Le financement public de la recherche et du développement dans la C.E.E. (*Bulletin de la Fédération des Industries Belges, Bruxelles, XXVI, n^o 21, 1^{er} septembre 1971, pp. 2780-2783.*)

NEIRYNCK J., Une politique scientifique, pour quoi faire ? (*La Revue Nouvelle, Bruxelles, XXVII, n^o 9, septembre 1971, pp. 177-189.*)

23. TRANSPORTS

La Compagnie Maritime Belge. (*Bulletin d'Information de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, n^o 6, septembre 1971, pp. 2-5.*)

24. COMMERCE INTERIEUR

Le « franchising ». (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXVI, n^o 36, 24 septembre 1971, pp. 377-381.*)

26. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

AMON C.H., The Current Monetary Crisis and European Units of Account. (*Euromoney, Londres, III, n^o 5, octobre 1971, pp. 42-44.*)

ASCHINGER Fr.E., Das Währungssystem des Westens. (*Knapp, Francfort/Main, 1971, 371 p.*)

- BORROMEE Chr., Fonctionnement du système monétaire international. (*Revue d'Economie Politique, Paris, 81^e année, n^o 4, juillet-août 1971, pp. 501-525.*)
- CROCHAT M., Les accords-swap. (*Revue d'Economie Politique, Paris, 81^e année, n^o 4, juillet-août 1971, pp. 476-500.*)
- DE JOUVENEL B., L'événement du 15 août et la stratégie du dollar. (*Chroniques d'Actualité-S.E.D.E.I.S., Paris, tome V, n^o 3, septembre 1971, pp. 505-519.*)
- Douze ans de crise. (*L'Expansion, Paris, n^o 44, septembre 1971, pp. 39-47.*)
- EINZIG P., Too Much Aid? Too Little Discipline? (*Euromoney, Londres, III, n^o 5, octobre 1971, pp. 94-96.*)
- Exchange Rate Realignment. (*World Financial Markets, New York, septembre 1971, pp. 5-10.*)
- FERKRANUS W.J. et LANJOUW G.J., Enkele aspecten van de Euro-dollarmarkt (III). (*Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, LVI, n^o 2814, 8 septembre 1971, pp. 795-799.*)
- Floating Exchange Rates. (*World Financial Markets, New York, 17 septembre 1971, pp. 1-5.*)
- GOFFIN R.J., La réorganisation des relations monétaires internationales. (*Revue d'Economie Politique, Paris, 81^e année, n^o 4, juillet-août 1971, pp. 526-551.*)
- GOLD J., La réforme du Fonds. (*Fonds Monétaire International, Washington, 1970, VIII + 78 p.*)
- GUTOWSKI A., Internationale Liquidität und Konjunkturpolitik. (*IFO-Studien, Berlin, XVII, n^{os} 1-2, juin 1971, pp. 3-24.*)
- HAAN R.L., Speciale trekkingsrechten : internationale samenwerking in ontwikkeling (II). (*Bank- en Effectenbedrijf, Amsterdam, XX, n^o 133, septembre 1971, pp. 341-347.*)
- HEYMANN Ph., Monnaies : Il faut ramener le navire au sec. (*Vision, Paris, n^o 10, septembre 1971, pp. 46-50.*)
- KRAUSE L.B., Fixed, Flexible, and Gliding Exchange Rates. (*Journal of Money, Credit and Banking, Columbus, III, n^o 2/II, mai 1971, pp. 321-338.*)
- LENSSSENS Y., Het einde van de goudwisselstandaard. (*Ondernemen, Bruxelles, XXVII, n^o 7, août 1971, pp. 353-355.*)

- LEVIN J.H., The Marginal Cost of International Short-term Capital Movements. (*International Economic Review, Osaka, vol. 12, n° 2, juin 1971, pp. 227-238.*)
- MACDOUGALL P.L., Euromoney Lending Today. (*Euromoney, Londres, III, n° 4, septembre 1971, pp. i-ii.*)
- MAST H.J., Effondrement du système de Bretton Woods? (*Bulletin du Crédit Suisse, Zurich, n° 6, septembre 1971, pp. 4-9.*)
- MAYER H., Multiplier Effects and Credit Creation in the Euro-dollar Market. (*Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review, n° 98, septembre 1971, pp. 233-262.*)
- McKINNON R.I., Exchange-Rate Flexibility and Monetary Policy. (*Journal of Money, Credit and Banking, Columbus, III, n° 2/II, mai 1971, pp. 339-355.*)
- Nouvelle présentation de la balance des paiements des Etats-Unis. (*Banque, Paris, n° 299, septembre 1971, pp. 796-798.*)
- POLASEK M., The I.M.F. Special Drawing Rights and the Currency Par-Value System. (*The Economic Record, Victoria, XLVII, n° 118, juin 1971, pp. 203-216.*)
- PRINDL A., International Money Management. The Environmental Framework. (*Euromoney, Londres, III, n° 4, septembre 1971, pp. 12-15.*)
- ROEPER H., La crise monétaire actuelle sera-t-elle le prélude d'une nouvelle crise monétaire mondiale? (*Problèmes Economiques, Paris, n° 1239, 30 septembre 1971, pp. 4-8.*)
- ROOSA R.V., Coping with Short-term International Money Flows. (*The Banker, Londres, vol. 121, n° 547, septembre 1971, pp. 990-995.*)
- RUEFF J., Le péché monétaire de l'Occident. (*Revue Générale, Bruxelles, n° 6, 1971, pp. 1-12.*)
- SPIRO S., The Role of Gold in the Monetary System. (*Euromoney, Londres, III, n° 5, octobre 1971, pp. 18-20.*)
- The Dollar Crisis. (*The Banker, Londres, vol. 121, n° 547, septembre 1971, pp. 983-989.*)
- TUROT P., Fausses querelles et idées toutes faites sur les péripéties monétaires. (*Revue Politique et Parlementaire, Paris, LXXIII, n° 824, septembre 1971, pp. 19-29.*)
- YOUNG J.P., The Dollar Standard Versus an International Currency. (*Euromoney, Londres, III, n° 5, octobre 1971, pp. 38-40.*)

27. PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

- BAUER P.T., The Widening Gap. (*Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review, Rome, n° 98, septembre 1971, pp. 215-232.*)
- DUMAS A., Les modèles de développement. (*Tiers-Monde, Paris, XII, n° 46, avril-juin 1971, pp. 279-301.*)
- HOFFMAN P., Le programme des Nations Unies pour le Développement. (*Tiers-Monde, Paris, XII, n° 46, avril-juin 1971, pp. 267-278.*)
- IKONICOFF M., Techniques quantitatives et procédés utilisés dans la planification des pays du Tiers Monde. Vers une proposition de recherche. (*Tiers-Monde, Paris, XII, n° 46, avril-juin 1971, pp. 415-425.*)
- KUHN W.E., Die Entwicklungsländer als Faktoren auf den westlichen Kapitalmärkten. (*Aussenwirtschaft, Zurich, XXVI, n° 2-3, septembre 1971, pp. 180-198.*)
- MANIATIS G.C., Promoting Industrial Investment in Developing Countries : Traditional Financing Methods vs. Industrial Leasing. (*Oxford Economic Papers, Oxford, vol. 23, n° 2, juillet 1971, pp. 268-276.*)
- MOHAMED ALI I.B., The I.M.F. and the Third World. (*Euromoney, Londres, III, n° 5, octobre 1971, pp. 24-25.*)
- RAYMENT P.B.W., On the Analysis of the Export Performance of Developing Countries. (*The Economic Record, Victoria, XLVII, n° 118, juin 1971, pp. 270-276.*)
- STEWART Fr. et STREETEN P., Conflicts between Output and Employment Objectives in Developing Countries. (*Oxford Economic Papers, Oxford, vol. 23, n° 2, juillet 1971, pp. 145-168.*)

28. INTEGRATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

- ARMSTRONG L., Loi anti-trust : Bruxelles montre les dents. (*Vision, Paris, n° 10, septembre 1971, pp. 60-64.*)
- BERG H., Die E.W.G. nach einem Beitritt Grossbritanniens. (*Wirtschaftsdienst, Hambourg, LI, n° 8, août 1971, pp. 407-411.*)
- Britain, Ireland and the E.E.C. (*The Irish Banking Review, Dublin, septembre 1971, pp. 11-17.*)
- DE WACHTER J., Les marchés au nom de l'Etat à la lumière de la réglementation de la C.E.E. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 3-4, mars-avril 1971, pp. 5-84.*)

- GALBRAITH E.G., Alternatives to Euromarket Controls. (*Euromoney*, Londres, III, n° 5, octobre 1971, pp. 30-32.)
- HAN S.S. et LIESNER H.H., Britain and the Common Market : the Effect of Entry on the Pattern of Manufacturing Production. (*University Press*, Cambridge, 1971, X+116 p.)
- LOUIS J.V., L'exécutif et le législatif belges et l'intégration européenne. (*Revue Belge de Droit International*, Bruxelles, VII, n° 2, 2^e semestre 1971, pp. 671-711.)
- MAGNIFICO G., European Monetary Unification for Balanced Growth : a New Approach. (Essays in International Finance, 88). (*International Finance Section*, Princeton, 1971, 46 p.)
- MILLER M.H., Estimates of the Static Balance of Payments and Welfare Costs of United Kingdom Entry into the Common Market. (*National Institute Economic Review*, Londres, n° 57, août 1971, pp. 69-83.)
- PUISSANT P. et autres, Plaidoyer pour une politique européenne. (*La Revue Nouvelle*, Bruxelles, XXVII, n° 9, septembre 1971, pp. 143-155.)
- RUDING H.O.C.R., Monétaire integratie in de E.G. (*Amsterdam-Rotterdam Bank-Economisch Kwartaaloverzicht*, Amsterdam, n° 26, septembre 1971, pp. 5-11.)
- Scandinavia and the E.E.C. (*European Trends*, Londres, n° 28, août 1971, pp. 37-45.)
- SNOY et d'OPPUERS J.-Ch., Perspectives de la politique fiscale dans le cadre de l'union économique et monétaire européenne. (*Revue générale de Fiscalité*, Bruxelles, XXI, n° 7, août-septembre 1971, pp. 195-203.)
- VAN DEN BERGE G., De Europese Gemeenschap in een wankel monetair bestel. (*Economisch-Statistische Berichten*, Rotterdam, LVI, n° 2814, 8 septembre 1971, pp. 791-794.)
- VAN ZUYLEN C.L., Quelques aspects de l'Union Monétaire. (*Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion*, Liège, n° 246, mai-juin 1971, pp. 413-420.)

29. SOCIETES MULTINATIONALES

- KEUTGEN G. et HUYS M., Demain, la société européenne ? (*Journal des Tribunaux*, Bruxelles, n° 4751, 11 septembre 1971, pp. 485-496.)
- Multi-National Companies. (*Barclays Review*, Londres, XLVI, n° 3, août 1971, pp. 48-51.)

30. INFORMATIQUE - AUTOMATISATION

L'automatisation : bulletin bibliographique. (*Revue Internationale du Travail, Genève, CIV, n° 4, octobre 1971, pp. 379-384.*)

32. DIVERS

DE TROYER I., Liste des accords internationaux conclus par la Belgique en 1969. (*Revue Belge de Droit International, Bruxelles, VII, n° 2, 2^e semestre 1971, pp. 752-770.*)

Le fédéralisme et la Belgique. (*Res Publica, Bruxelles, XIII, nos 3-4, décembre 1971, pp. 341-516.*)

Une formule intéressante pour les repas du personnel : le chèque-repas. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXVI, n° 35, 17 septembre 1971, pp. 369-372.*)
